

Mordons les chiens de garde !

Revue de presse n°27

juillet-septembre 2022

Social, divers



Humour de Siné mensuel

Table des matières

Pêche à la ligne et « usines à vieux ».....	3
Filigranes et Kairos	12
Dans les coulisses de Filigranes	16
Une expertise internationale établit la torture subie par Ali Aarrass.....	17
Broyées par l'hôpital, les infirmières démissionnent en masse	19
Travailleuses domestiques sans papiers, la puissance de la grève	22
Humour de Politis.....	24
Derrière l'appli Airbnb, l'esclavage de femmes de ménage ukrainiennes	25
Humour de Siné mensuel.....	27
Grève à Louvre Hotels : action surprise des femmes de chambre et leurs collègues	28
Pauvres gosses !.....	30
Humour de Kroll.....	30
Une tranche de vie avec Yves Teicher.....	31
Putain, Arno, on t'aime.....	39
Tango et politique.....	40
Un « statut d'artiste » ou une machine à exclure ?	42
Deliveroo, condamné pour travail dissimulé.....	48
Pour la famille d'un ouvrier mort sur un chantier du Grand Paris, deux ans d'abandon	53
Une filiale du groupe Vinci poursuivie pour homicide involontaire suite à la mort d'un intérimaire.....	59
JO de Paris 2024 : un chantier « scandaleux » qui enferme deux écoles entre trois autoroutes	61
Julian Assange et le Goulag, dans le pays le plus libre du monde.....	62
Le sort de Julian Assange est entre les mains du gouvernement britannique... pour l'instant.....	69
Perte de sens au travail : cinq reconversions radicales et engagées	71
Salariés et écologistes unis, une victoire : La Chapelle Darblay va redémarrer	75
« Une béquille chimique dans un environnement toxique »	78
« Je ne bouge pas » : des photos de Palestiniens impassibles face aux raids israéliens	80
Victoire contre la firme israélienne de médicaments génériques TEVA	85
Humour de Siné mensuel.....	86
Obscénités israéliennes, complicités occidentales et arabes.....	87
Henné et zaffeh : au cœur d'un mariage traditionnel palestinien	89
Me Virginie de Araujo-Recchia communique suite à sa mise en garde à vue par la DGSI.....	94
États-Unis, la libération de Steven Donziger : nécessité d'agir contre les poursuites-bâillons	97
Un opposant qui dérange ?	98
« L'algorithme de Facebook met en contact des mineurs et des pédocriminels »	99
Violences policières au stade de France : la presse mondiale dénonce un « carnage ».....	104
Refus d'obtempérer : quatre fois plus de personnes tuées par des policiers depuis cinq ans	112
Violences sexuelles et crimes impunis, les métaverses en roue libre	117
Maroc, des défenseur e s des droits humains en danger pour des posts facebook.....	118
Osman Kavala ou l'exemple de l'injustice en Turquie.....	120
Jenny VANDERLINDEN, spécialiste Turquie à Amnesty International Belgique francophone	121
Bernardo Caal est libéré	122
Libération d'un détenu en Égypte	123
Le gouvernement français fait appel à la décision d'arrêter les activités illégales de la gendarmerie Déméter en agriculture	124
Le droit de manifester est menacé au Mexique.....	127
Entre Publicis et Renault, le « tyran » est roi.....	129
Arabie saoudite, l'exécution de 81 hommes	132
Humour de Philippe Geluck dans Siné mensuel	134
Une victoire pour l'agriculture paysanne en RD Congo.....	135
Gilets jaunes, violences de classe et violences d'État.....	136

Pêche à la ligne et « usines à vieux »

Que faire des plus âgés d'entre nous, quand les corps s'ankylosent et que les esprits s'embrouillent ? « L'or gris » est aujourd'hui côté en Bourse, mais les Maisons de Retraites vivent sous le régime du rationnement. Témoignage de Claire, qui a dû « placer » ses parents avant de les reprendre chez elle.



L'allongement de l'espérance de vie, en ouvrant les portes du « quatrième âge », a généré un nouveau secteur d'activités : les « usines à vieux ».

Le « troisième âge », c'étaient les pensionnés des films de Renoir, canne à pêche, pastis et pétanque, supposés vivre un éternel dimanche après une (dure) vie de labeur.

Le « quatrième âge », c'est la suite de l'histoire : la carcasse qui se grippe, la maladie qui s'installe, une déchéance physique ou mentale qui peu à peu réduit l'autonomie, et finit par nécessiter un environnement médicalisé permanent.

Dans les sociétés paysannes traditionnelles, c'étaient le plus souvent les familles qui s'occupaient « des vieux ». « Pépé » ou « mémé » gardait une chambre à la ferme, sa place au coin du feu, et « rendait service » en participant à l'une ou l'autre tâche de la maison.

La basse-cour, le potager, le fourneau.

Mais pour les plus indigents, il y avait déjà « les hospices », où l'on empilait pêle-mêle des fous, des malades et des vieillards. Car les hospices se confondaient encore souvent avec les hôpitaux. Longtemps tenus par les seuls religieux, ils furent peu à peu repris en charge par les pouvoirs publics.



Avec l'urbanisation, l'industrialisation et le développement des habitats « mono-familiaux », « les maisons de repos » se sont multipliées

Et parallèlement aux lieux gérés par l'église, les mutuelles ou l'État, de nombreuses initiatives privées ont vu le jour, dans cet étrange secteur entrepreneurial à cheval entre l'hôtellerie et les soins de santé.

Mais depuis vingt ou trente ans, le secteur des « maisons de repos » a complètement changé de visage. Il s'est industrialisé, ou plutôt, il s'est « financiarisé ».

« L'or gris » a trouvé ses capitaines d'industrie et ses rentiers.

Des sociétés multinationales comme ORPEA et KORIAN gèrent aujourd'hui des dizaines de milliers de lits, dans des centaines d'établissements en Europe.

Ces deux sociétés sont même entrées en Bourse, depuis 2002 et 2006, et elles visent, pour leurs oisifs actionnaires, des rendements annuels à deux chiffres.

Pour ce faire, pas de secret : « management » à la cravache, compression du personnel, rationnement des soins, du matériel et de la nourriture.

Le « personnel » se limite parfois à trois aides-soignantes pour 180 pensionnaires.

Pour un coût mensuel qui tourne en moyenne entre 2 et 3 000 euros, et jusqu'à 7 000 euros dans certains établissements, le budget « nourriture » est souvent limité à... 5 euros par jour ! Pour trois repas et deux « en cas ». À dix heures, c'est un « Pepito » par personne. À quatre heures, une tasse de café chaussette et un petit beurre.

Pour les incontinents, les couches culottes sont rationnées à deux ou trois par jour (... et vis dans ta merde si tu dépasses les quotas !). Or de tels budgets et de telles conditions de travail conduisent mécaniquement à des actes de maltraitance vis-à-vis des pensionnaires. Appliqué à des personnes qui sont souvent en situation de dépendance, ce type de « management » a nécessairement des effets délétères. C'est « Oliver Twist » chez les vieux.



Agnès Buzyn, l'ancienne ministre la santé, pendant une intervention de Ruffin sur les EHPAD

Dès sa prise de fonction, en 2018, le député LFI François Ruffin avait alerté ses collègues sur la situation catastrophique dans les EHPAD. Et pour cause : son assistante parlementaire était elle-même aide-soignante dans un de ces homes. Aux premières loges pour constater le désastre.

La même année, une « marée blanche » de dizaines de milliers de travailleurs et travailleuses des EHPAD déferlait pour exiger de meilleures conditions de travail et des budgets de fonctionnement plus « humains ». Certains directeurs accompagnaient même « leurs » travailleurs dans la rue.

Mais à part quelques vagues promesses de la Ministre de la Santé, rien n'a changé depuis. Là-dessus a débarqué le Covid 19 et la pandémie, qui, pendant deux ans, ont transformé chaque maison de retraite en un huis-clos tragique. Plus de visites extérieures. Un personnel, déjà en sous-effectifs, décimé par les quarantaines. En quelques semaines, certains de ces lieux se sont ainsi transformés en prisons et en mouroirs. Les hôpitaux étaient débordés, et le quatrième âge ne faisait pas vraiment partie des priorités. En médecine d'urgence, on soigne d'abord ceux qui peuvent sauvés. Les autres, on les « aide » à mourir.



On ne peut toutefois pas éternellement cacher la merde et la poussière sous le tapis.

Au début de cette année, sont sortis coup sur coup le livre de Victor Castanet, *Les Fossoyeurs*, et l'émission d'Elise Lucet, *EHPAD : l'heure des comptes ?*, dans « Cash Investigation ».

Ils documentent tous deux les multiples maltraitements réservées à nos aînés dans les EHPAD. Oui, des financiers et des rentiers se font aujourd'hui des couilles en or et des ovaires en titane en rationnant la « fin de vie » des vieux.

La « marchandisation du monde » en mode film d'horreur, pas très loin du film d'anticipation « Soleil Vert », où, sur fond de violons sirupeux, les très vieux finissaient par être discrètement transformés... en aliments.

Terminons toutefois nous aussi par une petite note humoristique.

Quand elles évitent les Vierges, les Saints et les Princesses, héritages de leur origine « catho », les Maisons de Repos sont très douées pour donner des noms bucoliques à leurs poétiques institutions. « Le clos fleuri », « Le Manoir du Bonheur », « La Grange aux Champs », « Le château du Val », « Le Paradis de Rocourt »... Il doit y avoir quelque part un amusant générateur de « noms de homes » dans un tiroir secret de l'Oulipo.

ORPEA est d'ailleurs l'acronyme de Ouverture, Respect, Présence, Écoute, Accueil. Ben, voilà ! On a déjà le titre. Il n'y a plus qu'à suivre le programme... (1)

(1) <https://www.la-croix.com/France/Scandale-Orpea-non-publication-rapports-denquete-pose-question-2022-03-27-1201207214>

(Lire sous la photo l'interview de Claire Kirkpatrick)



Claire, ses parents, et un de ses oeuvres à l'avant-plan

Interview de Claire Kirkpatrick

En contrepoint à ce petit topo historique, voici le témoignage de Claire.

J'ai bien connu ses parents, qui assistaient souvent à mes spectacles. C'étaient des gens charmants.

Et bien qu'ils aient été placés dans un « chic home » ucclóis, leur séjour a visiblement été très assez éprouvant pour eux, particulièrement pendant la période de la pandémie.

Ce qui a amené Claire à finalement « reprendre » ses parents chez elle. Oui, comment et avec qui vit-on sa « fin de vie » ? Autant nous poser la question tant que nous sommes encore en état de le faire.

Claude : « Placer » ses parents en maison de retraite, même quand ils ont eux-mêmes fait ce choix, est toujours une décision difficile à prendre. Qu'est-ce qui vous y a poussé ?

Claire : Papa a eu un couac au cœur, qui a nécessité une grosse opération chirurgicale.

Quand il est sorti de l'hôpital, il avait besoin d'une assistance médicale permanente, et on ne pouvait pas le reprendre à la maison. Ma sœur aînée a trouvé un home « haut de gamme » à Uccle, qui s'appelle « Les Fleurs d'Aubépines ». Ce n'était pas trop loin de la maison de mes parents, et ils y avaient déjà des amis et des connaissances.

Papa est arrivé là en très mauvais état de santé, en 2018, mais il s'est assez vite et assez bien adapté. Maman faisait la navette tous les jours en bus pour aller le voir.

Jusqu'au moment où on s'est rendu compte que pour Maman, Alzheimer était bien là : elle sautait des repas, elle se perdait dans le bus. On l'a finalement poussée à aller loger là-bas avec papa. Ils avaient ensemble comme un petit appartement. Mais cela a été une catastrophe pour elle. Elle disait « Il n'y a que des vieux, ici ! ».

Elle détestait, elle détestait. C'était dur aussi pour mon père, qui s'était enfin adapté là-bas, car c'était plutôt un homme accommodant et sociable. Mais il était quotidiennement confronté à cette hostilité de ma mère, et ça le minait.

Claude : Comme tu le sais, j'ai bien connu tes parents, qui assistaient souvent à mes spectacles. C'était un couple dynamique, solaire, souriant, et ton papa était un des responsables d'une locale d'Écolo. Passer de là à une situation de dépendance, que ce soit pour des questions purement physique ou mentales, et entrer ainsi de plein pied dans le « quatrième âge », cela doit être un moment très difficile à gérer.

Claire : *Cela a été un enfer. En fait, maman ne l'a jamais accepté. Mais on n'avait pas d'autres solutions, même si on espérait que papa puisse un jour aller mieux et sortir de là. Ils étaient locataires d'une maison qu'on a donc dû vider, et on a résilié le bail. Puis est arrivé l'horrible pandémie, et là c'est devenu catastrophique.*

On ne pouvait plus les voir qu'une fois par semaine, puis une fois tous les quinze jours, et toujours la même personne de la famille, derrière un plexiglas, dans une salle commune où il y avait un brouhaha insensé, on ne s'entendait pas, on ne pouvait pas se toucher, c'était terrible. Ils restaient tout le temps enfermés dans leur chambre, et maman, avec sa maladie, elle doit déambuler, elle ne supportait pas ça du tout cet enfermement.

Elle devenait agressive avec papa, à force d'être enfermée 24 heures sur 24 dans une petite pièce. Le temps est pourtant passé comme ça, on se voyait de moins en moins souvent, et on a vu l'état de papa terriblement se dégrader. Il était prostré dans une chaise roulante, recroquevillé sur lui-même, il ne parlait plus, il ne relevait même plus la tête. Je me suis dit qu'on allait le perdre dans cet état-là, et avec ma compagne, Bérangère, on a décidé en janvier 2021 de le sortir de là.

Claude : *Tes parents logeaient ensemble ?*

Claire : *Oui, pas tout au début, mais ensuite on a pu les loger ensemble. C'était comme un minuscule appartement, avec une chambre et un coin salon.*

Claude : *Excuse-moi de revenir un peu en arrière, mais lors du placement de ton père, vous aviez fait une « étude de marché » ?*

Claire : *Oui, on avait aussi pensé à ces « vrais » appartements, où tu peux parallèlement disposer de divers services médicaux et ménagers.*

Claude : *Et c'est quelle gamme de prix (1) ?*

Claire : *Là, on payait 7 000 pour les deux.*

Claude : *7 000 euros ! Purée... Et il y a une intervention de la Mutuelle, là-dessus, ou bien...*

Claire : *Rien du tout. On a eu « de la chance » qu'ils aient une bonne pension, sinon...*

Bon, il y avait des homes plus « sociaux », plus humains et moins chers, comme à Chièvres où Bérangère habite, mais mes sœurs ne voulaient pas faire les trajets, et comme il y avait l'argent, on les a laissés à Uccle...

Claude : *C'est dingue, comme tarif !*

Claire : *Mais tu sais qu'avec maman seule à la maison... c'est presque autant !*

C'est impossible pour la plupart des gens de pouvoir se payer cela.

Il faut un bataillon d'aides ménagères et médicales pour qu'on puisse garder nous-mêmes un minimum d'indépendance et continuer à travailler, des kinés, des infirmiers, des gardes de nuit, 24 heures sur 24. Cela reste très compliqué. Il y a tout le temps des absences, tout le temps des malades, on est toujours prévenues à la dernière minute. Et c'est bien sûr toujours nous qui devons « compenser ».

Claude : *Donc, en janvier 2021, vous décidez de sortir tes parents de là. La dégradation de l'état de ton père, c'était d'ordre psychologique ou physique ?*

Claire : *Les deux. Il ne marchait plus, et on l'avait casé sur une chaise roulante. Pendant la pandémie, ils n'ont plus vraiment eu le temps de s'occuper des gens. On a retrouvé papa avec une rage de dent épouvantable, qui durait depuis des semaines, et qui n'était pas soignée. Il avait « perdu » son dentier. Et il avait un coup sur la tête, je ne sais pas très bien ce que c'était. Et maman, elle avait les deux poignets bleus, je suppose qu'ils la ramenaient tout le temps de force dans sa chambre, ou qu'on l'attachait, je ne sais pas, et elle avait aussi une blessure au tibia, avec un vieux pansement purulent. Voilà, on les a « repris » comme ça.*

Mais paradoxalement, chez nous, au début, cela a aussi été un dépaysement très dur. Bérangère et moi, on a d'abord tout, tout, tout assuré.

Mais au bout d'un mois, nuit et jour, on n'en pouvait plus, on était au bout de nos forces. Maman, dépaycée, faisait pipi partout dans la maison, et papa faisait toutes les nuits des cauchemars terribles. Lui ne savait plus bouger, en fait. Il ne savait plus manger tout seul. C'était très lourd. Et ma mère, on ne pouvait pas la laisser seule une demi-heure. Elle peut tomber, faire une crise ou s'enfuir. Hier, il y a eu un décalage de vingt minutes entre la garde de nuit et l'aide-familiale, elle avait fait pipi dans son lit et pleurait désespérément à la porte de sa chambre « parce qu'il n'y avait personne ».

Claude : *Et puis, à un moment, tu as perdu ton papa ?*

Claire : *Oui, mais avant ça, il a recommencé à parler, à apprécier les repas, à faire des « feintes » comme dans le temps, à draguer les aides familiales quand elles étaient mignonnes... il a même recommencé à marcher... enfin, la vie, la vie, tous ses petits-enfants, ses arrières petits-enfants, on a fait des fêtes formidables à la maison, c'était vraiment une renaissance.*

Et puis papa est mort trois mois plus tard, mais on l'a tellement accompagné, jusqu'à son dernier souffle, on a été avec lui, autour de son lit, et c'était merveilleux de pouvoir faire ça. Quand je pense qu'il aurait pu mourir tout seul sur sa chaise roulante...

Maman, à cause de son Alzheimer, et bien qu'elle soit venue à l'enterrement, elle n'a pas vraiment compris ce qui se passait. Elle le cherchait partout dans la maison.

Encore aujourd'hui, elle parle à son fauteuil vide comme s'il était toujours là. « Pourquoi on ne va pas à Bruxelles ? Aide-moi ! Tu ne fais jamais rien... ». C'est assez pathétique, quoi. Sa maladie la dégrade très rapidement aussi. C'est très rare qu'on puisse encore avoir quelques instants de vraies conversations avec elle.

Heureusement, Bérangère a retrouvé une ancienne élève à elle, quelqu'un de très généreux et de très attentionnée, mais qui vivait dans un quart-monde terrible. Ma famille a proposé de la payer pour assurer une permanence auprès de ma mère l'après-midi, elle fait ça merveilleusement bien, et cela nous aide beaucoup.

Et mes sœurs viennent chacune une après-midi par semaine, elles ne peuvent pas donner plus. Et mon frère, qui ne supporte pas la situation et la maladie, il ne vient pas du tout. Quand mon père était encore recroquevillé sur sa chaise au home, pour lui, c'est comme s'il était déjà mort. Mais bon, c'est Bérangère et moi qui avons pris seules la décision de recueillir mes parents chez nous. Et on en assume les conséquences.

Claude : Je ne sais pas si tu sais, mais j'ai perdu mon papa l'été passé. Il était très âgé, 93 ans, et même s'il avait toute sa tête, il avait besoin d'aide pour les repas et les petits actes du quotidien. Quand sa femme a été hospitalisée pendant deux mois, suite à une chute et à une fracture, ma sœur, mon frère et moi nous sommes relayés auprès de lui pour assurer une garde. Puis sa femme est revenue de l'hôpital. Mais mon père avait des problèmes urinaires qui l'empêchaient même d'aller au restaurant, Il faisait souvent des chutes, et elle devait appeler les pompiers, parce qu'elle n'avait pas la force physique de l'aider à se relever. Mais dès qu'on a évoqué un éventuel placement en home, parce que la vie quotidienne « normale » était devenue impossible, il a commencé à planifier son euthanasie.

On a ainsi vécu deux mois étranges avec lui, comme s'il était devenu un mort-vivant. Et quand les médecins sont venus sonner à sa porte, le jour J, il s'est levé en disant : « Bon, passons aux choses sérieuses ! ». Dix minutes après, il était mort.

Je crois que ce que les vieillards ne supportent pas dans les homes, c'est la perspective d'une infantilisation permanente, d'une perte de liberté, des contraintes des horaires collectifs et du contrôle des visites.

Aujourd'hui que la génération 68 arrive au seuil du quatrième âge, on devrait pouvoir réinventer des « communautés » de vieux autogérées, basées sur l'entraide, et non plus sous la contrainte ! Évidemment, dès qu'il faut gérer en plus la « démence sénile », cela devient beaucoup plus compliqué...

Claire : Oui, c'est une belle idée. Et des lieux « intergénérationnels », aussi ! Par exemple, maman adore voir les petits enfants. Elle renaît, quand elle en voit !

Claude : Je sais que dans certaines communes de France, ils encouragent la formation de tandems « troisième âge / étudiant », où ces derniers peuvent bénéficier d'un logement chez une vieille personne isolée, en échange de quelques coups de main au quotidien (courses, ménage, etc.).

Claire : Oui, et que des grands-parents puissent aller faire des lectures dans des crèches !

Claude : Dans tous les habitats traditionnels, cette cohabitation des générations existait « naturellement », par exemple dans les vieilles fermes familiales. Quand j'ai habité quelques mois en Ariège, je fréquentais la ferme des parents d'un copain. Trois générations s'y côtoyaient, et la mémé avait son rôle dans la famille, les lapins, le potager, le cochon qu'on engraisse et son fauteuil au coin du feu, à côté du panier du chien. Bon, évidemment, c'était un mode de vie dont on héritait, qu'on connaissait depuis l'enfance, qu'on se transmettait depuis des siècles, avec partout la nature autour de soi. Quand tu voulais être seul ou respirer, il suffisait de pousser la porte et tu étais dans les champs. Tu ferais la même chose dans un appartement en ville, tout le monde devient fou en une semaine, même le chien.

Bon, merci, Claire. Je ne sais pas si tu veux ajouter quelque chose ?

Claire : En un an, on est passé par des tas d'étapes, mais c'est très lourd pour Bérangère et moi. On se rend compte qu'on a vraiment mis notre vie entre parenthèses. Et ce n'est pas seulement une question idéologique, c'est aussi une question de budget. Là, ma mère seule nous coûte 6 600 euros par mois. S'il n'y avait pas sa pension et l'héritage de mon père, seules, on ne pourrait pas l'assumer.

Mes sœurs et mon frère pensent régulièrement qu'il faudrait la remettre dans un home, mais je crois que si on fait ça, dans trois mois elle est morte. Ici, elle a un grand jardin, des animaux, des gens qui l'aiment, un tourbillon de visites. On n' imagine pas pouvoir la priver de tout cela, même si c'est très dur pour nous. Cette situation de dépendance est également très difficile à gérer entre fratrie, surtout quand on n'est pas tous du même avis. Mais bon... C'est comme ça !

Malgré les difficultés, tous les petits moments de bonheur nous confortent dans notre décision. Nous avons été écouter plusieurs concerts avec Maman, dont un concert africain, et un autre avec HK, où elle dansait au milieu de la foule. La culture et la musique lui font un bien fou.

Propos recueillis par Claude SEMAL le 27 mars 2022

(1) les prix qu'on nous a téléphoniquement communiqués en Belgique vont de 1 200 euros « coiffeur compris » à plus de 3 000 euros par mois. En France, la moyenne des « pensions complètes » tourne autour de 2 500 euros.

Reportage photo : Claire et Bérangère







Filigranes et Kairos

Il y a presque quatre ans, nous publions un article sur « la plus grande librairie d'Europe » et son patron, sise au cœur de Bruxelles, dénonçant à l'appui de témoignages les comportements pour le moins douteux⁽¹⁾ de ce dernier, mais aussi les passe-droits politiques dont il bénéficiait. Cela nous aura valu des remerciements discrets de certains libraires (aussi d'un éditeur parisien), mais également des demandes d'explications de la part de la Communauté française (qui n'a toutefois rien fait suite aux atteintes dénoncées dans l'article...), après une plainte reçue portant sur un passage de l'article qui ne leur aura pas plus. Aujourd'hui, alors que la moitié du personnel porte plainte contre Marc Filipson (48 des 95 employés), certains médias se réveillent. Là encore, cette situation démontre comment la presse ne joue pas son véritable rôle et ne l'ouvre que quand elle ne peut plus la fermer... À l'époque, une des employées avait tenté d'alerter les médias: en guise de réponse, elle n'avait eu que le silence. Ci-dessous, l'article de Juin 2018.

Belgique

Filigranes: maltraités, la moitié des employés portent plainte contre le patron

Par Kevin Dupont Vendredi 25 mars 2022 13:17

f t y i r CONCOURS ABONNÉS

moustique

ACTU - OPINIONS - CULTURE - TENDANCES - MÉDIAS - PROGRAMME TV

imposées par le directeur de la librairie, ce qui va jusqu'au harcèlement sexuel.



<https://www.moustique.be/actu/belgique/2022/03/25/filigranes-maltraites-la-moitie-des-employes-portent-plainte-contre-le-patron-232393>

Tout paraît en général calme, bon enfant, serein. Mais la violence du management moderne se révèle rarement dans la présentation et la façade commerciale, au contraire, puisque le spectacle de l'harmonie en est son garant. Elle sévit donc dans un entre-deux, dans les injonctions, les menaces, infligeant souffrances et « burn-out », révélés au détour d'un témoignage anonyme ou de celui qui, parti, exprime tout ce qu'il a vécu et ne pouvait plus garder pour lui seul. Aujourd'hui, des libraires de « la plus grande librairie de plain-pied d'Europe », sise à Bruxelles, là où les politiciens belges et autres personnages médiatiques vont faire leurs emplettes le dimanche, nous révèlent ce qui se cache derrière la couverture.

Bienvenue à la librairie Filigranes, fournisseur breveté de la Cour de Belgique, ouverte 7 jours sur 7, 2 600 m² de surface, bar, champagne et caviar, petite restauration, piano, produits bios, jeux, vins... et livres, « où l'on peut flâner dans les rayons, lire en buvant un café ou écouter les auteurs lors des présentations et séances de dédicaces ». Son patron, Marc Filipson, instituteur de formation, « insatisfait par son salaire, quitte l'enseignement lorsqu'une opportunité se présente », et reprend une petite Librairie en 1983, « La Providence ». Mais c'est en 1988 que l'aventure de Filigranes commence vraiment, alors qu'il déménage avenue des Arts, dans une surface de 180 m². Année 2000, Filigranes passe à 1 000 m² ; 2007, 1 700 m² ; 2013, pour ses 30 ans, elle passera à 2 600 m². C'est l'emballement.

Pour celui qui dit « J'aime vendre, je me fous de ce qu'on peut dire » (Le Soir, 21/02/2016), le livre est un produit comme un autre. « Tout chez moi part du plaisir de vendre, j'ai toujours été un commerçant, j'ai toujours aimé vendre », ajoute MF, mais malheureusement, « il y a les mauvais choix en interne, ces collaborateurs bourrés de qualités sans doute, mais qui ne conviennent pas pour le job » (L'Écho, 23/12/2017). Filipson engage donc des libraires talentueux, « mais ce qu'il veut, c'est autre chose : des vendeurs, des gendarmes, des robots... ».

L'homme, dans ses diverses interviews, ne parlera pas de sa gestion du personnel, lui qui pense juste « être trop bon ». Ce qui est curieux, c'est que depuis 1987, Filipson n'ait pas pensé à déposer une copie du règlement de travail au bureau régional du Contrôle des lois sociales, en vertu de la loi du 12 avril 1965. Clairement en infraction, lorsqu'on demande à l'administration centrale du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, pourquoi depuis plus de trente ans cette obligation n'a jamais été respectée et qu'ils ne trouvent aucune trace de règlement du travail chez eux, ils nous disent « c'est qu'il n'y a eu aucune plainte ». En trente ans ? Étrange. En tous cas, selon nos témoignages, une plainte a bien été déposée à l'inspection du travail en 2017. Le risque pour Filigranes : une amende, ou bien plus.

Enfin, cette absence de règlement officiel rend tout à fait plausible ce que nous disaient les libraires actuels ou ayant travaillé chez Filigranes, que nous avons rencontrés, à savoir qu'il n'y avait pas d'horaires fixes, pas de barèmes imposés par une commission paritaire plus adaptée, des démissions forcées, des arrêts maladie nombreux, un *turn-over* énorme (une centaine de personnes en 6 ans), avec beaucoup de licenciements injustifiés. Et si auparavant le renvoi pouvait se faire aisément et sans justificatif en Belgique, maintenant il est obligatoire de motiver la décision, au risque d'un contrôle si on ne le respecte pas, « mais il n'y en a jamais, nous dit une employée », le C4 indiquant « incompatibilité d'humeur, restructuration, divergences... ». Les institutions en seraient d'ailleurs informées : « l'Onem indemnise souvent quand un collègue démissionne, car l'organisme et le syndicat sont au courant ». Et quand l'employé au bout du rouleau se voit refuser un C4 « à l'amiable » accordé de manière aléatoire, il démissionne, la plupart du temps avec aucun plan de secours et au risque de se voir refuser les indemnités de chômage...

Par ailleurs, la commission paritaire ne semblait pas la bonne jusqu'il y a à peine quelques mois, définissant dès lors de mauvaises conditions imposées par l'employeur sans cadre légal en termes de salaires, congés, heures supplémentaires⁽²⁾...

Souffrir pour réussir

Mais « comme le disent des coachs, aujourd'hui, pour réussir il faut avoir souffert », n'est-ce pas (Le Soir, 20/02/2016) ? Et pour ce faire, un coach, « Marcus, roi de Filigranie »⁽³⁾, en engagera un, organisant à l'époque « des séances obligatoires de coaching de 8 heures pour faire accepter les visions du management de Marc Filipson ». C'est vrai, faut savoir se vendre. Point de morale dans ce cas. Ainsi, quand Zemmour passera par la Belgique, on l'invitera en grande pompe pour venir débattre à la librairie. Ce sera annulé ? Pas grave, le buzz aura été fait et on aura parlé de qui ? De Filigranes, et donc de Filipson. « Depuis cette demande d'interdiction [de la venue de Zemmour à Filigranes] par l'élue Écolo, le livre se vend à nouveau par brouettes, alors que, début décembre, quasiment plus personne ne l'achetait »⁽⁴⁾. Le jour même « Zemmour fut introduit avec humour par Marc Filipson », au déjeuner conférence du Cercle de Lorraine, réunissant patrons, noblesse, médias et politiques. Ce n'est pas un problème si l'invité déclarait que les « musulmans dans le peuple français nous conduiront au chaos et à la guerre civile ». « Après cela, il fut tout de même invité à venir manger la galette des rois chez Filigranes en conviant la presse, alors même que la librairie avait reçu des menaces et que les employés lui avaient demandé d'en tenir compte ». Mais la cupidité, ou l'âme commerçante, a tout de même ses limites, et on se demanderait s'il n'y a pas là quelques préférences pour la Kippa plutôt que la Burka. Zeymour donc, mais pas Dieudonné.

L'homme sait ce qui rameute, mais quand on ose questionner le choix d'inviter Nabila en grande pompe dans sa librairie, ce serait là « snober » l'auteure : « Face à un phénomène comme Nabila qui a vendu plus de 65 000 exemplaires de son livre, on ne peut pas juste répondre que c'est une littérature en dessous de tout. Nos enfants, adolescents, lisent "Harry Potter", mais aussi Nabila. Il faut accepter cela et se poser la question de savoir pourquoi, à 24 ans, on décide d'écrire déjà son autobiographie ». (RTBF, 8 juin 2016). Un peu de philosophie... ou de

marketing : le jour où il invita la Youtubeuse Enjoy Phoenix, plus de 4 500 personnes attendaient devant la librairie. Et quand on aime vendre, c'est plus intéressant d'avoir 4 500 potentiels acheteurs de torchons que 10 personnes qui savent ce qu'est un livre et viennent pour ça. Pour Nabila, la devanture du magasin et une partie de l'intérieur avaient été redécorés pour l'occasion. C'est peut-être aussi pour ça que « *nos enfants, adolescents, lisent Nabila* »... C'est là une logique récurrente empruntée aux médias de masse : participer à créer le phénomène en feignant qu'on ne fait juste que le relayer.

Et pour se faire voir, vendre, affecter la générosité, rien de tel que la charité, ce pantomime dont raffolent ceux qui ne veulent surtout rien changer à la société qui génère la misère qu'ils pallient à coups de piécettes, ou d'achat de livres et de coupes de champagne. Les soirées caritatives, celles que la bonne bourgeoisie et les notables affectionnent, car elles ne remettent jamais en question l'inégalité dont ils profitent, laissent aux associations 10 % des gains de la soirée et 100 % des bénéfices du bar. Les libraires, c'est leur soirée « *Mère Thérèse* ». Certes, « *ils peuvent récupérer ces heures une fois (alors que c'est du travail en soirée qui devrait valoir au moins le double), mais surtout pas quand ça les arrange... Mais le mieux est de le faire officiellement bénévolement en annonçant qu'on offre son travail pour ces soirées-là. Mais surtout, ce n'est absolument pas une question de choix : la plupart des employés croient que c'est "obligatoire" et quand ils s'y refusent ça ne se passe pas très bien (...). Il y a une forme de chantage affectif/jugements de valeur de notre professionnalisme et notre « solidarité »* »... Rien n'est « imposé » donc, mais tout est suggéré. Les clients achètent donc leurs livres, assurés de faire une bonne action en ne faisant rien.

L'homme a aussi ses relations politiques. Alors que Filigranes ouvre 7 jours sur 7, 365 jours de l'année, il le faisait bien avant que la portion de rue qu'il occupe soit déclarée zone touristique. Le Soir se demandait il y a peu « *Mais pourquoi faire passer en zone touristique une portion de rue occupée à la très grande majorité par des immeubles de bureaux ? L'échevine du Commerce de la Ville de Bruxelles répondant sans hésiter "C'est une demande de Filigranes" »* (Le Soir, 13/05/18). Selon nos informations auprès des syndicats, « *quatre jours après la demande de Filigranes de passer en zone touristique, celle-ci a été acceptée* ». Cette demande ne semble en outre pas là pour entériner une pratique (ouvrir 7/7 jours, 365 jours/ an) déjà à l'œuvre, mais « *parce qu'avec la nouvelle commission paritaire, il doit désormais payer les gens double les week-ends et jours fériés, ce qui n'est pas le cas si le commerce est situé en zone touristique* ». Ce qui devient embêtant avec la nouvelle commission paritaire (CCP311), c'est que le travail du dimanche et en soirée, qui demeure assez flou, est soumis à négociation avec le syndicat et sur base uniquement volontaire, là où l'ancienne commission paritaire (201) permettait à Filigranes d'obtenir une dérogation pour « commerce de journaux ». Le passage en zone touristique autorise par ailleurs l'ouverture, après négociation, à une quarantaine de dimanches par an... pas commode pour le 365/365.

Le cas Filigranes : paradigme des techniques managériales « familiales »

Filigranes n'est pas une exception, et c'est bien là l'intérêt. Il y a des fonctionnements qui attirent, repoussent, créent, suscitent des types de personnalité et des formes relationnelles particulières dans un certain contexte social. Ainsi, la forme que prend l'organisation du travail dans une société capitaliste, la crainte de perdre son emploi dans un monde compétitif où il faut se vendre et où le chômage est structurel, la valorisation attachée au fait de ne pas être « sans », les crédits, le loyer... tout cela brise à la racine les possibles élans de solidarité, le rapprochement, le souci pour la souffrance au travail de l'autre, générant des « petits chefs », des dégoûtés, des dégoûtants, des soumis, des souffrants. Dans un système du « Marche ou crève », la plupart, malheureusement, tentent de tirer leur épingle du jeu, une minorité se révolte et se voit vite signifier son renvoi, mais la majorité encaisse, souffre, déprime, somatise. Restent ceux qui tirent parti du traitement inique collectivement organisé, tirant profit du peu de pouvoir qu'ils prennent par procuration à celui qui a le monopole de la brimade. Ceux-là, la perversité patronale sait les instrumentaliser, en tirer profit ; elle sait qui est faible, qui a besoin d'un « père », mais elle sait aussi qu'il faudra, quand les vellétés du prétendant iront trop loin, voulant être chef à la place du chef, le virer. D'autres y croient, n'ont « pas vu », voulaient bien faire. Ophélie⁽⁵⁾, responsable d'un des rayons rentables du magasin depuis 6 ans, a été licenciée en arrivant un matin à 8 h : « *On a décidé de mettre fin à ton contrat parce que tu n'es plus un bon chef de rayon. Tes collègues ne portent pas leur badge, X prend des pauses trop longues... On te paiera 6 mois de salaire* ». Les virés constituent alors des exemples : « *Les gens ont peur de perdre leur boulot, ils ne connaissent pas leurs droits* ». Le licenciement abusif est exceptionnel en Belgique. Et puis, comme « *la Filigranie a tant grandi qu'elle est maintenant une des provinces les plus lucratives de l'Empire des Lettres* »⁽⁶⁾, on laisse faire...

Comme si tout était normal...

Si Marc Filipson tient dans la main le livre « *Divertir pour dominer* », sur la photo publiée dans l'interview faite par l'inénarrable Béatrice Delvaux ce 20 février 2016, c'est surtout la division et le contrôle que semble affectionner le patron : « *Caméras pointées sur le poste de travail des employés* », « *sa fille placée comme relais autoritaire* », faisant l'aller-retour deux fois par mois de Londres, « *salaires variables pour des mêmes fonctions* », « *contrôle des "Like" sur Facebook et convocation dans le bureau du patron si certains lui déplaisent* ». Mais le plus pernicieux peut-être est la forme « soft » que prend ce type de management où l'on use et abuse des positions hiérarchiques, mais où on fait aussi croire qu'on est « une grande famille ». C'est la technique du *Teambuilding*, bouleversement pervers des relations hiérarchisées qui, sorties de leur contexte, font « oublier » au subalterne sa position quand il revient dans le contexte de travail. Une fois dans la réalité professionnelle, les « liens » créés à l'extérieur rendent plus difficile la contestation.

En somme, on retrouve dans cette étude de cas qu'est Filigranes, la forme spectaculaire que prend notre société dans son ensemble : on tente de tout lisser, faisant le nécessaire pour qu'on ne puisse percevoir que ce qu'on voit est le résultat diamétralement opposé de ce qui se passe en coulisse. Ce serait comme en vacances dans un hôtel dans un de ces pays dont on affectionne le climat, mais dont on tente d'oublier la politique, ce contraste entre le buffet all-inclusive et l'esclavage dans la cuisine dont il procède. C'est donc Filigranes, mais c'est presque partout : c'est le jeu du « comme si ». On fait comme si tout allait bien. Mais le problème, c'est que ça en rend beaucoup malades...

« *Je me fous de tout ce qu'on peut dire de moi. Je suis un provocateur, c'est plus fort que moi* » (*Le Soir*, 21/02/2016), disait Marc Filipson. Très bien ! Nous sommes ainsi sûrs qu'il accueillera avec sagesse et ouverture notre article de ce *Kairos* estival, que vous trouverez d'ailleurs dans les rayons de la librairie... Filigranes. Enfin, dépêchez-vous, ils risquent de partir vite !

Alexandre PENASSE (Kairos)

Témoignage de Samantha

« J'ai travaillé durant près de 9 ans au sein de la Librairie Filigranes, pour terminer en 2014 au poste de directrice. À la suite de nombreux désaccords concernant la politique extrême de Mr Filipson en matière de gestion du personnel, nous avons décidé de mettre fin à mon contrat. Si je vous écris, ce n'est nullement dans un esprit de vengeance, mais simplement parce que derrière la façade lisse présentée aux médias se cache une tout autre vérité. La réalité est bien loin de la situation idéale décrite dans la presse. Au-delà des chiffres disponibles sur le site www.bnb.be et qui prouvent que Filigranes ne va pas bien, il est également temps de dénoncer les pratiques managériales extrêmes mises en place par Mr Filipson, s'appuyant sur un climat de tyrannie et de peur. Personne ne fait état des centaines de licenciements et de départs volontaires dus à la seule personnalité de Mr Filipson, ni du climat malsain qui règne dans cette entreprise. Entre allusions sexuelles, gestes déplacés, insultes et crises de colère, personne n'est à l'abri. Et il n'est jamais fait état de la pression et du harcèlement subis par les employés, menacés de licenciement au moindre désaccord exprimé ! À grands coups de communiqués de presse racoleurs et infondés (la soi-disant association avec le *Pain* quotidien, la soi-disant installation à New York et Miami, le soi-disant lancement d'un site e-commerce), Mr Filipson tente simplement de noyer le poisson en présentant une entreprise soi-disant débordante de projets. Les chiffres vont mal, les employés vont mal, et Mr Filipson, au travers de la presse, tente d'en faire assumer la responsabilité par ses anciens employés. »

À l'époque, Samantha a envoyé ce courrier à plusieurs médias, sans réponse.

Notes et références

1. Nous n'avions pas révélé avec toute la précision les propos relatifs aux témoignages de harcèlements sexuels, par crainte d'être attaqué par un personnage puissant, mais ce qui avait été dit se révélait extrêmement grave.
2. Suite à l'intervention de certains employés, une nouvelle commission paritaire a donc été imposée à la direction, la CP311, ce qui permet de travailler 35 heures par semaine (au lieu de 38 pour le même salaire), des augmentations salariales, des congés supplémentaires, des week-ends off, et de toucher des primes (ancienneté, petite enfance, formation, etc.) au cours de l'année.
3. *Filiber*, le journal de Filigranes, fin d'année 2017.
4. Alexis Chaperon, CEO de Filigranes, *La Libre*, 02/01/2015.
5. Prénom fictif.
6. *Filiber*, Ibid.

Dans les coulisses de Filigranes

Déflagration dans le monde de la librairie : 48 employé·es de Filigranes portent plainte pour harcèlement moral et sexuel contre leur patron, le très médiatique Marc Filipson.

Ce 25 mars, sur le site de BX1, on peut lire un long article détaillant les pratiques en interne d'un patron régulièrement porté aux nues pour son dynamisme, son amour des livres (et des gadgets)... Et voilà que des travailleur·ses remettent en cause l'organisation du travail, les méthodes de management, mais dénoncent aussi des cas de harcèlement moral et sexuel. Il faut lire les témoignages, dont ceux d'ancien·nes qui peuvent se permettre de parler : heures supplémentaires impayées, contacts en dehors des heures de travail, refus de changer de commission paritaire prévoyant de meilleures rémunérations, et encore insultes, humiliations devant les client·es, attouchements physiques...

La lecture est accablante. Quand après tout cela, on lit que « *Le conseil d'administration réfléchira à la nécessité de mettre en place un coaching collectif pour harmoniser les relations de travail et ouvrir à la communication bienveillante* », on se dit que le CA n'a pas pris la mesure du sérieux de l'affaire.

Un invité de Marc

Filigranes, faut-il dire, ne figurait plus sur ma liste de fréquentations depuis des années.

Flashback : 6 janvier 2015, Éric Zemmour, pas encore candidat à la présidence de la République française, mais déjà polémiste condamné en 2011 pour provocation à la discrimination raciale, vient faire la promo de son nouveau livre à Bruxelles. Le midi, il est invité au Cercle de Lorraine et le soir, au B19Country Club, autant de lieux privés qui savent choisir leurs invités de marque. Mais voilà que le même est aussi invité à une rencontre-dédicace en librairie, pas une obscure officine de fachos, non : chez Filigranes, la plus grande librairie indépendante de Bruxelles.

Une série d'organisations décident alors d'organiser une protestation publique, pas devant la librairie, pour éviter des incidents (et une publicité qui servirait bien Z.), mais par un apéro festif dans les Marolles. De son côté, se sentant menacé, le boss de Filigranes annule la rencontre. Mais le soir même, il publie fièrement une photo avec Z., qu'il a fait rentrer en stoemelink par le garage et avec qui il est tout fier d'avoir partagé la galette des rois. L'histoire ne dit pas à qui revint la fève, entre Filipson et son invité de Marc.

Ce jour-là, je me suis juré de ne plus jamais mettre les pieds chez Filigranes. De ne jamais acheter un livre, ni assister à une rencontre, même avec des écrivain·es que j'aime. J'ai même prévenu ma maison d'édition que c'était le seul endroit où je refuserais d'aller présenter mes *Dibbouks* (courage tout relatif puisque je n'ai pas été invitée). Bref, Fili-pson-granes était banni de mes pages. Les révélations d'aujourd'hui ne font que rajouter à mon écoeurément.

Statues déboulonnées

Il se fait que le même jour s'ouvre à Anvers le procès de l'artiste Jan Fabre, poursuivi pour harcèlement sexuel, attentat à la pudeur et atteinte à l'honneur d'une personne par 12 danseuses ayant travaillé pour sa compagnie.

Et l'on se dit que dans le monde culturel plus encore que dans tout autre, des personnalités fortes, médiatisées et même parfois statufiées par les médias, finissent par se croire tout permis. À se sentir au-dessus de la mêlée, et même au-dessus des lois. Là encore, il semble que l'effet #MeToo n'en finit pas de délier les langues et déboucher les oreilles. Et de déboulonner des statues qui semblaient pourtant de marbre.

Irène KAUFER, 25 mars 2022

<https://www.asymptotique.be/dans-les-coulisses-de-filigranes/>

Une expertise internationale établit la torture subie par Ali Aarrass



L'Espagne et le Maroc vont-ils enfin le reconnaître et l'indemniser ?

Communiqué des avocats

On le sait, Ali AARRASS est belgo-marocain. Le 14 décembre 2010, il avait été extradé par l'Espagne en violation d'une mesure provisoire ordonnée par le Comité des droits de l'homme des Nations Unies.

Après son extradition, Ali Aarrass a effectivement été détenu dans le centre secret de Témara, où il a subi des actes de torture extrêmes pendant dix jours : quasi-noyades, pendaisons, viols, coups incessants, privation de sommeil, etc. À la suite de ces actes barbares, il a prétendument signé des « aveux », seul élément de preuve utilisé contre lui pour le condamner à 12 ans d'emprisonnement, qu'il a subi dans des conditions inhumaines et dégradantes. Ali Aarrass a subi un déni flagrant de justice [1].

La violation du droit international par l'Espagne a été établie par le Comité des droits de l'homme (communication n° 2008/2010). La Comité contre la torture a condamné à deux reprises le Maroc, tant concernant la torture et l'utilisation de ces « aveux » en justice, qu'en raison des conditions de détention inhumaines (communications n°477/2011 et 817/2017).

Le 26 avril 2022, les experts de l'International Rehabilitation Council for Victim Torture (IRCT) et de l'Independent Forensic Expert Group (IFEG), après un examen approfondi respectueux du Protocole d'Istanbul, ont rendu leurs conclusions et recommandations :

« 331. En prenant en considération l'ensemble des rapports médicaux, photographies et documents susmentionnés, ainsi que notre évaluation des témoignages détaillés ci-dessus, et nos évaluations physiques et psychologiques réalisées le 5 septembre 2021, en bref, nous concluons que :

1. Les preuves photographiques de lésions situées sur différentes parties du corps de M. Ali Aarrass, que nous avons recueillies le 5 septembre 2021, sont hautement cohérentes avec ses allégations d'avoir reçu de multiples coups, d'avoir été attaché à l'aide d'une corde, et d'avoir frappé son genou contre une surface dure, comme des rochers, pendant sa détention.
2. En outre, l'absence d'autres conclusions relatives à ses allégations d'électrocution, de torture positionnelle, de falanga, d'étouffement et de torture sexuelle ne contredit pas les allégations de M. Ali Aarrass concernant ces expériences. Dans tous les cas, M. Ali Aarrass a fourni des descriptions cohérentes et médicalement crédibles de ces expériences. Ses allégations sont également soutenues par les conclusions du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture selon lesquelles ces méthodes sont couramment utilisées au Maroc.
3. Un examen de son état psychologique, révèle que M. Ali Aarrass présente un grand nombre de symptômes qui sont hautement cohérents avec ses expériences alléguées et qui font partie d'un trouble complexe majeur de stress post-traumatique, à savoir : la reviviscence de l'événement traumatique ; l'évitement des rappels du traumatisme ; une anxiété accrue ; des souvenirs intrusifs et bouleversants de l'événement ; des flashbacks ; des sentiments de détresse intense lorsqu'on lui rappelle le traumatisme ; des tentatives d'éviter les activités, les lieux, les pensées ou les sentiments qui lui rappellent le traumatisme (peur de sortir, limitation drastique

des relations interpersonnelles, être dehors est désormais devenu dangereux pour lui) ; le sentiment d'un avenir limité ; et une perte d'intérêt générale.(...)

Compte tenu des constatations exposées ci-dessus, nous concluons que les preuves physiques et psychologiques présentées au cours de l'examen médico-légal actuel sont hautement cohérentes avec les allégations de torture et de mauvais traitements de M. Ali Aarrass.

4. *En réponse à ces conclusions, nous présentons les recommandations suivantes (...)*

Toutes les mesures raisonnables devraient également être prises pour éviter tout nouveau retard dans l'administration de la justice et l'obligation de rendre des comptes dans l'affaire de M. Ali Aarrass, car l'absence de reconnaissance du fait qu'il est victime de torture et l'impunité des auteurs de ces actes ont jusqu'à présent gravement entravé la capacité de M. Ali Aarrass à entamer le processus de guérison » (traduction libre).

Le Projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite (« Projet d'articles ») [2] expose clairement les règles qui s'appliquent en la matière. D'abord, il y est reconnu que « [t]out fait internationalement illicite de l'état engage sa responsabilité internationale » (art. 1). Un tel fait est attribuable à l'État dès qu'il est commis par quelconque organe de l'État (art. 4.1). Toute violation d'une obligation internationale engage dès lors la responsabilité de l'État.

Le Comité des droits de l'homme et le Comité contre la torture des Nations Unies ont établi l'existence de violations graves des droits les plus fondamentaux d'Ali Aarrass par l'Espagne puis le Maroc.

Le projet d'articles établit ensuite clairement les obligations qui s'imposent à un État responsable d'un fait internationalement illicite. L'article 31 impose la réparation intégrale – que ce soit sous forme de restitution, indemnisation ou satisfaction (art. 34) – du préjudice causé. L'État ne peut pas se prévaloir de son droit interne pour manquer à ses obligations de réparation (art. 32).

Pourtant, à ce jour, ni l'Espagne, ni le Maroc n'ont témoigné une quelconque volonté de réparer le préjudice irréparable causé à Ali AARRASS. Le Maroc a même continué à défier les instances internationales et à prétendre, s'appuyant sur une procédure manifestement inéquitable, qu'il serait un « terroriste » [3].

Au vu de cette expertise, seule conforme aux exigences du droit international, la défense d'Ali Aarrass invite une nouvelle fois ces États à respecter le droit international, en réparant intégralement le dommage causé de leur fait.

Dounia Alamat, Christophe Marchand, Nicolas Cohen
V3avocats (0484/65.13.74), Juscogens Avocats

COLLECTIF, 07 Juin 2022

[1] CEDH, *Arrêt Othman (Abu Qatada) c. Royaume-Uni*, 17 janvier 2012, §.263

[2] « Projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite », adopté par la Commission de droit international à sa cinquante-troisième session, en 2001, soumis à l'Assemblée générale dans le cadre du rapport de la Commission sur les travaux de ladite session, reproduit dans Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 10 (A/56/10) ; texte repris de l'annexe à la résolution 56/83 de l'Assemblée générale en date du 12 décembre 2001, rectifié par document A/56/49 (Vol. I)/Corr.3., Nations Unies 2005) – ce texte reflète la coutume internationale

[3] Voir par exemple :

<https://www.rtbf.be/article/ali-aarrass-denonce-les-tortures-au-maroc-avec-ces-techniques-ils-finiront-toujours-pour-avoir-gain-de-cause-10726603>

Sources : Luc Vervaeet et Investig'Action

Broyées par l'hôpital, les infirmières démissionnent en masse

Depuis le début de la pandémie de Covid-19, de nombreuses infirmières hospitalières ont quitté leur travail. Conditions de travail intenable, manque de reconnaissance... En deux ans, le nombre de postes vacants est passé de 10 000 à plus de 60 000.

« Elle a ouvert la fenêtre et elle a sauté. Comme ça, au milieu de la conversation. » Ce jour-là, le chef de service a compris ce qu'il allait se passer. Il l'a rattrapée. Mais Pauline Dubar n'a pas oublié : le ton est monté entre les médecins et les paramédicaux et, entre deux éclats de voix, sa collègue a craqué. Trop de pression...

Pauline a travaillé douze ans comme infirmière en service de réanimation. Aujourd'hui, elle accompagne les soignants qui en ont besoin au sein de Soins aux professionnels de la santé. Cette association propose d'abord une écoute. Des psychologues libéraux sont disponibles gratuitement 24h/24, 7j/7, à un numéro vert. Au bout du fil, ils écoutent la souffrance des soignants, les conseillent, les orientent vers les structures adéquates. « L'association n'hésite pas à passer le relais, si besoin », dit Pauline Dubar. Car depuis deux ans, le téléphone ne cesse de sonner : « De 5 appels par jour avant la crise, nous sommes passés à 150. La souffrance s'est révélée ». L'association a créé un réseau de psychologues sur le terrain, elle dispense aussi des ateliers pour aider les professionnels de santé à gérer leur stress, leur rappeler leurs droits, ou encore leur procurer des conseils sanitaires.

Des conditions « pas vivables »

Pourtant, le métier attire : la formation d'infirmière est la première demandée sur Parcoursup. Depuis 2020, près de 10 % des bacheliers choisissent cette filière. Une fois la porte de l'hôpital franchie, les étudiants déchantent. Au sortir d'une garde de nuit, Adèle, jeune diplômée, raconte qu'elle aime être présente auprès des patients et travailler en équipe. Mais elle ajoute qu'avec ses camarades de promo, elle parle déjà de l'après. « Je ne ferai pas ça toute ma vie, confie-t-elle à Reporterre. On en parle entre nous. Les infirmières qui font carrière n'existent plus ». Prune, en dernière année, reste convaincue de sa vocation : elle aime agir, se sentir utile et savoir que ce qu'elle fait a du sens. Mais elle reconnaît qu'avec ses amies d'école, elles s'inquiètent : « Certaines pensent que les conditions ne sont pas vivables. Pas assez de reconnaissance, trop de responsabilités. »

La situation n'est pas nouvelle : quelques semaines avant le premier confinement, Thierry Amourroux, le porte-parole du Syndicat national des professionnels infirmiers (SNPI) avançait que près d'un tiers des nouveaux diplômés abandonnaient dans les cinq ans. De l'avis des infirmiers eux-mêmes, la crise sanitaire a aggravé la situation. Au point que nombreux sont celles et ceux qui ont osé franchir le pas et raccroché leur blouse. À l'automne 2019, moins de 10 000 postes d'infirmières étaient vacants (sur 700 000), aujourd'hui, il y en a 60 000, six fois plus.



Le 14 février 2020, à Paris. © Mathieu Génon / Reporterre

Pour comprendre une telle désaffection, Thierry Amourroux n'hésite pas à parler de maltraitance institutionnelle, expliquant que les nouvelles organisations aboutissent à une déshumanisation du travail. Et la crise y a contribué. D'exceptionnels, les plans blancs – qui permettent aux directeurs d'établissement de maintenir le personnel soignant sur place ou le rappeler si nécessaire – sont devenus la norme. Depuis deux ans, ils ont été déployés sur dix-huit mois. Au total, les soignants ont cumulé « 2,5 millions d'heures supplémentaires », estime le SNPI. « Au début de la crise, nous étions motivés, il y avait une dynamique. Nous sommes partis au front pour combattre cette maladie. Nous étions fatigués mais nous étions là. Mais aujourd'hui, les professionnels de santé sont lassés », dit Pauline Dubar.

Selon Thierry Amourroux, porte-parole du SNPI, plusieurs événements ont particulièrement « choqué » ses collègues. La première vague, d'abord et ses nombreux morts. Mais au sortir du premier confinement, le soignant pensait « au monde d'après ». Puis il a vite déchanté. En juin 2020, 14 lits de réanimation ont été fermés à Strasbourg, alors que la région avait été durement touchée. À l'automne 2020, les professionnels de santé ont été priés de venir travailler lorsqu'ils étaient positifs au Covid. Pour beaucoup, c'en était trop.

« Et 10 % du personnel restant est en arrêt maladie », précise l'infirmier. « Je n'ai jamais vu un service qui ne soit pas en manque d'effectifs », confirment unanimement les étudiantes que nous avons interrogées. La situation est devenue intenable. « Une infirmière qui prend en charge deux postes est stressée, elle a l'impression de mal faire son travail », explique Prune. « Et la charge administrative est énorme. »

« On a transformé l'hôpital en usine à soins »

La première raison de l'abandon du métier est la perte de sens, expliquent les professionnels. « Nous sommes pourtant un métier porteur de valeur : chaque patient est unique et doit être traité comme tel », dit Thierry Amourroux. « Mais on a transformé l'hôpital en usine à soins. Cela nie tout ce qui fait le cœur du métier. Le patient n'est pas un robot : il a peur, il a des questions. Nous devons expliquer la maladie et le traitement. Ce travail d'éducation thérapeutique ne rentre pas dans les cases de l'administration. »

Pour décrire leur métier, tous emploient le même vocable : un travail à la chaîne. Faute de personnel, les infirmières cumulent les patients et les soins dans des plannings sont de plus en plus contraints. « Le seul aspect que l'on peut couper, c'est le relationnel », résume Adèle. Au point que souvent le travail d'écoute, pourtant essentiel, devient impossible. C'est la raison pour laquelle Anne-Sophie Minkiewicz a raccroché, avant de lancer *Infirmière reconversion*, une agence dédiée à la réorientation des soignants. Pourtant, ce métier, elle en rêvait depuis ses cinq ans mais, raconte-t-elle, « quand j'ai annoncé à ces parents que leur enfant de six ans allait mourir et que, comme d'habitude, j'ai ajouté "attendez, je reviens", sachant très bien que je ne pourrai pas revenir », ça a été un électrochoc. Elle n'a plus supporté et a raccroché. « Les infirmières sont en sursis permanent », explique-t-elle à Reporterre. Plus de la moitié (54 %) des infirmiers salariés d'établissements publics estiment même traverser un *burn out*, avec des effets préjudiciables sur la qualité des soins.



Morgane, infirmière à Nantes, en juin 2020 : « On tire beaucoup sur la corde et on gagne trop peu d'argent. » © Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

L'état de santé des soignants que rencontre Pauline Dubar dans son association est alarmant : « *Ils dorment peu, manquent d'activité physique, présentent de nombreuses addictions et une mauvaise alimentation.* » Sans oublier des rythmes éreintants, à enchaîner des gardes de jour et de nuit, au gré des plannings. Dans cette machine à flux tendu, la moindre poussière peut faire vriller le système. Ce qui met les soignants dans des situations de stress intense. « *J'ai vu les comportements changer. De motivés et bienveillants avec les patients, certains sont devenus exécrationnels voire maltraitants* », dit Pauline Dubar. Le stress peut également se retourner contre eux-mêmes. Trop de fatigue, un problème personnel, et il devient impossible de gérer cette surcharge de travail... Des soignants m'ont raconté être partis car ils étaient devenus sans foi ni loi avec leurs propres collègues : leur imposer de revenir alors qu'elles partaient en vacances, de prendre des tours de garde...

Mais quitter sa vocation n'est pas chose aisée. Selon Anne-Sophie Minkiewicz, le sujet était presque tabou avant la crise. « *Il y a une culpabilité à quitter le navire, mais il en va de leur survie mentale* », insiste-t-elle. « *Depuis le début de la crise, les choses ont évolué, les infirmières s'autorisent davantage à franchir le pas.* » Ensuite, plusieurs options s'offrent à elles : 40 % reprennent une formation, 30 % changent de profession et les 30 % restants se tournent vers de nouvelles formes d'exercice (en libéral, à domicile, etc.). « *Beaucoup restent dans le soin* », précise-t-elle.

Pour apaiser les tensions, le gouvernement a lancé un Ségur de la santé à l'été 2020. Mais de l'avis des infirmiers que nous avons rencontrés, il n'a pas répondu aux attentes des soignants. « *Certes, il y a plus d'argent, mais ce n'est pas prendre en compte ce qui fait vraiment le sens du métier* », dit Pauline Dubar. « *Il faut changer de logiciel, rendre l'hôpital attractif. Des milliers ont cessé d'exercer, il faudrait les convaincre de revenir, avec des conditions de travail compatibles avec leur vie privée* », conclut le porte-parole du SNPI.

REPORTERRE

Travailleuses domestiques sans papiers, la puissance de la grève

Ce 16 juin est la Journée internationale du travail domestique. C'est le jour qu'ont choisi les travailleuses domestiques sans papiers de la Ligue de la CSC Bruxelles pour faire grève, exiger la régularisation et visibiliser la nécessité du travail de soin, dévalorisé et peu reconnu. Cette grève est une première. Une journée de mobilisation à Bruxelles qui ponctue un long processus d'émulation collective, d'actions et de réflexions avec toutes les femmes de la Ligue. Rencontre avec Magali Verdier, animatrice au MOC Bruxelles.



La grève des travailleuses domestiques sans papiers a lieu à Bruxelles, ce 16 juin 2022 (photo D.R. Moc Bruxelles)

Comment est arrivée cette idée de faire grève le 16 juin ? Est-elle venue des femmes ?

« La Ligue a mené plusieurs actions depuis sa création il y a trois ans : un manifeste [avec la complicité de notre magazine, dans "Travailleuses domestiques en lutte, "Vous allez nous voir !" », axelle n° 225-226, à télécharger ici, ndlr], le film Nous, les domestiques modernes, des manifestations, des actions, une exposition de photos...

Durant un séminaire d'été, en juillet dernier, on a bossé sur les conditions de travail. De là est venue des femmes l'idée de faire grève, pour montrer que leur travail est indispensable. Dès septembre, on a commencé à préparer la grève, avec cinq femmes au départ. Elles seront quinze finalement à faire grève ce 16 juin. On a fait très attention de ne pas prendre, en tant qu'animatrices, nos désirs de syndicalistes, de militantes, d'activistes, pour des réalités, et de suivre le cheminement des femmes. »

Quel a été le processus ?

« Cela a commencé par la question de "C'est quoi la grève ?" et "Quel est le sens de la grève ?" Elles ont ensuite listé toutes les tâches qu'elles réalisaient : nettoyage, soin aux personnes âgées, aux enfants. Elles ont mis en valeur la partie affective de leur travail, la confiance qu'on avait en elles. Et de là, elles ont imaginé les conséquences sur la société si elles s'arrêtaient de travailler : une crise d'État, du soin aux autres, des couples qui se disputent car ils doivent prendre en charge les charges domestiques, les livraisons de nourriture par des coursiers, les gens qui s'arrêtent de travailler – et donc perdent leurs revenus – pour pouvoir faire tout ce qu'elles font. »

On est, dans le cas d'une grève des travailleuses domestiques, sur un autre territoire que celui de l'usine ; aussi, elles ne composent pas une masse ouvrière, elles sont seules. Comment préparer une grève dans cette configuration ?

« On a fait du théâtre-action pour identifier comment dire à son patron qu'on va faire grève. Les femmes ont identifié leurs ennemi·es et alli·es. Parmi les ennemi·es, elles ont directement évoqué Sammy Mahdi, secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration, Bernard Clerfayt, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale chargé de l'Emploi... mais pas des patron·nes. Elles les ont plac·es au milieu, parce que stratégiquement, elles ne veulent pas se les mettre à dos. Elles ont voulu les sensibiliser à ce qu'ils soient de leur côté... Cela a débouché sur une lettre à leur donner. Elles y expliquent qu'elles luttent pour leurs droits, qu'elles font partie d'un syndicat, elles rappellent les différentes conventions, elles écrivent qu'elles subissent des violences, elles appellent à la régularisation, etc. »

Si ça se passe mal ce jeudi, qu'est-il prévu ?

« Concrètement, si une femme se fait mettre à la porte, nous irons collectivement faire pression au domicile de ce patron. Nous avons eu des doutes, certes, nous avons pensé aux risques occasionnés, mais je repense souvent à ce que dit Chiara Giordano [sociologue à l'ULB, et réalisatrice du documentaire "Auprès d'elles" sur les travailleuses migrantes de l'aide à domicile, ndlr] : "les femmes savent ce qu'elles peuvent faire avec leur patron ou pas". Et cela se vérifie... Cela nous amène évidemment à la question de la solidarité nécessaire à l'organisation d'une grève. »

Justement, comment s'est construite cette solidarité, avec le syndicat, avec les autres travailleuses du soin avec et sans papiers, avec les féministes... ?

« Très vite, les féministes se sont associées avec la Ligue, à travers des collages, des réunions de préparation, un film de promotion. On a aussi travaillé à la solidarité avec les travailleuses domestiques avec papiers. Car tant qu'il y aura des femmes sans papiers, on tire les salaires vers le bas. Il faut faire comprendre que le système économique repose sur l'existence du travail au noir mal payé. Nous sommes allées rencontrer des déléguées syndicales dans le secteur des aides à domicile, des aides-soignantes en maisons de repos, etc. Il est ressorti de ces échanges sur leurs conditions de travail que le travail domestique est majoritairement exercé par des femmes migrantes et qu'il s'agit d'un travail dur et non reconnu. »

Comment cette grève a-t-elle été perçue dans le syndicat ? Veronica Gago, philosophe argentine et autrice de « La puissance féministe. Ou le désir de tout changer » (Divergences 2021) identifie plusieurs freins des syndicats au sujet des grèves féministes. Pour les résumer : ça pompe l'énergie d'autres actions, ça affaiblit les directions syndicales, ça laisse les hommes de côté, etc. Ça vous parle ?

« J'ai ressenti peu de ces arguments, sauf celui de "On n'a pas le temps, ça prend du temps sur le reste". Cela n'a en tout cas pas été facile... Mais la grève a mis à l'agenda la question des sans-papiers au sein du syndicat et nous montre l'importance de mettre "les marges au centre", pour citer bell hooks, dans le travail syndical. »

Et avec le Comité des Travailleurs·ses migrants avec/sans papiers de la CSC Bruxelles ?

« La grève a été actée l'été dernier en présence des hommes. Les femmes ont reçu beaucoup de soutien de leur part et ont gardé une autonomie sur la préparation de cette grève. Par contre, et cela dépasse la grève, il est difficile d'articuler le travail de la Ligue avec le Comité car les espaces et le temps des hommes et des femmes sont différents. La grève, en tout cas, s'articule autour double, voire d'un triple enjeu : celui de s'allier avec les hommes sans papiers et de demander la régularisation de toutes et tous, mais aussi de mettre l'accent sur le travail du soin, exercé majoritairement par des femmes, et par des femmes avec et sans papiers. »

Vous organisez un « parlement ». C'est à nouveau une façon créative de vous mobiliser...

« En effet, nous mobilisons beaucoup l'outil culturel pour nous mobiliser, c'est l'une des spécificités des mobilisations féministes. L'idée nous est venue du film de François Ruffin, Debout les femmes. C'est aussi la concrétisation d'une idée écrite dans le manifeste. On va faire une fausse commission des affaires économiques et emploi sur le thème des travailleuses domestiques. Les femmes seront les expertes du vécu et les gens sur le gazon seront les député·es. La fin du parlement débouchera sur une motion que nous déposerons en septembre. »

LES REVENDEICATIONS

« Nous exigeons un accès au permis de travail. Nous exigeons la régularisation de toutes les travailleuses domestiques afin de bénéficier : de l'assurance santé, d'horaires stables, d'un salaire décent, de la pension, de congés payés, de congés maladie, de congés de maternité, des allocations de chômage. Nous exigeons des critères clairs de régularisation qui incluent les demandes actuelles des travailleuses domestiques (du secteur de soin). Nous exigeons la révision des lois actuelles concernant l'emploi des travailleuses domestiques. Nous demandons un accès à la formation. Nous exigeons la protection en cas de plainte face à un employeur abusif. Nous maintenons que le salaire légal est important. Nous rappelons à l'État belge la nécessité d'appliquer : la Convention d'Istanbul contre les violences faites aux femmes, la convention 189 de l'Organisation Internationale du Travail sur le travail domestique, les Directives européennes sur les Victimes et Sanctions. Nous appelons à la solidarité dans notre lutte : entre travailleurs et travailleuses avec et sans papiers, hommes comme femmes ; à la société civile, nous demandons de faire écho à notre lutte pour la régularisation ; aux syndicats, de continuer à nous soutenir ; à nos employeurs, nous demandons votre soutien afin de rendre notre travail légal et reconnu.

LE PROGRAMME

- 11h : conférence de presse, place du Luxembourg, 1040 Ixelles
 - 12h-14h : parlement des travailleuses domestiques, place du Luxembourg, 1040 Ixelles
 - 15h-17h : « Debout les femmes : témoignages de combats syndicaux des travailleuses domestiques ici et ailleurs », 19 rue Pléтинckx, 1000 Bruxelles
 - 17h30-19h30 : « Célébrons cette journée de grève », apéro convivial, 19 rue Pléтинckx, 1000 Bruxelles
- Mis en ligne le 15 juin 2022

<https://www.axellemag.be/travailleuses-domestiques-sans-papiers-greve/>



Humour de Politis

Derrière l'appli Airbnb, l'esclavage de femmes de ménage ukrainiennes

Exploitation. Contraintes de travailler dans des conditions indignes, vingt-cinq femmes de ménage ukrainiennes sans papiers, affectées au nettoyage d'appartements destinés à de la location courte durée, attaquent leurs ex-employeurs devant la justice ce jeudi.



Oksana Veykogne : « On travaillait sans pause de 9h30 à 18h15, parfois plus tard ». Julien jaulin / Hanslucas

Il y a comme une odeur de moisi derrière cette location Airbnb resplendissante que vous avez réservée en plein Paris, en un seul clic, avec une instantanéité déconcertante. Derrière la promesse de prestations toujours moins chères et toujours plus disruptives, c'est un nouveau dossier pour traite d'êtres humains dans le cadre du travail qui arrive ce jeudi devant le tribunal judiciaire de Paris.

Vingt-cinq femmes de ménage ukrainiennes sans papiers, accompagnées de la CGT, accusent leur ex-employeur, la société VIP Services, et plusieurs dirigeantes dont Nataliya Kruchenyk, de les avoir surexploitées dans des conditions indignes de 2018 à 2021.

Elles reprochent en outre au donneur d'ordres, HostnFly, qui leur confiait des prestations d'entretien pour les propriétaires d'appartements loués via l'application, d'avoir manqué à son devoir de vigilance.

Jusqu'à 70 heures par semaine, 7 jours sur 7

« J'ai trouvé ce travail par une annonce Facebook », se souvient Oksana Veykogne, 57 ans. « On travaillait sans pause de 9 h 30 à 18 h 15, parfois plus tard », explique-t-elle. En haute saison, elle et ses collègues pouvaient travailler jusqu'à 70 heures par semaine, 7 jours sur 7. Dans ce laps de temps, celles-ci étaient censées nettoyer quatre, cinq, voire six appartements chaque jour, aux quatre coins de Paris. Qu'importe qu'elles puissent être mineures, enceintes ou malades.

Le tout pour un salaire dérisoire et versé de manière aléatoire, certaines employées étant payées avec six mois de retard. « La plupart du temps, je gagnais entre 600 et 800 euros par mois », témoigne Oksana. Au total, l'enquête de l'inspection du travail évalue le salaire horaire des femmes de ménage à un montant allant de 5 à 8 euros. « La majorité des salariées ont perçu moins de 50 % du Smic horaire », notent les fonctionnaires du ministère du Travail.

À la différence des autres plaignantes, Oksana possède la nationalité française et maîtrise parfaitement notre langue, ce qui l'a sans doute incitée à réclamer l'application de ses droits plus fortement que ses collègues, souvent très jeunes et en situation de vulnérabilité accrue. « Fin 2019, je suis tombée malade, et je pensais que c'était à cause du travail. J'ai demandé à voir le médecin du travail et Nataliya m'a dit qu'il n'y en avait pas. Suite à cela, j'ai été licenciée », affirme-t-elle.

L'espoir d'un contrat et d'une régularisation

« Depuis 2017, Mme Kruchenyk, d'origine ukrainienne, a délibérément organisé le recrutement massif et presque exclusif de travailleurs, et principalement de travailleuses, étrangères sans titre, de nationalité ukrainienne, sans les déclarer aux organismes sociaux (en majorité), ni leur établir de contrat de travail ou de bulletins de salaire. (Elle) entretenait l'espoir d'établir un contrat de travail et de leur délivrer des bulletins de salaire qui les aideraient dans leurs démarches de régularisation par le travail, promesse qui n'a jamais été tenue », notent dans un procès-verbal de 366 pages les inspecteurs du travail en charge du dossier, ajoutant que « le fait que Mme Kruchenyk ait les mêmes origines ukrainiennes que l'ensemble de ses salariés a entretenu l'illusion d'une entraide communautaire qui leur permettrait de mener une vie meilleure en France ».

Ancienne employée à l'ambassade ukrainienne en France, influente dans la communauté expatriée, Nataliya Kruchenyk s'imposait comme une figure incontournable pour les Ukrainiens, a fortiori ceux, sans papiers, dans l'incapacité de trouver un travail déclaré. *« Elle était un repère pour les plaignantes, car elle avait par ailleurs créé une association de domiciliation qui dispensait également de l'aide aux démarches administratives. Elle savait adapter son discours et promettait aux unes de les aider à s'inscrire à la Sorbonne, à d'autres de les aider à passer leur permis de conduire ou à trouver un travail de bureau »,* explique M^e Aline Chanu, l'une des avocates des parties civiles.

Très liée à la paroisse ukrainienne de Saint-Germain-des-Prés, la businesswoman y donnait en outre des cours de français. Recrutant via plusieurs groupes Facebook ou par bouche-à-oreille, l'employeuse aurait même fait venir deux travailleuses d'Ukraine, à en croire l'avocate des salariées. En sus, elle logeait certaines de ses employées, retirant directement de leur paie le montant du loyer.

De quoi constituer une emprise telle que les travailleuses sans papiers se retrouvaient assujetties aux cadences infernales et aux conditions de travail déplorables imposées par leur patronne, sous peine de tout perdre, craignant en outre d'être dénoncées à la police. Les impayés de salaire lui donnaient un levier supplémentaire pour empêcher les travailleuses, qui espéraient toujours récupérer leur dû, de partir.

Un système de flicage

À la suite d'une interpellation de la CGT, l'inspection du travail a d'ailleurs pu constater in situ l'indignité des conditions de travail des salariées ukrainiennes, en se rendant de manière inopinée dans un appartement en cours de nettoyage : *« Le jour du contrôle, il n'y avait ni balai ni serpillière ou seau d'eau dans l'appartement. (La salariée) a dû utiliser un vieux tee-shirt trouvé dans le placard sous l'évier stocké avec des produits d'entretien. Elle l'a mouillé dans le lavabo de la salle de bains puis l'a passé sur le sol, contrainte à le faire en étant accroupie ou à quatre pattes, en l'absence de balai mis à sa disposition »,* décrivent, visiblement effarés, les agents de contrôle au printemps 2020.

« Parfois, on devait nettoyer tout un appartement avec de l'essuie-tout, parce qu'il n'y avait rien. On devait souvent acheter nos propres produits de nettoyage. On tombait sur un appartement comme ça au moins une fois par semaine », se souvient Oksana Veykogne.

À l'absence de matériel de nettoyage s'ajoutent le manque d'équipements de protection, un rythme de travail très soutenu imposé notamment par un système de flicage via l'application de géolocalisation fournie par le donneur d'ordres, HostnFly. *« On devait prendre chaque tâche effectuée en photo pour prouver qu'on avait bien nettoyé les toilettes, remplacé les serviettes, etc., et envoyer les photos en temps réel. S'il n'y avait pas de réseau dans l'appartement et qu'on ne pouvait pas les transmettre, on avait des pénalités »,* explique Oksana. Ces retenues sur salaire intervenaient aussi fréquemment en fonction des pourcentages de commentaires négatifs laissés par les clients.

Contactée, l'entreprise donneuse d'ordres nous a renvoyés vers son avocat. *« HostnFly a été entièrement trompé par les pratiques de VIP et n'a jamais eu le moindre doute sur les faits scandaleux reprochés à cette société »,* nous a répondu M^e Aurélien Louvet, pointant que son client est uniquement poursuivi pour avoir manqué à son devoir de vigilance, précisant que *« le défaut d'attestation de vigilance est lié aux manœuvres frauduleuses de VIP et de sa dirigeante »,* afin de justifier son incapacité à délivrer ce document administratif.

Pourtant, au regard des pièces du dossier, HostnFly semblait suivre de très près les moindres faits et gestes des salariées via l'application. C'est en outre bien le donneur d'ordres qui fixait les durées affectées au nettoyage des appartements. À titre d'exemple, l'entreprise imposait que le ménage entier d'un T3 soit réalisé en 1 heure et 25 minutes, un temps qui, d'après les salariées, ne comprenait pas le trajet pour aller chercher les clés dans un dépôt.

« HostnFly prévoit des durées de travail au moins deux fois inférieures à celles que nous avons constatées dans trois entreprises du secteur d'activité offrant des prestations comparables », note d'ailleurs l'inspection du travail.

« On veut que notre préjudice soit reconnu »

Outre les cadences pénibles, les salariées devaient porter produits de nettoyage et linge à bout de bras dans des sacs de courses – un chargement qui pesait au moins 11 kg – entre les locaux de l'entreprise et les logements à nettoyer, sur des distances quotidiennes allant de 8 à 18 kilomètres à pied.

L'impact sur les salariées : « Des douleurs au dos, aux jambes, aux pieds, aux mains, des problèmes de tension artérielle, le développement d'une addiction à l'alcool, une perte de poids, des aménorrhées secondaires suite à un état de stress très important », soulignent les inspecteurs du travail.

Durement éprouvées physiquement et psychologiquement – les salariées rapportent en outre du dénigrement et des menaces de représailles –, les vingt-cinq plaignantes espèrent aujourd'hui obtenir justice. « On veut que notre préjudice soit reconnu, qu'on soit indemnisées et que la justice dise que ce n'est pas possible de traiter des gens comme cela », insiste Oksana.

« Dans ce dossier, on a affaire à quelque chose qui relève de la discrimination intersectionnelle : non seulement elles sont exploitées parce que sans papiers, mais la dimension genrée joue également fortement. Ce ne sont que des femmes, employées comme femmes de ménage selon un schéma de sexualisation des tâches », relève M^e Aline Chanu, qui souhaiterait faire reconnaître ce concept inédit devant la justice.

Publié le jeudi 16 Juin 2022

Loan NGUYEN

<https://www.humanite.fr/social-eco/sans-papiers/derriere-l-appli-airbnb-l-esclavage-de-femmes-de-menage-ukrainiennes-754521#xtor=RSS-1>

Humour de Siné mensuel





Grève à Louvre Hotels : action surprise des femmes de chambre et leurs collègues

Depuis près de trois semaines, des femmes de chambre et d'autres salariés du groupe Louvre Hotels mènent un mouvement de grève, sur quatre sites différents. Ce mardi 14 juin, une trentaine d'entre eux ont débarqué par surprise dans le hall d'un des hôtels du groupe, à Le Bourget. L'action visait à mieux faire entendre leurs revendications. Parmi celles-ci : une augmentation des salaires de 300 euros net, et la création d'une prime d'ancienneté.

« Allez, courez ! » lancent les têtes de file au reste du groupe, en zigzaguant entre les voitures garées devant l'hôtel Campanile du Bourget, au pied de l'aéroport. Certains déplient des drapeaux, d'autres enfilent leurs chasuble siglés CGT-HPE (Hôtels de prestige et économiques). En tout, une trentaine de femmes de chambre, serveurs, hôtesses de petits-déjeuners, franchissent l'entrée de l'hôtel, en scandant « Augmentez les salaires ! » devant les mines surprises des agents d'accueil. Les chants s'enchaînent, avec quelques pas de danse. Les sifflets et les bruits de casserole retentissent partout. Très vite, des confettis recouvrent le sol, les fauteuils, les tables où trône le buffet du midi tout juste servi.

Depuis le 26 mai, des salariés du groupe Louvre Hotels sont en grève reconductible. Quatre hôtels sont concernés. D'abord, le Campanile de Gennevilliers : 90 % des effectifs y sont en grève, selon la CGT-HPE. Ensuite, les Campanile et Première Classe du Pont de Suresnes, où l'on tourne plutôt autour des 60 % de grévistes, toujours selon le syndicat. Enfin, la Villa Massalia, à Marseille, avec la même proportion. « Tous sont des gros porteurs, pas des petits hôtels » indique Tiziri Kandi, responsable du syndicat CGT-HPE qui accompagne les grévistes. Plusieurs de ces hôtels ont « une tradition de lutte », précise-t-elle également. Dans chacun d'eux en effet, des mobilisations successives ont mis fin à la sous-traitance.

L'une des principales revendications des grévistes aujourd'hui est l'augmentation de 300 euros par mois des salaires. Myriam* est hôteesse de petit-déjeuner. Tous les matins, elle assure son service à l'hôtel de Suresnes. Pour 20 heures de travail hebdomadaires, elle gagne 1100 euros net par mois. « Et encore, ça compte le remboursement des tickets de transport », précise-t-elle. 300 euros d'augmentation, « ce n'est même pas beaucoup », soupire-t-elle.

Pas de négociation ouverte

Pour le moment, aucune négociation n'a été ouverte avec le groupe Louvre Hotels. « Nous sommes toujours en attente de la réponse des responsables. On travaille dur pour un salaire qui ne suffit pas. On demande 300 euros... Et 300 euros, c'est rien », abonde Salia*, également salariée à Suresnes. Elle gagne plutôt entre 700 et 800 euros par mois, pour une petite vingtaine d'heures de travail hebdomadaires.

Les grévistes demandent aussi la mise en place de la subrogation dès le premier jour d'arrêt de travail. C'est-à-dire la suppression du délai de carence avant de toucher les indemnités journalières dues par l'Assurance

Maladie. Ou encore, la généralisation de la prime de nuit dans tous les hôtels. Et ce, à hauteur de 25 euros par nuit travaillée.

Contactée, le groupe Louvre Hotels n'a pas, pour l'heure, donné suite à nos demandes d'entretiens. Dans le hall de l'hôtel du Bourget en revanche, une discussion s'engage entre les représentants syndicaux et les gérants de l'établissement. Ces derniers demandent à ce que la manifestation se fasse dehors. L'un menace, sur un ton calme, de faire appel à un huissier pour engager des constats et d'éventuelles poursuites. « *On ne quittera pas les lieux* », répète Tiziri Kandi. « *Les salariés n'ont rien cassé. Ils n'ont agressé personne. Ils exercent simplement leur droit de manifester et leur droit de grève* ». « *On est chez nous !* » lance Véronique*, enfoncée dans un fauteuil orange, en brandissant son drapeau syndical.

28 ans de travail, sans prime d'ancienneté

Véronique est l'une des doyennes des grévistes. Cela fait 28 ans qu'elle travaille au même hôtel, à Gennevilliers. De toute sa carrière, c'est sa première grève. « *Avant, je ne voulais pas faire grève. Maintenant, je me dis : il faut que je le fasse, ce n'est pas normal. On a rien. On a besoin de nos droits.* » En 28 ans, Véronique n'a jamais touché de prime d'ancienneté. La convention collective des hôtels, cafés et restaurants n'en prévoit pas. C'est aujourd'hui l'une des principales revendications des grévistes vis-à-vis du groupe Louvre Hotels. Beaucoup de femmes réunies ici, comme Véronique ou Salia, sont des employées dites « *polyvalentes* ». Elles se chargent des chambres, du ménage, de la lingerie... « *On a mal partout. Les pieds, les yeux* », souffle Véronique, en montrant aussi la peau de ses mains. « *Dans la lingerie, avec les machines, il y a une chaleur... Et pas de fenêtre, là où je travaille. J'y suis tous les jours. Je respire mal* ». Ses journées commencent à 8 heures, et s'achèvent à 17 heures. Elle gagne 1 400 euros par mois. S'y ajoutent 100 euros de remboursement des transports.

Au bout d'une vingtaine de minutes, des policiers entrent dans le hall pour contrôler et interroger les responsables syndicaux. Ces derniers reviennent en appelant au calme les grévistes. Tout le monde s'assoit alors sagement dans les fauteuils du hall. Les conversations vont bon train. « *Stop, stop* », lance Foued Slimani, délégué CGT-HPE, pour obtenir l'attention de l'assemblée. Le silence se fait. « *Je vais chercher le jus de bissap !* », annonce-t-il simplement en riant. Quelques femmes en ont cuisiné pour l'occasion.

« On voit tellement de petites injustices »

Philippe* circule entre les fauteuils, pour distribuer avec bonne humeur des verres de jus de bissap et de gingembre. Ce grand jeune homme à la silhouette élégante est serveur, depuis neuf ans, dans l'hôtel Campanile de Suresnes. « *Ces revendications, on devait les faire bien avant le covid. Mais la pandémie a ralenti un peu les choses. Là, on s'est lancé parce qu'il y a eu une remontée de croissance de l'activité* », retrace-t-il. L'augmentation du prix de l'énergie et de l'alimentaire a aussi été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Le jeune homme s'est mis en grève avec, en tête, la lutte qui avait déjà agité son établissement en juin 2019. Celle-ci avait abouti à des augmentations de salaire, ainsi qu'à l'internalisation des femmes de chambre, jusqu'ici employées par un sous-traitant.

Aujourd'hui, Philippe gagne près de 1 500 euros, pour un temps plein. Ce qu'il demande surtout, avec d'autres grévistes, c'est l'arrêt des coupures pendant le service. « *On travaille de 10h30 à 14h, on revient de 18h à 23h* », explique-t-il. Pour basculer sur des services en continu, il faudrait recruter. Le patronat de l'hôtellerie-restauration, très impacté par la crise sanitaire, alerte régulièrement sur ses difficultés à embaucher. Le groupe Louvre Hotels lui-même vient d'annoncer sa recherche de 200 candidats. Mais de l'autre côté, de nombreux syndicats dénoncent les mauvaises conditions de travail, trop peu attractives.

Après une heure d'occupation, les policiers, de retour dans le hall, sont plus détendus. L'un d'eux engage même un pas de danse en tapant des mains pour suivre quelques slogans. L'action prend fin vers 14h, après deux heures d'occupation. Les grévistes réunis ici se disent prêts à recommencer. Même Philippe, qui envisage pourtant une reconversion, assure qu'il ne lâchera pas ses collègues. Qu'importe la durée de la lutte. « *On voit tellement de petites injustices, tous les jours, pour nos collègues... Ça me tient à cœur d'être là jusqu'au bout de cette grève* ».

*Les prénoms des personnes interrogées ont été modifiés afin de préserver leur anonymat.

Maïa COURTOIS, 15 juin 2022

Pauvres gosses !

Ça y est, c'est parti : CEB, CEID, CESS, tous ces sigles barbares pour apprendre aux enfants, le plus tôt possible, le stress, l'obsession de l'évaluation, la peur de l'échec. Mais comme disait ce matin dans *Matin Première* l'inspectrice Pascale Genot, « le taux d'octroi du CEB est très élevé, donc je pense que la crainte de ne pas échouer est minime ». En voilà une qui aurait perdu des points pour non maîtrise de la négation, en disant le contraire de ce qu'elle voulait exprimer. Ou comment le stress (ici de l'interview, comme me le faisait remarquer malicieusement une commentatrice) peut amener à des erreurs qui ne disent rien des connaissances réelles de la personne...

Compétition, inégalités, exclusion...

Je n'ai pas d'enfants, je n'ai jamais donné cours à des enfants, mais j'ai des souvenirs. Souvenirs de stress de « ne pas y arriver », pas aussi haut qu'attendu, alors que j'étais pourtant bonne élève. D'injustice lorsqu'un prix m'a été retiré publiquement pour avoir « triché », à savoir laisser copier une camarade, tellement stressée qu'elle avait même repris mon unique faute d'inattention. D'humiliation lorsqu'en plein cours, parce que je ne savais pas répondre à une question sur Charles Quint, la prof a fait rire la classe en déclarant que je ferais mieux d'étudier mes leçons que d'écrire des histoires d'amour (car oui, à 13 ans j'écrivais déjà des histoires d'amour, et la suite a démontré que ça m'a beaucoup plus apporté dans la vie que de connaître les détails du règne de Charles Quint). Mais quoi, il n'est jamais trop tard pour habituer les enfants à la société que les attend, faite de compétition, d'inégalités, d'exclusion des moins veinard es. Des spécialistes de l'enseignement ont beau tirer la sonnette d'alarme, il n'y a pas de frein au train où vont les choses. Il faut fabriquer de bons adultes préparés au burn out, à la dépression et à l'écrasement des autres.

Une « infime partie » de soi

On pourrait imaginer autre chose ? Bien sûr : une école qui prépare à l'émancipation plutôt qu'aux examens, qui valorise la coopération plutôt que la compétition, qui tire chaque enfant au plus loin de ses capacités et de ses préférences – sans oublier pour autant de lui présenter la plus large palette des possibles, en évitant les stéréotypes liés au genre ou à l'origine sociale. Mais cela implique des moyens et surtout, une autre vision de la société et d'une vie épanouissante.

En attendant, contentons-nous de souscrire à ce qu'écrit Bernard De Vos Dumont, Délégué aux Droits de l'Enfant, sur sa page Facebook (et qu'il développe dans les médias) :

« Quand les CEB et autres CEID ou CESS auront tenté d'évaluer l'intelligence abstraite de nos chérubins, il faudra pourtant qu'un jour on accepte qu'il y a bien d'autres formes d'intelligences. L'intelligence sociale, l'intelligence technique ou pratique, l'intelligence émotionnelle notamment.

Ces formes d'intelligence là sont rarement valorisées à l'école. Il est grand temps de les reconnaître, d'apprendre à les utiliser, de les cumuler et de les partager dans un cursus commun.

Pour permettre à nos enfants de ne pas être réduits à une portion congrue d'eux-mêmes, et à déployer l'ensemble de leurs potentialités. Et de grandir heureux, sans devoir sans cesse tenter d'être qui ils ne sont pas.

D'ici là, plein de courage à toutes celles et à tous ceux qui devront bien y passer. Quel que soit le résultat, il ne vous représente pas. Il rend juste compte d'une infime partie de vous-mêmes. »

Irène KAUFER, 16 juin 2022

<https://www.asymptotique.be/pauvres-gosses/>



Humour de Kroll



Une tranche de vie avec Yves Teicher

Une dégaine à donner à croire qu'il trébuche en permanence sur ses lacets, une impression qu'il manque une ficelle pour tenir son pantalon, un accoutrement d'épouvantail, une tignasse à la Einstein, un nez à fumer sous la douche, des paluches à faire crever d'envie le plus balèze des bucherons, c'est cela que je croise en juin 2011 à la Ferme de la Madelonne, où je venais assister au concert de Yves Uzureau qui chante Brassens (1), accompagné ce jour-là par Gilles Quétin et Rodolphe Raffalli, fabuleux guitariste manouche.

Le concert commence, et Uzureau enchaîne ses « Brassens » de maîtresse façon.

Arrive le moment des rappels et là, je me frotte les yeux en voyant mon « clodo » s'approcher de la scène, un violon à la main, et ça va très vite, ça swingue sur « Le vent », Raffalli d'un côté et mon épouvantail de l'autre...

Je me tourne alors vers Claude Lentz, le patron de la Madelonne, : « C'est qui ce mec ? »... et Claude de me hurler : « T'es con ou quoi, c'est le plus grand violoniste du monnnnddddde ».



Après le spectacle je sors pour m'en rouler une et s'avance vers moi le violoniste, débraillé : « *T'as pas une petite sèche ?* ».

Voilà comment est née cette amitié indéfectible, et voilà comment j'ai compris que l'habit ne faisait pas le moine.

Yves Teicher, car il s'agissait bien du grand violoniste Yves Teicher, me propose de venir l'écouter le lendemain au « Sauvenièrre » à Liège, où il joue des tangos argentins accompagné par Léon Humblet, un pianiste impressionnant qu'il me présente à la fin du spectacle. On parle d'un possible concert « Brassens » avec Léon à l'accordéon, André Klenes à la contrebasse et Yves au violon : le premier aura lieu en février 2012 à Marchin.

Passionné de Brassens, quelque peu guitariste, je mesure la chance que j'ai de pouvoir être accompagné par un aussi talentueux musicien. Et surtout, maintenant qu'il nous a quitté sans tambour ni trompette, d'avoir avec lui sillonné la France de long en large en cultivant une amitié qui pouvait passer du noir au blanc en quelques secondes : lui étant branché carte routière pour voyager, et moi GPS.

Je ne lui ai jamais avoué, mais il avait plus souvent raison que moi...

L'aventure commence en avril 2012, quand je suis invité par Jean-Marc Dermesropian au Festival Brassens de Vaison la Romaine. Je persuade Yves et Léon de se joindre à moi.

Pouvais-je deviner que cette invitation allait permettre de faire connaître le magnifique spectacle d'Yves Teicher dédié à Charles Trenet ? D'abord à Vaison et à la Cafet'Yères de Cuverville-sur-Yères avec Léon Humblet (où ils donnent le dernier spectacle avant fermeture définitive du lieu).

Et ensuite avec le pianiste Johan Dupont... à Paris, à Perpignan, à Carcassonne, à Grenoble, à L'Isle sur la Sorgues, à Pézenas, à Rohan, à Montpellier, à Barjac, à Chaumont, à Bois Baudry, à Liège, dans divers lieux en Belgique et j'en passe...

Pour la petite histoire, Yves Teicher et Johan Dupont ont participé à l'inauguration de « l'aire Trenet » à Narbonne-Vinassan Sud (A9). Le directeur de Vinci en personne est venu parler de son désir de « mettre à l'honneur » des artistes comme Brassens, Bobby Lapointe et Trenet, et de sa volonté de « mettre la culture » sur les autoroutes.

Mais aucun mot, aucun regard pour les deux artistes qui venaient de jouer magistralement quelques pépites de Trenet à quelques mètres de lui...

J'admirais l'artiste évidemment, mais plus encore l'humain délicat, attentif, sensible ... ses rires, ses gros rires, nos kilomètres avec des véhicules qui menaçaient de nous lâcher à tout moment, des nuits à dormir dans la voiture voire dehors, des concerts dans des petits lieux, à la maison, dans des vignobles, dans des grandes salles, parfois rien qu'à deux, parfois avec Stéphane Martini, ou Johan Dupont, ou Jean-François Foliez, et même Jacques-Ivan Duchesne. Avec cet engouement quasi unanime du public, pas une mouche qui vole, et les applaudissements qui fusent à la seule annonce de son nom.



Et puis ce coup de fil de son frère, le guitariste Stéphane Martini : « Yves est mort dans son lit »... La nouvelle a amené du monde au haut de la côte de Robermont le 19 avril à 13h00... Et j'ai croisé tous ces gens venus de partout de Belgique, de Paris, de Bretagne, de Normandie, pour boire avec lui sa dernière bière... et repartir avec l'impression que leur vie ne serait plus jamais la même. Mais heureux d'avoir croisé celui que je surnommait souvent « l'Albatros », tant sa ressemblance avec « le vaste oiseau de mer » de Baudelaire était stupéfiante. J'ai perdu un ami, mon ami, mais c'est incroyable le nombre de personnes qui ont aimé cet homme-violon dingue... et qui en parlent mieux que moi (2) (3). « Il faudrait toujours, quand on dit adieu, pouvoir dire aussi je vous aime » ... cette phrase de Trenet qu'il avait fait sienne, et qu'il chantait si bien.

Jacqy EVRARD le 23 avril 2022

(1) <https://www.yves-uzureau.com>

(2) <https://lundi.am/Yves-Teicher-1962-2022>

(3) <https://www.youtube.com/watch?v=iNGovZ1uk7k>

Photos Roger Hansenne (Yves avec le groupe de son frère Stéphane Martini et avec le pianiste Johan Dupont) et Rémi Le Bret (en noir et blanc avec Jacky Evrard)











<https://www.asymptotique.be/une-tranche-de-vie-avec-yves-teicher-par-jacky-evrard/>

Putain, Arno, on t'aime

Bruxelles est sans doute la seule ville au monde où une rock star comme Arno pouvait tranquillement boire sa bière au « Coq » ou au « Plattestein » sans que personne jamais ne l'emmerde. Anecdote : à Paris, par contre, on lui réclamait des autographes même quand il allait pisser, alors qu'il n'avait que sa bite entre les doigts comme stylo.

Je ne sais pas comment c'est possible, mais je ne connais pas un Bruxellois, et sans doute pas un Ostendais, qui ne l'ait pas croisé au moins une fois dans sa vie. Pas seulement sur scène, mais dans la rue ou dans un café. Parmi eux et parmi elles, il y avait Lisbeth. Témoignage. (C.S.)

Arno,

M'est avis qu'on est très, très, très nombreux à vouloir t'écrire ce soir. Et peut-être que si on se relayait, on pourrait faire durer, durer, durer l'histoire qu'on composerait toutes ensemble, et peut-être que cette histoire n'aurait pas de fin.

Ce serait tellement rassurant, ça : qu'il n'y ait pas de fin. Parce que l'annonce de ton décès, crois-moi, on n'arrive pas à y faire face. Ce n'est pas possible. C'est beaucoup, beaucoup trop dur, immensément douloureux. Pourquoi ?

Ben, justement : je crois que si on mettait bout à bout toutes les réponses individuelles à cette question, l'histoire ne se terminerait jamais.

Parce qu'on est (encore une fois, et pour toujours, toujours !) très, très, très nombreux à avoir des souvenirs en stock. Souvenirs de toi. Souvenirs avec toi. Souvenirs qui datent et souvenirs récents. Et qu'on n'a pas envie d'encaisser le fait qu'on n'ajoutera pas de nouveaux souvenirs à cette liste. Putain...

Il est 18h, un jour de semaine, il y a une dizaine d'années. Je te croise au rayon légumes du petit supermarché à la Bourse. Tu fais tes courses, lunettes de soleil sur ton nez. Peut-être parce que c'est le lendemain de la veille, peut-être pas. Je me trouve derrière toi à la caisse. Quand je sors, je te vois monter dans un taxi avec tes courses. Je souris parce que j'imagine que peut-être la veille était effectivement chargée et que les jambes te manquent pour retourner chez toi Rue Dansaert à pied. J'imagine, c'est tout. Et je trouve ça parfaitement normal de te croiser pendant que tu fais tes courses comme nous, autres habitants du centre-ville.

Il est je ne sais quelle heure, un soir, devant la télé, quelque part début des années 1990. Tu viens de participer à une émission dont j'ai oublié le nom. Vêtu d'un tablier, tu y as fait des croquettes aux crevettes, et avec ton flair légendaire, tu as parlé de comment ta grand-mère les faisait. Je ne connais alors que les chansons de TC Matic qui passent par les baffles dans le salon de temps à autres. Tu me fais rire. Je crois comprendre que tu es assez connu.

Il est 21h. On est à quelques tables l'un de l'autre sur la terrasse de De Markten. Tu es avec quelques potes que je reconnais aussi : Jan et Sigrid. Tu es à moitié affalé dans ta chaise longue, bottes de cowboy aux pieds et cheveux coiffés au sel de mer et au vent.

Quelques heures plus tard, on se recroisera à l'Archiduc, tu es accoudé au bar et tu parles avec tout le monde qui vient y commander sa boisson. Tu me dis « *Je t'ai déjà vu quelque part toi* ». Je te réponds : « *Moi aussi* ». Un gars qui était de partout, qui n'a pas hésité à faire comprendre à Donald Trump qu'il pouvait bien aller se faire cuire le cul parce que notre hellhole bruxellois à nous, il est juste parfait. Celui qui était plus souvent invité à la télé française qu'on n'aurait cru possible – après tout, faut être belge pour comprendre Arno. Lui, il avait parfaitement compris la Belgique.

C'est ça qu'on a perdu aujourd'hui : l'incarnation absolue du rock 'n roll à la belge. Sans chichis, sans entourloupes, brute de décoffrage et sincère comme c'est pas permis. Pas de star system, juste de l'humain, débordant de talent. Le luxe de croiser un monument vivant de belgitude à toute heure, sans distance de sécurité.

Misère, mec, t'as pas idée comme on chiale. J'ai pas tenu sec en lisant l'article annonçant ta mort dans De Morgen. Et ça n'a pas fini de couler. Ça vient tout seul, comme cet amour si évident qu'on te porte en masse. Et ça non plus, ça n'est pas prêt de s'arrêter. Tu vas nous manquer tellement, bordel. Je t'aurais tant souhaité une sortie au son explosif comme celui de tes cymbales sur scène au Cirque ou à l'AB. On n'en était pas loin cela dit, et encore une fois grâce à toi : jusqu'à la toute fin, tu étais là en musique. Mais je donnerais tant pour te recroiser au supermarché ou au comptoir d'un bar.

À ta santé, Arno. On t'aime. Putain.

Tes orphelins.

Lisbeth TEMMERMAN (<https://www.asymptotique.be/putain-arno-on-taime-par-lisbeth-temmerman/>)

Tango et politique

De Carlos Gardel à Astor Piazzolla, de sa version « classique » à sa réinvention, chacun connaît le tango, de plus ou moins près. On l'identifie communément comme sexy et dramatique, codé et stylisé. On sait moins que cette musique qui danse, populaire dans tous les sens du terme, a une histoire intriquée à l'histoire politique de l'Argentine.

C'est une danse, bien sûr, le tango. Et aussi une musique, un chant, une poésie. On lui attribue communément et plus ou moins vaguement une origine argentine, mais, en voyant des couples dessiner dans l'espace comme une sorte de chorégraphie du désir sublimé, on se demande assez rarement comment il est né, et encore moins si son histoire est liée de quelque façon à la politique. Il est pourtant à la fois le produit d'une certaine politique et, depuis sa naissance, le partenaire d'une relation souvent orageuse avec les représentants des pouvoirs.

Tout commence vers 1870. Les deux pays au bord du Río de la Plata, l'Argentine et l'Uruguay, sont encore des régions largement à dominante rurale et leurs gouvernements décident alors de mener une politique de modernisation et de peuplement – ce qui implique un appel massif à la main-d'œuvre étrangère. Les immigrants, principalement des hommes venant d'Italie et d'Espagne, seront très nombreux à tenter leur chance. Buenos Aires, en 1870, compte 250 000 habitants. En trois décennies, 1,5 million d'immigrants arrivent, débarquant des bateaux qui accostent dans les ports de Buenos Aires et de Montevideo. Ils s'entassent à la périphérie de la ville, dans des logements collectifs misérables, les *conventillos* : autour d'une cour principale où se trouve le point d'eau, des petites chambres d'une dizaine de mètres carrés, évoquant des cellules de nonnes. Cet habitat insalubre où régnaient promiscuité et prostitution existera jusqu'au début des années 1920.

S'ils se regroupent par communautés, ils entrent en contact, dans les *conventillos* ou au travail par exemple, avec d'autres langues, d'autres musiques, d'autres instruments. Ils croisent une population noire qui danse sur ses propres musiques, bien qu'elle soit en voie de diminution pour cause de forte mortalité infantile, d'épidémies (choléra, fièvre jaune) et de guerres, où Noirs, mulâtres et Amérindiens ont très souvent servi de chair à canon. Les Noirs, descendants des esclaves longtemps arrivés dans le Río de la Plata au rythme de cent mille par an, représentaient encore au milieu du XIXe siècle un tiers de la population argentine (0,4 % aujourd'hui), et il en allait à peu près de même en Uruguay (autour de 8 % aujourd'hui). Les nouveaux venus étaient également amenés à rencontrer la fraction la plus pauvre des *criollos*, le nom donné aux descendants des colons espagnols, et les immigrants de l'intérieur, *gauchos* et *payadores*, ces chanteurs itinérants champions de la joute poétique improvisée publiquement (la *payada*), d'abord à la campagne puis dans la ville, et qui sont encore présents aujourd'hui en Amérique latine comme interprètes du folklore.

Ce sont la habanera cubaine, le candombe africain, dont l'apport sera longtemps occulté (1), la chanson italienne et des échos des chants des *payadores* qui vont ainsi se fondre dans un seul creuset musico-chorégraphique qui les transformera. Progressivement, en tant que musique à danser, le tango, comme la milonga, genre plus ancien et de rythme plus vif, puis la valse, s'installent dans les *academias* (les écoles de danse), les tripots, les lupanars. Dans la cour des *conventillos* ou même dans la rue avec les orgues de Barbarie, on entend parfois un piano ou un trio guitare, violon et flûte (qui sera assez vite remplacée par le bandonéon, arrivé d'Allemagne, futur instrument emblématique du tango). C'est là que le prolétariat masculin du Río de la Plata, toutes origines confondues, vient le soir se détendre en dansant le plus souvent avec les seules femmes qu'ils y rencontrent : les prostituées seront ainsi les premières danseuses de tango.

Les femmes, musiciennes ou chanteuses, seront d'abord obligées de se déguiser en homme pour pouvoir se produire en public, mais elles joueront progressivement un rôle très important dans le tango chanté ou joué, pour acquérir aujourd'hui une place fondamentale que personne ne leur conteste plus. Elles ont même impulsé depuis un moment une évolution du rapport guideur-guidé dans la danse... Mais, à cette époque, il n'est pas rare de voir deux hommes danser ensemble pour apprendre les pas qui s'inventent, s'entraîner pour la piste du soir, une pratique qui s'est prolongée longtemps, même aux moments où elle fut interdite.

Rien d'étonnant donc si, au début du XXe siècle, le tango, création urbaine des pauvres, à tendance particulièrement macho, et assez éloignée de la défense des vertus bourgeoises, a été regardé par les élites dirigeantes soit avec curiosité, soit avec méfiance, sinon inquiétude. Il a finalement donné l'impression d'arranger tout le monde, car on pouvait estimer qu'en dansant la population la plus démunie ne pensait pas à autre chose. Il est ainsi devenu à la mode, et s'est assez rapidement répandu au-delà de ses premiers lieux de prédilection, pour séduire une partie des classes moyennes et supérieures. Un mouvement qui sera exactement contraire en France, devenue dès le début du XXe siècle la deuxième patrie du tango.

L'engouement débute un soir de 1911 dans un salon de la haute société parisienne. Un jeune écrivain argentin, Ricardo Güiraldes, est invité à montrer ce qu'il en est de cette danse dont on commence à parler. Il enlace une femme de l'assistance et esquisse quelques pas. Ce qui provoque une sorte d'hystérie collective, chacun réclamant d'apprendre. Le récit de la soirée ayant fait le tour de Paris, ce qui s'appellera « tangomania » s'étend d'abord à l'ensemble de la haute société, puis progressivement à toutes les couches de la population, faisant des danseurs du Río de la Plata (2) des rois de la vie parisienne, tout de même un peu chahutés par quelques xénophobes jaloux. Les attaques les plus virulentes contre cette « danse maudite » vont venir des milieux conservateurs, notamment catholiques, de l'archevêque de Paris, Mgr Amette, aux curés vitupérant en chaire. Le *Figaro* (10 janvier 1914) relaie ainsi la condamnation par l'évêque de Dijon de cette « mode empruntée aux vachers de Buenos-Ayres », « au nom de la dignité humaine, de la morale et de la religion ». En face, la plus belle défense émane du poète et romancier, membre de l'Académie française, Jean Richepin (1849-1926). Il prononce un discours sous la coupole de l'Institut dans lequel il balaie brillamment les principaux reproches faits en France à cette danse : origines étrangère et populaire, caractère inconvenant voire érotique... Le président Raymond Poincaré ne fait certainement pas la moue quand il se retrouve avec son épouse au milieu des danseurs de tango au bal de l'Institut agronomique. Et, vingt ans plus tard, Charles de Gaulle, encore lieutenant-colonel, apprendra le tango au célèbre cours de Georges et Rosy à Paris. L'Église a finalement perdu la partie, mais la « danse maudite » ne devient acceptable que très édulcorée et simplifiée comme tango de salon ou musette. L'entreprise de neutralisation durera jusqu'aux années 1980 quand, grâce à des spectacles comme *Tango argentino*, le public français (re)découvrira comment on danse dans le Río de la Plata.

Pendant que la France poursuit son adoption du tango après la Grande Guerre, et que celui-ci conquiert une bonne partie du monde à partir des années 1920 – Mustapha Kemal Atatürk le dansera lors de sa cérémonie d'investiture à la présidence de la République turque, en 1923. En Argentine, notamment lors des dictatures, dont celle, civile et militaire, de la « décennie infâme » (1930-1943), il est l'objet de censure. Avant tout pour la langue même que souvent il chantait, le *lunfardo*. Cet argot des voyous et des pauvres, qui s'imposait de plus en plus dans la poésie *tanguera*, narguait l'espagnol officiel, langue de l'unité nationale, alors qu'il brassait des mots venus d'un peu partout, et témoignait d'une « hybridation » contraire à l'image que les dirigeants voulaient donner de l'identité nationale.

Le tango était censuré aussi pour ses textes parfois « séditieux ». *Cambalache* (qu'on peut traduire par « bric-à-brac » ou plus directement par « foutoir »), du grand Enrique Santos Discépolo, est un bel exemple de description ironique du climat politique de l'époque (3). Mais, parallèlement, le *tango canción*, dont Carlos Gardel, qui meurt en 1935, est la figure emblématique, triomphe. Il fait glisser la sexualité vers la sentimentalité, tandis que jaillit un rythme dû au chef d'orchestre Juan D'Arienzo qui remplit les pistes alors délaissées. Et c'est le début de ce qui sera appelé l'âge d'or.

Bientôt, le tango sera promu musique nationale par un militaire, le président Juan Perón, qui, élu en 1946 par les couches populaires, mènera en leur faveur une politique sociale. Perón, qui à l'occasion cite des tangos dans ses discours, et favorise l'ouverture de salles où danser dans chaque quartier, comprend l'importance de cette musique et de cette danse pour toute la population, pour laquelle il s'agit non seulement d'un divertissement, mais aussi d'un moyen d'expression, voire d'un mode de vie. Et ce n'est pas un hasard si les poètes de ce temps-là, comme Homero Manzi ou Discépolo, soucieux d'avancées sociales, seront de forts soutiens de sa politique avant le durcissement du régime. Le coup d'État en 1955, qui renverse Perón, signe pour un moment l'éclipse du tango : les militaires interdisent toute manifestation populaire, tango compris. Se dessine l'arrivée du *nuevo tango* avec Astor Piazzolla – qui sera plus à écouter qu'à danser. Certains orchestres continueront à jouer, comme celui du pianiste et compositeur Osvaldo Pugliese (1905-1995), militant communiste, le premier à organiser syndicalement sa profession, qui connaît la prison avant, pendant et après Perón... « Chaque fois qu'on changeait de gouvernement, on se demandait si Pugliese allait réussir à travailler vingt jours. Si c'était le cas, c'était sans doute un gouvernement démocratique (4). » De 1955 à 1983, le pays connaît une terrible période d'instabilité et de violence, en particulier sous la dictature militaire qui s'installe en 1976 jusqu'en 1983 : il y aura trente mille « disparus » et quinze mille fusillés. Les musiciens s'exilent : le guitariste et chanteur Juan Cedrón, qui, comme bien d'autres (Juan José Mosalini, Gustavo Beytelmann, etc.), a gagné la France, invente, avec son Cuarteto, une musique forte de mélancolie et de résistance, chantée sur des textes engagés d'auteurs tels que Julio Huasi, Raúl González Tuñón, Juan Gelman ou Luis Alposta. Cette formation sera longtemps une alliée artistique de la gauche française, et le tango des exilés trouvera plus généralement un fort écho médiatique et public.

Au début des années 2000 est créée la « marque Buenos Aires », dont le tango est le logo. En 2009, le tango est inscrit au patrimoine immatériel de l'humanité par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la

science et la culture (Unesco). Jadis impur, vulgaire, trop nourri d'apports étrangers, il a fini par être construit en symbole de l'identité nationale, et constitue désormais un atout touristique majeur.

Jean-Louis MINGALON (Monde diplomatique)
Journaliste et réalisateur, coauteur du *Dictionnaire passionné du tango*, Seuil, Paris, 2015.

- (1) Cf. Juan Carlos Cáceres, *Tango negro*, Éditions du Jasmin, Clichy, 2013.
(2) D'où l'expression « *tango rioplatense* », plus juste que celle, couramment utilisée, de « tango argentin », car prenant en compte l'importance de l'Uruguay en la matière.
(3) Cf. « Cambalache », Chants de lutte et révolution.
(4) Cf. le site personnel de Fabrice Hatem et *La Salida, le magazine du tango argentin*, n° 43, Paris, avril-mai 2005.
-



Un « statut d'artiste » ou une machine à exclure ?*

La comédienne Émilienne Tempels est sans doute une des personnes qui connaît le mieux le projet de nouveau « statut d'artiste » aujourd'hui proposé par le gouvernement fédéral. C'est à la fois une guerrière et une diplomate, qui ne craint ni d'aller au feu, ni d'aller au charbon, ni d'aller à la table de négociation. Avec le groupe féministe F(s), elle a analysé en profondeur les 120 pages du pré-projet.

Avant cela, elle avait participé « au culot » à (presque) toutes les réunions préparatoires du WITA. Et comme seule membre « artiste professionnelle » de l'actuelle Commission Artiste, elle a analysé et a pu discuter des centaines de cas concrets.

Bref, elle sait de quoi elle parle. Elle connaît son sujet. Et elle connaît son combat.

Voici le texte complet de son intervention à la soirée de mobilisation « Culture en Lutte » de Liège du lundi 30 mai.

Claude SEMAL

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous préviens je vais être un peu longue, mais je pense que c'est nécessaire pour saisir certaines nuances de cette réforme sur la table. Par ailleurs, vu que je suis la seule femme, je pense que ce n'est que justice.

Tout d'abord je me présente. Je suis Émilienne Tempels, comédienne/chômeuse, 38 ans. J'ai fait mes études ici au Conservatoire de Liège, et puis un master en ciné documentaire à l'Ulg.

J'ai obtenu la non dégressivité des allocations de chômage en 2013, in extremis avant le durcissement de la loi que nous subissons aujourd'hui.

Je suis membre du collectif F.(s), un collectif en mixité choisie sans hommes cis qui existe depuis 2018, et qui se propose d'abolir le patriarcat d'abord dans la culture, et nous espérons, par ruissellement dans l'ensemble de la société.

Avec F(s), nous avons créé un groupe de travail sur le statut depuis 2 ans maintenant (avec des femmes de disciplines différentes : théâtre, musique, arts plastique, métiers techniques, assistantes, danseuses, etc.).

Et clairement, femmes-précaires, se ramassant au quotidien les inégalités de traitement dont souffre le deuxième sexe dans notre secteur. Et du coup, expertes de la précarité.

Je siège également dans la Commission Artiste actuelle, depuis le 2 septembre 2020, et j'y suis la seule artiste professionnelle. J'y reviendrai.

La plate-forme « WITA »

Tout d'abord je vais vous parler du processus de Working In the Arts, la fameuse plateforme WITA.

En avril 2021, il y a un peu plus d'un an maintenant, les cabinets Dermagne, Vandembroucke et Clarinval ont pris en charge l'organisation de la « consultation du secteur » dans le cadre de la réforme, et de l'accord du gouvernement du 30 septembre 2020 qui prévoyait qu' « en concertation avec le secteur et les partenaires sociaux comment poursuivre la réforme du statut social des artistes » et à formuler « des propositions précises, objectives et justes pour les artistes actuels et en devenir, qui valorisent l'ensemble des étapes du travail de création, de la répétition à la représentation, publication et vente. »

Il y a eu des auditions à la Chambre le 29 mai 2020, ainsi que le 20 janvier 2021. J'ai eu l'occasion de faire un discours le 20 janvier, pour présenter notre proposition de statut idéal, découlant de l'enquête menée par F(s) via un questionnaire qui fait état d'une participation de 554 professionnel.les du secteur.

Ensuite, nous avons entendu parler du groupe WITA et F(s) n'était pas invitée.

Nous avons fait un travail de lobbying très intense pour faire partie du groupe, au début ils ne voulaient pas du tout, puis ils ont accepté que j'assiste juste en temps qu'experte sur la commission, et ensuite ils ont fini par céder et nous accepter. J'ai juste manqué la première réunion.

Les participant.es au WITA étaient des représentant.es de fédérations, sociétés, ASBL ou collectifs tels que F(s), ATPS, SOTA, Acteursguilde, Stepinlive, SACD, Artists United, Amplo, UPACT, STEPP vzw, l'Atelier des Droits sociaux, Kunstenpunt, AEPO-ARTIS.

Au total, il y a eu une vingtaine de réunions, à un rythme très soutenu tous les mardis et les jeudis de 9h à midi et également une réunion de finalisation de 9h à 18h.

D'emblée, le scénario était assez clair.

Les mardis étaient consacrés à la réforme « volet chômage », chapeauté par Cédric Norré du cabinet Dermagne, et les jeudis à la réforme « volet commission », chapeauté par Floris Tack et Tom Kestens du cabinet Vandembroucke.

Avec de tels intitulés, il n'était pas question de se pencher sur des scénarios qui sortent du chômage. Exit l'idée d'un genre de fonctionariat, ou d'un salaire à vie, ou d'un revenu inconditionnel, exit l'idée d'un Bureau Social pour Artiste qui serait géré par l'État, exit l'idée de créer une 8ème branche de la sécurité sociale spécifique... Et donc, exit un vrai statut.

Le projet qui allait en découler était donc quadrillé : *la réforme, ce sera chômage et commission.*

Les premières réunions, tout le monde y est allé de son scénario, de ses constats et ses doléances. Et puis il y a eu une pause d'une semaine, et les cabinets sont arrivés avec un scénario.

Un squelette, déjà assez précis, qui ne reflétait pas vraiment les discussions, on n'a pas fait de *mindmap* ou utilisé d'outils d'intelligence collective. À ce moment-là, plusieurs d'entre nous ont très clairement eu l'impression que les dés étaient pipés et qu'on nous avait réuni pour faire genre ; mais qu'en réalité les cabinets nous faisaient aller dans la direction qu'ils avaient décidé.

On nous demandait notre avis, mais la structure était cimentée. Notre marge se limitait à modifier des curseurs.

Par exemple, sur la question du nombre de jours pour le renouvellement, certains voulaient 156/an. F(s) était la seule à défendre les 3 prestas actuels, voire un retour à 1 jour symbolique.

Finalement ceux qui voulaient 156 se sont arrêtés à 52 ; plusieurs proposaient 26 ; Alors les cabinets ont dit « ok ce sera entre 26 et 52 », je me suis emballée, et c'est finalement le 26 qui l'a emporté. Ça s'est un peu joué à qui insiste le plus, à la grande gueule. Pour nous, chez F(s), les lignes rouges étaient franchies. On est restées à la table pour tenter de limiter la casse...

À côté de nos réunions (par zoom), il y avait une plateforme internet : *Workinginthearts.be*, où les gens pouvaient émettre des opinions, avec un nombre de signes ridicule, genre un petit paragraphe, et alors tu peux liker les

idées des autres, comme Facebook finalement. Et c'était à nous les participant.es au WITA de relever ce qu'il y avait comme propositions sur le site. Or nous avons vraiment peu de temps, entre chacune de ces réunions. Avec F(s) nous avons également à chaque fois une réunion pour préparer la suivante et faire le bilan de la précédente, ça faisait au total quatre réunions par semaine !

Donc certain.es membres du Wita allaient voir sur la plateforme, relevait les posts qui allaient dans le même sens que leur argumentaire et puis c'était tout. En matière de participation démocratique on peut faire mieux ! (Pour info il n'y a eu que 128 propositions avancées par 470 participant.es – on avait fait mieux avec notre enquête chapeauté par F(s) !)

Et quand une idée dans les discussions WITA était un peu trop progressiste, les cabinetards ne manquaient pas de rappeler que ça ne passerait jamais, *qu'il ne fallait pas oublier qu'il y avait l'open VLD et la NVA en face* et que ce ne serait pas de la tarte. Pour la neutralité requise à cette mission de facilitation, on repassera.

N'aurait-il pas mieux fallu des médiateurs/facilitateurs indépendants, et plus de temps et d'inclusivité dans ces débats ?

N'aurait-il pas mieux fait d'attendre un gouvernement un peu progressiste pour demander la réforme de notre statut ?

À la fin nous sommes sortis de là avec des gueules de zombie, passés au rouleau-compresseurs et je suis allée faire du camping dans les ravages des inondations.

Avant cela, plusieurs d'entre nous ont fait des notes pour se distancier totalement de la note WITA, notamment l'ATPS, F(s), et aussi la CSC, qui n'avait pas participé aux réunions.

Anne-Catherine Lacroix, de l'Atelier des Droits Sociaux, a aussi sorti une note critique.

Nous y dénonçons déjà la proposition de modification des règles de chômage, et notamment le durcissement du renouvellement, la règle du cachet appliquée à tous types de contrats (et notamment aux contrats à la durée), la disparition des jours assimilés, les allocations forfaitaires.

Et le flicage de la commission, avec ce contrôle tous les 5 ans sur des critères très imprécis, et la répétition des termes abus et fraude, jamais définis, mais qui mettent l'usager et l'usagère en position de présomption de culpabilité.

Voilà pour la petite histoire de cette fameuse consultation du secteur à Working in the arts !

La commission « artiste », comme elle fonctionne aujourd'hui

Je vais maintenant faire un petit topo de ce qu'est la commission actuelle, parce que si nous n'arrivons pas à bloquer cette réforme, la commission prendra une place prépondérante, puisqu'il s'agit de la « pierre angulaire » du nouveau statut.

Or, il est stipulé dans la nouvelle loi que la future commission s'appuiera sur la jurisprudence de l'actuelle commission.

Il est donc important d'avoir connaissance de la façon dont elle fonctionne aujourd'hui.

Petite parenthèse historique sur l'histoire de cette commission :

La commission artiste a été mise en place en 2002, en même temps que l'article 1 bis (qui permet de déclarer avec un contrat de travail, par exemple une vente d'œuvre, lorsqu'il est établi qu'il n'y a pas de lien de subordination entre un patron et un employé).

Pour cela, le demandeur doit prouver que son activité est « artistique ». Et si c'est le cas, la personne reçoit un VISA valable 5 ans, et peut recourir aux contrats 1 bis.

Avant la réforme de 2013, la non-dégressivité (1) s'appliquait aux personnes prouvant 312 jours sur 21 mois (pour les moins de 36 ans), avec des contrats courts (des contrats de moins de 3 mois), quel que soit le secteur, à l'exception de l'Horeca.

Le renouvellement annuel demandait une prestation symbolique de travail par an. Et c'était tout.

Mais ça c'était en théorie, parce qu'en pratique, l'Onem avait une note interprétative qui limitait l'accès à cette non dégressivité uniquement au secteur des arts du spectacle.

Exit les autres disciplines artistiques, et les autres emplois courts.

Petite remarque, si nous étions partis de la base de la loi de cette époque, nous avons une perspective pour offrir une protection sociale à tous les travailleur.euses intermittent.es !! Ce n'est pas rien !!

Toujours est-il qu'en 2011, Smart et les syndicats ont fait des centaines de procès contre l'Onem pour que la loi sur les emplois courts soit vraiment appliquée. Et ils ont gagné tous les procès. Parce que l'Onem était dans le faux.

En gros on est passé de 4 628 allocataires en 2004 – ce qui ne représentait que certains bénéficiaires du secteur des arts du spectacle – à 8 367 en 2011 – tous secteurs confondus. Ce doublement s'explique sans doute en partie par la facilité avec laquelle Smart proposait à des personnes qui auparavant travaillaient quasi « en black » à se retrouver dans un dispositif déclaratif qui socialisait enfin leurs revenus.

Et donc les 8 367 en 2011 c'était 99 % d'artistes/technos, toutes disciplines confondues, et 1 % de gens hors secteur culturel. Et là tout le monde a crié à l'abus.

On était en pleine montée de l'idéologie néolibérale de l'État Social Actif chère à Mr Franck Vandebroecque, avec l'arrivée des contrôles de « recherche active d'emploi » qui ont aussi été mis en place en même temps (en 2012).

L'austérité comme une religion nouvelle, la *fraude* et l'*abus* comme vocables admis.

Le gouvernement et le CNT (Conseil National du Travail où siègent les patrons et les syndicats) ne pouvaient tolérer tous ces « abus », que l'Onem ait perdu ses procès et que la loi soit appliquée. Et donc le gouvernement a changé la loi en 2013-2014, qui est celle que nous connaissons aujourd'hui, avec une entrée dans la non-dégressivité en deux étapes, dont 104 prestations de nature artistique ou technique, et le renouvellement en 3 prestations au lieu de 1 pour les bénéficiaires.

Et donc en 2013 on a redéfini les missions de la commission artiste pour en limiter les bénéficiaires, et donc en faire le lieu central de la définition de ce qui est artistique et de ce qui ne l'est pas, et on a changé sa composition.

Personnellement je pense qu'on aurait mieux fait de rester sans gouvernement à cette époque. C'est finalement en affaires courantes que le gouvernement travaille le mieux.

Fin de la Parenthèse historique.

Juste, une précision par rapport aux chiffres. Le gouvernement prétend que nous sommes 5 000 bénéficiaires aujourd'hui, et qu'avec la réforme, ils souhaitent passer à 7 000.

Or, ici, selon les chiffres de l'ONEM de 2019, on était déjà 7 774, et vu que les chiffres croissent chaque année, on peut raisonnablement penser qu'on est plutôt 8 000.

Viser 7 000 bénéficiaires demain, ceci en dit long sur le vœu pieux du gouvernement avec cette réforme.

Je vais vous parler maintenant de mon expérience de deux années à siéger dans cet organisme fédéral, qui a le pouvoir de laisser exercer certaines activités et d'autres non et de la difficulté d'y siéger en tant qu'artiste, vu de l'intérieur, donc.

La commission, c'est un groupe composé de représentant.es de l'Onem, l'Inasti et l'Onss, des syndicats, du banc patronal et du banc artistique. Pour le moment, dans le banc artistique, il y a deux employés de la SACD et moi.

Théoriquement il y avait d'autres artistes mais iels sont venus parfois une fois, et puis ne sont jamais revenus, sont démissionnaires, mais toujours sur le site web. Maintenant il y a deux autres artistes qui attendent la validation pour y siéger depuis janvier. Ça traîne.

J'ai presque peur qu'elles partent avant qu'elles soient nommées effectivement.

Tout le monde dans cette commission est salarié par son organisme, sauf moi, qui fait ce travail pour l'État à titre bénévole. Cela représente une réunion de 4h tous les 15 jours, sauf pendant les vacances scolaires.

À chaque séance nous avons une moyenne entre 70 et 110 dossiers à examiner (VISA, CARTE – pour les RPI et DAI confondus). On convoque également certaines personnes à la demande d'un.e commissaire/commissionnaire. Entre 0 et 5 par réunion. Ce sont des séances qui vont à un rythme soutenu, et on sait qu'on a la vie de quelqu'un.e entre les mains.

Pour faire le job correctement, il convient d'examiner tous les dossiers à l'avance et de déjà avoir des notes sur chacun.e. Car beaucoup de dossiers sont refusés sur base de manque d'éléments.

Souvent on n'a pas suffisamment d'éléments, un portfolio, un CV, des vidéos. Mais c'est subjectif aussi, le « manque d'éléments ». Pour certain.es on accepte un CV, et pour d'autres ce n'est pas suffisant. Pour certain.es une video c'est bon, mais pour d'autres non, surtout s'il n'y a pas clairement le nom associé à la fonction dans le générique.

S'il y a des photos de la personne sur scène, qu'est ce qui nous prouve que c'est bien elle sur la photo ? Et dans les liens vers soundcloud ou autre, qu'est-ce qui nous prouve que c'est bien la personne qui l'a composé, et que c'est une composition originale ?

Il y a des fonctions qui passent plus facilement que d'autres : comédien.ne ; danseur.euse (chorégraphe c'est plus compliqué parce que c'est plus dur à prouver) (on voit qu'il y a toujours une facilité pour les gens des arts du spectacle, ce qui est un peu absurde parce que ces gens travaillent généralement avec lien de subordination et donc n'ont théoriquement pas besoin du Ibis, ni du RPI). On accepte aussi chanteur, musicien, illustrateur, arrangeur, graveur.

Il y a des fonctions qu'on requalifie.

Par exemple DJ qui avant était systématiquement refusé, maintenant pour certains on requalifie en compositeur (vous remarquerez qu'on ne féminise pas ces fonctions !).

Photographe, ça peut éventuellement passer en « photographe d'art », mais attention !, sont exclus tout ce qui relèverait du documentaire ou du journalisme.

Vidéaste c'est généralement refusé, mais parfois on accepte de requalifier en réalisateur.

Céramiste c'est refusé sauf exceptions rares, alors c'est requalifié en art plastique.

Costumière, c'est sujet à discussion. Comme créateur sonore ou scénographe. Performeur, c'est pas clair.

Le doublage non plus. La traduction littéraire, oulala !!

Et puis il y a des fonctions qui « ne sont pas artistiques » et donc automatiquement rejetées : régisseur, caméraman, cadreur, webdesigner, monteur, figurant, habilleuse, maquilleuse (encore qu'on est arrivé à avoir 3 exceptions cette année), graphiste, designer textile, assistant, accessoiriste, décorateur, artiste de rue, youtubeur, illusionniste, charmeuse de serpent et de feu, transformiste, curateur...

Et puis, si on voit dans le CV des activités pédagogiques ou des ateliers, on ajoute la mention « à l'exception des activités pédagogiques ». « À l'exclusion du coaching ».

Il y a parfois de l'absurde, par exemple un tatoueur, on peut le requalifier « en art plastique, à l'exclusion des activités de tatouage... »

Cela donne lieu à des discussions étranges, « mais si là on voit bien que c'est artistique ! -Non, c'est fait avec des tissus, c'est de l'artisanat... » « ici la photo est belle », « non elle est trop photoshopée, c'est un travail d'amateur » « cette personne demande un visa pour photographe et comédien, mais il n'a plus fait d'expo depuis plus de 5 ans » « bon on lui accorde comme comédien mais pas comme photographe » ...Bref !

C'est très important la présence de professionnel.les du secteur dans la commission, parce que les fonctionnaires sont à des kilomètres de nos pratiques. Mais pour ne pas être là complètement perdu, il faut de l'adaptation.

Après les premières réunions j'allais marcher en ville avec une nausée affreuse, comme si j'avais participé à une expérience de Milgram.

Et puis il faut comprendre les codes, et puis faire du travail pour modifier les usages dans la commission. L'ouvrir, insister, ne pas avoir peur de s'énerver, de faire des bras de fer avec l'Onem. Et alors on parvient à faire bouger les lignes. Des millimètres.

Il faudra trouver 18 (!) personnes du secteur artistique...

Le gros problème c'est qu'être là, c'est aussi faire des sacrifices sur sa propre pratique professionnelle, en termes de temps et aussi en termes d'argent.

La nouvelle commission qu'ils veulent mettre en place commencerait en 2023, avec 18 personnes du secteur artistique (9 effectifs et 9 suppléants). Dans les textes de lois, parfois ils disent « représentants des fédérations », sachant qu'une majorité du secteur n'est affilié à aucune fédération ; parfois ils disent – « des membres qui disposent de l'attestation du travail des arts, d'une expérience des règles spécifiques applicables aux travailleurs des arts », parfois ils demandent d'être bilingues ou d'avoir des connaissances en droit.

Je me demande qui ils vont trouver pour siéger en fait.

Vu que tous les dossiers, pour pouvoir bénéficier des allocations « du travail des arts », sont conditionnés par l'obtention de cette attestation, il y aura beaucoup plus de dossiers que maintenant (alors qu'aujourd'hui plein de gens n'ont pas besoin du visa ou de la carte artiste).

Donc ce sera certainement plus qu'une réunion tous les 15 jours (sans compter le jour de prépa). Et pour cela, ils proposent un défraiement de 150€ la séance !

Même pas un contrat de travail. Rien qui ne compte dans le calcul de la pension, qui ne nous couvre au niveau assurances... et en plus c'est plafonné au niveau du fisc à 1 850€/an, alors qu'on se doute bien que vu le nombre de séances ce montant sera explosé. L'État se fout de notre gueule !

Car oui, si nous ne bloquons pas ce projet de réforme, il faudra avoir l'attestation obligatoire de travailleur.euse des arts.

Dans les textes, ils prévoient d'emblée une série d'exclusions, car il s'agit de prouver une « contribution artistique nécessaire à une création ou à une œuvre artistique ».

Et là, il y a une liste qui exclut toutes les fonctions de soutien (établir des contrats, faire de la com', agent d'art) et les métiers techniques (conduire un camion chargé de décors, construire un podium, couper les cheveux d'un artiste).

On éjecte aussi les activités pédagogiques, parce que donner des cours ou un atelier en tant qu'artiste ce n'est pas « artistique ».

Un photographe portraitiste, exit, si tu bosses dans la pub, exit... un doublage de docu, exit... on se base bien ici sur la mauvaise jurisprudence de l'actuelle commission artiste ; ce qui est un comble car comme le rappelle Anne Catherine Lacroix dans son texte « *un périmètre élargi, vraiment ?* » beaucoup de métiers exclus demain sont en fait totalement inclus aujourd'hui.

Obtenir son attestation de « travailleur des arts », ça veut dire quoi alors ?

Et bien ça veut dire que pour les bénéficiaires actuels du statut, il faudra monter un dossier qui prouve des « *activités artistiques nécessaires à la création* », sur les cinq ans auparavant. Si la réforme passe maintenant, il n'y aura pas d'examen avant 2027 pour les bénéficiaires actuels.

Pour être exempté d'examen à la commission, il faut que vos revenus artistiques soient supérieurs à 65 477€/brut cette année, sachant que ce chiffre ne tient pas compte de l'index annuel et qu'il sera augmenté chaque année (ce qui est très malin quand on truffe une réforme de montants bruts à tous les étages).

Les 65 477€ sont censés être une mesure d'allègement administratif, mais qui peut parvenir à un tel montant, et en plus artistique ? Sans la pédagogie, la pub, etc. ?

Pour les prétendants au statut, il faudra rentrer un dossier qui prouve 300€ de revenu brut et avoir un « plan de carrière »... si et seulement si tu sors d'une école reconnue. C'est quoi un « plan de carrière » dans notre secteur, quand tu sors des études ?

Quand on te dis « *Sachez que la porte est par là, et que personne ne vous attend* » quand tu viens de réussir l'examen d'entrée à l'école... ?

Donc pour celles et ceux qui arrivent à prouver leur trajectoire artistique professionnelle, on obtient l'attestation +, valable 5 ans ; et pour les débutants, l'attestation provisoire valable 3 ans.

Cette attestation ne donne droit à rien, si ce n'est le droit de demander le chômage du « travailleur des arts », en prouvant d'autres montants.

Simplification administrative, mon cul !

Maintenant, mettons que vous avez eu votre attestation et que vous avez le montant requis pour être au chômage des arts. Et la fleur aux dents tout se passe bien, et 5 ans passent.

Et au contrôle suivant, dans votre dossier pour renouveler votre attestation, on relève une fraude, un abus, parce que vous avez déclaré un lundi alors que le contrat stipulait samedi sur l'affiche ; ou que vous avez déclaré costumière alors que vous êtes habilleuse, ou que vous étiez en Grèce et pas en Belgique, parce qu'on googelise tout, et que dans la commission il y aura un recoupement de données, c'est prévu.

Ou que simplement on vous a dénoncé puisque la commission se révèle être un lieu « pour signaler des abus ».

Dans ce cas, votre attestation est censée ne jamais avoir existé, et donc vous allez pouvoir rembourser les allocations de chômage « du travail des arts » sur cinq ans.

Alors que vous serez directement déchu.e en allocation forfaitaire, donc environ 600€ mensuels, ou au CPAS, avec tant qu'on y est un ordre de quitter le territoire si vous n'êtes pas résident belge.

Émilienne TEMPELS, 09 Juin

« Culture en Lutte » organise ce vendredi 10 juin à 10 heures une manif contre le projet de statut devant le cabinet Vandembroecke 23 rue de la Loi à Bruxelles.

* titre de la rédaction

<https://cultureenlutte.wordpress.com/>

<https://www.openpetition.eu/be/petition/online/non-a-ce-projet-de-reforme-du-statut-social-des-travailleuse-eur-s-des-arts>

La vidéo de la soirée de mobilisation de Liège :

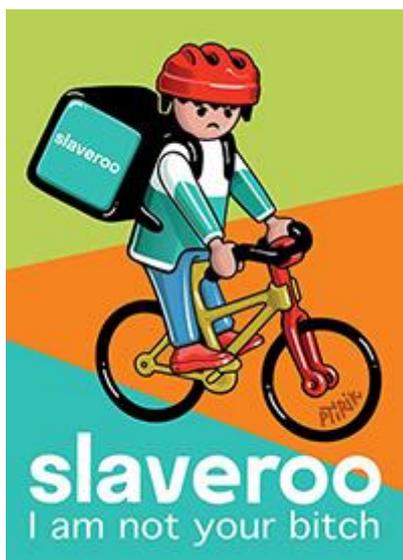
<https://cultureenlutte.wordpress.com/2022/06/08/videos-de-lag-de-liege/>

<https://www.asymptomatique.be/un-statut-dartiste-ou-une-machine-a-exclure-par-emilienne-tempels/>

Deliveroo, condamné pour travail dissimulé

Interview exclusif sur le déroulement du procès au pénal au Tribunal de Paris

Jérôme Pimot a été livreur pour différentes plateformes entre 2014 et 2016. En 2017, il a créé le CLAP dans le but de dénoncer les pratiques antisociales des plateformes et de défendre les livreurs surexploités. Dans cet entretien, il nous détaille le premier procès dit « historique » qui a eu lieu au pénal contre l'entreprise Deliveroo, entre le 8 et le 16 mars 2022 au tribunal de Paris. La plateforme de livraison de repas est accusée de « travail dissimulé » et menacée de lourdes amendes tout comme ses managers-France. Le prononcé du jugement aura lieu le 19 avril prochain... suspens !



Jérôme Pimot, fondateur du CLAP, Collectif des livreurs autonomes des plateformes [1].

Interviewé par Anne Dufresne, chercheuse au GRESEA, Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative.

AD – Entre le 8 et le 16 mars 2022 a eu lieu un procès dit « historique » accusant la plateforme Deliveroo de « travail dissimulé ». Tu en étais un des témoins principaux. Peux-tu nous expliquer quels étaient les acteurs en présence ?

JP – Dans ce procès, je me suis porté partie civile, mais je n'ai pas souhaité m'exprimer. C'est un choix. J'ai choisi de ne pas témoigner parce qu'il y avait déjà beaucoup de témoins, des livreurs qui n'avaient pas encore eu l'occasion de prendre la parole et de se soulager de toutes les choses qu'ils avaient vécues. Pour ma part, j'ai eu l'occasion de raconter mes expériences et revendications grâce au CLAP, depuis très longtemps, dans les médias, sur des podcasts, et notamment... à l'inspection du travail. Donc, tout ce que j'aurais pu dire avait déjà été entendu d'une manière

ou d'une autre par le tribunal. Je le vois aussi aux questions que posent la juge et ses assesseurs qui connaissent très bien le dossier.

Être partie civile donne la possibilité d'avoir accès au dossier, aux pièces que les avocats s'échangent et donc de pouvoir réagir à ce que la partie adverse – Deliveroo – raconte, produit comme éléments. Cela m'a également permis d'aider les avocats pour aller chercher d'autres témoins. L'avocat Kevin Mention qui suit cette procédure pour la partie civile connaît lui aussi très bien le dossier. Il défend des livreurs aux prud'hommes depuis des années. Pour ce procès-ci, qui est le premier procès pénal en France concernant les livreurs, il est assisté par un avocat pénaliste. Ils forment un binôme efficace.

AD – Pour synthétiser, les plaignants côté travailleurs sont l'inspection du travail qui a mené l'enquête, l'URSAFF, les syndicats (CGT, Solidaires), et la centaine de livreurs partie civile. C'est bien ça ?

JP – Oui. Ici, il faut voir que c'est un procès au pénal. Quand on est au pénal, c'est pour la cause commune. Quand on va aux prud'hommes, c'est pour soi-même, en tant que travailleur. L'inspection du travail n'est pas plaignante à proprement parler, c'est elle qui a fait l'enquête entre 2016 et 2017. Sur base de celle-ci, l'Office central de lutte contre le travail illégal (OCLTI), les « gendarmes » du travail, a poursuivi et approfondi l'enquête. L'URSSAF, l'organe de collecte de cotisations sociales des entreprises, est aussi plaignante, car selon elle tout laisse à penser que Deliveroo utilise des travailleurs illégaux, des salariés déguisés. Donc, ils devraient être salariés, car c'est un manque à gagner phénoménal pour l'intérêt public. L'Urssaf réclame autour de 9 millions d'euros à Deliveroo pour l'absence de versement des cotisations sociales entre 2016 et 2017. J'ai donc cité là presque tout le banc des plaignants. S'y ajoute encore le syndicat national des transports légers (SNTL), syndicat – patronal – d'entreprises de courses, également appelé « du dernier kilomètre » qui emploie des coursiers salariés. Le SNTL attaque, car il estime que les plateformes font de la concurrence déloyale à ses affiliés. Ce syndicat estime entre 30 et 40 % la différence de coût du travail entre une plateforme usant d'indépendants et une PME employant des salariés. C'est marrant de voir un syndicat patronal et des

syndicats de travailleurs sur le même banc. Côté syndicats, en plus de la CGT, déjà évoquée, il y a Sud-solidaires et la CNT-SO qui se constituent parties civiles, sans livreur, mais à titre d'organisme de défense des travailleurs, qui considèrent avoir subi un préjudice du fait du modèle économique et social des plateformes, de l'ubérisation, de la *gig economy*, comme on veut l'appeler.

AD – Mais les syndicats que tu mentionnes n'étaient pas encore actifs pour les coursiers sur la période convoquée par le procès ?

JP - Non, c'est vrai, les syndicats n'étaient pas actifs pour les livreurs entre 2015 et 2017. Il n'y avait qu'un seul petit syndicat, à l'époque, la CGT à Bordeaux. Et puis le CLAP à Paris, collectif autonome né en 2017, qui n'a jamais été un syndicat à proprement parler. C'est un collectif, autonome donc, constitué de « livreurs devenus activistes », qui s'est donné, entre autres, le rôle de mobiliser et d'informer. On a découvert et révélé tout un tas de choses et ainsi grandement facilité le travail des journalistes et des chercheurs.

AD - Et peux-tu décrire le banc des accusés ?

JP - Du côté des accusés, quatre sont sur le banc : Tout d'abord, la société Deliveroo en tant que personne morale, représentée par un Belge : M. Bogard. Il ressemble plus à un homme de paille qu'à autre chose, un punching-ball qui prend les coups à la place de William Shu (CEO localisé à Londres). William Shu aurait largement mérité d'être là parce que je crois que c'est le premier procès au pénal au monde contre Deliveroo. Sur le banc, on a aussi trois des principaux dirigeants de l'époque : le premier *general manager* France, Adrien Falcon, sur la période 2015-2016, puis Hugues Decosse, pour 2016-2018. Les *general managers* sont des mandataires de William Shu en France. Le quatrième était le responsable du service opérationnel, M. Elie de Moustier. On pourrait l'appeler le chefaillon, le petit chef, le contremaître ou encore le sergent-chef. C'est celui qui *drivait* les livreurs, qui donnait les directives. Celui qui était le plus redouté parce que c'est lui qui les virait. Comme un directeur des ressources humaines, celui qui « moins on le voit, mieux on se porte ».

AD – Merci pour le cadrage détaillé des acteurs en présence. Une autre question m'intéresse tout particulièrement : comment avez-vous réussi à trouver la centaine de livreurs de l'époque prêts à se porter partie civile ?

JP – Notre avocat, Kevin Mention, a déjà représenté près de 500 livreurs au tribunal des prud'hommes, toutes plateformes confondues : Take eat Easy, Foodora, Deliveroo, Stuart, Frichti. Donc, il a quand même une bonne liste de livreurs qui avaient déjà été en procédures avec lui, auxquels s'ajoutent les livreurs qu'eux-mêmes connaissaient. En effet, il fallait tomber sur des livreurs qui travaillaient à cette époque-là, ce qui n'était pas évident. Ils sont tous passés à autre chose, grand bien leur fasse. On a aussi retrouvé les livreurs de 2015-2017 via les réseaux sociaux, Télégram, Facebook. Le Clap a fait une vidéo avec Kevin Mention, un didacticiel pour expliquer ce qu'est le pénal [2]. Beaucoup de gens entendent parler des prud'hommes depuis des années, mais un procès au pénal est d'une autre nature. Cela se passe au Palais de justice, et non au Conseil des Prud'hommes. En plus, c'est le nouveau Palais de justice à Paris, tout neuf. Ils l'ont construit presque pour nous, en 2014-2015. Cette vidéo explicative nous a permis de toucher beaucoup de livreurs sur Facebook et les réseaux sociaux ont joué leur rôle : on a commencé avec une dizaine et puis ça a été assez exponentiel jusqu'à plus d'une centaine.

AD – Mais, les livreurs qui se sont portés partie civile n'étaient pas tous présents ?

JP - Non, ils n'étaient pas tous là parce qu'ils sont représentés par leurs avocats. Mais quelques-uns ont quand même fait le déplacement, une petite dizaine. Le procès a commencé le mardi 8 avec une première audience protocolaire, annonçant le programme. Le mercredi 9, tous les témoins sont passés : les deux témoins de Deliveroo, les douze témoins de la partie civile, les témoins des syndicats, et enfin les parties civiles qui s'expriment elles aussi et sont interrogées par le tribunal, un peu comme des témoins.

Pour ma part, comme je le disais tout à l'heure, je ne me suis pas exprimé. Les choses importantes je les ai dites, ce qui a en partie motivé les enquêtes. En 2016, le Clap n'existait pas encore et j'étais le principal interlocuteur des médias et des chercheurs, parce qu'il n'y avait pas beaucoup de livreurs qui voulaient parler à ce moment-là.

AD – Maintenant que nous connaissons les protagonistes du procès, pourrais-tu revenir sur le chef d'accusation ?

JP – Le principal chef d'accusation, c'est la dissimulation de contrat de travail (de salariat) via le régime de l'auto-entrepreneuriat. Comme si les livreurs étaient des indépendants, comme s'ils étaient leur propre

patron. Sauf que, dans les faits, avec ce travail il existe ce qu'on appelle de la subordination. En droit, à partir du moment où un travailleur est contrôlé, reçoit des ordres et/ou des sanctions, il est considéré de fait comme un salarié. Les plateformes ont beaucoup joué, et jouent encore, sur le fait que « les livreurs choisissent, décident d'être des indépendants ». C'est comme si ce choix suffisait pour les considérer comme indépendants. Maintenant, il n'est pas possible de travailler pour Deliveroo autrement qu'en tant que travailleur indépendant, et principalement auto-entrepreneur. Ce régime fiscal (parce que ce n'est pas un statut) créé en 2008 a beaucoup favorisé l'essor des plateformes, qui y ont vu une manne pour avoir accès à des travailleurs sans leur payer les cotisations sociales, sans les salarier. Ça a été le premier cheval de Troie de la destruction du salariat. Même si, dans ce secteur-là, il n'y a pas eu de destruction du salariat, car il n'a jamais existé. Sauf dans des entreprises de livraison, type Pizza Hut ou Sushi shop qui existaient préalablement. Les plateformes qui se définissent comme des plateformes de mise en relation n'ont toujours usé que d'auto-entrepreneurs, mais avec de la subordination. La loi française et les différentes jurisprudences qui ont fait loi au fur et à mesure disent bien que, s'il y a subordination c'est-à-dire ordre, contrôle, sanction, il y a salariat. Et le fait de le dissimuler, d'utiliser de la subordination avec des indépendants est pénalement répréhensible. C'est ce qu'on appelle le travail illégal ou le salariat déguisé. Or, les livreurs pensent avoir le choix de s'inscrire comme indépendants, puisqu'ils se sont inscrits eux-mêmes sur *auto-entrepreneur.net*, le site de l'URSSAF. Ils pensent qu'ayant fait ce choix, ils ont décidé eux-mêmes. Et les plateformes surfent sur cet argument. Sauf que, dans la loi française : lien de subordination = ordre, contrôle, sanction = salariat. En fin de compte, ce ne sont pas les livreurs qui décident.

AD – C'est ce qu'on nomme la primauté des faits, n'est-ce pas ?

JP – Voilà, c'est la primauté des faits. C'est la façon de travailler qui détermine ton statut. Ce n'est pas ce que tu veux. Sur les réseaux sociaux, des livreurs nous disent : « On ne veut pas être salarié, pas être au SMIC avec un chef ». Et les plateformes ont vite fait de répéter : « Mais regardez, la majorité des livreurs ne veulent pas être salariés ». Sauf que le choix ne leur appartient pas. Aujourd'hui Uber Eats et Deliveroo revendiquent presque 100 000 livreurs en France (Uber Eats 70 000 et Deliveroo 22 000). S'ils disent tous « On ne veut pas être salarié », ça représente une force politique. Les plateformes ont gagné du temps pour avoir le maximum de livreurs. Elles ont aussi « bénéficié » du Covid et du confinement pour en avoir encore plus. Quand elles avaient quelques centaines de livreurs, elles pouvaient être répréhensibles, mais maintenant qu'elles en ont des centaines de milliers, voire des millions à l'échelle internationale, elles sont devenues une force politique, des outils de lobbying, à tous les échelons.

AD - Tu expliques que les plateformes sont des outils de lobbying. Mais ce sont aussi les gouvernements qui les ont fait éclore.

JP - Les gouvernements, en particulier en France, ont beaucoup joué le jeu, notamment en regardant ailleurs. Je pense qu'en Belgique on a un peu la même configuration. En France en tous les cas, les gouvernements se sont succédé : François Hollande, le socialiste, a fait la sourde oreille. Et puis, en 2017, en pleine campagne présidentielle, alors que le CLAP venait de naître, des gens comme Montebourg, Hamon, s'intéressaient un peu à nous. Il nous faisait du gringue pour qu'on vienne à leurs meetings. Parce que le CLAP avait déjà soulevé de vrais problèmes. Mais « on » ne se rendait pas compte... et puis il y avait d'autres problèmes... et puis ce n'était que quelques centaines de gars, ça ne représentait pas grand-chose. Seule la France Insoumise de Mélenchon a véritablement compris le danger et nous a longuement interrogé et donné la parole en public. Mais maintenant qu'on approche les 100 000 livreurs en France, ça devient un véritable problème, à tel point que le gouvernement Macron, en fin de mandat, essaye de construire un statut « à part entière » (un vrai statut là) pour ces « nouveaux travailleurs atypiques ». Évidemment, c'est pour faire le jeu des plateformes. Et il le fait en fin de mandat, dans l'urgence, comme si même lui doutait de se voir réélu. Finalement, l'absence de considération de l'ubérisation à temps, dès sa naissance, a fait que le monstre a grandi et devient maintenant au niveau politique quelque chose d'assez gargantuesque (godzillesque pour les plus jeunes).

AD – Quelles ont été les pistes développées par les avocats de la défense face aux chefs d'accusation de travail dissimulé et les questions posées par les éléments de subordination, etc. ?

JP - La première défense de la société Deliveroo, c'est de dire que ce procès ne doit pas être un procès politique, qu'il ne faut pas condamner la modernité.

Tu parles d'une modernité d'avoir numérisé le travail à la tâche post salariale du 19^e siècle. C'est comme dire que les idées de l'extrême droite, du terrorisme, de la pédophilie sont désormais modernes du fait qu'elles se diffusent désormais via les réseaux sociaux. Alors, oui ce sont des idées violentes... voire criminelles. Et

là, avec Deliveroo on est au pénal, comme l'a été Zemmour avec ses condamnations pour incitation à la haine raciale, ou comme l'ont été des terroristes ou des pédophiles.

Après, l'avocat de Deliveroo, tente, un peu comme dans les films, de discréditer les témoins et parties civiles. « Regardez, ce témoin dit du mal de Deliveroo, mais il a pourtant commandé par l'appli 27 fois. » Ou : « Cet ancien livreur partie civile travaille désormais comme collaborateur d'un sénateur communiste... C'est donc un procès éminemment politique. » Il ne faudrait pas aborder l'angle politique, sauf que quelques instants plus tard, ce même avocat plaide la bonne foi et l'honnêteté de Deliveroo, car ils ont régulièrement été reçus par le ministère du Travail au moment de la loi travail en particulier. Ce qui me fait dire que Deliveroo est davantage une entreprise politique qu'un objet économique. Il n'y a qu'à voir l'argent qu'elle perd. Quasi dix ans après sa naissance en 2013 à Londres, elle n'a fait que perdre de l'argent. C'est bien que la finalité d'une telle entreprise est à chercher ailleurs. Comme Uber, par exemple, quand on voit les milliards perdus depuis toutes ces années sans beaucoup de rentabilité économique. Les bénéficiaires sont à chercher dans les manœuvres de lobbying qu'elles soient discrètes ou publiques comme l'énorme débauche d'argent, 200 M de \$ en 2020 contre la loi californienne AB5 qui visait à salarier les travailleurs de plateformes. Si ça, ce n'est pas de la politique, qu'est-ce que c'est ?

AD - C'est bien de la politique, en effet. Mais revenons au procès en cours : comment va se défendre demain le chefaillon Elie de Moustier ?

JP – Je pense que sa défense sera de dire : « Moi, je suivais les ordres ». Mais si ces ordres ne venaient pas de la direction nationale, ils devaient venir de Londres. Sauf qu'évidemment, William Chu, le big boss, localisé à Londres, n'est pas dans le box des accusés. Les managers accusés ont utilisé les mots suivants : « William Chu, oui, en effet, il donnait des grandes lignes qui après étaient répliquées », ce qui correspond à ce qu'ils nomment le « managing matriciel ». Autrement dit, des décisions sont prises à Londres au niveau international, puis chaque personne est sensée les répliquer juridiquement, techniquement, opérationnellement dans le pays qu'il a en charge. Mais, les managers qui se défendent aujourd'hui en disant « Ce n'est pas nous » avaient quand même des marges de manœuvre pour mettre en place les contrats juridiquement.

AD – Vu que le procès se passe en France, peut-on dire que le droit du travail français soit particulièrement contraignant/protecteur, et dérange donc Deliveroo ?

JP – En effet, il est particulièrement protecteur. Alors, pour Deliveroo, c'est de la contrainte, évidemment. Mais, le droit du travail est aussi de moins en moins protecteur parce que Macron le *startuper* est passé par là. Il a été bien accompagné par les managers de plateforme qui, selon leur déclaration, gagnaient autour de 100 000 euros par an. On ne file pas 100 000 euros à un homme de paille qui dit « Oui, oui, yes sir » à William Chu, en regardant ailleurs dès qu'il s'agit de questions sociales. Quand tu as l'ambition d'embaucher des milliers de travailleurs, tu es censé surveiller la loi.

Une des autres lignes de défense est la suivante : « Nous, on était des directeurs nationaux, mais tout ce qui était juridique, cela venait du cabinet d'avocats Capstan », très gros cabinet « patronal » à Paris, à côté des Champs Élysées. C'est ce cabinet qui avalisait tout ce qui était de l'ordre du juridique. Donc, les contrats étaient établis à Londres, mais traduits en français, à la fois littérairement, mais aussi juridiquement. Donc, en effet, quand un cabinet comme Capstan dit que vos contrats sont en règle, que vous pouvez faire ceci ou cela, tu as envie de dire, comme ces deux responsables de Deliveroo : « Ce n'est pas nous, c'est Capstan ». À tout ce qui leur est reproché, c'est-à-dire le salariat déguisé, ils répondent que ce n'est pas eux, qu'ils s'occupaient d'organiser des meetings, de développer l'activité sur de nouvelles villes en France, de l'opérationnel, du marketing, et des actions publiques. L'un des deux managers, Hugues Décosse, se vantait d'avoir été invité par tous les cabinets, les ministères, et les agences gouvernementales pour « collaborer ». Invités par les instances nationales, ils ne pouvaient être que des gens honnêtes. Sauf à vouloir construire, via du lobbying, à vouloir protéger les plateformes.

AD – C'est clair. Mais, pour aller dans ton sens, ne peut-on pas dire c'est la loi travail qui est à l'origine de ce travail dissimulé des plateformes ? que, au commencement de ce travail dissimulé par les plateformes était la loi travail ?

JP - Oui. Je suis assez d'accord avec ça. Parce que *grosso modo* la loi travail, c'est la loi qui vise à amputer ou à renier tous les avantages sociaux liés au salariat. Elle a été accueillie par des mois de bataille, de manifestations et les plus violentes qu'on ait jamais vues depuis mai 1968 en termes de répression policière.

AD - C'est bien là que sont nées les Nuits Debout ?

JP – Oui, c'est bien ça. Ce sont des mois de manifestations. Cette loi est passée en force et c'est ça qui m'a poussé à aller dans la rue. La première fois qu'apparaît la notion de « Travailleurs de plateformes », c'est bien dans cette loi travail en 2016, dès les premiers textes, avant même les navettes parlementaires. Le texte disait que les travailleurs de plateforme, dont les livreurs, pourraient se voir accorder des avantages sociaux. L'idée n'était pas de nous salarier, mais de faire en sorte que les autoentrepreneurs de plateforme se voient accorder des avantages : le droit à de la formation professionnelle, le droit à une participation des plateformes à la protection sociale – c'est-à-dire aux assurances, aux mutuelles –, le droit de se syndiquer et le droit de faire grève. Enfin, on gagnait le droit de participer à « des mouvements concertés de refus d'effectuer nos prestations de service », autrement dit, le droit de grève. Ces quatre éléments – protection sociale, formation professionnelle, syndicalisation et grève – étaient assujettis à un cinquième paragraphe : tous ces avantages ne doivent pas viser à considérer les travailleurs de plateforme comme des employés, l'idée étant d'empêcher la requalification. À ce moment-là, un copain juriste m'a dit : « Ce truc-là, Jérôme, c'est une bombe atomique. Il faut se battre ». Et donc j'ai pris mon sac et je suis descendu dans la rue. J'étais le seul livreur avec mon vélo. C'est en effet bien cette loi travail qui a fait que, quand j'ai vu que des gens commençaient à parler des travailleurs de plateforme, et pas dans le bon sens, je suis descendu dans la rue. Et c'est là que j'ai rencontré un gars d'un petit syndicat du service à la personne de la CGT (Confédération générale du travail) avec qui on a pu commencer à travailler. Pendant des années, j'ai essayé de sensibiliser la direction nationale CGT sans succès. Il a fallu attendre fin 2019, pour qu'elle s'occupe enfin des livreurs. Ce qui fait qu'on a perdu des années à ne pas pouvoir agir comme on aurait dû.

AD – Ma dernière question porte sur le duel d'interprétation de la jurisprudence. La Cour d'appel de Paris semble avoir rendu des décisions qui iraient dans le sens de Deliveroo, alors même que la Cour de cassation va dans l'autre sens.

JP – Oui, pour le moment, je n'ai pas connaissance en France de Cours d'appel qui se soient prononcées pour les livreurs. Je ne sais pas pourquoi la Cour d'appel donne toujours raison aux plateformes alors que la Cour de cassation, au contraire, s'est prononcée favorablement pour les livreurs de Take it Easy en 2018 : « Les livreurs sont suivis, contrôlés : ils évoluent dans un service organisé ». Cette décision est claire. En fait, ce n'est pas parce que ce sont des algorithmes que c'est compliqué à comprendre. Deliveroo dit que la décision de la Cour de cassation concerne Take-It Easy, qui est une société qui n'a rien à voir avec elle. En fait, c'est similaire : c'est de la pseudomise en relation avec des travailleurs qui sont contrôlés, organisés, etc. En plus, ayant bossé pour les deux plateformes, je peux dire que chez Deliveroo, c'est pire que chez Take-It Easy, qui n'avait pas les moyens de développer des outils aussi précis, aussi traqueurs que Deliveroo. Et c'est ça qui donnera les plannings implémentés sur les statistiques qui font que oui, la subordination deviendra algorithmique, et cela donnera lieu à toutes les dérives. En effet, comme ce n'est plus un être humain à qui on peut parler, il faut abonder dans son sens, sinon on a plus de boulot. Des psychologues du travail m'ont dit que ça crée ce qu'on appelle l'« auto-accélération ». Ne sachant pas trop comment fonctionne l'algorithme, on est hyper zélé, quitte à prendre tous les risques pour avoir de bonnes statistiques, pour accéder à l'ouverture du planning dès 11 h. La façon dont ce travail est fait, c'est-à-dire avec cette auto-accélération, est hyper dangereuse. Deliveroo et Uber Eats nous payent à brûler des feux, à prendre des risques. À partir du moment où ton chiffre d'affaires est calculé en fonction de « ton rythme, tes performances et ta compétitivité » comme ils disent, tu es bien payé à prendre des risques. En plus, beaucoup de jeunes qui s'engagent dans le métier ne sont pas formés. Ils savent parfois à peine faire du vélo ou ils roulent très mal à scooter. Sauf qu'on n'est pas dans un jeu, on est dans la vraie vie avec de vrais feux rouges avec de vrais camions jusqu'à ce qu'il y ait eu des morts. Alors quand on parle des morts, les gars de Deliveroo sont « tristes ». Mais ça ne les empêche pas de continuer depuis des années.

AD - Merci Jérôme.

Anne DUFRESNE, « DELIVEROO, condamné pour travail dissimulé : Interview exclusif sur le déroulement du procès », Gresea, avril 2022.

Notes

[1] <https://www.facebook.com/clap75/>

[2] https://fb.watch/b_I1vPffqH/

Pour la famille d'un ouvrier mort sur un chantier du Grand Paris, deux ans d'abandon et de questions sans réponse

Maxime Wagner est mort sur le chantier de la ligne 14 en mars 2020. Malgré une enquête de l'inspection du travail pointant de nombreuses défaillances de l'employeur, sa famille n'a reçu aucune information pendant plus de deux ans.



« Qu'est ce qui est arrivé à papa ? Pourquoi ça n'est pas arrivé au papa de ma copine ? » Noémie a 4 ans et ces questions, elle les pose à sa mère, Aurène, de plus en plus régulièrement. Son père s'appelait Maxime Wagner. Le 28 février 2020 il a été victime d'un dramatique accident de travail. Comme nous vous le racontions début mars, cet intérimaire de 37 ans travaillait dans le tunnelier – cette énorme machine qui creuse et construit les tunnels plusieurs mètres sous terre – du prolongement de la ligne 14 au sud de Paris. Alors qu'il s'affairait à déboucher et à nettoyer une conduite en métal dont la partie finale est souple, celle-ci, du fait de la pression, est venue faire un large mouvement de coup de fouet et a violemment heurté la tête de l'ouvrier intérimaire. Admis à la Pitié-Salpêtrière dans le coma, il y décède trois semaines plus tard, dans la nuit du 18 au 19 mars, dans l'anonymat le plus total, alors que la France vient de rentrer dans son premier confinement. Quelques mois plus tard, en septembre 2020, l'inspection du travail rend son enquête au parquet de Créteil. Ses conclusions, auxquelles *Basta !* a pu avoir accès, sont on ne peut plus claires. La responsabilité de l'entreprise qui employait Maxime Wagner, Dodin Campenon-Bernard, une filiale de Vinci, est engagée. Plusieurs délits potentiels sont relevés (voir notre article sur la mise en examen de l'employeur). Ce procès-verbal a été transmis au parquet de Créteil en septembre 2020 sans que des poursuites ne soient entamées, et ce, jusqu'en avril 2022.



Maxime Wagner, accompagné à droite de sa fille, Noémie, et de sa belle-fille, Hanaé.

« Je n'ai jamais eu une seule information. Ça me bouffait la vie. »

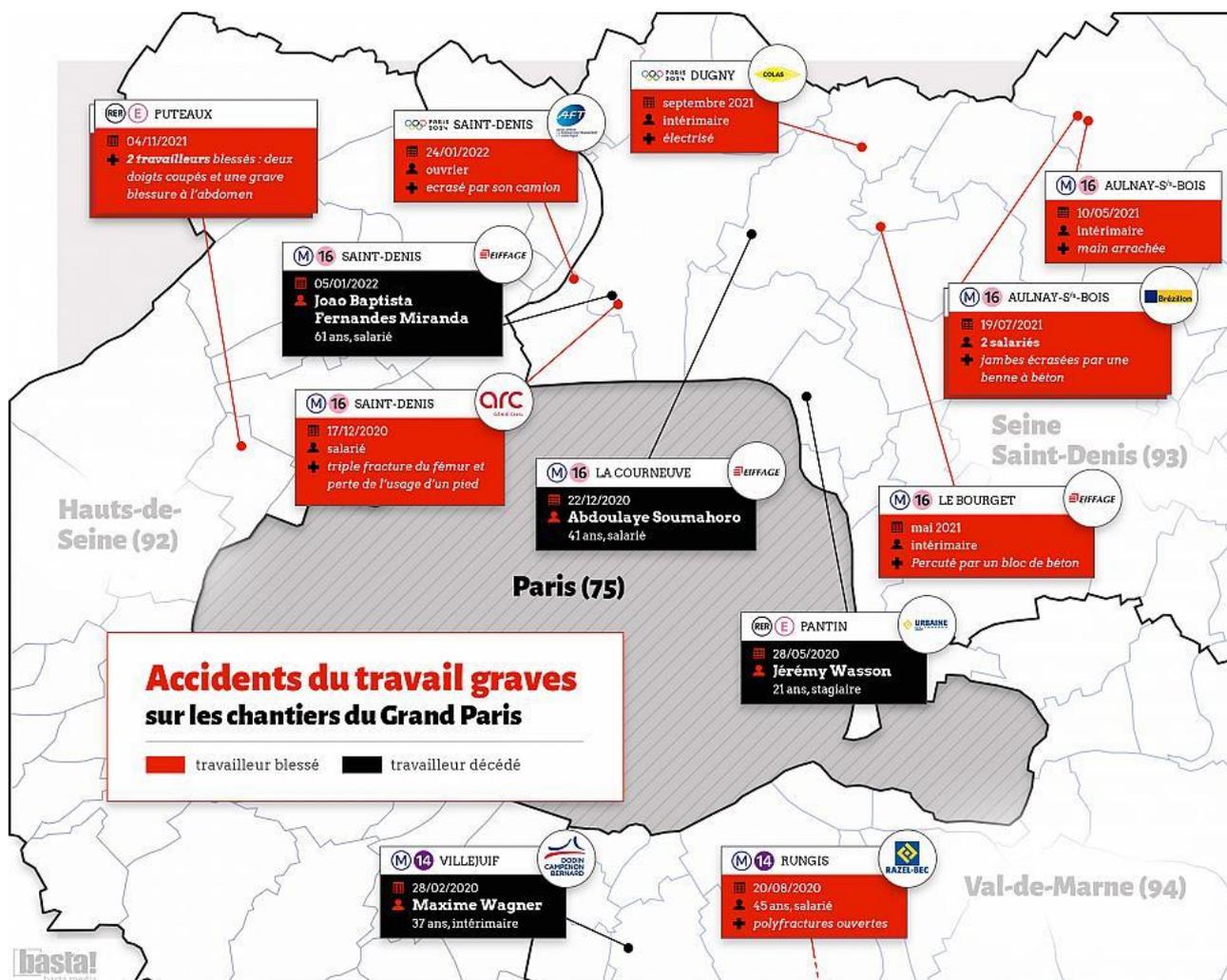
Toutes les informations que vous venez de lire, la famille de Maxime Wagner ne les connaissait pas avant la parution, à quelques jours d'intervalles, de deux enquêtes de *Basta !* et de *Libération* début mars 2022. Presque deux ans, jour pour jour, après le décès de Maxime Wagner. Au point que Patricia, sa mère, avait essayé de passer à autre chose. « Pendant des mois et des mois, j'ai envoyé des mails, j'ai passé des coups de téléphone. On ne me répondait presque jamais, je n'ai jamais eu une seule petite information sur l'enquête. Ça me bouffait la vie, j'étais sous antidépresseur, j'avais tout le temps la boule au ventre. Au bout d'un an et demi, je me suis dit j'arrête tout, j'essaie d'avancer », raconte la mère de six autres filles, ouvrière dans l'agroalimentaire. Maxime était son aîné. « Elle était tellement épuisée... Elle allait péter un plomb. Donc elle a tout arrêté, mais l'espoir que la vérité soit dite est resté », explique sa seconde fille, Pascaline.

C'est cet espoir qui pousse Patricia à chercher toutes les trois ou quatre semaines, le nom de son fils sur Internet. Pendant deux ans, rien, pas une ligne sur cet intérimaire mort sur les chantiers du Grand Paris. Puis un jour d'avril, en pleine fête d'anniversaire de sa seconde fille Pascaline, un résultat apparaît enfin. « Je me souviens précisément, j'étais sur le canapé avec une de mes filles. En tombant sur l'article je lui ai dit : ça y est, on parle enfin de Maxime. » En quelques minutes, l'article est lu et envoyé à toute la famille. « On s'était fait à l'idée que ce n'était pas de chance, qu'il était juste au mauvais endroit au mauvais moment. À sa lecture, on a été bouleversé », résume Julie, sa jumelle.

Entre les causes structurelles de ces chantiers, qui ont déjà tué ou blessé très grièvement quinze personnes en deux ans, et le procès-

verbal de l'inspection du travail pointant les potentiels manquements de l'entreprise, notre enquête donne une tout autre vision de l'affaire. « Je n'arrête pas de la relire, même si à chaque fois c'est aussi douloureux », souffle Aurène, la compagne de Maxime. « Depuis le début je veux savoir ce qu'il s'est passé, je veux donner des réponses à la petite. Jusqu'à aujourd'hui, personne ne nous a rien dit ».

Amel, la première conjointe de Maxime Wagner avec qui il a eu Sannah, une jeune fille de 11 ans, abonde : « Ma fille me demande des informations. Pourquoi son père est mort au travail ? Quand elle veut des réponses concrètes, c'est difficile, je dis que je ne sais pas, je n'ai pas de renseignements. » Ce 11 mai 2022, nous avons appris, par la voix de Stéphane Le Tallec, le vice-procureur en charge de la division économique financière et commerciale du parquet de Créteil, qu'une audience se tiendra le 9 juin prochain (voir boîte noire en fin d'article). Au moment où nous recevons cette information, aucun membre de la famille de Maxime Wagner n'est au courant de cette audience. Pas plus que Catherine Louinet, l'avocate d'Amel. « Le 9 juin ? Dans quatre semaines ? Vous êtes sûr ? », interroge Patricia, étonnée. La convocation pour l'audience n'arrivera que 24 heures plus tard dans leur boîte aux lettres.



Accidents du travail sur les chantiers du Grand Paris

Carte des accidents graves et mortels sur les chantiers liés au Grand Paris (Grand Paris Express, prolongements de ligne et Jeux olympiques) recensés depuis janvier 2020. *Christophe Andrieu*

Comment en est-on arrivé à ce qu'une famille n'obtienne presque aucune réponse sur la mort de l'un des leurs pendant plus de deux ans ? À l'aide de leurs témoignages et de nombreuses pièces, *Basta !* a pu redessiner le fil de ces deux années de questions sans réponse.

« Comment penser qu'on peut laisser sa peau au travail en France en 2020 ? »

Tout commence donc le 28 février 2020. Cela fait près de trois mois que Maxime Wagner est « mineur », le nom donné aux ouvriers qui travaillent dans les tunneliers, pour l'entreprise Dodin Campenon-Bernard sur le chantier de prolongement de la ligne 14. « Au début il avait un poste différent, mais comme il se débrouillait bien et qu'il apprenait vite, ils l'ont mis à ce poste », raconte Aurène. À la base, Maxime Wagner est foreur. Depuis qu'il a emménagé avec sa conjointe en région parisienne, il travaille au sein d'une boîte d'intérim. « Quand il m'a dit qu'il allait être mineur dans un tunnelier, j'ai cherché sur Internet ce que c'était. J'ai lu que c'était dangereux. Je l'ai rappelé pour lui dire de ne pas faire ce job », confie Patricia. « Ne t'inquiète pas, je fais ça quelques mois, le temps de me renflouer financièrement, c'est bien payé », lui répond-t-il. « En même temps, comment penser qu'on peut laisser sa peau au travail en France en 2020 ? », souffle Julie.

C'est peu après 20 heures, dans une journée qu'il avait commencé à 14 h 30, que Maxime Wagner est victime de son grave accident. Sur la déclaration d'accident du travail, il est indiqué que la canalisation a percuté le côté droit de sa tête provoquant une hémorragie cérébrale. Sa compagne est contactée et prévient le reste de la famille qui vit essentiellement dans l'Aveyron. Les nouvelles ne sont pas rassurantes et à la Pitié-Salpêtrière, on le change trois fois de service. « À chaque fois, on nous dit la même chose : ses chances sont extrêmement minimes », souffle Patricia. Sa première fille vient aussi à son chevet quelques jours. « Sannah c'était l'amour de sa vie. À l'hôpital elle a beaucoup souffert. Elle souffre toujours aujourd'hui », explique Amel.



Maxime Wagner avec sa première fille, Sannah.

En parallèle le Covid déferle sur l'hexagone, notamment dans les hôpitaux. Au fil des jours, les visites deviennent de plus en plus restreintes jusqu'à ne plus être autorisées du tout. « *On avait une heure pour le voir, sa compagne, ses filles, ses sœurs, moi...* », se rappelle sa mère. Le 15 mars, elle retourne dans l'Aveyron, sans savoir ce qu'il adviendra de son fils. Le 18, l'hôpital l'appelle en lui disant de revenir. Ils ne peuvent plus rien faire. Accompagnée de sa fille Pascaline, Patricia retraverse la France vide, confinée depuis 24 heures. Maxime Wagner meurt dans la nuit du 18 au 19 mars. Une autopsie est demandée par le procureur. Puis plus rien. « *Le confinement a tout verrouillé, on n'a eu aucune information* », explique sa mère. « *Cette période était extrêmement dure* », note Aurène. « *Ma fille n'arrivait plus du tout à dormir. Elle venait dans mon lit tous les soirs, toutes les lumières allumées avec une photo de son papa à côté d'elle* », complète Amel, la mère de Sannah.

Entre juin 2020 et mai 2022, aucune nouvelle du Parquet de Créteil

Si le confinement ralentit forcément la procédure, il n'altère aucunement la volonté de ces femmes d'obtenir la vérité et la justice sur les responsabilités de cet accident de travail. Dès le 2 avril, Patricia écrit à l'officier de police judiciaire en charge de l'enquête : « *Aujourd'hui je veux des réponses sur ce qu'il s'est réellement passé car je n'en ai pas. Je veux déposer plainte et me porter partie civile afin d'avoir des réponses. Merci de me dire auprès de qui je dois le faire* ». Elle reçoit une réponse, vague, onze jours plus tard : « *Une procédure est actuellement en cours afin de déterminer les causes et les responsabilités.*

Elle risque d'être longue et est suivie par le magistrat du tribunal judiciaire de Créteil ». Elle envoie finalement un courrier directement au parquet de Créteil début juin pour se porter partie civile. Quelques jours plus tard, une réponse de la vice-procureure en charge de la division économique financière et commerciale – qui gère les procédures d'accidents de travail – confirme que la constitution de partie civile est validée. Nous sommes le 18 juin 2020. Du parquet de Créteil, Patricia n'aura plus aucune nouvelle pendant 23 mois.

Aurène, de son côté, cherche à porter plainte. « *C'était difficile de se déplacer, donc je suis allée au commissariat dès que j'ai pu* ». Elle vit en Seine-et-Marne, et se rend donc au commissariat le plus proche. L'accueil n'y est pas des meilleurs. « *On m'a renvoyé en me disant qu'il fallait que je porte plainte là où l'accident s'était déroulé* ». La mère de deux filles de 4 et 6 ans s'exécute et se rend au commissariat qui gère l'enquête sur l'accident de travail de son conjoint, à proximité de Paris, dans le Val-de-Marne. La réception n'est pas meilleure. « *La personne qui m'a reçue n'était vraiment pas gentille. Elle a bien voulu prendre ma plainte mais elle m'a reproché de ne pas l'avoir fait dans mon département* », raconte la femme de 38 ans, cuisinière en EHPAD. Problème, ce policier n'est autre que la personne en charge de l'enquête. Après cette interaction, et malgré l'absence de

nouvelles sur la procédure en cours, Aurène ne la rappellera jamais. « *Vu que ça ne c'était vraiment pas bien passé, je n'ai jamais osé.* »

« L'inspecteur du travail qui a réalisé cette enquête est très bon. Sur l'affaire Maxime Wagner, il s'est vraiment démené »

Pourtant, côté inspection du travail, l'enquête avance bien. Dès septembre 2020, le procès-verbal est rédigé. Comme raconté dans *Basta !*, il conclut à l'existence de plusieurs délits potentiels de la part de Dodin Camenon-Bernard dans la mort de Maxime Wagner. Aucune poursuite judiciaire n'est engagée sur le coup. Pis, même au sein de l'inspection du travail, on ne comprend pas ce silence radio de la part du parquet. « *L'inspecteur qui a réalisé cette enquête est très bon. C'est un chevronné. Sur l'affaire Maxime Wagner, il s'est vraiment démené* », assure une source bien informée au sein de l'inspection du travail. Celle-ci affirme même que l'inspecteur a demandé à rencontrer le substitut du procureur pour lui donner le procès-verbal en main propre. Sans que cela n'accélère les choses. « *On a dû attendre près d'un an pour que ce PV soit bien enregistré par le parquet après plusieurs relances...* »

Comment expliquer alors cette lenteur ? Une des pistes envisagées par cet inspecteur est que l'enquête bloque du côté de la police, qui est cosaisie avec l'inspection du travail sur ce type d'accidents. « *Je ne sais pas si c'est le cas ici, mais en général quand le dossier atterri sur le bureau de l'OPJ, c'est fini, il sert à caler une table...* » Car l'officier de police judiciaire n'est pas spécialisé en accident du travail et doit aussi gérer le tout-venant. La plupart du temps, ces dossiers ne sont pas les plus prioritaires. Interrogé sur ces questions, le vice procureur Stéphane Le Tallec répond ceci : « *Les dossiers d'accident du travail ne sont pas les plus simples à traiter en raison de leur complexité mais aussi en termes de coordination des investigations qui font intervenir à la fois, les services de l'inspection du travail et les services de police saisis par le parquet de Créteil* ».

« J'avais préparé un courrier pour dire que j'arrêtais tout »

Dans l'affaire Maxime Wagner, l'exemple est criant. La personne en charge de l'enquête est le seul contact direct dont dispose Patricia pour essayer de suivre les avancées des investigations. Pendant un an et demi, cette dernière lui envoie donc de nombreux mails en demandant des renseignements. En septembre 2020, on lui indique qu'il lui reste « *deux auditions à faire cette semaine* » et qu'à l'issue de celle-ci, elle « *rend compte au Magistrat qui peut donner de nouvelles instructions* ». Après une nouvelle relance fin novembre, l'OPJ explique à Patricia qu'il a été changé de service et que l'enquête est finalement toujours en cours. « *J'ai conservé mes anciens dossiers, dont l'enquête suite à l'accident du travail de votre fils et de nouveaux dossiers m'ont été attribués. J'essaie de gérer l'ensemble au mieux* », écrit-il, témoignant d'une surcharge évidente de travail. Trois mois plus tard, en février 2021, et après de nombreux mails de relance restés sans réponse, Patricia reçoit ce message : « *Je tiens à m'excuser pour ce retard et je vous précise que suite à des soucis médicaux, j'ai été arrêté, je ne travaillais pas. La procédure concernant l'accident de travail est toujours en cours* ».

Après quelques semaines d'attente, la mère de Maxime Wagner décide d'abandonner ces procédures qui minent son moral. « *J'avais même préparé un courrier au tribunal pour dire que j'arrêtais tout, que je ne voulais plus être partie civile. Je l'ai retrouvé récemment, je ne l'ai jamais envoyé.* » Selon nos informations, une première enquête a été rendue par la police au parquet en 2021 qui l'a renvoyée au même service de police en novembre 2021 pour des investigations complémentaires. Interrogé sur ce délai et sur les éventuels points de blocage dans l'enquête policière, le parquet de Créteil ne nous a pas répondu sur ce sujet, soulignant juste que « *l'identification des causes exactes de l'accident et des textes concernés par les manquements éventuels et l'articulation avec le code pénal impliquent un lourd travail d'analyse* ».

C'est plus d'un an après son dernier mail, en mars 2022, que Patricia décide de venir aux nouvelles. Les enquêtes de *Libération* et de *Basta !* viennent alors d'être publiées coup sur coup. « *Je fais le point avec le parquet cette semaine* », lui répond l'OPJ avant d'ajouter, quelques jours plus tard, « *des auditions sont prévues courant avril et ensuite le dossier sera transmis au parquet de Créteil* ». Le 27 avril dernier, suite à un énième mail de relance, Patricia apprend que la procédure est terminée et a été transmise au parquet. Sur le fond, aucune information n'a été communiquée à Patricia ou à Aurène au cours de ces deux ans. Seule Amel a réussi en 2020, après un coup de téléphone au parquet, à obtenir un extrait du rapport d'autopsie. Il confirme l'absence de substance toxicologique et la plausibilité des « *circonstances* » de l'accident de travail.

L'entreprise poursuivie pour homicide involontaire

Une fois l'enquête de police close, il reste au parquet de Créteil de décider d'engager des poursuites, ou non. Au sein de l'inspection du travail, on avoue, avant d'apprendre qu'une date d'audience est fixée, être dans le

noir total : « À Créteil, franchement, on ne sait rien, absolument rien ». Au sein de la famille aussi, les contacts avec le parquet ont été inexistant. « Ma banque leur a demandé un papier pour une histoire d'assurance. Ils ne l'ont jamais envoyé », affirme Aurène. Malgré quatre sollicitations par Basta ! (voir notre boîte noire ci-dessous), aucune réponse ne nous a dans un premier temps été apportée par le parquet. Puis, après une cinquième relance, nous avons enfin obtenu une réponse de la part de Stéphane Le Tallec, premier vice-procureur de la division économique financière et commerciale. « Dans le cadre de ce dossier, le parquet a fixé la date d'audience au jeudi 9 juin 2022 à 13 h 30 devant la 9^e chambre correctionnelle. Ce sera l'occasion pour le tribunal de reprendre l'ensemble du dossier et d'évaluer les charges retenues par le ministère public », écrit le magistrat. Contactée avant qu'une date d'audience soit fixée, l'entreprise a indiqué n'être « malheureusement pas en mesure d'apporter d'éléments concernant cet évènement tragique car la procédure judiciaire est toujours en cours ».

« Avoir un procès c'est quand même déjà une petite victoire », souffle Amel, qui s'étonne tout de même de ne pas avoir été prévenue. Deux ans de questions sans réponse ont, un temps, érodé cette volonté d'obtenir justice. Mais aujourd'hui, elle est plus que jamais intacte. « Je ne veux pas abandonner, je veux des réponses, pour moi, et pour expliquer aux petites », témoigne Aurène. Toutes, sa compagne, sa mère, ses sœurs, déclarent vouloir ce procès à tout prix. « Si l'entreprise est responsable, il faut qu'elle soit condamnée, qu'on ne puisse pas dire que c'était juste "pas de chance" », poursuit la mère de la petite Noémie.

Julie et Pascaline, deux des sœurs de Maxime Wagner, déclarent qu'elles vont aussi se constituer partie civile. « Je ferai partie du combat moi aussi », souligne celle de 18 mois sa cadette, assistante maternelle aujourd'hui. Patricia, sa mère, conclut : « Aujourd'hui on ressent une grande colère. Celle de se dire qu'on a été laissé dans l'ignorance pendant deux ans. Celle de se rendre compte dans la presse que les personnes qui sont employées par cette entreprise ne sont qu'une pièce sur l'échiquier de la fortune. Ils se fichent de leur qualification, de leur sécurité, ils veulent juste que le chantier avance et ramasser un maximum de fric. Les gens meurent sans que personne ne le sache. Nous on veut que ce soit mis au grand jour, que les gens sachent. »

Pierre JEQUIER-ZALC, 17 mai 2022

BOÎTE NOIRE

Dans le cadre de cette enquête, qui a débuté en mars 2022, nous avons cherché à joindre par plusieurs moyens le parquet de Créteil. En tout, nous leur avons envoyé cinq mails, et leur avons téléphoné deux fois. Avant le 11 mai, aucune réponse ne nous avait été apportée. À cette date, comme expliqué dans l'article, nous avons reçu une réponse nous donnant une date d'audience, après avoir trouvé nous-mêmes le nom et le contact du vice-procureur en charge du dossier. 24 heures plus tard, la famille a pu nous confirmer cette information.

L'entreprise Dodin Campenon-Bernard a également été contactée. Dans un premier temps le 5 mai dernier, soit avant d'apprendre la tenue d'une audience au juin et la mise en cause de l'entreprise pour homicide involontaire. Nous avons reçu cette réponse : « Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous apporter d'éléments concernant cet évènement tragique car la procédure judiciaire est toujours en cours et les conclusions n'ont pas encore été livrées. Nous sommes très attentifs à la situation et mettons, c'est dans nos habitudes, tout en œuvre en matière de prévention pour assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs. » Aucune réponse, en revanche, n'a été apportée à nos questions concernant les mesures de sécurité sur les chantiers ou la relation après un accident de ce type avec les familles de victimes.

Nous avons de nouveau cherché à joindre l'entreprise une fois que nous avons appris la tenue d'une audience en juin. La personne qui nous a répondu nous a expliqué que la personne habilitée à répondre était en vacances jusqu'au 25 mai et qu'il nous fallait attendre son retour. Aucune réponse à nos questions n'a été apportée.

Patricia et Aurène ont relu leurs citations avant publication.

Une filiale du groupe Vinci poursuivie pour homicide involontaire suite à la mort d'un intérimaire

Après deux ans de procédures suite à l'accident du travail mortel de Maxime Wagner, le parquet de Créteil a décidé d'engager des poursuites pour homicide involontaire à l'encontre de Dodin Campenon-Bernard, une filiale de Vinci.

« Enfin ! » Après plus de deux ans d'attente, la famille de Maxime Wagner accueille avec soulagement l'avis qui les convoque en tant que victime devant la 9^e chambre correctionnelle du tribunal de Créteil, le 9 juin prochain. Sur le banc des accusés figurera l'entreprise de BTP Dodin Campenon-Bernard et deux de ces employés. Ils sont poursuivis pour homicide involontaire.

Le 28 février 2020, Maxime Wagner travaille depuis plusieurs mois en tant qu'intérimaire pour cette filiale de Vinci, au sein du tunnelier qui creuse le prolongement de la ligne 14 au sud de Paris, à Villejuif (Val-de-Marne). Ce jour-là, ce père de deux enfants est victime d'un grave accident de travail. Alors qu'il débouche une canalisation, celle-ci, du fait de la pression, vient heurter le côté droit de la tête de l'homme. Admis à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière dans le coma, Maxime Wagner succombe à ses blessures trois semaines plus tard.

L'effet « coup de fouet » de la conduite était identifié par l'entreprise

Après deux ans d'investigations, le parquet de Créteil a décidé de poursuivre l'entreprise, estimant qu'elle est responsable de cet accident de travail. Il suit donc l'avis de l'inspection du travail qui avait rendu son enquête en septembre 2020. Celle-ci, dont *Basta !* vous révélait en mars les conclusions principales, pointe plusieurs infractions potentielles de la part de Dodin Campenon-Bernard. La plus importante est sans doute la modification de l'équipement de travail – en l'occurrence la conduite – qui n'était pas maintenu de manière à préserver la sécurité.

Plus que cela, selon nos informations, l'effet « coup de fouet » – le mouvement qui a fait que la conduite a heurté la tête de Maxime Wagner – de la conduite au sein du tunnelier était identifié par l'entreprise. Au point qu'une chaîne métallique avait été posée en février 2020 « pour éviter le phénomène identifié de "coup de fouet" intempestif de la conduite retenant le coude métallique à la structure du tunnelier », pour reprendre les termes du parquet. Le risque était donc connu. Mais au moment de l'accident, cette chaîne avait été retirée. Le manque d'information du salarié est également pointé par le ministère public. Maxime Wagner n'aurait ni reçu d'instructions claires sur la manière de faire cette opération, ni été informé des risques avérés de cette opération, notamment après le retrait de la chaîne métallique évoquée plus haut. « Ces instructions auraient pu permettre de faire stopper les opérations avant la survenance de l'accident », conclut le parquet de Créteil. Enfin, le « plan particulier de sécurité et de protection de la santé » (PPSPS), ce document qui établit les risques et les règles de sécurité sur un chantier, était incomplet. Selon le parquet, il était inadapté « aux conditions d'exécution spécifiques de l'opération », et cela, « malgré l'identification des risques de projection de mortier sous pression et du « coup de fouet du tuyau » ».

L'entreprise encourt jusqu'à 375 000 euros d'amende

Toutes ces infractions potentielles ont été retenues contre l'entreprise par le parquet. Celui-ci en conclut que la sécurité des travailleurs n'était pas assurée. Il a donc engagé des poursuites pour homicide involontaire à l'encontre de la filiale de Vinci. Il avance que l'homicide involontaire a été causé par « la violation manifestement délibérée d'obligations particulières de prudence ou de sécurité ».

Cette précision a une importance de taille. Elle implique que ce n'est pas uniquement par « maladresse, imprudence, inattention, négligence ou manquement à une obligation de prudence ou de sécurité » que Dodin Campenon-Bernard serait responsable de l'accident de travail de Maxime Wagner. Mais bien par « la violation manifestement délibérée » d'une ou plusieurs obligations de sécurité.

Si la filiale de Vinci est reconnue coupable, les sanctions pourraient être lourdes : jusqu'à 375 000 euros d'amende, interdiction définitive d'exercer directement ou indirectement une ou plusieurs activités professionnelles, placement provisoire sous surveillance judiciaire, fermeture définitive des établissements de

l'entreprise ayant servi à commettre les faits incriminés ou encore communication publique d'une éventuelle condamnation. Contactée par *Basta !* (voir notre boîte noire ci-dessous), l'entreprise n'a, à ce stade, pas souhaité répondre à nos questions, précisant simplement qu'elle « *met tout en œuvre en matière de prévention pour assurer la sécurité et la santé de ses collaborateurs* ».

Outre l'entreprise en tant que personne morale, deux employés de Dodin Campenon-Bernard sont également mis en cause personnellement dans la procédure, pour les mêmes raisons que celles développées plus haut. Ils encourent notamment jusqu'à 75 000 euros d'amende et cinq ans de prison.

Une autre entreprise condamnée en première instance pour homicide involontaire

Le 9 juin prochain se tiendra donc le second procès pour un accident de travail mortel sur les chantiers du Grand Paris. En début d'année, la société Urbaine de Travaux du groupe Fayat a été reconnue coupable en première instance d'homicide involontaire à la suite de la mort d'un ingénieur stagiaire de 21 ans, Jérémy Wasson, sur le chantier du prolongement du RER E.

Elle a été condamnée à 240 000 euros d'amende. Une employée a également été condamnée à 20 000 euros d'amende et à deux ans de prison avec sursis. L'entreprise a fait appel. Lors du procès, elle avait plaidé la relaxe, et cela, malgré un rapport accablant de l'inspection du travail, relevant par exemple que le jeune homme était seul dans sa zone de travaux au moment des faits, ce qui ne doit en aucun cas arriver pour un stagiaire.

Deux autres personnes, Abdoulaye Soumahoro en décembre 2020 et Joao Baptista Fernandes Miranda en janvier 2022, ont trouvé la mort sur les chantiers du Grand Paris. Les enquêtes ne sont pas encore terminées. En mars, Alix Bukulin, la substitut du procureur de la République de Bobigny en charge des accidents de travail, nous confiait que les investigations sur la mort d'Abdoulaye Soumahoro sont « *extrêmement complexes* » : « *Dans le tunnelier il y a beaucoup de personnes impliquées, c'est toute une équipe. Sur cette affaire, il y a des difficultés à établir des responsabilités. Ce dossier demande beaucoup de finesse d'analyse* ». Sur les chantiers des Jeux Olympiques 2024 et du Grand Paris, au moins douze autres personnes ont aussi été très grièvement blessées.

Pierre JEQUIER-ZALC, 17 mai 2022

BOÎTE NOIRE

L'entreprise Dodin Campenon-Bernard a été contactée par *Basta!* à deux reprises. Dans un premier temps, le 5 mai dernier, soit avant d'apprendre la tenue d'une audience au juin et la mise en cause de l'entreprise pour homicide involontaire. Nous avons alors reçu cette réponse : « *Nous ne sommes malheureusement pas en mesure de vous apporter d'éléments concernant cet événement tragique car la procédure judiciaire est toujours en cours et les conclusions n'ont pas encore été livrées. Nous sommes très attentifs à la situation et mettons, c'est dans nos habitudes, tout en œuvre en matière de prévention pour assurer la sécurité et la santé de nos collaborateurs.* »

Aucune réponse n'a été apportée à nos questions concernant les mesures de sécurité sur les chantiers ou la relation après un accident de ce type avec les familles de victimes. Nous avons de nouveau cherché à joindre l'entreprise une fois que nous avons appris la tenue d'une audience en juin. La personne qui nous a répondu nous a expliqué que la représentante de la direction habilitée à répondre était en vacances jusqu'au 25 mai et qu'il nous fallait attendre son retour. Aucune réponse à nos questions n'a été apportée.

JO de Paris 2024 : un chantier « scandaleux » qui enferme deux écoles entre trois autoroutes



Vue sur le chantier du village olympique prise en 2021, à Saint-Denis. Christophe Archambault / AFP

Pour desservir le village des athlètes olympiques, un échangeur sera construit dans le quartier Pleyel de Saint-Denis. Problème : deux écoles vont se retrouver coincées entre ces autoroutes. La qualité de l'air va être sérieusement dégradée pour ses 600 élèves.

Ils seront au cœur de ce que certains appellent déjà le revers de la médaille du futur quartier olympique. Pour le représentant des parents d'élèves FCPE Hamid Ouidir, il s'agit ni plus ni moins d'un « *drame sanitaire sans précédent* » et, pour le directeur de l'association Respire, d'un « *scandale d'État* ». Plus de six cents élèves de la maternelle Pleyel et de l'école élémentaire Anatole-France vont se retrouver entre trois axes autoroutiers, prévus pour desservir le futur village des athlètes des JO 2024.

Les avantages socio-économiques priment sur le risque sanitaire

Parents d'élèves et riverains se mobilisent depuis trois ans déjà contre ce projet qui, selon les prévisions, devrait drainer entre 10 000 et 30 000 véhicules chaque jour, à proximité des deux établissements scolaires, mais également d'une crèche. Si, au printemps 2020, un juge des référés avait estimé que l'étude d'impact était entachée de diverses insuffisances et que l'arrêté n'avait pas suffisamment pris en considération « *l'impact sanitaire du projet* » ni celui sur « *la dégradation de la qualité de l'air au niveau des sites sensibles* », en octobre 2020, la cour administrative d'appel de Paris avait débouté les deux associations « *eu égard notamment aux avantages socio-économiques du projet* ».

Des niveaux de pollution cinq fois supérieurs aux recommandations de l'OMS

Même son de cloche du côté de la mairie de Saint-Denis, qui estime que les enfants de ces écoles ne sont pas plus mal lotis que d'autres. De fait, la qualité de l'air d'une grande majorité des établissements scolaires d'Ile-de-France dépasse largement les recommandations de l'OMS sur les particules fine et le dioxyde d'azote. Mais à proximité de l'école Pleyel, on parle de niveaux de pollution cinq fois supérieurs aux seuils de l'OMS. Selon le maire PS de Saint-Denis, Mathieu Hanotin, le projet rendra, à terme, la qualité de l'air meilleure « *en 2030* » dans sa ville. Il estime que cet échangeur permettra une meilleure organisation des flux routiers, permettant un essor du quartier Pleyel. Il vante également une amélioration drastique de la sécurité routière et du cadre de vie, ainsi que du développement économique...

FRANCESOIR, publié le 20/04/2022

Julian Assange et le Goulag, dans le pays le plus libre du monde



En avril 2015, Mme Hillary Clinton a prononcé un discours à l'Université de Columbia dans lequel elle a admis ce que l'on peut lire dans n'importe quelle statistique carcérale : environ un détenu sur quatre dans le monde se trouve dans les prisons des États-Unis (US) (1). Bien sûr, elle n'a pas eu de pensée pour Julian Assange, qui à ce moment était caché depuis trois ans à l'ambassade d'Équateur pour échapper à cette folie carcérale. Elle n'a pas non plus mentionné la peine absurde de 175 ans qu'encourt Assange s'il est reconnu coupable aux États-Unis. Elle ne parlait pas de la peine de mort toujours appliquée, ni du côté le plus sombre du système pénitentiaire US : le régime des prisons de sécurité maximale (supermax) et des mesures administratives spéciales (SAM). Là encore, l'affaire Assange a levé un bout du voile : une juge anglaise a statué en janvier 2020 qu'il ne survivrait pas à une incarcération dans une prison supermax ou à l'imposition des SAM.

Pour beaucoup, ce fut un choc : existe-t-il des prisons où l'incarcération mène à la mort et au suicide ? D'autres encore ont entendu les mots ADX, supermax et SAM pour la première fois. Pas étonnant quand on sait que ces mots et ce qui se cache derrière ne sont pas ou peu connus, même aux États-Unis.

À partir de quelques chiffres sur le nombre de détenus, les types de prisons et les niveaux de sécurité, commençons par la première caractéristique du Goulag américain : son caractère de masse historiquement inédit. Pour ensuite pénétrer sa face la plus cachée, celle de la supermax et des SAM.

Vol au-dessus d'un archipel carcéral

Qu'est-ce que Nils Christie appelle « le goulag américain » ? (2) Qu'est-ce que Loïc Wacquant appelle « la folie carcérale américaine d'une ampleur et d'une durée sans précédent dans l'histoire de l'humanité » ? (3) Qu'est-ce que le « Golden Gulag », le titre du livre mondialement connu de Ruth Gilmore, dans lequel elle analyse l'État américain de Californie où au cours des dernières décennies, des prisons ont été construites sur une longueur de 900 miles, près de 1 500 km de béton et d'acier ! (4)

Au cours des dernières décennies, la population carcérale américaine a augmenté de façon explosive, de 500 % en 40 ans. Aujourd'hui, 2 300 000 personnes sont derrière les barreaux. (5) Cela signifie que pour 100 000 personnes il y en a 710 en prison. Le chiffre de 710 est une moyenne : pour la population noire c'est 1 408 personnes sur 100 000, pour les Latinos c'est 378 sur 100 000 et pour les blancs c'est 275 sur 100 000. Les Noirs sont incarcérés 5 fois plus que les Blancs.

Quelque 274 000 détenus dans les prisons d'État et fédérales sont âgés de 50 ans ou plus.

Quarante pour cent de la population carcérale souffre de problèmes de santé (chroniques).

Environ 2 500 détenus attendent d'être exécutés dans le couloir de la mort (death row).

Le nombre de personnes condamnées à perpétuité sans aucune chance d'être libérées (*without parole*) est passé de 12 000 en 1992 à plus de 53 000 aujourd'hui.

Au cours de la seule année 2019, 700 détenus se sont suicidés dans des prisons locales, étatiques ou fédérales. En 20 ans – de 2000 à 2019 – 6 200 détenus se sont suicidés dans les prisons locales. Au cours de la même période, 4 500 détenus se sont suicidés dans les prisons d'État et fédérales, soit une augmentation de 83 % en vingt ans. « Les prisons d'État deviennent de plus en plus des lieux meurtriers », ont écrit Leah Wang et Wendy Sawyer en juin de cette année dans la Prison Policy Initiative : « Les statistiques montrent une augmentation alarmante des suicides, des homicides et des décès liés à la drogue et à l'alcool dans les prisons d'État. Aussi en 2019, 143 détenus ont été assassinés dans les prisons des différents États, 11 détenus ont été assassinés dans les prisons fédérales ». (6)

En plus des prisonniers derrière les barreaux, 878 000 Américains sont « libres » en parole, en liberté conditionnelle. Au total, 6 700 000 d'adultes sont sous une forme de contrôle judiciaire. Entre 70 et 100 millions d'Américains – un Américain sur trois – ont un casier judiciaire.

La classification des détenus selon le risque de sécurité

La subdivision selon les niveaux de sécurité et dans les prisons qui fonctionnent selon ce niveau de sécurité a été poussée à son apogée au cours des dernières décennies et est un modèle suivi dans le monde entier. Le détenu se voit attribuer un niveau de sécurité, souvent non pas en fonction de son comportement en prison, mais en fonction de l'étiquette qu'il reçoit de l'extérieur. Les prisons fédérales ont cinq niveaux de sécurité, les prisons d'État trois. Quels sont-ils ?

Le niveau de sécurité de la prison supermax (Admax), comme celle d'ADX Florence, comme je le décrirai plus bas, est le plus élevé et le plus extrême. Officiellement, seuls les détenus les plus dangereux et les plus violents sont enfermés dans les prisons supermax.

Après le niveau supermax vient le niveau Haute Sécurité pour « détenus dangereux et récidivistes ». Il est similaire à celui de la sécurité supermax – les détenus sont dans des cellules séparées et sous étroite surveillance – mais ils ont plus de contacts et ils ont également la possibilité de passer du temps à l'extérieur de leurs cellules. Vient ensuite le niveau de Sécurité Moyenne, pour les « détenus à danger moyen et les récidivistes ». Il y a un suivi systématique, mais les détenus peuvent travailler et recevoir une formation, ce qui signifie qu'ils peuvent rester plus longtemps hors de leur cellule. Vient ensuite le niveau Basse Sécurité : pour les détenus non dangereux et non violents. La prison à faible sécurité est similaire à la prison à sécurité moyenne, mais les détenus sont considérés comme posant le risque le plus faible pour le public (ils doivent purger moins de 20 ans de prison). Ils sont enfermés dans des dortoirs, ont la possibilité de travailler, même en dehors de la prison. Ils peuvent participer à des séances de groupe et à des projets de rectification pour se « réintégrer ». Enfin, il y a la Sécurité Minimale, appliquée dans les soi-disant camps de prisonniers fédéraux (FPC), qui ressemblent plus à des camps qu'à des prisons. Pas de risque d'évasion, les prisonniers dorment dans des dortoirs, il y a peu de personnel et il y a du travail.

La classification ne dit encore rien sur le contenu. L'Equal Justice initiative résume ainsi la situation actuelle dans les différentes prisons et centres de détention : « Depuis les années 1990, il y a eu une explosion nationale de la détention et les conditions de détention ont commencé à se détériorer. Aujourd'hui, les prisons américaines sont en crise. Les prisonniers sont battus, poignardés, violés et assassinés dans des établissements dirigés par des fonctionnaires corrompus qui abusent de leur pouvoir en toute impunité. Les gens qui ont besoin de soins médicaux, qui ont besoin d'aide pour leur handicap, leur santé mentale, leurs problèmes de dépendance, pour la prévention du suicide ne reçoivent aucun soin. Ils sont ignorés, punis et placés à l'isolement... » (7)

Les prisons et les centres de détention pour migrants

1 330 000 détenus sont incarcérés dans 1 719 prisons d'État. 210 000 détenus se trouvent dans les 122 prisons fédérales. 34 000 jeunes dans 901 centres de détention pour mineurs. 740 000 dans 3 283 prisons locales. (8)

Il existe 58 prisons militaires, dont la base militaire de Guantanamo, et 11 centres de détention militaires américains en Europe et en Asie.

Il y a 79 prisons sous l'autorité du Bureau des affaires indiennes. Il y a les centres d'engagement civil, les centres de détention pour malades psychiatriques et les délinquants sexuels, qui y sont parfois incarcérés après avoir purgé leur peine de prison.

Selon le *Global Detention Project*, les États-Unis ont le plus grand système de détention pour migrants au monde.

En 2013, les États-Unis détenaient 441 000 personnes dans ces centres, en 2018 il y en avait 396 448, et en 2019, le nombre total de détenus migrants était de 503 488. Pour environ 95 % de ces détenus, la détention dure de six mois à quatre ans. Après une décision des autorités de l'immigration, ils peuvent être expulsés du pays. En juin 2019, l'ICE (Immigration and Customs Enforcement) exploitait 214 centres de détention pour sans-papiers, demandeurs d'asile et migrants criminels. Dans 163 de ces centres, il y a aussi des femmes détenues. En 2017, plus de 70 % des personnes détenues par l'ICE se trouvaient dans des centres gérés par des sociétés privées telles que le groupe GEO et la Corrections Corporation of America/CoreCivic. À son tour, en 2019, une autre agence de sécurité des frontières (CBP Customs and Border Protection, la Border Patrol) a détenu entre 14 000 et 18 000 migrants dans ses propres « centres de traitement ». Toujours en 2019, plus de 12 000 enfants de migrants se trouvaient dans des institutions sous la supervision du « programme de l'Office de réinstallation des réfugiés pour les enfants étrangers non accompagnés ». Avec ces chiffres, qui ne devrait pas penser aux « garanties de traitement humain » américaines dans l'extradition de Julian Assange. Prenons l'exemple de la prison de Rikers Island. Celle-ci n'est pas une prison supermax et il n'y a pas de SAM, elle est donc couverte par les garanties américaines de traitement humain. Et regardons aussi la résistance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la prison.

Rikers Island, une prison sous garanties

Le 6 décembre, la télévision flamande VRT (Terzake) a diffusé un reportage de Björn Soenens sur Rikers Island, une méga-prison sur une île entre le Bronx et le Queens de New York, sous le titre « Viol, torture, sans air pendant des mois : bienvenue à Rikers Island, aux oubliettes de New York ». (9)

Un mois plus tard, en janvier 2022, une autre nouvelle : des centaines de détenus de Rikers Island refusaient de se nourrir. Ils se sont plaints d'avoir été interdits de quitter leurs cellules pendant des semaines, qu'ils vivaient dans le froid et dans des conditions insalubres, qu'il y avait une violence constante dans la prison, que 370 détenus avaient été testés positifs pour le virus corona et que seulement la moitié de la population carcérale était entièrement vaccinée. (10)

Datant de 1932, la prison de Rikers Island entasse environ 10 000 détenus, dont environ 90% sont des Noirs ou des Hispanos. Ils sont répartis dans onze bâtiments pour hommes, femmes et mineurs. Rikers Island se classe parmi les dix pires prisons de l'ensemble des États-Unis, (11) caractérisée par « la violence des détenus et des gardiens, le viol, la maltraitance des mineurs et des malades mentaux, l'utilisation extrême de l'isolement cellulaire ». Dans des vidéos ou dans la mini-série Netflix 2019 d'Ava DuVernay « Quand ils nous voient » sur les Central Park Five, vous avez un aperçu de la brutalité raciste de Rikers Island. Plusieurs livres ont été publiés à ce sujet, comme « Life and Death in Rikers Island » d'Homer Venters, l'ancien chef du personnel médical des prisons de New York, qui réclamait la fermeture de Rikers Island. (12) Selon les plans actuels, la prison serait fermée en 2026. Mais les plans ont changé et aujourd'hui la fermeture est reportée à 2028. Rikers Island serait alors remplacée par quatre prisons locales super modernes. (13)

Dirigée par Akeem, frère de Kalief Browder, 22 ans, qui s'est suicidé en 2015 après être rentré chez lui, traumatisé de Rikers Island, une campagne « Campaign to Shut Down Rikers » a été lancée pour exiger la fermeture immédiate de Rikers Island. Akeem a également fondé la Fondation Kalief Browder pour « démanteler le pipeline de l'école à la prison et développer l'intelligence socio-émotionnelle (SEI) pour les jeunes et les jeunes adultes ». (14) Kalief avait 16 ans lorsqu'il a été envoyé à Rikers Island sans procès, soupçonné d'avoir volé un sac à dos. Le garçon a toujours clamé son innocence et a exigé un procès. Mais il n'y a pas eu de procès, même pas après avoir passé près de trois ans à Rikers en détention préventive. Pendant cette période, il a été attaqué plusieurs fois par des gardiens et d'autres détenus. Il a passé quelque 800 jours en isolement cellulaire, où les gardiens ont refusé à plusieurs reprises de lui donner de la nourriture. Vers la fin de son incarcération, le juge lui a proposé un « plea bargain » : s'il plaiderait coupable, il serait condamné au temps qu'il avait déjà passé en prison. S'il refusait, il risquait d'être condamné à 15 ans de prison. Kalief a refusé la proposition. Il est resté en prison jusqu'à ce que l'affaire soit finalement abandonnée. Après sa libération, Kalief s'est suicidé dans son appartement du Bronx. Seize mois plus tard, sa mère est décédée, le cœur brisé par la perte de son fils. La mort tragique de Kalief Browder a également été à l'origine de la création de la campagne No New Jails. Non seulement ils militent pour la fermeture de Rikers Island, mais ils refusent la construction de nouvelles prisons. (15)

Le côté obscur : ADX Florence, Pelican Bay, Guantanamo, SAMs.

Il a fallu des décennies pour que les premiers rapports parviennent au public sur ce qui se passait dans les prisons supermax américaines. « La prison supermax a commencé comme une réponse des autorités pénitentiaires au mouvement radical des droits civiques aux États-Unis dans les années 1970 », écrit Keramet

Reiter, « d'une forme exceptionnelle de détention, elle est rapidement devenue une routine. Lorsque la période de détention massive est arrivée dans les années 1980, le modèle s'est répandu partout aux États-Unis. Au cours des années 1990, les tribunaux ont affirmé leur constitutionnalité ». (16) Ces prisons dans les prisons, qui s'y trouve, pourquoi et pour combien de temps ont été quasiment à l'abri de tout examen public à ce jour. Ce n'est qu'en 2015 qu'un juge a statué que les conditions de détention des détenus en isolement cellulaire étaient « insuffisamment soumises à une enquête ou à l'intérêt public ». Ce sont les grèves de la faim des détenus, le travail inlassable d'une poignée d'avocats, de militants des prisons et de journalistes qui, comme à Guantanamo, ont mis en évidence les conditions inimaginables dans ces prisons. Les livres de ceux qui y ont été enterrés vivants pendant des décennies et qui y ont survécu ou y sont morts y ont également contribué. Comme les écrits de Georges Jackson (30). (17) Ou le livre récent « Solitary : Unbroken by Four Decades in Solitary Confinement » d'Albert Woodfox (75 ans) qui a passé plus de 40 ans en isolement à la prison d'Angola en Louisiane, dans une cellule dans une cellule mesurant 2 m x 2 m, 23 heures par jour. (18) Ou le témoignage de Paul Redd (63 ans, atteint d'un cancer) qui a passé plus de 30 de ses 44 ans à l'isolement, 22 à 24 heures sur 24, seul dans une cellule bétonnée, sans fenêtre et mal aérée. (19) Avec son livre « Live from death row » (En direct du couloir de la mort), traduit en sept langues, le journaliste incarcéré Mumia Abu Jamal (en prison depuis 40 ans cette année) a attiré l'attention internationale sur l'horreur de la prison américaine.

Le journaliste Julian Assange a fait connaître au monde le camp de torture de Guantanamo à travers les « Gitmo files » de Wikileaks. Et sans le vouloir, il est lui-même devenu une figure de proue contre les pratiques d'isolement total dans les prisons américaines. Examinons de plus près ces pratiques.

ADX Florence

Comme pour la taille de vêtements XL, le X dans ADX Florence signifie Taille maximale. AD signifie « Administratif ». Florence représente l'endroit où se trouve cette prison fédérale : près de Florence dans l'État du Colorado. Datant de 1994, la prison est également appelée « l'Alcatraz des Rocheuses ». Depuis les années 1980, 44 États américains ont construit de telles prisons supermax, soit un total de 57.

ADX Florence a été conçue par deux cabinets d'architectes, le groupe DLR et les partenaires LKA de Colorado Springs. Dans la plupart des cas, les détenus sont seuls dans leur cellule 23 heures sur 24 et sont systématiquement surveillés. Dans une prison supermax, les détenus ne peuvent ni se voir ni voir le monde extérieur.

ADX Florence abrite quelques 430 détenus de sexe masculin, chacun affecté à six niveaux de sécurité. Presque tout le mobilier de la cellule est en béton coulé, y compris la table, la chaise et le lit. Chaque cellule contient des toilettes qui peuvent être verrouillées de l'extérieur par les gardiens, empêchant un détenu d'inonder sa cellule. La cellule comprend une douche qui fonctionne également sur une minuterie pour éviter les inondations, et un évier sans tuyau de vidange « potentiellement dangereux ».

Les détenus sont autorisés à acheter une petite télévision (noir et blanc) sans haut-parleurs et à conserver les éléments suivants : une recharge pour un stylo à bille ; cinq livres et magazines ; un carnet d'adresses ; cinq cartes de vœux ; 15 photos ; 15 feuilles de papier à lettres. Tous des privilèges qui peuvent être retirés en guise de punition. Sont interdits : les chapeaux ; bandeaux ; pulls molletonnés ; maillots de corps ; tongs ; cotons-tiges ; après-shampooing, graisse ou gel, baume à lèvres, mouchoirs, calendriers, horloge, matériel de loisirs et d'artisanat, instruments de musique.

Les fenêtres des cellules, de 10 cm sur 1,2 m, sont conçues pour empêcher le détenu de savoir où il se trouve dans ce complexe, car il ne peut voir que le ciel et le toit. Les détenus s'entraînent dans ce qui a été décrit comme une « piscine vide » afin qu'ils ne sachent pas comment ni où ils pourraient s'échapper. Les appels téléphoniques vers le monde extérieur sont interdits et la nourriture est livrée personnellement par des gardiens. La participation à des services religieux, à l'éducation, au travail, à la formation, à manger ensemble ou à faire de l'exercice ensemble est interdite. L'accès aux soins médicaux et psychiatriques est sévèrement limité. La prison contient un grand nombre de détecteurs de mouvement et de caméras, 1 400 portes en acier télécommandées, des clôtures en fil de fer barbelé de 3,66 m de haut, des faisceaux laser, des coussinets de pression et des chiens d'attaque qui gardent la zone entre les murs de la prison. Les détenus doivent rester à l'isolement 22 à 23 heures par jour. (20)

Supermax existe aux niveaux fédéral et étatique. Ainsi, il y a par exemple Pelican Bay, la prison supermax de l'État de Californie. Elle a été ouverte en 1989 et peut accueillir 2 380 détenus. Aujourd'hui, il y en a 300 de plus. Près de la moitié de ces détenus sont en milieu carcéral collectif. Mais 1 500 d'entre eux sont en isolement dans l'Unité d'Hébergement de Sécurité (USD) et l'Unité d'Hébergement Administrative (AHS). Ils y passent 22,5 heures par jour, seuls, dans des cellules sans fenêtre d'environ 2 mètres sur 3,50. Les 90

minutes restantes sont passées, à nouveau seul, dans des cabines en béton. Aucun appel téléphonique n'est autorisé, juste une rare visite sans contact, leur seul contact avec le monde se fait par un conduit par lequel les repas sont passés. (21)

Albert Woodfox a passé 43 ans dans de telles circonstances. Dans une interview, il a déclaré : « L'isolement cellulaire en prison est l'attaque non physique la plus odieuse et la plus brutale contre un être humain. J'ai vu des prisonniers devenir fous. J'ai vu des automutilations, des hommes se blesser en essayant d'échapper à la pression d'être enfermé dans une cellule de 2 mètres sur 3 pendant 23 heures par jour ». (22)

SAM

Le système des mesures administratives spéciales (SAM) a été inventé à la fin des années 1980. Au début, elles ne s'appliquaient qu'à quelques individus jugés dangereux jusqu'à ce qu'à partir des attentats de New-York en 2001, elles soient étendues à une cinquantaine de détenus à travers les États-Unis. Dans un rapport, des chercheurs décrivent ces mesures spéciales comme suit : « C'est une forme d'isolement qui est encore plus extrême que l'isolement lui-même. Les mesures sont le côté le plus sombre du système pénitentiaire fédéral aux États-Unis. Elles combinent la brutalité et l'isolement dans des unités de haute sécurité avec des restrictions supplémentaires qui privent les individus de tout lien avec le monde humain. Les SAM sont imposées aux détenus qui sont généralement déjà en isolement cellulaire, et elles intensifient cette expérience. Le droit de communiquer avec des personnes extérieures à la prison, le droit d'avoir des conversations personnelles avec un avocat, le droit d'obtenir des informations, tous ces droits sont limités à l'extrême ou n'existent plus. Les mesures sont principalement imposées dans la période précédant le procès. Cette période peut durer des années. Il est clair que ces mesures visent à briser le détenu, à le contraindre à coopérer, le réduisant à ce qu'on appelle un état de « learned helplessness » un état « d'impuissance apprise », qui fait qu'un détenu est à tel point brisé qu'il ne voudra même pas s'échapper si l'opportunité se présente. (23)

Guantanamo

La plupart d'entre nous savent que les nazis avaient un système sophistiqué de classification de la population et des prisonniers. En plus d'un numéro encre sur le front ou tatoué sur la peau avec un tampon métallique ou une aiguille, les détenus des camps nazis portaient des insignes : un triangle vert pour les prisonniers de droit commun, lesquels devaient souvent contrôler les deux autres catégories : les prisonniers politiques avec un triangle rouge, et les Juifs avec une étoile rouge-jaune. Un travailleur forcé étranger recevait un badge bleu. Un violet pour un témoin de Jéhovah. Un rose pour un homosexuel. Un noir pour un asocial, auquel s'ajoutait un Z pour les Roms et les Sinti. Et ainsi de suite.

Des groupes de personnes ont ainsi été déshumanisés par les nazis, réduits à des objets appartenant à une catégorie. Pour Zygmunt Bauman, dans son analyse du génocide de l'Holocauste, effacer l'existence de l'individu concret, en le dépersonnalisant et en le cataloguant dans des catégories abstraites, rendait un génocide possible. (24)

En janvier 2002, les 20 premiers détenus arrivaient à Guantanamo. Ils étaient amenés par avion, enchaînés, avec des cagoules noires et des lunettes de soudure sur la tête, ils portaient des couches. Des centaines d'autres les ont suivis : 779 hommes et garçons musulmans de 49 pays. Le plus jeune n'avait que 14 ans quand il est arrivé. Le plus âgé avait 89 ans. Ils devaient porter un costume orange. S'ils ne coopéraient pas, ils gardaient ce costume, s'ils le faisaient, ils recevaient un costume blanc. Selon différents niveaux de sécurité, ils étaient logés dans sept casernes (« camps ») différentes, selon un régime carcéral en vigueur dans les prisons américaines continentales. Pendant des années, les détenus ont été soumis à la torture et à des humiliations rituelles, sans inculpation ni jugement, sans aucune certitude juridique.

Aujourd'hui, deux décennies, vingt ans (!), après l'ouverture du camp, 39 personnes y vivent toujours. Ce sont les « prisonniers éternels » : 27 d'entre eux n'ont même pas été inculpés et leurs espoirs de libération sont nuls. Beaucoup d'entre eux restent incarcérés pour la simple raison qu'ils témoigneraient à leur libération sur le traitement qu'ils ont subi.

Le camp de Guantanamo n'est peut-être pas un camp d'extermination, mais ce qui s'est passé dans ce camp, ou dans ceux d'Abu Graibh, de Bagram et des prisons secrètes de la CIA, ce sont des pratiques fascistes. Imaginez un instant que l'Allemagne ait déclenché les guerres contre l'Irak et l'Afghanistan en 2001, qu'elle ait pratiqué la détention de masse comme aux États-Unis, et qu'elle ait développé des « restitutions extraordinaires », des « techniques d'interrogatoire renforcées », des « sites noirs », y aurait-il quelqu'un qui hésiterait à dire que le fascisme est de retour ?

Le Goulag comme laboratoire de l'extrême isolement et de l'immobilité

L'isolement est une caractéristique commune des nouvelles prisons aux États-Unis. Cela se reflète dans ses nouvelles structures et régimes, où le contact humain est réduit au minimum absolu grâce à l'utilisation des technologies les plus modernes. Alex Kozinski, ancien juge en chef de la Cour d'appel des États-Unis, a assimilé la pratique de l'isolement extrême à l'utilisation de la peine de mort, voire pire. « Maintenir des prisonniers en isolement pendant des décennies est une forme de torture, qui pourrait faire passer une exécution rapide pour un acte de grâce », a-t-il déclaré. (25)

Les autorités américaines ont assuré qu'Assange ne serait pas enfermé à l'ADX Florence et qu'il ne serait pas placé sous les mesures SAM. Garanties données sans hésitation. Car les autorités américaines ne se préoccupent pas d'une prison en particulier ou d'un mode de détention en particulier : après tout, les pratiques d'isolement extrême qui s'appliquent dans les prisons supermax sont présentes au sein de l'ensemble du système pénitentiaire.

Dans le régime carcéral normal, il existe des unités d'isolement total appelées unités de logement séparées. Selon la prison, ces unités sont appelées : SHU, IMU, SMU, AU, CU, MCU, CMU, STGMU (Unité d'hébergement de sécurité, Unité de gestion intensive, Unité de gestion spéciale, Unité de ségrégation administrative, Unité de contrôle, Unité de gestion des communications, Unité de sécurité unités de gestion des groupes menaçants...) Plus de 80 à 100 000 détenus qui composent la population carcérale des prisons fédérales ou étatiques se trouvent dans ces unités qui fonctionnent exactement comme ADX Florence (26) et comme des laboratoires de détention en isolement extrême. (27)

Partant de la prison supermax de Pelican Bay, le sociologue et philosophe Zygmunt Bauman a fait une analyse de ces nouvelles prisons. Dans son livre *Globalization : The Human Consequences*, (28) Bauman écrit que la prison moderne ne ressemble plus aux anciennes prisons de type Panopticon. Là, Il y avait un poste d'observation, le point essentiel de la prison, au centre de la prison, sur lequel toutes les ailes passaient. Toutes les activités des prisonniers étaient observées en permanence. Mais dans une prison comme Pelican Bay, écrit-il, il n'y a aucune activité. Ce que les prisonniers isolés font dans leurs cellules n'a plus d'importance. Tout ce qui compte, c'est qu'ils restent enfermés. Pelican Bay n'est pas conçue pour être une usine où vous apprenez la discipline ou apprenez à travailler de manière disciplinée, dit Bauman. Elle a été conçue comme une fabrique de l'exclusion, une fabrique de l'immobilisme pour ceux qui sont déjà habitués à être exclus. Pelican Bay est proche de réaliser l'immobilité parfaite.

Bauman trace une ligne des camps de concentration jusqu'à la prison moderne de Pelican Bay. Il écrit : « Les camps de concentration étaient les laboratoires de la société totalitaire, où les limites de la soumission humaine et de l'esclavage étaient testées. Les prisons panoptiques étaient les laboratoires de la société industrielle, où les limites de la routine et du répétitif dans l'humain étaient explorées. La prison de Pelican Bay est un laboratoire de la société mondialisée ou planétaire, dans laquelle les limites de l'isolement spatial et de la gestion des déchets humains de la mondialisation sont testées jusqu'à leurs limites extrêmes ».

Dans l'Allemagne nazie des années 1930, les prisons étaient les laboratoires de l'horreur de masse qui allait suivre. Aujourd'hui, tout comme dans ces années 1930, la prison n'a pas sa place dans les discussions sur comment combattre le fascisme. À tort. Peut-être que, ici aussi, Julian Assange est le messenger.

Luk VERVAET, 10 avril 2022

Cet article est la deuxième partie de « Julian Assange, La guerre et le goulag américain »

<https://lukvervaet.blogspot.com/2022/04/julian-assange-et-le-goulag-dans-le.html>

[1] <https://www.washingtonpost.com/news/fact-checker/wp/2015/04/30/does-the-united-states-really-have-five-percent-of-worlds-population-and-one-quarter-of-the-worlds-prisoners/>

[2] Nils Christie, *Crime control as industry, Towards Gulags, Western style*, Routledge, 1993

[3] Loïc Wacquant, *Probing the meta-prison, avant-propos*, «The Globalisation of Supermax prisons », édité par Jeffrey Ian Ross, Rutgers university press, 2013

[4] Depuis 1984, la Californie à elle seule a construit 33 grandes prisons aux côtés de 57 prisons plus petites, le plus grand plan de construction de prisons de l'histoire du monde et une augmentation de 450 % du nombre de personnes derrière les barreaux entre 1980 et 2007. Ruth Wilson Gilmore, « Golden Gulag Prisons, Surplus, Crisis, and Opposition », dans *Globalizing California* par Ruth Wilson Gilmore (Auteur) January 2007 <https://www.ucpress.edu/book/9780520242012/golden-gulag>

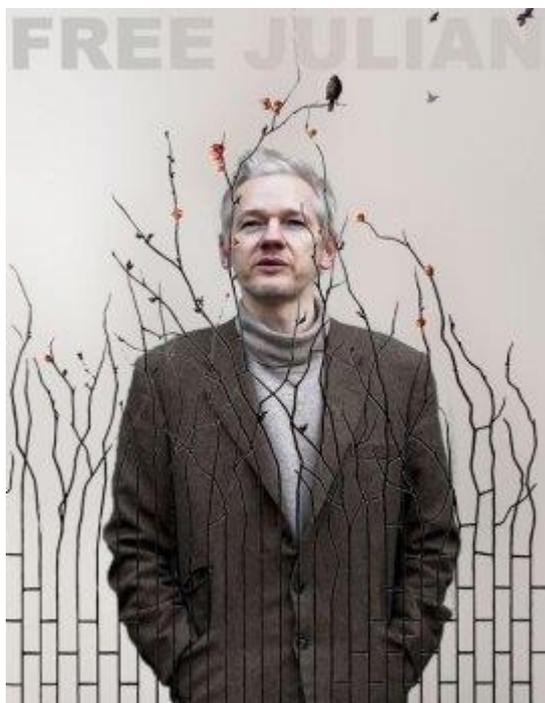
[5] Selon les différentes statistiques et les années, le nombre de détenus varie entre 2,1 millions et 2,3 millions, entre 680 et 710 détenus pour 100 000 habitants. Cependant, l'ordre de grandeur des chiffres de détention au cours de la dernière décennie est resté inchangé.

Tous les chiffres de cet article ont été tirés des sources suivantes :

- Avery Gordon, *The United States military prison*, dans «The violence of incarceration » par Phil Scraton et Jude McCulloch, Routledge
pg167 https://www.researchgate.net/publication/283716121_The_Violence_of_Incarceration ;
The SAGE Encyclopedia of Criminal Psychology, édité par Robert D. Morgan, 2019 ;
Document d'information ; *The Dangerous Overuse of Solitary Confinement in the United States* © 2014 ACLU Foundation ; https://www.aclu.org/sites/default/files/assets/stop_solitary_briefing_paper_updated_august_2014.pdf ; <https://www.prisonpolicy.org/reports/pic2017.html>
https://www.prisonpolicy.org/blog/2021/06/08/prison_mortality/
<https://theconversation.com/whats-hidden-behind-the-walls-of-americas-prisons-77282> ; <http://www.lefigaro.fr/flash-actu/2010/03/17/97001> ;
<http://www.sentencingproject.org/wp-content/uploads/2015/11/Americans-with-Criminal-Records-Poverty-and-Opportunity-Profile.pdf> ;
<http://www.sentencingproject.org/publications/color-of-justice-racial-and-ethnic-disparity-in-state-prisons/> https://www.huffingtonpost.com/entry/pennsylvania-life-without-parole_us_5ba17167e4b046313fc04611 ; <https://prison.laws.com/penology/types-of-prison/security-levels-in-prison> ; <https://www.sydneycriminallawyers.com.au/blog/supermax-prisons-doing-more-harm-than-good/> ;
<https://deathpenaltyinfo.org/death-row/overview>
<https://www.sandiegouniontribune.com/news/watchdog/story/2021-10-07/suicides-in-u-s-jails-and-prisons-rise-sharply-over-past-two-decades-new-federal-research-shows>
[6] <https://information.tv5monde.com/info/aux-etats-unis-les-detenus-des-prisons-federales-confines-apres-une-rixe-mortelle-442954>
[7] <https://ejl.org/issues/prison-conditions/>
[8] Le nombre de prisons, selon Prison Policy Initiative (mars 2020), est le suivant : « Le système de justice pénale américain détient près de 2,3 millions de personnes dans 1 833 prisons d'État, 110 prisons fédérales, 1 772 centres de détention pour jeunes, 3 134 prisons locales, 218 centres de détention pour migrants. et 80 prisons dans le pays indien, ainsi que dans les prisons militaires, les centres hospitaliers psychiatriques civils et les prisons des territoires américains (tels que Porto Rico, Guam, les îles Vierges américaines et autres) ».
[9] <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2021/12/06/tz-rikers-island/>
[10] <https://www.nytimes.com/2022/01/11/nyregion/rikers-island-hunger-strike.html>
[11] <https://www.motherjones.com/politics/2013/05/america-10-worst-prisons-rikers-island-new-york-city/>
[12] <https://jhupbooks.press.jhu.edu/title/life-and-death-rikers-island>
[13] <https://www.cityandstateny.com/policy/2020/10/a-timeline-on-the-closure-of-rikers-island/175534/>
[14] <https://www.kaliefbrowderfoundation.com/mission>
[15] <https://www.nonewjails.nyc/>
[16] *3/7 Pelican Bay Prison and the rise of long-term solitary confinement*, Keramet Reiter, Yale University Press 2016
[17] *Georges Jackson : Soledad Brother : The prison letters of George Jackson*, Blood in my eye
[18] <https://solitarywatch.org/tag/albert-woodfox/>
[19] <https://www.davisvanguard.org/2020/07/44-years-later-redd-comes-home-an-inside-account/>
[20] <https://insidetime.org/supermax-prisons-in-the-united-states/>
[21] <https://solitarywatch.org/resources/multimedia/photography/inside-pelican-bay-state-prison/>
[22] <https://www.cbc.ca/radio/thecurrent/the-current-for-april-3-2019-1.5082470/it-destroys-your-humanity-albert-woodfox-on-surviving-44-years-in-solitary-confinement-1.5082475>
[23] https://ccrjustice.org/sites/default/files/attach/2017/09/SAMs%20Report.Final_.pdf
[24] *Modernity and the Holocaust*, Zygmunt Bauman, Polity Press, 1991
[25] <https://www.businessinsider.com/one-of-americas-most-famous-judges-admits-theres-a-punishment-thats-just-as-bad-as-the-death-penalty-if-not-worse-2016-1?r=US&IR=T>
[26] <https://www.vera.org/publications/solitary-confinement-common-misconceptions-and-emerging-safe-alternatives>
[27] J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec Jean Casella, le co-fondateur de Solitary Watch, une organisation américaine qui dénonce ces formes de détention publiquement inconnues dans un isolement total depuis 2009 : voir <http://supermax.be/hell-is-a-very-small-place-an-interview-with-jean-casella-from-solitary-watch-by-luk-vervaet/>
[28] *Zygmunt Bauman, Globalization : The Human Consequences*, John Wiley & Sons, 2013

URL de cet article 37935 : <https://www.legrandsoir.info/julian-assange-et-le-goulag-dans-le-pays-le-plus-libre-du-monde.html>

Le sort de Julian Assange est entre les mains du gouvernement britannique... pour l'instant



Mercredi 20 avril 2022, la justice britannique a formellement autorisé l'extradition aux États-Unis de Julian Assange, journaliste australien et fondateur de Wikileaks, où il risque une peine de prison de 175 ans pour avoir révélé au grand public les crimes de guerre commis par le gouvernement américain.

Revenant sur les derniers développements, cet article rend compte des leviers politiques et juridiques encore mobilisables pour faire annuler l'ordre d'extradition. En France, une demande d'octroi de l'asile politique à Julian Assange avait été présentée à l'Assemblée nationale en février dernier par un groupe de parlementaires, parmi lesquels Jean-Luc Mélenchon. Il est encore possible de la réitérer, et de massivement l'appuyer.

** * **

Priti Patel, l'archi-réactionnaire ministre de l'intérieur de Boris Johnson, s'apprête à décider de la vie ou de la mort de Julian Assange : l'enverra-t-elle aux États-Unis où l'attend un procès pour espionnage ? Dans le cas où il serait déclaré coupable, sa peine pourrait aller jusqu'à 175 années de prison. Il n'y a aucune exagération à dire qu'une simple fraction de cette détention suffirait à le voir mourir en prison.

Dès lors qu'aucun procès n'est actuellement en cours, la décision de Patel est purement politique. Devrait-elle répondre favorablement à une demande d'extradition lorsque les accusations portées assimilent le journalisme d'investigation à de l'espionnage ? Devrait-elle permettre que la loi sur l'espionnage adoptée aux États-Unis en 1917, et au titre de laquelle les accusations ont été portées, puisse être, pour la toute première fois, utilisée contre un journaliste ? Devrait-on autoriser les États-Unis à étendre le périmètre de leurs lois anti-espionnage archaïques à d'autres pays et à un journaliste qui n'est pas citoyen américain ?

Et ceci est encore loin d'épuiser les questions fondamentales que Patel devrait se poser. Elle pourrait s'intéresser aux irrégularités du procès, parmi lesquelles, le fait que le principal témoin de l'accusation a admis avoir menti devant la cour, ou que la CIA se trouve avoir espionné l'accusé et ses avocats, ou encore, que la CIA a également envisagé d'assassiner Assange à Londres. Elle pourrait aussi reconsidérer la validité d'un traité d'extradition qui a vu le transfert de 200 individus de la Grande-Bretagne vers les États-Unis quand il s'agit seulement ont fait le trajet inverse.

Dans n'importe quelle affaire normale, voire dans toutes, l'une ou l'autre de ces questions pourraient suffire à ce qu'un ministre de l'intérieur déclare nulle la demande d'extradition. Mais il ne s'agit ni d'une affaire ordinaire, ni d'un ministre de l'intérieur ordinaire, qui en l'occurrence, parvient à surclasser l'effroyable lignée des ministres de l'intérieur tory à s'être succédés jusqu'ici.

Cette affaire est avant tout un acte de représailles politique contre Julian Assange pour avoir révélé des documents sur la guerre en Irak et en Afghanistan, la prison de Guantanamo Bay, et sur des manœuvres diplomatiques, tous compromettant pour le gouvernement des États-Unis.

Et c'est bien là le nœud du problème : les journalistes devraient-ils être seulement autorisés à rendre compte de communiqués gouvernementaux et des opérations de relations publiques des grandes entreprises, des informations que les riches et les puissants veulent faire passer ? Ou devraient-ils avoir la liberté de faire connaître des faits qui autrement risqueraient d'être soustraits au regard public ?

Aucun individu n'a eu à souffrir du fait des publications de WikiLeaks, comme l'ont reconnu au tribunal les avocats américains eux-mêmes. Aucun État étranger n'a fourni ni ne s'est vu accorder un accès privilégié aux documents publiés par WikiLeaks. Les seuls bénéficiaires en furent le public qui a découvert des faits de la plus grave importance et dont il n'aurait pas eu connaissance sans cela.

C'est pour ce service rendu au public que Julian Assange passe sa quatrième année à la prison haute sécurité de Belmarsh et qu'il risque l'extradition vers les États-Unis.

Priti Patel est une réactionnaire congénitale, un ultra-faucon, une admiratrice inconditionnelle de la puissance américaine. Sa priorité du moment consiste à tenter d'envoyer au Rwanda des réfugiés désespérés demandant l'asile, et il est quasiment assuré qu'elle signera l'ordre d'extradition. Mais elle pourrait rencontrer, comme par le passé, un motif d'embarras. Son lobbying hors-cadre et illégal d'Israël et son harcèlement de son personnel ministériel lui ont fait du tort ainsi qu'au gouvernement.

Une mise sous pression massive de Patel peut avoir le même effet et préparer le terrain pour la prochaine étape de la bataille juridique. Ce point est crucial dès lors que Patel, à ce stade, n'est pas encore décisionnaire en dernière instance. Même si elle devait signer l'ordre d'extradition, la défense de Julian Assange a encore une possibilité de faire annuler l'extradition devant les cours britanniques. Ses avocats peuvent faire, et feront appel des éléments du jugement initial de la « Cour des Magistrats » [juridiction la plus basse dans le système anglais] qui avait rejeté leur argumentaire contre l'extradition.

La décision de la Cour des Magistrats au début de l'année 2021 était en deux parties. L'une bloquait l'extradition au motif que Julian Assange présentait un risque de suicide en cas de transfert vers le système carcéral américain. L'autre volet du jugement de la Magistrates Court rejetait les arguments contre l'extradition se basant sur la liberté de la presse et sur le fait que le traité d'extradition rend illégale l'extradition dans les affaires politiques.

Les avocats américains, en allant en cour d'appel, sont parvenus à renverser la décision de ne pas extraditer, raison pour laquelle l'affaire se trouve maintenant sur le bureau de Priti Patel. Mais les avocats d'Assange disposent maintenant du même droit de renvoyer en cour d'appel les éléments sur lesquels ils avaient perdu devant la Magistrates Court.

Il s'agit maintenant d'infléchir l'environnement politique dans lequel a lieu la démarche en appel. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre la mobilisation autour de la décision de Priti Patel.

John REES, 25 avril 2022

John Rees est chercheur associé à Goldsmiths, University of London et co-fondateur de Stop the War Coalition.

Traduction de l'anglais par Thierry Labica.

<https://www.contretemps.eu/julian-assange-extradition-patel-johnson/>

URL de cet article 37972 : <https://www.legrandsoir.info/le-sort-de-julian-assange-est-entre-les-mains-du-gouvernement-britannique-pour-l-instant.html>

[La ministre a décidé d'extrader Julian Assange vers les États-Unis. Les avocats iront sans doute en appel. MN]

Perte de sens au travail : cinq reconversions radicales et engagées



Des reconversions fracassantes, nous en connaissons tous. Il y a cette amie d'une amie qui a quitté son poste de consultante pour ouvrir une épicerie bio en Ardèche, ou encore ce cousin qui a abandonné ses brillantes études pour faire le tour du monde. Beaucoup moins fréquentes sont, en revanche, les ruptures biographiques doublées d'une affirmation politique radicale. Que celles-ci soient motivées par une lecture, des rencontres, une perte de sens professionnelle ou la confrontation à une injustice, elles ont souvent comme point de départ la prise de conscience des désastres écologiques à venir et, comme moteur, la volonté de les enrayer. Cinq itinéraires courageux et engagés, preuves qu'il est rarement impossible de dire « non ».

De La City au maquis

Pur produit de l'excellence mathématique à la française, passé par Math sup et les Mines, spécialiste de la *data science* appliquée aux marchés financiers, Jérémy Désir-Weber entre en 2018 chez HSBC comme « analyste quantitatif ». En pénétrant le siège londonien d'une des plus puissantes banques du monde, il approche alors du graal des ingénieurs en finance : devenir *trader* algorithmique. « Il y a deux métiers en finance qui attirent énormément de jeunes. “Trader algo”, quand on est en finance de marché, et banquier d'affaires, en finance d'entreprise : un peu ce qu'a fait Macron. » Dès son arrivée à Londres, le jeune diplômé est pourtant sans illusion sur son secteur : « Je savais que c'était un monde de crapules ».

Ébranlé par la mort de sa mère à l'été 2018, il sent vite grandir le doute sur le sens de la carrière qui s'ouvre à lui. « J'étais ouvert, prêt à m'engager, très réceptif à cet enchaînement d'événements qui m'a bouleversé : la démission de Nicolas Hulot, le mouvement des Gilets jaunes, les grèves du climat lancées par Greta, Extinction Rebellion au même moment... Ça été une succession de claques. » Il se rend en avril 2019 avec sa compagne au blocage de Parliament Square organisé par Extinction Rebellion. « Je découvre le rapport 1,5 °C du GIEC : tout ce qui ne m'a jamais été transmis en école ! Ce qui m'a permis de faire un début de carrière scientifique de haut vol dans une industrie très puissante qu'est la finance sans comprendre le début de tous ces enjeux ! »

Deux semaines après que le Parlement britannique a déclaré l'« état d'urgence climatique » en mai 2019, Jérémy Désir-Weber se rend à son bureau à HSBC. « Là, je vois dans les ascenseurs, dans le hall, sur tous les écrans, partout : “Sustainable finance”, “Green Finance”... tous les vocables de l'escroquerie écologique. » Pendant trois mois, sur son temps libre, le jeune homme se lance alors dans un examen scrupuleux des documents internes sur les engagements « verts » de son employeur. En parallèle, il enchaîne les lectures sur les questions climatique et énergétique et découvre les conclusions du rapport Meadows. L'hypocrisie des rapports

d'HSBC lui saute aux yeux : *« Ils prétendent vouloir être “carbon neutral” d’ici 2050 et en même temps, ils veulent une croissance à deux chiffres sur le continent asiatique, qui carbure au charbon... »*.

Le 29 juillet 2019, Jérémy Désir-Weber donne sa démission et rend public un rapport corrosif sur la « Green Finance », qu’il développe par la suite dans un essai au titre sans équivoque : *Faire sauter la banque* (Divergences, 2020). Désormais décroissant assumé, Jérémy Désir-Weber quitte les rives de la Tamise pour la Corse, désireux d’apprendre à *« se réapproprier les conditions de sa propre subsistance [...] sans dépendre d’une mégastucture aussi complexe que destructrice »*.

Il fonde avec sa compagne l’association « Vous n’êtes pas seuls » pour soutenir et fédérer d’autres professionnels tentés de faire défection pour raisons politiques. Ainsi, en mars 2020, le jeune ingénieur Romain Boucher, lui aussi diplômé de l’École des Mines et spécialiste du « big data », claque la porte du cabinet de consulting Sia Partners et rejoint le collectif. Dans un rapport rendu public en avril 2021 par l’association, il dénonce les effets délétères de l’automatisation algorithmique, les fausses promesses de l’intelligence artificielle et les impasses du solutionnisme technologique. Un propos qui fait écho à l’un des objectifs clefs que s’est fixé Jérémy Désir-Weber : *« Résister aux fausses solutions »*.

Des petits gestes à la ZAD

Guillaume avait, jusqu’à peu, la conscience tranquille. Diplômé de l’école de commerce EM Lyon, il rejoint en 2007 Sidièse, une agence de communication RSE, les « experts de la stratégie et de la communication en matière de transition écologique », où il est responsable de l’innovation et du planning stratégique. Sur son temps libre, le quinquagénaire, qui ne se déplace qu’à vélo, plante des amandiers à Nanterre pour verdir sa ville et sensibiliser les habitants à la protection des arbres fruitiers en zone urbaine. Des petits gestes qui suffisent à se sentir écolo ?

C’était sans compter sur sa progéniture. Balthazar, son aîné, quitte prématurément les bancs de Sciences Po pour vivre dans une caravane et se consacrer à la lutte contre le gaspillage alimentaire : glaner des aliments en bon état abandonnés dans les poubelles, les cuisiner, faire des conserves... *« J’ai d’abord été un peu dubitatif, admet Guillaume, j’ai eu peur que mon fils regrette plus tard de ne pas être allé au bout de ses études. »* Cinq ans plus tard, Balthazar demeure campé sur ses positions, contrairement à son père qui entame un grand virage décroissant, loin de Nanterre et des open spaces aseptisés. *« Voir mon fils choisir le dénuement par conviction écologique a opéré un changement d’échelle dans ma tête. Tout d’un coup, mes actions du quotidien devenaient minuscules, clairement insuffisantes. »*

En 2019, Guillaume Muller s’octroie une année sabbatique pour vivre sur la ZAD de Notre-Dame-des-Landes, *« un havre d’utopies concrètes où les idées deviennent des actes »*. Il y apprend la permaculture, la construction d’habitats légers, et surtout, à *« remettre en question l’idée selon laquelle il fallait faire des compromis pour être utile à l’environnement »*. Vivifié par l’expérience, une question le taraude : lui qui a passé la cinquantaine, que peut-il apporter à ces lieux de lutte qui fonctionnent très bien sans son concours ?

N’est-ce pas au final un caprice éphémère, de quitter son emploi et ses amandiers pour une vie de bohème et la fougue qu’elle requiert ? *« Ce qui est difficile sur les ZAD, c’est qu’il faut combiner la lutte contre un projet nocif à l’environnement, avec ce que cela implique d’altercations avec l’État ; et construction d’un autre possible, ce qui demande du temps, de l’énergie et de l’enthousiasme »*, songe Guillaume. De là, vient une idée : acheter un terrain, qui deviendra, pour qui le veut, un tiers-lieu des luttes, un havre de repos entre deux batailles. Un endroit où il sera possible d’inventer, de cultiver, de construire et d’échanger, sans avoir au-dessus de la tête l’épée de Damoclès d’une expulsion. Là, il pourrait servir par ses deniers ceux qui, comme son fils, ont choisi des formes de lutte plus radicales.

« Après ce que j’avais vécu ces dernières années, garder mes économies pour mes vieux jours plutôt que d’en faire profiter la terre et ceux qui s’en préoccupent me semblait absurde. » Quelques mois de prospection, des amis qui renflouent la cagnotte, et le voilà heureux propriétaire de 30 hectares au Stang, un lieu-dit proche du village de Ploërdut, dans le Morbihan. *« Avec les confinements répétés et l’hiver qui est passé par là, on commence à peine à faire vivre les lieux. Un potager voit le jour et une scierie mobile du coin nous aide à construire des habitats légers, tout en circuit court. »* Pour l’instant, une vaste grange sert d’abri sommaire aux amis de passage : principalement des connaissances de son fils, curieux et enthousiastes.

De Libé à maraîchère collapso

Allongée sur sa méridienne, Laure Noualhat rentre à peine de sa promenade matinale. Un tour au marché de Joigny, la bourgade yonnaise de 10 000 habitants où elle s’est établie. Elle passe par son verger, soucieuse du gel qui met en péril sa prochaine récolte, puis s’installe prendre le café en terrasse, à quelques centaines

de mètres de sa demeure. « Cette maison est collective, politique, écolo. Je l'ai ventilée en la réhabilitant, elle me le rend bien en me ventilant l'esprit. » Là, elle y écrit un peu avant de se mettre aux fourneaux : c'est presque l'heure de déjeuner. Bucolique ? Il n'en a pas toujours été ainsi pour cette journaliste qui a fui le tumulte parisien.

Après dix ans et 1 522 articles dans les pages « Terre » de *Libération*, la rubricarde s'essouffle. « Au rachat du journal par Patrick Drahi, la rubrique "Terre" a pris une tournure économique-environnementale dans laquelle je me retrouvais moins », confie-t-elle. À partir de 2010, sous le pseudo de « Bridget Kyoto », elle devient la première youtubeuse collapso, expliquant entre deux rires sardoniques à quel point nous sommes foutus. Puis, en 2014, elle se fait la malle. Drahi n'est pas le seul coupable : au bout d'une décennie à annoncer les mauvaises nouvelles et catastrophes climatiques, Laure Noualhat couve une « éco-dépression », un « burn-out bio »... La planète va mal, et elle aussi.

Urgence alors, de ralentir. « J'aimais beaucoup l'adrénaline qu'il faut pour bosser dans un quotidien, mais j'ai eu besoin de dégrossir la ville, de quitter les mégapoles et leur anonymisation pour un lieu de vie à taille humaine. » Loin du béton, du métro et des klaxons, elle continue de prendre le temps d'écrire des livres (*Comment rester écolo sans finir dépressif*, Tana éditions, mai 2020) et des films (*Après Demain*, avec Cyril Dion). Son verger l'occupe aussi beaucoup, « c'est une manutention de malade, pour transformer les fruits et éviter qu'ils se perdent, cela change complètement le rapport aux priorités », atteste la néorurale. D'ailleurs, elle ne se souvient plus de la dernière fois où elle a dû mettre les pieds dans un supermarché.

Alerter autrui chaque jour de la catastrophe climatique qui vient, des inéluctables sécheresses et inondations, sans relâche ni solution, c'était trop. Mais Laure Noualhat n'a pas perdu, en renouant avec la terre, le plaisir de coucher sur papier le monde qui l'entoure. « Je reviens d'un pèlerinage de 35 jours à la rencontre de celles et ceux qui ont bifurqué vers la ruralité », raconte-t-elle. De la Bretagne au Diois, elle s'offre un tour des écolieux : à la communauté du Moulin Bleu, où quelques colocs rêvant d'autonomie alimentaire achètent, à la veille du confinement, un moulin pour vivre et ensemercer loin des villes ; à la Commune Imaginée du Bandiat, dans le Périgord, « un bordel foisonnant qui donne envie de relier, de créer et d'être ». De ces rencontres, Laure écrit un livre pour l'automne. « C'est difficile à quantifier mais il y a un véritable phénomène d'exode urbain, une sorte d'épiphanie. Partout où je passe, ça frétille. »

Si ces retours à la terre lui procurent espoir et enthousiasme ? « Pas le moins du monde. Il ne faut pas se leurrer : qu'on se soit préparé ou pas, on va prendre 2,7 degrés de réchauffement climatique d'ici la fin du siècle, tous autant qu'on est. » Sous la maraîchère apaisée, la collapso n'a pas disparu, juste appris à positiver : « Pour le temps qu'il nous reste, autant créer du collectif, du lien... Malgré les rigidités de l'État, il y a mille manières de vivre autrement à inventer. »

De blogueuse voyage à influenceuse anar'

Béné, mode de vie écologique imparfait, écologie pratique, critique et libertaire, recettes végé, féminisme et permaculture : c'est ainsi que se présente Béné sur son compte Instagram, suivi par plus de 26 000 internautes. Un énième recueil de petits conseils pour gaspiller moins d'eau en se lavant les dents et rester classe tout en achetant des vêtements de seconde main ? Pas vraiment. Il suffit de survoler quelques secondes la mosaïque de carrés colorés typiques de la plateforme pour lire, sur fond de feuilles vertes perlées de rosée, « Sois écolo, mange un riche », ou encore, « Toutes les luttes sont liées entre elles et ont le même ennemi : le capitalisme patriarcal et colonial ». Mi-influenceuse, mi-anar, la trentenaire décape.

Il y a huit ans, fraîchement diplômée d'une grande école de commerce, elle se la joue blogueuse voyage, prend l'avion plusieurs fois par an pour explorer les quatre coins du monde, et abreuve la toile de selfies à Dubaï, San Francisco ou la Havane. Puis s'établit quelques mois au Canada. Là, elle découvre effarée « la folie du modèle consumériste du continent américain ». Vaguement écoeurée mais toujours aussi connectée, elle tombe sur le blog de Béa Johnson, prêtresse du zéro déchet. « J'ai tiré le fil de l'écologie et tout m'est tombé dessus. J'ai pris une grosse claque en constatant le bilan carbone que générerait mon mode de vie. »

La teneur de ses propos sur les réseaux change du jour au lendemain : adieu le tour du monde et les contenus sponsorisés ; bonjour les soupes de fanes de radis. « Même si j'ai honte de l'image que je renvoyais auparavant, j'ai décidé d'assumer sans m'autoflageller, on ne naît pas tous écolos... et puisque j'ai eu le privilège de m'informer assez pour avoir un déclic, autant en faire profiter les autres », confie la jeune Bretonne. C'est dans la même démarche qu'elle publie en 2020 *La Révolution du potager. Manuel d'écologie individuelle et collective* (Éditions La Plage), un ouvrage hybride où se répondent astuces pour un petit potager à domicile et réflexions écologiques systémiques.

« Je voulais sortir de la culpabilisation individuelle, amener une réflexion plus globale sur un enjeu d'ordre collectif », explique l'autrice. Féminisme, permaculture, anarchisme, décroissance, perspectives décoloniales : elle qui

avait « complètement arrêté de lire, abruti par la mentalité des écoles de commerce » dévore les auteurs et assimile les courants de pensée qu'elle vulgarise ensuite pour ses internautes, qui la rémunèrent selon leur bon vouloir sur Tipeee, une plateforme de financement participatif. « Pas mal de personnes me disent qu'elles ont, grâce à mon compte, compris la nécessité d'une écologie radicale », se réjouit Béné.

Des petits gestes du quotidien pour une vie écoresponsable, c'est par les livres et par les luttes que Béné passe à la vitesse supérieure. « J'ai rejoint le collectif Stop Carnet, contre l'extension industrielle du port de Nantes-Saint-Nazaire. Ce combat concret et de terrain m'a ouvert les yeux sur l'inaction des élus et la perfidie des forces de l'ordre. » Depuis fleurissent sur ses réseaux les infos concernant la ZAD du Carnet et son expulsion, les conseils juridiques pour les potentiels gardés à vue, entre deux « Acab » (*All cops are bastards*, tous les flics sont des bâtards) bien envoyés. « La lutte du Carnet demande une énergie considérable, on est mis sous pression et surveillés en permanence. Je n'ai même plus le temps de créer du contenu ou d'avoir une alimentation vraiment écolo », conclut l'ex-blogueuse.

De la startup nation à Sea Shepherd

De sa vie d'avant, Maxime de Lisle a gardé quelques réflexes. Comme celui de s'auto-briefer avec une feuille pleine de tirets et de flèches, pour être certain de raconter son parcours comme il faut. Après une heure d'échange, Maxime pose le papier sur la table, d'un sourire amusé. On se disait bien, aussi, que certaines de ses formules étaient rudement bien tournées. En deux phrases, l'homme de 34 ans explique son envie d'engagement pour la défense des océans en les comparant à des intestins vidés de leurs enzymes par la surpêche. Puis, dans un parallèle entre réchauffement climatique et fièvre humaine, il convoque une autre image qui claque : « Avec +1 degré t'es mal, avec +3 degrés tu meurs. » Imparable, comme son CV à faire rêver une belle-famille.

Passé par le top du commerce et de la finance, Paris-Dauphine et l'Essec, Maxime ne voulait pas se contenter d'un poste surpayé. « L'argent, il y en a tellement et depuis longtemps dans ma famille que ce n'est plus un sujet. » Valeur travail, vocation sociale, mépris de l'ostentation... c'est avec cet héritage que l'enfant de la grande bourgeoisie parisienne a manœuvré. Plutôt qu'en banque d'affaires, il fait sa césure dans la marine, où il apprend à piloter des bateaux, puis choisit des emplois où l'argent n'est pas le seul profit : du conseil dans les pays qui sortent de conflits durant six ans où il baroude entre Asie et Afrique ; puis, de retour à Paris où il se marie en 2016, comme cadre dans une start-up spécialisée dans l'aide à domicile pour personnes âgées.

« J'étais très heureux dans cette vie », assure Maxime, qui a de toute façon toujours su qu'il aurait « dix vies ». Et celle-ci n'allait pas tarder à s'arrêter : il divorce au printemps 2019 et, l'été suivant, part trois semaines en Alaska faire du kayak avec des amis. Jusque-là, il s'était intéressé à l'écologie de loin. Mais ce voyage au bout du monde est un choc, dont il rentre convaincu qu'il s'agit du « combat du siècle ». « Même dans une région aussi peu habitée, les glaciers fondent et les forêts dessèchent. » L'expérience est amplifiée par une lecture, emportée dans son sac : *Comment tout peut s'effondrer*, de Pablo Servigne et Raphaël Stevens. À la fin de son voyage, il croise par hasard un entrepreneur canadien engagé comme capitaine dans des campagnes de Sea Shepherd. Jusque-là « à l'opposé » des valeurs libertaires de l'ONG de défense des océans, cette rencontre le décide à postuler.

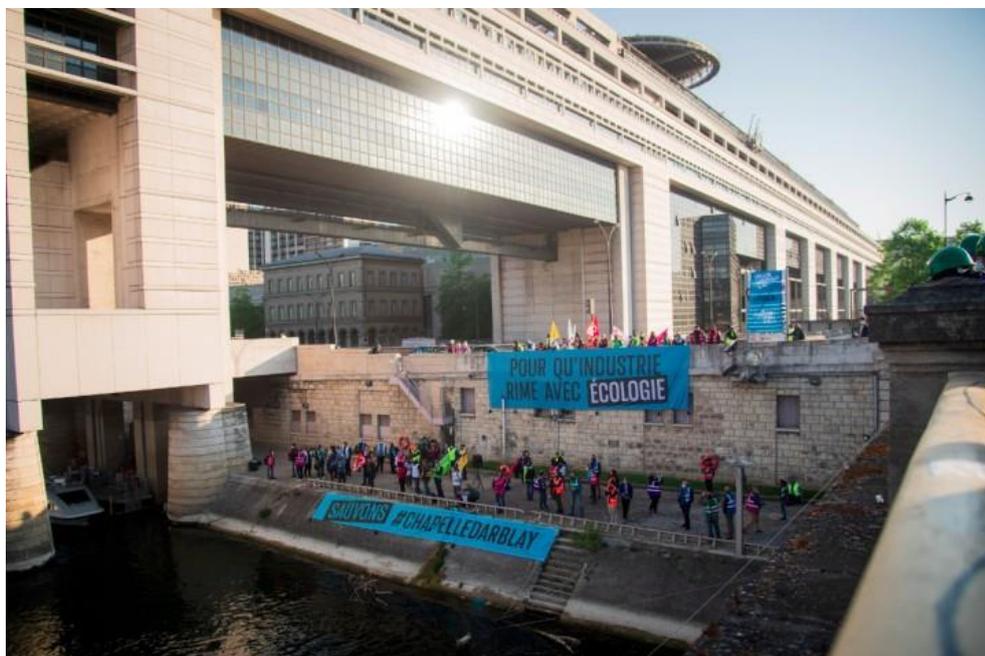
Un an plus tard, il quitte son emploi et embarque sur le *Bob Barker*, l'un des navires de Sea Shepherd, qu'il pilote huit heures par jour durant quatre mois, pour une mission dans le golfe de Guinée. « J'ai eu un sentiment d'utilité : notre action a permis de sauver des milliers de poissons », se réjouit Maxime, qui se souvient aussi du « bonheur d'être sur l'eau » et de quelques moments de grâce, entre bancs de dauphins et pluies d'étoiles filantes.

Rentré en janvier, il nous a reçus juste avant de repartir. Il est retourné sur le *Bob Barker* fin mai pour une nouvelle mission africaine. La dernière avant au moins deux ans, assure-t-il. Car Maxime a mille projets, toujours bien structurés : il travaille avec un illustrateur sur deux bandes dessinées qui paraîtront en 2022 dans l'objectif de « raconter des histoires au grand public », comme un complément à l'action directe avec Sea Shepherd. Et plus tard, il s'imagine encore une nouvelle vie dans le conseil, cette fois-ci pour faire bouger les entreprises vers l'écologie. Les réflexes de la vie d'avant lui serviront encore longtemps.

Elsa GAUTIER, journaliste, 24 mai 2022

Socialter

Salariés et écologistes unis, une victoire : La Chapelle Darblay va redémarrer



La Métropole de Rouen est sur le point d'annoncer le rachat du site de la Chapelle Darblay. Dernier site français à fabriquer du papier journal entièrement recyclé, sa fermeture avait eu lieu en 2020, lançant une lutte pour inverser la décision. Ce rachat est une victoire pour les travailleurs soutenus par les écologistes. C'est une grande victoire pour le recyclage en France. Selon les informations de *Reporterre*, la Métropole de Rouen va annoncer, mardi 10 mai, la concrétisation du rachat du site UPM Chapelle Darblay de Grand-Couronne, près de Rouen (Seine-Maritime). Depuis plusieurs années, les salariés se battaient pour la survie du dernier site français à même de fabriquer du papier journal et d'emballage 100 % recyclé. Celle-ci avait été fermée en 2020 après quatre-vingt-dix années de fabrication de papier journal.

L'intercommunalité officialisera le rachat à UPM lors d'une conférence de presse, ainsi que la vente, au même prix, à des industriels. Le consortium d'entreprises Veolia/Fibre excellence, qui « s'est porté candidat pour reprendre l'exploitation et prolonger le développement de l'usine en répondant pleinement aux enjeux industriels et environnementaux », comme l'annonçait la Métropole dans un communiqué, est donc parvenu à ses fins. Comme envisagé en mars dernier, les industriels ont créé « une société de projet qui louera ses actifs à Veolia, énergéticien et recycleur de vieux papiers et cartons, et à Fibre excellence, papetier ». Deux cents emplois « directs » devraient être créés.



Nicolas Binet, opérateur de maintenance à l'usine UPM la Chapelle Darblay.

© Alexandre-Reza Kokabi / Reporterre

L'horizon avait commencé à s'éclaircir le 11 février dernier pour les défenseurs de l'usine. Agissant par délégation de la commune de Grand-Couronne, le président socialiste de la Métropole de Rouen, Nicolas Mayer-Rossignol, annonçait la préemption du site, estimée à environ 6 millions d'euros. En achetant le site, l'intercommunalité évitait ainsi son rachat par le groupe Samfi-Paprec, qui souhaitait produire de l'hydrogène et ne comptait pas préserver l'activité initiale de l'usine. Ce projet « *aurait écarté l'activité de recyclage et de traitement in situ de papiers et de carton* », indiquait la Métropole.

Une nouvelle étape a été franchie le mardi 1^{er} mars. Pour maintenir l'activité de recyclage papier-carton, les élus métropolitains ont voté à l'unanimité une enveloppe de 3,6 millions d'euros pour racheter les équipements de l'usine – machines, pièces de rechange, stocks... « *On va réussir à la redémarrer, cette putain d'usine !* », s'enthousiasmait alors Cyril Briffault, délégué syndical CGT au sein de l'usine, auprès de Reporterre. Comme espéré, l'opération a abouti une fois passé le délai de recours de deux mois suivant le vote du conseil métropolitain.

Une mobilisation qui paie

« *Il reste encore un chemin industriel important à faire avant le redémarrage du site, mais c'est une avancée remarquable* », se réjouit Arnaud Dauxerre, représentant sans étiquette du collège des cadres au comité social et économique (CSE). Joint au téléphone par Reporterre, il dit sa hâte « *de mettre la clé dans la serrure, de la tourner, et de voir de la fumée sortir des cheminées* ».

« *C'est un combat syndical de longue haleine qui a porté ses fruits pour sauver ce fleuron du recyclage français* », dit-il avec émotion. Depuis l'annonce de la cession de la papeterie en septembre 2019 par le papetier finlandais United Paper Mills (UPM), les collectifs Sauvons la Chapelle-Darblay ! et Plus jamais ça ont mené plusieurs actions pour sauver l'usine. Le 28 avril 2021, plus d'une centaine de personnes avaient notamment manifesté près du ministère de l'Économie. Après plus de sept heures d'occupation du port de la Rapée, elles avaient obtenu un engagement ferme du gouvernement à maintenir les activités de la papeterie.



Une large coalition syndicale et écologiste s'était mise en place pour défendre la Chapelle Darblay. © NnoMan/Reporterre

Avant sa fermeture, la papeterie de Grand-Couronne était l'un des deux seuls débouchés français (avec la papeterie Norske Skog de Golbey, dans les Vosges) pour désencrer les vieux papiers – journaux, magazines, brochures et imprimés publicitaires. Le site dispose d'une capacité de recyclage de 480 000 tonnes de déchets papier et carton par an, soit le résultat du tri de 24 millions d'habitants d'Île-de-France et d'un large secteur Grand Ouest.

Cette matière première servait à produire, chaque année, 250 000 tonnes de papier journal 100 % recyclé. Mais depuis la fermeture, les papiers et cartons sont enfouis, brûlés ou envoyés en Belgique et en Allemagne, selon la Métropole. L'activité devrait redémarrer en produisant du papier d'emballage puis, à terme, de la ouate de cellulose (un isolant) et peut-être à terme, comme le souhaitent des salariés, du papier journal pour les médias français. « On ne s'interdit rien ! dit Arnaud Dauxerre. Nous avons toujours, chevillée au corps, l'idée de réemployer toutes les machines qui sont sur le site. »

« Si ce projet va au bout, ces salariés auront écrit l'une des plus belles pages de notre histoire sociale », avait dit l'écologiste Jean-Michel Bérégofoy lors du conseil extraordinaire de la Métropole, mardi 1^{er} mars, dans des propos relayés par le média 76actu. Cette histoire est bel et bien en train de s'écrire, à la sueur des « Pap Chap », le surnom des défenseurs de l'usine.

Alexandre-Reza KOKABI (Reporterre)
7 mai 2022

« Une béquille chimique dans un environnement toxique »



Infirmières, ouvriers du bâtiment, avocats, pompiers... Pour bien faire leur boulot, ils se dopent. Le chercheur Renaud Crespin décrypte ce revers de nos vies professionnelles.

Qu'entendez-vous par « dopage » dans le monde du travail ?

Je travaille sur cette question depuis une dizaine d'années. Récemment, j'ai codirigé un ouvrage avec une vingtaine d'universitaires internationaux, sociologues comme moi, mais aussi ergonomes, addictologues, psychiatres ou syndicaliste. Nous n'avons volontairement pas fait de distinction entre les substances légales (café, cigarette, alcool, médicaments) et illégales (cannabis, cocaïne et autres) pour éviter tout jugement moral. L'important était de comprendre comment et pourquoi certains utilisent ces produits pour réussir à travailler. Si les cas d'addiction restent rares, il y a un halo de consommations plus ou moins importantes qui interviennent en entreprise, mais aussi avant ou après le travail, notamment pour assurer une meilleure productivité.

Y a-t-il un profil type du travailleur dopé ?

Non. Cela concerne tous les secteurs, toutes les classes sociales et tous les niveaux hiérarchiques. On pense toujours aux cols blancs de La Défense. Certains (banquiers, avocats, traders) consomment en effet des substances dopantes. Mais j'ai aussi rencontré des infirmières, des CRS, des pompiers, des médecins, des journalistes, des ouvriers du bâtiment ou de piste travaillant dans les aéroports.

Pourquoi prennent-ils des produits ?

Pour tenir : l'orthodontiste, qui souffre d'arthrose après trente ans de carrière, avale des antidouleurs pour pouvoir soigner ses patients ; l'ouvrier du BTP fume un joint avant de peindre vingt-cinq radiateurs, tâche au combien répétitive ; l'avocat ou le consultant enchaîne cafés, clopes et parfois cocaïne lorsqu'il a un délai serré à honorer. D'autres se donnent du courage avant d'embaucher ou ont besoin d'aide après leur journée pour décompresser et s'endormir. On consomme aussi pour s'intégrer ou casser l'ennui. Les produits sont nocifs, mais constituent aussi une ressource pour le travailleur, une béquille chimique, pour faire son travail dans un environnement parfois toxique. Ils sont à la fois remède et poison.

À vous entendre, ces personnes n'ont pas le choix.

C'est un choix contraint. Cette jeune femme de 27 ans, par exemple, chargée de production dans l'audiovisuel. Elle doit envoyer chaque soir un programme réalisé dans la journée : elle commence à 10 heures, reçoit les images dans l'après-midi, écrit et monte son sujet dans la soirée, avant de rentrer chez elle vers 2 heures du matin. Et recommence le lendemain. Café toute la journée, souvent un verre à midi avec les équipes, rail de coke dans la soirée pour finir à temps puis médicaments pour trouver le sommeil. Elle a fait cela huit mois avant d'arrêter. Sur le moment, elle ne pouvait pas faire autrement, il s'agissait d'assurer et de faire ses preuves sur un poste à responsabilité. Même chose pour des infirmières sous médicaments lors

d'une restructuration. Ou pour cette policière qui a plongé dans l'alcool pour composer avec une hiérarchie de plus en plus déconnectée du terrain, le manque de moyens et des horaires de travail invivables.

La faute à qui ?

Aux conditions de travail. La toile de fond de ces usages, ce sont les horaires décalés ou à rallonge, les tâches répétitives, l'isolement, la logique de rendement poussée à l'extrême ou la succession d'objectifs de court terme. Face à la réalité du dopage en entreprise, on est dans le déni (la consommation n'existe pas car interdite) ou dans la culpabilisation de l'individu, considéré comme déviant (l'entreprise doit s'en séparer).

Le dépistage est-il la solution ?

Il s'est beaucoup développé en France depuis dix ans, sous l'influence des États-Unis où il est quasi systématique à l'embauche, régulier ensuite. Un arrêt du Conseil d'État de 2016 établit qu'il peut être réalisé par un supérieur et plus uniquement par la médecine du travail. Les entreprises, soumises à une obligation de résultat en termes de prévention des risques, vont être tentées de le généraliser : le nombre de dépistages réalisés est un indicateur facile à présenter et à faire croître... même si le dépistage masque plus qu'il ne résout le problème.

C'est-à-dire ?

C'est un jeu de dupes. D'une part, il incite les salariés à adopter des stratégies de contournement, déplaçant le problème sans le résoudre. D'autre part, il individualise le problème et le cantonne au plan moral, niant le lien évident entre travail et prise de substances. Tant qu'on n'admettra pas que le souci peut venir de l'organisation du travail, on ne pourra pas véritablement agir de façon efficace et faire de la prévention.

Est-ce que l'on se dope plus que par le passé ?

La consommation d'alcool a baissé en France. Dans le même temps, l'offre de produits s'est diversifiée et leur consommation s'est diffusée. Étonnamment, on observe en parallèle, venue des États-Unis, une recherche de performance qui passe par la quête du « bien-être » au travail, par la promotion d'une « vie saine » des salariés, notamment dans des secteurs, comme la publicité, qui ont connu des années d'excès par le passé.

Chargé de recherche à Sciences-Po, Renaud Crespin a codirigé, avec Dominique Lhuillier et Gladys Lutz, « Se doper pour travailler » (Éd. Érès, 2017).

Propos recueillis par Estelle MAUSSION
Illustration : Séverin MILLET

Publié dans le numéro 48 de XXI

<https://www.revue21.fr/une-bequille-chimique-dans-un-environnement-toxique/>

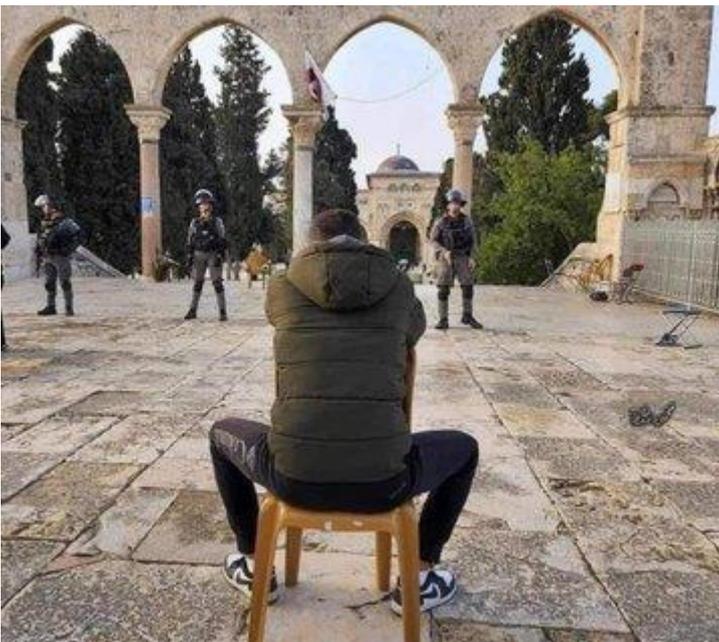
« Je ne bouge pas » : des photos de Palestiniens impassibles face aux raids israéliens à al-Aqsa font le tour de la toile

De nombreux internautes partagent des clichés de fidèles assis et immobiles face aux assauts israéliens



Les photos montrent des Palestiniens, pour la plupart âgés, qui restent assis en signe de défi sur le site de la mosquée al-Aqsa (Twitter)

Alors que les images des violents raids israéliens contre la mosquée al-Aqsa dominent les réseaux sociaux palestiniens depuis plusieurs jours, une tendance parallèle fait le tour de la toile, inspirée par des photos de fidèles imperturbables devant le chaos qui règne sur le site situé à Jérusalem-Est occupée. Sur les réseaux sociaux, les internautes partagent via le hashtag #je_ne_bouge_pas des photos de Palestiniens, pour la plupart âgés, qui restent assis en signe de défi sur le site de la mosquée alors que les forces israéliennes frappent les fidèles à coups de matraque et les attaquent avec du gaz lacrymogène, des grenades assourdissantes et des balles en acier recouvertes de caoutchouc.



@abdalafo

!بنكمل معكم في سلسلة: بمش متزحزح قاعد فيها





4:44 PM · 17 avr. 2022

Traduction : « Poursuivons la série "Je ne bouge pas, je reste !" »

Depuis vendredi, les forces israéliennes ont pris d'assaut al-Aqsa à cinq reprises pour vider le site de ses fidèles et permettre à des colons et militants d'extrême droite de s'y rendre à leur place.

Plus de 150 personnes ont été blessées lors des assauts israéliens, dont des journalistes et des médecins, et au moins 450 ont été arrêtées.

Certains Palestiniens ont tenté de répondre à l'assaut en jetant des pierres sur les forces israéliennes lourdement armées, en faisant du bruit pour perturber les colons ou en élevant la voix avec des chants nationaux.

Mais pour beaucoup, ignorer l'agitation était plus que suffisant.



خديجة بن قنة

@Benguennak

مش_متزحزح#



3:22 AM · 19 avr. 2022

Traduction : « #Je_ne_bouge_pas »

L'une des photos les plus populaires à l'origine de cette tendance est celle d'un Palestinien allongé sur le flanc, la tête appuyée sur son bras et les yeux rivés sur un groupe d'officiers armés devant lui.

Une autre photo montre un homme appuyé contre un mur avec son téléphone portable, à quelques mètres d'un officier israélien en train de viser avec son lanceur de grenades assourdissantes.

Sur une autre vidéo, un enfant palestinien récite des passages du Coran dans la cour d'al-Aqsa, tandis que des colons passent à côté de lui pendant leur tournée.



Khair Eddin Aljabri

رعد آخر يحمل قلباً شجاعاً.. طفل مقدسي يتحدى المستوطنين ويجلس في مسار اقتحامهم لـ #المسجد_الأقصى صباح اليوم
مش_متزحزح_قاعد_فيها#

9:45 AM · 19 avr. 2022



Traduction : « Raad, ce courageux enfant de Jérusalem qui défie les colons en restant assis là où ils font leur tournée #Je_ne_bouge_pas_je_reste_assis »

L'expression « Je ne bouge pas », traduite de l'arabe *mish mitzah'zah*, provient d'une chanson populaire palestinienne de Kifah Zraiqi, intitulée *Ana Ibn Il-Quds* (« Je suis le fils de Jérusalem »). Dans cette chanson, Kifah Zraiqi dit : « Je suis le fils de Jérusalem, je ne bouge pas, je reste [assis] ici. »



ساره
قائده

@saraqaed

#مش_متزحزين

11:45 PM · 18 avr. 2022

Des militants israéliens d'extrême droite et des groupes de colons avaient annoncé leur intention de prendre d'assaut al-Aqsa en grand nombre au cours de cette semaine à partir de dimanche, à l'occasion de la Pâque juive. Dimanche, 545 colons ont pris d'assaut la mosquée et leur nombre s'est élevé à 561 lundi, selon le Waqf, l'organisme jordanien qui supervise le lieu saint. Les raids ont été largement condamnés par les Palestiniens, qui estiment que cette action s'inscrit dans le cadre d'un projet plus vaste visant à diviser al-Aqsa entre musulmans et juifs.

Mohammad SALEH, Jeudi 21 avril 2022. Traduit de l'anglais (original) par VECTranslation.

<https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/jerusalem-palestiniens-israel-aqsa-images-resistance-bouge-pas>

Victoire contre la firme israélienne de médicaments génériques TEVA

Nous souhaitons tout d'abord vous communiquer la bonne nouvelle, toute fraîche, de notre victoire contre la firme israélienne de médicaments génériques TEVA et les officines israéliennes qui se sont associées à ce procès. La Cour d'Appel de Lyon, a confirmé ce jeudi notre relaxe, prononcée en première instance, sur les deux chefs d'inculpation : la diffamation et la discrimination raciste.

Dire que les bénéfices de TEVA contribuent au financement de l'armée d'occupation israélienne n'est donc pas une diffamation, et appeler au boycott des génériques TEVA, comme nous l'avons fait, en relayant l'action pacifique du Collectif 69 devant une pharmacie lyonnaise, ne constitue pas une discrimination et une incitation à la haine raciale et à la violence.



Pour rappel, le ministre français de la justice, Éric Dupond-Moretti, faisant fi du jugement de la Cour européenne des Droits de l'homme qui légitime l'appel au boycott d'Israël et des produits israéliens et qui a condamné la France en juin 2020 à verser 100 000 euros de dommages et intérêts à 12 militants de Mulhouse injustement condamnés, avait demandé dans une circulaire à tous les magistrats de continuer à condamner les militants appelant à boycotter Israël... en motivant « mieux » leurs condamnations !

Mais contrairement à ce que s'imaginent ce ministre et le lobby israélien, tous les juges ne sont pas à leurs ordres.

On vient d'en avoir une preuve avec les récentes décisions du Conseil d'État qui a refusé les dissolutions de deux associations pro-palestiniennes, le Collectif Palestine Vaincra et le Comité Action Palestine, prononcées en mars par le gouvernement (de même que la fermeture de la mosquée de Pessac).

Dissolutions ou fermetures que le ministre de l'intérieur, Gerald Darmanin, justifiait par une soi-disant « incitation à la haine d'Israël », une « apologie du terrorisme » ou encore l'appel au boycott de l'État d'Apartheid. Autant d'accusations qui ont été rejetées par le Conseil d'État.

Nous nous félicitons de ces victoires de la liberté d'expression.

Mais il est clair que le lobby israélien continue à faire pression sur nos dirigeants (on l'a encore vu lors du dîner du CRIF où Castex, au nom de Macron, a déclaré en violation du droit international et du droit français que « Jérusalem resterait la capitale éternelle du peuple juif »).

Ce jeudi, des militants de Montpellier ont été par exemple obligés de faire appel en référé d'une décision d'interdire dans cette ville une projection du documentaire d'Amnesty International sur l'apartheid israélien !

Et pendant ce temps, les Palestiniens résistent tous les jours héroïquement à l'armée d'occupation et aux colons israéliens. Et cela sur tous les fronts : défense des lieux saints à Jérusalem et à Hébron, vol de terres, expulsions, démolitions, assassinats, emprisonnements, torture, et aggravation de la situation à Gaza sous blocus.

[...]

Collecte pour l'hôpital Shifa de Gaza

Nous vous remercions à ce propos pour votre générosité concernant la collecte pour les médicaments et équipements destinés à l'hôpital Shifa. Nous avons récolté grâce à vous 30 000 euros, dont 20 000 ont déjà été transférés et 10 000 sont sur le point de l'être.

La collecte sera clôturée ce dimanche 8 mai. Et l'argent que nous recevrons en plus de ces 30 000 euros sera reversé au Club de réhabilitation par le sport des handicapés de Gaza.

Des informations plus précises seront publiées à ce propos sur notre site europalestine.com

[...]

CAPJPO-EUROPALESTINE

Humour de Siné mensuel



Obscénités israéliennes, complicités occidentales et arabes



Jérusalem, 13 mai 2022. Les forces de sécurité israéliennes bousculent les porteurs du cercueil de la journaliste Shirin Abou Akleh à la sortie de l'hôpital. Ahmad Gharabli/AFP

Obscène. Si l'on en croit le *Dictionnaire étymologique de la langue française* d'Alain Rey, l'adjectif emprunté au latin *obscenus* signifie de « mauvais augure, sinistre », et il est passé dans le langage courant au sens de « *qui a un aspect affreux que l'on doit cacher* ».

Antigone à Jérusalem

C'est le premier qualificatif qui vient à l'esprit avec les images des funérailles de la journaliste palestinienne Shirin Abou Akleh assassinée le mercredi 11 mai 2022 par l'armée israélienne. Des policiers prennent d'assaut son cercueil qui manque d'être renversé, matraquent les manifestants, lancent des grenades assourdissantes et arrachent des drapeaux palestiniens. Cette action, au-delà même de tout jugement politique, porte atteinte au plus profond de la dignité humaine, viole un principe sacré qui remonte à la nuit des temps : le droit d'être enterré dans la dignité, que résume le mythe d'Antigone. Celle-ci lance au roi Créon, qui refuse une sépulture à son frère et dont elle a violé les ordres : « Je ne croyais pas tes proclamations assez fortes pour que les lois des dieux, non écrites et toujours sûres, puissent être surpassées par un simple mortel¹ ».

Israël ne tente nullement de cacher ses actions, car il ne les considère pas comme obscènes. Il agit au grand jour, avec cette *chutzpah*, cette arrogance, ce sentiment colonial de supériorité qui caractérise non seulement la majorité de la classe politique israélienne, mais aussi une grande partie des médias, alignés sur le récit que propagent les porte-paroles de l'armée. Itamar Ben-Gvir a beau être un député fasciste – comme le sont, certes avec des nuances différentes, bien des membres du gouvernement actuel ou de l'opposition –, il exprime un sentiment partagé en Israël en écrivant : « Quand les terroristes tirent sur nos soldats à Jénine, ils doivent riposter avec toute la force nécessaire, même quand des “journalistes” d'Al-Jazira sont présents dans la zone au milieu de la bataille pour perturber nos soldats ».

Sa phrase confirme que l'assassinat de Shirin Abou Akleh n'est pas un accident, mais le résultat d'une politique délibérée, systématique, réfléchie. Sinon, comment expliquer que jamais aucun des journalistes israéliens qui couvrent les mêmes événements n'a été tué, alors que, selon Reporters sans frontières (RSF), 35 de leurs confrères palestiniens ont été éliminés depuis 2001, la plupart du temps des photographes et des cameramen² – les plus « dangereux » puisqu'ils racontent en images ce qui se passe sur le terrain ? Cette asymétrie n'est qu'une des multiples facettes de l'apartheid à l'œuvre en Israël-Palestine si bien décrit par Amnesty International : selon que vous serez occupant ou occupé, les « jugements » israéliens vous rendront blanc ou noir pour paraphraser La Fontaine, la sentence étant le plus souvent la peine de mort pour le plus faible.

Le criminel peut-il enquêter sur le crime qu'il a commis

Pour une fois, le meurtre de Shirin Abou Akleh a suscité un peu plus de réactions internationales officielles que d'habitude. Sa notoriété, le fait qu'elle soit citoyenne américaine et de confession chrétienne y ont

contribué. Le Conseil de sécurité des Nations unies a même adopté une résolution condamnant le crime et demandant une enquête « *immédiate, approfondie, transparente et impartiale* », sans toutefois aller jusqu'à exiger qu'elle soit internationale, ce à quoi Israël se refuse toujours. Or, peut-on associer ceux qui sont responsables du crime à la conduite des investigations ? Depuis des années, les organisations de défense des droits humains israéliennes comme B'Tselem, ou internationales comme Amnesty International ou Human Rights Watch (HWR) ont documenté la manière dont les « enquêtes » de l'armée n'aboutissent pratiquement jamais. Ces protestations officielles seront-elles suivies d'effet ? On peut déjà répondre par la négative. Il n'y aura pas d'enquête internationale, car ni l'Occident ni les pays arabes qui ont normalisé leurs relations avec Israël ne sont prêts à aller au-delà des dénonciations verbales qui n'égratignent personne. Ni de reconnaître ce que l'histoire récente pourtant confirme, à savoir que chaque concession faite à Israël, loin de susciter la « modération » de Tel-Aviv, encourage colonisation et répression. Qui se souvient que les Émirats arabes unis (EAU) affirmaient que l'ouverture d'une ambassade de Tel-Aviv à Abou Dhabi permettrait d'infléchir la politique israélienne ? Et la complaisance de Washington ou de l'Union européenne (UE) pour le gouvernement israélien, « notre allié dans la guerre contre le terrorisme » a-t-elle amené ne serait-ce qu'un ralentissement de la colonisation des territoires occupés que pourtant ils font mine de condamner ?

La Cour suprême entérine l'occupation

Deux faits récents viennent de confirmer l'indifférence totale du pouvoir israélien aux « remontrances » de ses amis. La Cour suprême israélienne a validé le plus grand déplacement de population depuis 1967, l'expulsion de plus de 1 000 Palestiniens vivant dans huit villages au sud d'Hébron, écrivant, toute honte bue, que la loi israélienne est au-dessus du droit international. Trop occupés à punir la Russie, les Occidentaux n'ont pas réagi. Et le jour même des obsèques de Shirin Abou Akleh, le gouvernement israélien a annoncé la construction de 4 400 nouveaux logements dans les colonies de Cisjordanie. Pourquoi se restreindrait-il alors qu'il sait qu'il ne risque aucune sanction, les condamnations, quand elles ont lieu, finissant dans les poubelles du ministère israélien des affaires étrangères, et étant compensées par le rappel permanent au soutien à Israël. Un soutien réitéré en mai 2022³ par Emmanuel Macron qui s'est engagé à renforcer avec ce pays « *la coopération sur tous les plans, y compris au niveau européen [...]. La sécurité d'Israël est au cœur de notre partenariat.* » Il a même loué les efforts d'Israël « *pour éviter une escalade* » à Jérusalem.

Ce qui se déroule en Terre sainte depuis des décennies n'est ni un épisode de « la guerre contre le terrorisme » ni un « affrontement » entre deux parties égales comme le laissent entendre certains titres des médias, et certains commentateurs. Les Palestiniens ne sont pas attaqués par des extraterrestres comme pourrait le faire croire la réaction du ministre des affaires étrangères français Jean-Yves Le Drian sur son compte officiel twitter : « *Je suis profondément choqué et consterné face aux violences inacceptables qui ont empêché le cortège funéraire de M^{me} Shireen Abou Akleh de se dérouler dans la paix et la dignité.* »

Quant à tous les donneurs de leçons qui reprochent aux Palestiniens l'usage de la violence, bien plus limité pourtant que celui des Israéliens, rappelons ce qu'écrivait Nelson Mandela, devenu une icône embaumée pour nombre de commentateurs alors qu'il était un révolutionnaire menant la lutte armée pour la fin du régime de l'apartheid dont Israël est resté jusqu'au bout l'un des plus fidèles alliés : « *C'est toujours l'opresseur, non l'opprimé qui détermine la forme de la lutte. Si l'opresseur utilise la violence, l'opprimé n'aura d'autre choix que de répondre par la violence. Dans notre cas, ce n'était qu'une forme de légitime défense.* »

On ne connaîtra sans doute jamais l'identité du soldat israélien qui a appuyé sur la gâchette et tué la journaliste palestinienne. Mais ce que l'on sait déjà, c'est que la chaîne des complicités est longue. Si elle prend sa source à Tel-Aviv, elle s'étire à Washington, se faufile à Abou Dhabi et à Rabat, se glisse à Paris et à Bruxelles. Le meurtre de Shirin Abou Akleh n'est pas un acte isolé, mais un crime collectif.



Alain GRESH

Spécialiste du Proche-Orient, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont *De quoi la Palestine est-elle le nom ?*

Henné et zaffeh : au cœur d'un mariage traditionnel palestinien

Les noces palestiniennes, qui s'étendent sur plusieurs jours, sont raffinées et pleines de symbolisme. Voici quelques-unes de leurs principales caractéristiques



Les mariages palestiniens sont porteurs de traditions qui se transmettent de génération en génération (illustration : MEE)

La première chose à savoir sur les mariages palestiniens, c'est qu'ils ne se déroulent pas en un jour.

La cérémonie et les traditions qui l'accompagnent ne peuvent être contenues dans un court laps de temps et se prolongent souvent sur plusieurs jours, parfois même une semaine.

Au fil des ans, les mariages palestiniens ont évolué, en particulier pour les nombreux Palestiniens de la diaspora, qui ont pu modifier certaines traditions et en créer de nouvelles. Certaines de ces nouveautés ont voyagé jusqu'en Palestine, où l'on peut percevoir l'influence d'autres pays.

Cependant, de nombreuses pratiques emblématiques continuent de figurer en bonne place dans les mariages de Palestine, où un héritage riche en symboles est transmis de génération en génération.

Ici, dans le premier d'une série d'articles dédiés aux cérémonies de mariage au Moyen-Orient et au Maghreb, *Middle East Eye* s'invite à un mariage traditionnel palestinien.

Toulbeh

Une tradition rarement altérée, y compris au sein de la diaspora palestinienne, est le *toulbeh*, qui signifie « demande ». Cette tradition implique que la famille du marié rende visite à la famille de la future épouse pour lui demander officiellement sa main.

Cela peut se produire à tout moment avant le mariage et demeure une première étape essentielle du processus nuptial. La demande en mariage est réservée à un aîné de la famille du marié, et la réponse est également donnée par une figure respectée et plus âgée de la famille de la mariée.

Cette cérémonie intime se déroule à la maison, en présence principalement de la famille immédiate des deux parties. Du thé, du café et des pâtisseries traditionnelles moyen-orientales sont servies pour marquer cette première étape de l'heureuse occasion.



La thobe (robe) brodée est un élément important du mariage palestinien (AFP)

Sahra

Entre la formalité initiale consistant à demander la main de la mariée et le jour des noces, il y a du temps pour de nombreuses fêtes et célébrations.

La *sahra* (soirée en arabe) dure jusqu'aux petites heures du matin en compagnie des amis et des proches des futurs mariés.

Si certaines familles choisissent de la célébrer ensemble et d'autres séparément, la nourriture, la danse et la musique demeurent dans tous les cas des incontournables.



Ce mariage à Acre (Israël) montre des mariés pendant leur zaffeh (MEE/Zeina Abu-Meita)

Une tradition particulière susceptible d'intriguer est le rasage public du marié.

Il a lieu pendant la *sahra*, durant laquelle les proches du marié le rasent de près devant les nombreux invités, qui applaudissent et chantent. L'idée sous-jacente est que le marié se retrouve avec une peau éclatante et l'air immaculé le jour de ses noces.

Henné

Cette composante typique du mariage palestinien est réservée uniquement aux femmes. La cérémonie du henné, qui réunit les amies et parentes les plus proches de la famille de la mariée, a généralement lieu lors de la *sahra* ou peut bénéficier d'une journée dédiée.

Aujourd'hui, le henné est parfois incorporé dans la fête pré-nuptiale, durant laquelle les femmes se rassemblent et chantent des chansons arabes traditionnelles qui expriment la joie, l'amour et la fête. La nuit du henné permet aux femmes de se lier d'amitié lors de la fabrication de la pâte, laquelle est étalée sur un plateau et ornée de fleurs, avant d'être recueillie et appliquée sur les mains de la mariée.



Un couple de jeunes mariés participe à la cérémonie du henné (MEE/Hosam Salem)

Les femmes s'assoient en cercle et se décorent mutuellement les mains, les bras et les pieds avec la pâte de henné, formant des motifs complexes avant de la laisser sécher. Pour les Palestiniens, cette teinture naturelle, qui révèle une couleur rouille vif une fois sèche, représente le lien des êtres avec la terre et les occasions joyeuses.

Cette tradition ancienne, que l'on retrouve dans plusieurs autres cultures, permet également aux femmes de la famille de faire des préparatifs et des décorations pour le mariage – et d'avoir une fête ultime, dédiée spécifiquement à la mariée, avant les noces.



Nesreen Alkam, une jeune mariée de Ramallah, en Cisjordanie occupée, écrit ses initiales au henné sur les mains de son nouvel époux (MEE/Facebook)

Avant que les mariés ne pénètrent dans leur nouvelle maison, certains appuieront leurs mains recouvertes de henné sur le cadre de la porte avant de franchir le seuil pour encourager la chance et les bénédictions.

Gastronomie

Ce n'est un mariage palestinien authentique que si la quantité de nourriture servie pourrait alimenter une petite nation.

Dans de nombreuses régions de Cisjordanie, le *mansaf* est le plat traditionnellement servi lors des grands événements, qu'ils soient heureux ou malheureux. Le *mansaf* est préparé différemment selon la région, mais il se compose généralement de morceaux d'agneau servis sur un dôme de riz, lui-même recouvert d'une couche de pain.

Le *mansaf* est habituellement accompagné de yaourt ou de *jamid*, un yaourt fermenté jordano-bédouin à base de lait de chèvre.



Le mansaf est partagé entre amis, membres de la famille et invités lors d'occasions spéciales (Reuters)

Le *fattah*, un aliment qui évoque la fête dans tout le Moyen-Orient, est également un incontournable des mariages palestiniens.

Un autre favori, originaire d'Hébron, est le *qidra*, qui signifie « pot ». Ce plat, qui se compose de riz, d'agneau et de pois chiches, est assaisonné avec de la muscade, de la cannelle, de la cardamome, de l'ail, des clous de girofle et du citron vert, ce qui lui donne une saveur vive.

Le *qidra* est généralement fabriqué dans un pot en argile et cuit dans un four à bois en grande quantité de manière à pouvoir nourrir la famille élargie et les amis. Pour accentuer la dimension festive une fois la nourriture cuite, le pot est ouvert de manière spectaculaire, laissant son arôme se répandre avant d'être consommé.

Tatriz

La *thobe* (robe traditionnelle) richement brodée constitue un aspect fondamental des mariages palestiniens, reflétant le patrimoine de la mariée.

Bien que la broderie soit largement présente dans les vêtements et l'artisanat palestiniens, les motifs les plus ornés sont consacrés au mariage.

Certains des dessins qui ornent les robes honorent la ville natale de la mariée, tandis que d'autres motifs et symboles sont dotés d'une signification particulière. Des pièces de monnaie, des bijoux et des tissus somptueux sont également incorporés dans les créations, qui sont souvent conçues à la main par les femmes de la famille.

La fabrication de la *thobe* brodée de la mariée peut commencer des mois voire des années avant le jour du mariage.

Musique, zaffeh et dabkeh

L'une des caractéristiques les plus distinctives d'un mariage palestinien est la *zaffeh*, ou marche nuptiale. Il s'agit d'une procession durant laquelle des chanteurs, musiciens, danseurs et invités accompagnent le cortège matrimonial : ils peuvent escorter le marié jusqu'à la maison de sa future épouse, ou le couple jusqu'à l'église ou la mosquée.

Dans les mariages plus modernes, une *zaffeh* marquera l'entrée des mariés dans la salle de mariage.

Tout au long de la cérémonie nuptiale, des chansons honorent la mariée et expriment la joie du jeune couple. Beaucoup commémorent également la Palestine, sa culture et son patrimoine.



VIDÉO : L'art de la dabkeh palestinienne

Le *sahjih* est une danse particulièrement populaire parmi les hommes à cette occasion. Pendant la danse, lors de laquelle les participants sont alignés, un chanteur entonnera un couplet qui fait l'éloge du marié, tandis que les invités et autres danseurs lui répondront, faisant écho à ses paroles.

La *dabkeh*, une danse énergique pratiquée lors de célébrations sur fond de chansons folkloriques palestiniennes, est également au cœur du mariage. Dansée à la fois en cercle et en ligne, elle nécessite un jeu de jambes habile et présente de nombreuses variations en fonction de la région d'origine de la famille.

La *zaghrouta* (ou *yoyous*), le son de célébration émis par les femmes, marque également les mariages palestiniens – comme de nombreuses unions au Moyen-Orient et au Maghreb. Ce son puissant sert à animer les invités.

Dans certaines régions de la Palestine, les femmes participent en outre à une cérémonie des bougies, durant laquelle elles exécutent une danse spéciale où elles se transmettent des bougies allumées, symboles de joie et de lumière.

Frad



À Gaza, le coronavirus fait revivre les cérémonies de mariage traditionnelles

musique, la communauté et la terre. Comme le dit le poète Moussa Hafidh : « Si les mariages palestiniens venaient à s'arrêter, notre héritage prendrait fin ».

À la fin du mariage, la mariée ira généralement vivre avec son époux dans leur nouvelle maison.

Cependant, les traditions se poursuivent après le jour du mariage en tant que tel car, selon la coutume, la mariée rend visite à sa famille une semaine plus tard pour un dîner appelé le *frad*.

Les proches du marié assistent également au dîner, ce qui offre aux deux familles une occasion supplémentaire de tisser des liens.

Assister à un mariage palestinien, c'est être témoin d'un microcosme de la culture palestinienne et de tout ce qui lui est cher : la famille, l'amour, la

Susan MUADDI DARRAJ, samedi 4 juin 2022

Traduit de l'anglais (original).

<https://www.middleeasteye.net/fr/actu-et-enquetes/palestine-traditions-mariage-henne-zaffeh-dabkeh-gastronomie-musique-danse>

Me Virginie de Araujo-Recchia communique suite à sa mise en garde à vue par la DGSI



Me Virginie de Araujo-Recchia, avocate au Barreau de Paris. DR

Le 22 mars dernier, Me Virginie de Araujo-Recchia ainsi que six autres personnes ont été arrêtées par la DGSI dans le cadre d'une enquête liée à Rémy Daillet, mis en examen le 22 octobre dernier pour « *association de malfaiteurs terroriste criminelle* ». Elle était l'avocate de cet homme, connu pour ses appels insurrectionnels visant à renverser le gouvernement. Elle ressort de garde à vue le 24 mars et nous confie aujourd'hui son ressenti à travers un communiqué officiel, dans lequel elle souligne que « *rien ne lui est reproché* ». « *Je n'ai fait l'objet d'aucune poursuite, je n'ai pas été mise en examen, ni même placée sous le statut de témoin assisté* », explique-t-elle.

Elle y raconte comment s'est déroulée l'interpellation ainsi que l'interrogatoire, en insistant sur les « *conditions déplorables* » dont nous faisait aussi part Sylvain Baron, Gilet jaune et auteur également arrêté ce jour-là. Puis, elle pose la question : « *N'était-il pas plus simple de me convoquer plutôt que de m'emmener devant mes enfants et de me garder à vue dans des conditions déplorables sachant qu'il s'agissait, au final, uniquement d'obtenir des renseignements puisque rien ne m'est reproché ?* »

L'avocate s'adresse aussi brièvement aux médias qui ont relaté son interpellation en parlant de terrorisme, d'extrémisme ou encore de complotisme, et assure : « *Je n'en resterai pas là, car il s'agit de pure diffamation et d'intention de nuire, mais je vais solliciter un droit de réponse* ».

Ci-dessous, le communiqué complet de Me Virginie De Araujo-Recchia, avocate au Barreau de Paris :

Plusieurs médias ont relaté ma mise en garde à vue du 22 mars 2022 dans les locaux de la DGSI qui s'est terminée le 24 mars 2022.

En effet, le 22 mars 2022 à 6h40 du matin, douze personnes, dont des policiers cagoulés des forces spéciales, sont entrées à six voitures dans notre propriété, puis ils ont violemment tambouriné à notre porte.

Nous avons bien entendu ouvert, cependant nous avons remarqué que tout le matériel était déjà prêt au sol, pour forcer notre porte.

Cette équipe composée de forces de l'ordre notamment de la Direction Générale de la Sécurité Intérieure (D.G.S.I.), de la représentante de Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris, de Madame la Greffière et de deux juges d'instruction, a ensuite investi, sans coup férir, notre domicile et entamé une perquisition, dans chaque pièce, jusque dans la chambre de nos enfants, la voiture et le jardin.

Ils sont allés jusqu'à éplucher nos photographies de famille, nos relevés bancaires, la comptabilité de plusieurs années, tous les dossiers un par un, regardé dans nos livres, etc. Ils ont saisi tout le matériel informatique et téléphonique que nous utilisons pour notre activité professionnelle.

Tout ceci s'est déroulé devant nos enfants en bas âge, ce qui n'est pas sans conséquence.

J'ai ensuite été transportée dans les locaux de la D.G.S.I. à Levallois Perret (92), après avoir découvert que l'on me suspectait de complicité de terrorisme.

Là, j'ai été détenue pendant 60h00 dans des conditions inhumaines. Je préfère ne pas en donner les détails afin de préserver ma dignité.

Je souhaite aujourd'hui vous faire part de mes observations.

À la sortie de ma garde à vue, je n'ai fait l'objet d'aucune poursuite, je n'ai pas été mise en examen, ni même placée sous le statut de « témoin assisté ».

Je ne suis donc pas partie au dossier.

Tout ce qui me lie au dossier est le fait que je sois l'un des avocats d'une des personnes mises en cause.

N'était-il pas plus simple de me convoquer plutôt que de m'emmener devant mes enfants et de me garder à vue dans des conditions déplorables sachant qu'il s'agissait au final uniquement d'obtenir des renseignements puisque *rien ne m'est reproché* ?

Qu'en est-il de la présomption d'innocence ?

Il est à noter qu'il y a environ 800 000 gardes à vue par an en France, qui malgré leur caractère infamant, sont malheureusement devenues banales.

Une des raisons avancées pour expliquer l'augmentation des gardes à vue ces dernières années est notamment que le nombre de gardes à vue est un des indices de performance d'un commissariat, poussant ainsi ses fonctionnaires au zèle en la matière.

On observe aussi une augmentation sensible de leur nombre dans la période récente contre les avocats ou les journalistes. Faute de preuve sérieuse ou suffisante, la tendance étatique est donc à l'intimidation de ces deux professions, qui constituent pourtant l'un des fondements de toute Démocratie.

Il en est de même concernant certains médecins, qui subissent les mêmes méthodes d'intimidation, lorsqu'ils tentent d'alerter quant aux conséquences dommageables des mesures de gestion de la « crise » sanitaire ou des injections de thérapies géniques expérimentales.

Ils sont poursuivis devant l'Ordre des médecins et devant les tribunaux, lesquels sont contraints de prononcer la relaxe, faute de grief sérieux.

Puis, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour les gilets jaunes qui ont été les premiers à subir la violence du pouvoir en place.

En ce qui me concerne, je suis très active, depuis des années, dans plusieurs dossiers relatifs aux droits fondamentaux, à la liberté d'expression et à la « crise » sanitaire.

J'ai ainsi rédigé un rapport intitulé « Dictature 2020, terrorisme d'État, atteinte aux intérêts fondamentaux de la Nation et crime contre l'humanité », qui a notamment été publié en novembre 2020 par l'Observatoire du génocide.

Je représente actuellement plusieurs associations et personnes physiques qui ont déposé des plaintes s'appuyant sur des arguments consignés dans ce rapport.

Je suis aussi membre d'un collectif d'avocats et de juristes internationaux qui œuvre à lutter avec les instruments du droit contre les mesures liberticides qui ont été prises dans le cadre de la gestion de la crise dite « sanitaire », de façon concomitante dans différents pays du monde.

Je n'en dirai pas plus sur le dossier qui manifestement a servi de prétexte à ma garde à vue. D'abord, parce qu'une instruction est en cours. Ensuite, parce que je n'ai pas accès au dossier, dans la mesure où je ne suis ni « mise en examen » dans cette affaire, ni placée sous le statut de « témoin assisté », comme je l'ai indiqué. Enfin, en raison de la confidentialité de la relation avocat-client car je suis soumise au secret professionnel.

Concernant l'interrogatoire, que j'ai subi pendant une dizaine d'heures, je me bornerai à citer quelques-unes des questions qui m'ont été posées :

- a. Êtes-vous patriote ?
- b. Qu'est-ce que le terme complotiste ?
- c. Que pensez-vous de la religion musulmane ?
- d. Que pensez-vous de la religion juive ?
- e. Que pensez-vous des antennes 5G ?
- f. Que pensez-vous de la pédophilie ?
- g. Que pensez-vous de la franc-maçonnerie ?
- h. Pensez-vous que des ministres soient reliés aux réseaux pédophiles ?
- i. Que pensez-vous d'Emmanuel Macron ?
- j. Quelles sont les mesures qui vous amènent à dire qu'il s'agit de crimes contre l'humanité ?
- k. Qu'est-ce que le nouvel ordre mondial ?

Chacun restera libre de se faire sa propre opinion.

L'enquêteur m'a demandé de lui exposer les grands axes de mon « idéologie ». Ce à quoi je lui ai répondu qu'il ne s'agissait pas d'idéologie mais de faits avérés et justifiés que je répertorie méticuleusement depuis deux ans.

Toutes les audiences de la Cour internationale d'opinion publique/Grand Jury notamment, ont permis d'entendre les témoignages de certains des plus grands experts mondiaux en matière scientifique et médicale, en psychopathologie et psychologie, en histoire, économie, géostratégie ainsi que des témoignages de victimes du présent et du passé.

J'ai d'ailleurs personnellement recueilli les témoignages de parents de victimes, soignants, pompiers français afin de les présenter au Grand Jury.

Il s'agit d'expertise, de professionnels, de témoins, de victimes. Il ne s'agit pas d'idéologie.

Le seul but étant ici la recherche de la vérité.

J'en conclus que cet interrogatoire m'aura, au moins, permis de porter à la connaissance des enquêteurs les arguments principaux des plaintes déposées durant cette « crise sanitaire » pour le compte de mes clients.

En voici la liste : <https://dar-avocats.com/actualites/>

Certains médias ont fait état d'un « dossier terroriste » et, mon nom étant cité comme « avocate représentant diverses figures des milieux complotistes » ou encore de « groupuscules extrémistes », le caractère diffamatoire de cet amalgame n'aura échappé à personne.

Je n'en resterai pas là car il s'agit de pure diffamation et d'intention de nuire, mais je vais solliciter un droit de réponse.

La tentative d'amalgame entre un avocat et l'un de ses clients n'a rien de nouveau. Certains semblent y échapper plus que d'autres. Le Garde des Sceaux actuel ne l'ignore pas, lui qui a défendu nombre de criminels, avérés cette fois, pendant sa carrière.

D'autres, qui prennent le risque d'affronter l'État et de s'opposer aux intérêts financiers de grands groupes internationaux (pharmaceutiques, financiers et de médias...), sont susceptibles d'être placés en garde à vue sans justification.

Cela ne m'empêchera pas de poursuivre mon combat pour la défense des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales.

Lors de cet événement, j'ai eu la chance d'être assistée par mes Confrères Me Maud Marian, Me Serge Lewisch et Me Philippe Autrive, Avocats au Barreau de Pa-ri-s, tout au long de ma garde à vue et je les remercie de leur amitié confraternelle.

Depuis le début, le Barreau de Paris exerce sa vigilance pour garantir le secret professionnel, qui couvre mes activités.

À ce titre, Me Vincent Nioré, Vice-Bâtonnier du Barreau de Paris veille à protéger les principes de la profession. Nous lui faisons confiance étant donné que notre Confrère a dédié sa carrière à la défense des avocats.

Je remercie certains des enquêteurs de la D.G.S.I., qui ont eu, malgré tout, des gestes d'humanité à mon égard.

Je remercie également les Confrères et juristes qui m'ont soutenu dans l'ombre, notamment ceux de nos groupes national, européen et international, qui étaient en alerte maximale !

<https://healthfreedomdefense.org/illegal-arrest-and-detaining-of-virginie-araujo-recchia/>

Enfin, je remercie les milliers de personnes qui m'ont envoyé des messages d'affection et de soutien ainsi que toutes celles qui ont réalisé des vidéos afin de dénoncer cette injustice.

Cette solidarité, cette cohésion et ce cœur sont une grande force, c'est tout ce qu'ils n'ont pas et c'est ce que l'on ne pourra jamais nous retirer.

Me Virginie DE ARAUJO-RECCHIA
Le 30 mars 2022

FranceSoir, publié le 30/03/2022

États-Unis, la libération de Steven Donziger met en lumière la nécessité d'agir contre les poursuites-bâillons



Amnesty réagit aux informations selon lesquelles la condamnation inique à six mois de détention prononcée contre Steven Donziger, défenseur des droits humains et de l'environnement, a pris fin le 25 avril 2022.

« Nous sommes soulagés d'apprendre que Steven Donziger va enfin recouvrer sa liberté, après presque 1 000 jours de détention arbitraire, dont 45 jours de

prison et plus de 900 jours d'assignation à résidence. Il n'aurait jamais dû être détenu, pas un seul jour, car il est clair depuis le début de la procédure intentée contre lui qu'il a fait l'objet de représailles en raison de son travail de défense des droits humains qui l'a amené à dévoiler les agissements des entreprises.

« Hélas, la fin de cette sentence ne signe pas la fin des injustices dont Steven Donziger est la cible. Le gouvernement américain doit appliquer pleinement la décision du Groupe de travail de l'ONU sur la détention arbitraire, notamment en menant une investigation impartiale et indépendante sur les circonstances qui ont conduit à la détention arbitraire de Steven Donziger, afin d'empêcher que cela ne se reproduise, et doit promulguer rapidement des lois contre les poursuites-bâillons en vue de protéger les personnes assez courageuses pour dénoncer les crimes d'entreprises. Il importe d'empêcher les sociétés de détourner le système judiciaire américain dans le but de faire taire et d'intimider les défenseur·e·s des droits humains et les personnes qui dénoncent leurs agissements », a déclaré Daniel Joloy, conseiller politique principal à Amnesty International.

Complément d'information

Les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique ou « poursuites-bâillons » (désignées par l'acronyme anglais « SLAPP ») sont des procédures judiciaires qui sont intentées ou dont la menace est agitée pour réduire au silence ou intimider des personnes. Les poursuites-bâillons prennent souvent pour cible des journalistes, des défenseur·e·s des droits humains, des organisations de la société civile, des militant·e·s ou des universitaires dans le but de les faire taire et de dissuader d'autres personnes d'exprimer des critiques. Ces procédures n'ont pas nécessairement pour but de protéger l'honneur ou la réputation d'une personne ou d'une entreprise, mais plutôt d'intimider les personnes qu'elles visent, de les exténuer et d'épuiser leurs ressources financières et psychologiques. Combattre ces actions en justice peut coûter très cher, sur le plan financier mais pas uniquement, aux militant·e·s des droits humains poursuivis, obligeant ces personnes à réaffecter à leur défense les fonds et ressources déjà limités qu'elles tirent de leur travail. En outre, ces manœuvres juridiques réussissent souvent à détourner l'attention des dommages environnementaux ou des atteintes aux droits humains en jeu vers l'action en diffamation elle-même.

AMNESTY INTERNATIONAL

Un opposant qui dérange ?



Willem Engel, figure de proue du mouvement de contestation contre les mesures corona « Viruswaarheid » aux Pays-Bas a été arrêté fin mars pour motif de « sédition ». Son arrestation à la sortie d'un bureau de vote avait fait le tour de la toile [1], et l'information avait été relayée par de nombreux médias Hollandais et néerlandophones belges. Selon la VRT, l'enquête ouverte ferait suite à une plainte collective, information qui n'a pas pu être confirmée. [2]

Après une longue détention préventive de 2 semaines, Willem Engel avait été relâché à condition de ne plus apparaître sur les médias sociaux.

Motif d'incarcération : apparition sur les médias sociaux

Quelques jours plus tard, il a été interpellé à nouveau, pour ne pas avoir respecté cette condition pour le moins curieuse dans un pays démocratique où la liberté d'expression est inscrite dans la constitution. Il a finalement été à nouveau libéré sur décision du nouveau juge, qui a en effet finalement trouvé cette condition trop vague et contraignante dans un état de droit.

De la bataille juridique au harcèlement judiciaire...

Willem Engel nous indique qu'« il a toujours agi en prônant la non-violence, et qu'il s'agit d'intimidations qui visent à le faire taire ainsi que faire taire toute personne s'opposant aux mesures liberticides qui ont été prises durant 2 ans. (...) On veut faire de moi un exemple. Il ne s'agit pas seulement de moi, mais aussi de nombreux opposants dans toute l'UE, que ce soit des avocats, des médecins, des leaders d'opinion en Allemagne ou en France par exemple. Ce sont les mêmes méthodes utilisées, avec un harcèlement administratif ou judiciaire ».

Pour rappel, c'est l'association Viruswaarheid représentée par Willem Engel et Jeroen Pols qui avait obtenu la suspension du couvre-feu en première instance aux Pays-Bas en février 2021. Plusieurs actions légales ont été menées par l'association depuis le début de la crise contre les mesures corona, ainsi qu'une action contre Marc Van Ranst pour diffamation.

Willem Engel reste suspecté de complot / incitation à l'insurrection avec une enquête en cours. Son jugement est fixé au 13 juin, entre autres pour refus d'obtempérer aux ordres de la police durant une manifestation en octobre 2020. Il s'agirait aussi de certains Tweets qui poseraient problème. Sans préjuger de la nature de ces Tweets, il est tout de même inquiétant de constater que des personnes qui s'opposent avec acharnement aux mesures sanitaires par la voie légale, ce avec plus ou moins de succès, se retrouvent dans un second temps enfermées et/ou interdites de médias sociaux pour des raisons qui semblent jusqu'à présent assez obscures.

Affaire à suivre...

Sandra F, 9 mai 2022 (<https://bam.news/un-opposant-qui-derange>)

[1] Dorien Rose Duinker on Twitter: « Welkom bij de politiestaat der Nederlanden. Als mensen het systeem door hebben worden ze opgesloten. #freeWillem #demonstratie #politiebureau #marconiplein <https://t.co/SEjR4brcv> » / Twitter

[2] Nederlandse coronascepticus Willem Engel opgepakt na massa-aangifte | VRT NWS: nieuws
Nederlandse coronacriticus Willem Engel dinsdag vrijgelaten, mag weer op sociale media | Gazet van Antwerpen (gva.be). Willem Engel vrijgelaten, mag ook weer op sociale media | RTL Nieuws

« L'algorithme de Facebook met en contact des mineurs et des pédocriminels »



© Pixabay

En Grande-Bretagne, les chasseurs de pédophiles sont responsables de la moitié des arrestations de pédocriminels sur le territoire. De simples citoyens qui assistent, depuis environ dix ans, des forces de l'ordre souvent dépassées par l'enjeu. En France, il s'agit de la Team Moore. Depuis trois ans, cette équipe, dirigée par un Réunionnais très habité par son combat, participe à rendre le web un peu plus sûr pour les enfants. Et ce, malgré des autorités parfois réticentes à cette collaboration d'un nouveau genre avec de simples citoyens. À l'aube de la publication d'un livre consacré à cette aventure hors du commun, le fondateur de la Team Moore – anonyme, comme toute l'équipe – a accepté de répondre à nos questions.

Amèle Debey, pour L'Impertinent : qu'est-ce que la Team Moore ?

Steven Moore : C'est un collectif citoyen. Et non une association, j'insiste sur ce point. J'ai refusé ce statut pour éviter qu'on nous accuse de faire tout ça pour les subventions, ainsi que pour conserver notre liberté de parole. Celle-ci est totale, je crois que nous l'avons encore prouvé récemment lors de notre échange avec le Premier ministre, Jean Castex. Personne ne nous dicte nos interventions.

C'est donc un collectif citoyen qui lutte contre la pédocriminalité sur internet en mettant en ligne des profils d'enfants virtuels, tout en suivant un cadre juridique très précis. J'insiste également là-dessus. Le but est de compromettre numériquement ces prédateurs, de constituer des dossiers qui soient judiciarisables et de les transmettre à la justice pour les faire condamner.

Quel est ce cadre juridique précis dont vous parlez ?

On cite souvent trois règles principales : la première est d'utiliser des photos de nous-mêmes rajeunies avec des filtres, afin de ne pas pouvoir nous rendre coupables d'usurpation d'identité, ni d'atteinte au droit à l'image.

La seconde est de ne pas inciter, ni provoquer. On ne fait pas de demande d'amis, ni de harponnage et encore moins de proposition de rendez-vous, contrairement à ce qu'ont pu dire certains médias. Nous devons donc éviter à tout prix l'incitation au délit.

La troisième est que tous les dossiers que nous récoltons sont transmis uniquement à la justice. Il n'est donc pas question de publier les échanges que nous avons avec ces prédateurs – via des messageries privées – sur internet, car ce serait une atteinte à la vie privée.

Les lois sont différentes d'un pays à l'autre, mais en France ça fonctionne comme ça. Je sais qu'en Grande-Bretagne, on peut diffuser publiquement les photos des pédophiles sur le net, en France c'est totalement illégal.

Y a-t-il d'autres règles à suivre ?

Parfois, lorsqu'on discute avec un prédateur – il y en a des dizaines, des centaines, un nombre incalculable – cela arrive qu'il nous envoie des fichiers de pédopornographie. Dans ce cas-là, il ne faut surtout pas les garder, ne pas faire de captation et surtout pas de diffusion, ce qui serait condamnable. Il faut les supprimer immédiatement et contacter les autorités en urgence.

On remet souvent en doute la légalité de notre action, comme lorsque l'on a bloqué un prédateur dans un parc de Valenciennes (séquence à voir dans *Zone interdite* ci-dessous, ndlr) avant que la police arrive. Mais

l'article 73 du Code pénal nous dit que chaque citoyen témoin d'un crime peut faire une arrestation citoyenne et remettre un criminel à un agent de police judiciaire. C'est ce qu'on a fait à Valencienne et encore on a eu beaucoup de mal pour que la police se déplace. Elle a fini par le faire uniquement parce qu'on lui a dit que les caméras de M6 étaient là.

Ce qui permet un parallèle lourd de sens : lorsque j'ai interpellé le Premier ministre qui allait à la rencontre des habitants lors de son passage à La Réunion, je ne l'ai pas agressé, ni menacé, ni insulté. Mais une heure après, cinq policiers ont débarqué sur mon lieu de travail, devant mon patron, devant mes collègues, pour procéder à un contrôle d'identité.

J'ai refusé de m'y soumettre et je leur ai tendu mes poignets pour qu'ils m'embarquent, expliquant que de nombreux procureurs connaissent mon identité. Mais les choses ont fini par se calmer et les agents ont fini par me dire qu'ils étaient désolés, que leur hiérarchie les avait envoyés. Ils m'ont fait comprendre qu'ils n'étaient pas d'accord avec tout ça. On s'est serré la main et ils sont partis en me félicitant pour ce que je fais.

Le parallèle est intéressant : pour des flagrants délits avec des pédocriminels on ne trouve pas un agent pour se déplacer, mais pour un individu qui pose les questions qui dérangent au Premier ministre, on lui envoie l'escadron derrière.

Que lui avez-vous posé comme question ?

Je lui ai d'abord demandé s'il connaissait la Team Moore, ce à quoi il a répondu : « Oui, oui, oui ». Ce qu'on ne voit pas sur la vidéo, c'est que je lui serre la main, comme avec Macron. Parce que je sais très bien que les politiciens ont tendance à fuir et à envoyer leurs gorilles pour nous écarter du chemin lorsqu'on leur pose des questions désagréables.

Donc je lui tenais la main. Et au moment où je lui dis que les plus hautes autorités de ce pays ont déclaré que nous étions des hors-la-loi avec des éléments irrecevables – ce qui représente de la diffamation publique et de la diffusion de fausses informations – là il lâche ma main et fait comme s'il ne connaissait plus.

Mon but était de souligner le fait que ce gouvernement – tout comme les précédents – n'a jamais rien fait en termes de lutte contre la pédocriminalité. Bien sûr, ils nous serviront toujours la petite musique officielle de protection des enfants, mais concrètement, un des grands amis et soutiens politiques de Macron – qu'il voulait même nommer ministre de l'Écologie – c'est Daniel Cohn-Bendit. Le même qui se vantait sur des plateaux télé en Suisse comme en France d'éveiller la sexualité des mineurs. C'est quelqu'un qui a signé, dans les années 70, une pétition pour légaliser la pédocriminalité. Aux côtés de Gabriel Matzneff et de Jack Lang notamment. (Ainsi que Simone de Beauvoir et Bernard Kouchner, entre autres, ndlr).

Montre-moi qui tu côtoies et je te dirai qui tu es...

Vous avez également interpellé Emmanuel Macron lors d'une de ses visites à La Réunion. Que lui avez-vous dit ?

Je l'ai mis face à ses contradictions. Il ne connaissait pas la Team Moore, mais je lui ai demandé s'il trouvait problématique que des citoyens, qui respectaient scrupuleusement la loi, fassent arrêter des pédocriminels. Il m'a dit qu'absolument pas, qu'il soutenait les lanceurs d'alerte tels que nous et que les autorités ne nous avaient jamais traités de hors-la-loi. *En trois minutes il m'a balancé cinq ou six mensonges.*

Non seulement il me dit que c'est faux lorsque je lui donne des exemples de responsables qui ont conspiré notre action, mais en plus il dit à un moment donné « On va changer la loi », m'expliquant que jusqu'à présent on ne peut pas poursuivre quelqu'un qui nous harcèle sur internet. Ça aussi c'est totalement faux. C'est une méconnaissance totale des lois.

Ensuite il a dit que la loi Avia parlait de ces problématiques. C'est totalement faux. À aucun moment cette loi ne mentionne la pédocriminalité.

À la fin, je lui ai demandé s'il s'engageait à la mise en place d'un cadre légal pour que les autorités travaillent conjointement avec ces citoyens. Il m'a dit qu'il existait déjà – ce qui est complètement faux – puis il est parti en m'assurant qu'il se prononçait en faveur de ce cadre légal.

S'agit-il pour vous de mensonges ou de méconnaissance de ces sujets ?

C'est un mélange des deux. À la limite je ne sais même pas ce qui est le plus grave. À l'époque, on avait déjà fait les plus gros médias du pays, ça voudrait donc dire qu'il ne sait pas ce qu'il se passe dans son pays.

Finalement, que reprochez-vous concrètement au Président de la République ?

Ce n'est pas ma cible, il représente un système. Mon combat à moi n'est pas dirigé contre un chef d'État, ni un Premier ministre. Je combats tout un système. Médiatique, juridique, étatique. Tout ce que je dénonce-là n'a pas commencé il y a cinq ans.

Je dénonce le fait que je suis contacté régulièrement par des mères de famille qui ont des preuves médicales accablantes, comme des anus défoncés, et que l'enfant est remis au père. Je veux faire trembler tout un système.

Ce n'est pas un secret que la France est surnommée « Pédoland ».

Comment se fait-il ?

On est quand même un pays où tu allumes ta télévision et tu as des Jack Lang, des Cohn-Bendit, etc. invités sur des plateaux télé qui font la morale aux Français. Comment peut-on expliquer ces choses-là ?

Ce qui tend également à prouver que cette problématique est largement négligée ?

Évidemment. J'avais demandé à Macron à l'époque s'il trouvait normal qu'il n'y ait que 20 cyberpatrouilleurs dans la police nationale pour tout le pays – en sachant qu'ils travaillent sur toutes les cybercriminalités confondues – quand on arrive à mobiliser 1 500 policiers et gendarmes en quelques jours pour sa venue.

Rien que ces chiffres démontrent toute l'ampleur du problème : aucun moyen n'est alloué à la lutte contre la pédocriminalité. Il n'y a qu'à prendre les présidentielles comme exemple : nous avons 160 000 victimes par an en France. Aucun de nos douze candidats à la présidentielle ne s'est servi de son temps de parole pour aborder la question de la pédocriminalité.

On sait pertinemment qu'en France, en Europe, aux États-Unis, il y a des réseaux de pédocriminels dont les affaires ont été étouffées.

La Team Moore va fêter ses trois ans, mais moi je dénonce tout cela depuis une décennie. Je me demande où on en est concrètement et pourquoi on n'avance pas. On connaît Epstein, Maxwell, le Prince Andrew, mais où sont les autres ?

Ce combat devrait pourtant couler de source. Comment peut-on expliquer un tel désintérêt ?

Combien de gens sont impliqués là-dedans ? Quels sont les niveaux d'implication ? La véritable question est là. À l'époque de l'affaire de Zandvoort – où on parle quand même de clichés d'enfants enchaînés, torturés – on sait que ces photos ont été achetées par des gens influents, importants, qui ont été protégés.

Oui mais au-delà de ceux qui sont impliqués directement, comment expliquer le désintérêt pour les autres ? Par exemple, ma grosse enquête sur la pédocriminalité est un des articles les moins lus de L'Impertinent. Alors que, quelque part, on a tous les « ingrédients » pour vendre une histoire : le scandale, le sexe, la violence... Comment expliquer que ça n'intéresse pas davantage ?

Parce que c'est un sujet qui fait peur. Beaucoup de gens estiment qu'il s'agit de théories du complot ou de paranoïa, même face à des éléments irréfutables.

J'ai envie de leur dire : étudiez le dossier de Zandvoort en Belgique, de Jimmy Saville en Angleterre, d'Epstein aux États-Unis et dites-moi que tout va bien, qu'il n'y a aucun questionnement à soulever. Cela fait peur aux gens.

N'y a-t-il pas aussi une part de déni face à une réalité beaucoup trop insupportable à imaginer ?

Bien sûr. Il n'y a qu'à voir les commentaires reçus sur nos pages. D'ailleurs nous avons été censurés des dizaines de fois par Facebook. Alors que nous ne postions ni photo, ni appel à la haine, rien de répréhensible.

Pourquoi ?

Aucune idée ! Et je ne parle pas d'être bloqué pendant quelques jours, je parle de suppression de pages qui allaient parfois jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'abonnés. Ma dernière page avant la Team Moore affichait des statistiques d'audience de 3 millions par semaine. Facebook n'a jamais expliqué la fermeture de ces pages. Par contre, lors de cette dernière fermeture, j'avais une carte inédite : beaucoup de contacts de médias. Certains d'entre eux ont donc contacté Facebook pour obtenir des explications et quelques jours après mes pages ont réapparu. Ce qui ne m'était jamais arrivé avant. Par contre, désormais nos publications sont quasiment masquées.

Il faut savoir qu'il existe sur Facebook des groupes de pédocriminels qui s'échangent des fichiers en toute impunité. De plus, l'algorithme de Facebook met en contact des mineurs et des pédocriminels

multirécidivistes. On entend souvent lors des procès le prévenu expliquer qu'il a rencontré l'enfant grâce à « une suggestion de Facebook ».

Ce sont des faits que j'ai dénoncés sur Sud Radio, Kombini et dans le *Nouvel Observateur*. Facebook ne m'a jamais poursuivi pour diffamation et n'a même jamais démenti mes propos. Ils savent très bien que j'ai des preuves de tout cela et que je n'attends qu'une confrontation pour pouvoir les sortir.

Qu'attendez-vous des forces de l'ordre à l'heure actuelle ?

De pouvoir travailler avec elles. Ça se passe mieux maintenant qu'au début, mais ça dépend des coins.

Lors d'une conférence donnée à l'Université Panthéon Assas Paris II – qui est notre meilleure intervention jusqu'ici selon moi – on a pu expliquer et définir ce qu'on faisait face aux plus grands experts de la justice, de la police et de la gendarmerie. À la fin de cette intervention on montre une carte de la France, avec des points verts pour indiquer les parquets qui travaillent avec nous. Les points orange montrent là où la collaboration est plus compliquée et les points rouges, là où on a carrément un refus de collaboration.

On met de plus en plus de points verts sur la carte.

Croyez-vous que leur refus vient du je-m'en-foutisme ou est dû à un véritable problème de moyens ?

Ça dépend. On a été confrontés aux problèmes d'égo. Certains nous disent clairement que ce n'est pas à nous de faire ça, qu'eux connaissent leur travail. Pour l'histoire de Valenciennes, j'ai dit aux autorités : « On a coincé un pédophile sur site. Ce Monsieur est dans un parc en train de prendre des photos et des vidéos d'enfants, il a menacé de mort la première fausse petite fille avec qui il discutait en ligne et il en a contacté une deuxième. Heureusement, fausse elle aussi ». Le gendarme a très mal réagi. Il était en train de me hurler dessus.

Vous deviez être invité sur le plateau de *Touche pas à mon poste* et votre passage a été annulé au dernier moment. Que s'est-il passé ?

Un des journalistes de Cyril Hanouna m'a contacté après ma confrontation avec Macron, qui avait été diffusée sur YouTube, pour m'inviter sur le plateau. Tous frais payés.

Quelques jours après, on sort la vidéo montage de la même confrontation, qui s'appelle *La team Moore et les mensonges des autorités*. Dans celle-ci, on a ajouté des coupures et des sources pour démontrer où il a menti. Peu après, ils annulent ma venue, disant que le sujet avait changé.

Sauf qu'on a vérifié dans le programme de l'émission et il n'y avait eu aucun changement.

Ce qu'il faut savoir – et ce n'est pas un secret – c'est qu'Hanouna est un copain de Macron. TPMP l'a toujours plus ou moins soutenu. Je pense qu'ils ont eu peur, car ils savaient qu'ils ne pourraient pas contrôler nos propos sur un plateau de télé en direct.

Qu'est-ce qui vous a donné envie de vous lancer dans un tel combat, il y a dix ans de cela ?

J'étais un jeune papa et j'ai naturellement commencé à m'informer sur le sujet. Certains pensent que je suis une ancienne victime, mais ce n'est pas le cas. J'ai connu d'autres traumatismes, mais pas celui-là.

Ce qui m'a mis le doigt dans l'engrenage, c'est quand j'ai commencé à découvrir les documentaires de Karl Zéro, puis celui d'Elise Lucet, *Viol d'enfants, la fin du silence*. Dix ans après, on était dans son émission, Envoyé spécial, c'était dingue pour moi.

Tous ces trucs-là m'ont amené à me demander comment c'était possible que l'on cache tout cela à l'opinion publique.

Cela ne vous étonne pas que vous ne soyez pas plus nombreux ?

Je pense qu'on l'est, mais beaucoup sont dans l'ombre, comme je l'ai été pendant dix ans. À balancer de l'info comme je le pouvais.

À un moment donné, mon ordinateur m'a lâché, je devais donc aller au cybercafé – qui coûte un bras à La Réunion – pour pouvoir faire mes recherches et diffuser les infos que je trouvais. Ça veut dire qu'il y avait des jours où je devais choisir entre manger et diffuser des infos sur internet pour essayer de sensibiliser les gens à tout ça.

Au bout de dix ans, comme je savais ce qu'il se passait en Angleterre, je me suis dit qu'on pouvait le faire en France. Qu'il suffisait d'adapter tout cela à la législation française. J'ai attendu un an que quelqu'un d'autre le fasse et vu que ça ne venait pas, je l'ai fait.

Combien êtes-vous dans la Team Moore ?

Une cinquantaine à travers le monde, mais il y a un noyau dur d'une quinzaine de personnes. Certains ne sont là que périodiquement pour nous aider sur des affaires précises.

Ça dépend des périodes, il y a un gros turnover. Et puis ce n'est pas une activité qu'on peut faire sur le long terme. C'est ultra-usant. Certains font ça six mois, un an ou plus, d'autres continuent le combat d'une autre manière en modifiant l'angle d'attaque. C'est ultra difficile ce qu'on fait, j'ai vu des gens craquer.

Quand on voit une vidéo d'un viol de bébé, c'est infiniment difficile psychologiquement.

Vous êtes tous bénévoles ?

Oui, bien sûr. Comme je le disais j'ai refusé le statut d'association, et toutes les subventions qui vont avec, pour ne pas qu'on puisse nous accuser de faire ça pour l'argent. Au contraire, on perd de l'argent. C'est pas évident, on a des frais parfois, les gens ne s'en rendent pas compte. Quand le parquet te demande le dossier en format papier, alors qu'il s'agit de conversations qui ont duré 3-4 mois... il faut l'imprimer tout ça !

Les déplacements, les confrontations ont un coût, les gens n'habitent pas forcément sur place. Il y a des frais de transport que l'on paie de notre poche. Mais nous sommes tous des travailleurs, on a tous un boulot à côté.

On a même eu un policier qui a rejoint notre équipe, parce qu'il trouvait que notre formation était plus complète que celle de la police, qui dure moins d'une semaine (contre un mois en moyenne pour la nôtre).

On a des demandes d'intégration au groupe tous les jours.

On n'explique jamais notre méthode dans les détails, pour des raisons évidentes.

À combien d'arrestations de pédocriminels avez-vous participé ?

Dans mon groupe, 60.

Parmi ces 60 arrestations, combien ont été condamnés ? Y a-t-il un laxisme de la justice à ce sujet ?

Complètement. Nous en sommes à la 22ème condamnation officielle. Mais, ce qu'il faut savoir, c'est qu'on ne nous donne pas toujours les suites des affaires. Comme ce sont des signalements et non des plaintes, ils ne sont pas tenus de nous tenir au courant.

Dans ces 22 condamnations, certains ont pris de la prison ferme, d'autres du sursis. Ils sont tous fichés en tant que prédateurs sexuels, avec l'interdiction de travailler avec des enfants. Je dois préciser que lorsque j'ai dit 60, je parlais de mon équipe. Si on cumule toutes les équipes, on arrive à 150 interpellations. Et puis il y a tous les à-côtés. Les conseils que l'on donne aux victimes ou à leurs proches qui nous interpellent. On a non seulement inspiré des gens à faire ce qu'on fait, mais également lancé un mouvement et offert une réponse à ceux qui en demandaient. C'est pourquoi les résultats sont inquantifiables.

En Suisse, Fedpol a décidé récemment, sur demande des cantons, de ne plus les épauler dans les enquêtes concernant la cyberpédocriminalité. Ils veulent gérer les choses seuls, sans cet appui national. Selon votre expérience, est-ce une bonne idée ?

Le problème que vous soulevez est le même que celui que l'on dénonce en France : comment se fait-il que la réponse soit aussi différente d'une ville, d'un département à l'autre ? C'est le même problème en Belgique. Il y a trop de pouvoir dans les mains d'un seul homme : le procureur. Ce n'est pas normal.

Comment est-ce possible que, pour les mêmes faits, on puisse condamner des gens à plusieurs années de prison, quand d'autres prennent du sursis ?

Quand j'ai commencé tout seul, on m'a vite menacé de poursuites, de prison. Mais mon but était de créer une armée. Et aujourd'hui, on a formé plusieurs centaines de personnes qui gèrent désormais des structures autonomes. Ça reste une petite armée, mais c'est une armée qui fonctionne, qui travaille.

La Team Moore est une vitrine. Un modèle. Le but était de créer un mouvement citoyen. Mon objectif était d'être un message, de montrer qu'une telle mobilisation est possible.

La peur doit changer de camp. Pour les enfants.

Amèle DEBEY
limpertinentmedia.com
29 avril 2022

Violences policières au stade de France : la presse mondiale dénonce un « carnage »



Les agents de la police militaire française ont pulvérisé des gaz lacrymogènes sur les supporters, y compris des femmes et des enfants.

Des enfants tremblant de peur, les yeux ruisselant d'une vague jaune aride de gaz lacrymogène déferlant à travers les barrières. Un homme âgé se recroquevillant sur lui-même, victime d'une crise de panique dans une foule écrasante et incapable de bouger. Des femmes se faisant mettre au pied du mur par des brutes employées par l'État et dotées de boucliers renforcés.

Non, cela ne se déroule pas dans une émeute, une bagarre ou une guerre. C'était la finale de la Ligue des champions de l'UEFA, samedi soir à Paris.

Il s'agissait d'êtres humains qui passaient une soirée agréable, qui voulaient soutenir leur équipe de football avec leur famille et leurs amis, et qui ont été traités comme des animaux sauvages pour avoir eu la témérité d'essayer d'entrer dans le stade pour assister à un match de football spécial pour lequel ils avaient payé de l'argent durement gagné.

[@NaphtalineLeBon](#)

- Guerre ? - Non - Attentat ? - Non - Révolte ? - Non - Invasion d'extraterrestres ? - Non , un mach de foot

en macronie ...



4:13 PM · May 29, 2022

Dès que les supporters sont descendus des trains allant de la Gare du Nord à Saint-Denis en direction du Stade de France, ils ont été traités comme du bétail par des forces de police sans empathie et dédaigneuses qui les ont rassemblés dans une énorme file d'attente sous un viaduc.

Après que des milliers de personnes ont été contraintes de passer une heure immobiles sous un pont, sans accès aux toilettes ou à l'eau, par une chaleur de 22 degrés, les contrôles de billets qui avaient lieu au bout du passage souterrain ont été abandonnés, ce qui signifie que tout le monde a été autorisé à entrer dans la zone entourant le stade, qu'il ait un billet ou non.

À partir de là, la situation s'est aggravée. Les stadiers ont fermé les tourniquets vers 18h30, heure locale, soit deux heures et demie avant le coup d'envoi, sans avertissement ni explication. Les mêmes stewards ont ensuite abandonné leurs postes, refusant de communiquer avec les supporters perplexes qui étaient arrivés tôt pour entrer dans le stade à temps et profiter de l'ambiance.

Il s'en est suivi un carnage d'une ampleur dangereuse, à tel point que l'idée que des vies allaient être perdues était parfois réaliste.

De plus en plus de supporters arrivaient à l'approche du coup d'envoi, et un nombre croissant d'adolescents du quartier décidèrent de tenter leur chance en escaladant les barrières pour entrer dans le stade. La foule coincée à l'extérieur des tourniquets a donc gonflé, les corps se sont serrés de plus en plus les uns contre les autres, et les gens ont dû moduler activement leur respiration pour leur propre sécurité.

Aucun soutien de la part des stewards ou des policiers. Les supporters, qui ont passé près de trois heures sans avoir accès aux toilettes ou à l'eau potable, sont de plus en plus furieux de se voir refuser l'entrée à un match de football pour lequel ils ont légitimement acheté un billet et sont arrivés bien avant l'heure.



Des supporters de Liverpool bloqués à l'extérieur du stade montrent leurs billets de match lors de la finale de la Ligue des champions de l'UEFA. Les supporters de Liverpool munis de billets légitimes se sont vus refuser l'entrée au stade

J'ai passé deux heures et 45 minutes enfermés à l'extérieur de la Porte Z avec d'autres supporters de Liverpool, sans savoir pourquoi on nous refusait l'entrée, pourquoi les tourniquets n'étaient pas surveillés et si nous allions pouvoir entrer dans le stade et voir le match pour lequel nous avons payé. La perspective d'une sérieuse bousculade augmentait à chaque minute, alors que la confusion, la panique et la multiplication des corps augmentaient l'intensité de la situation.

Le Cri des Peuples

Oui faut etre un rat pour balancer la lacrymo sur des gamins de 8 ans à bout portant Vive le Macronistan et ses nervis. Un vrai gang, sans le code d'honneur



Michael



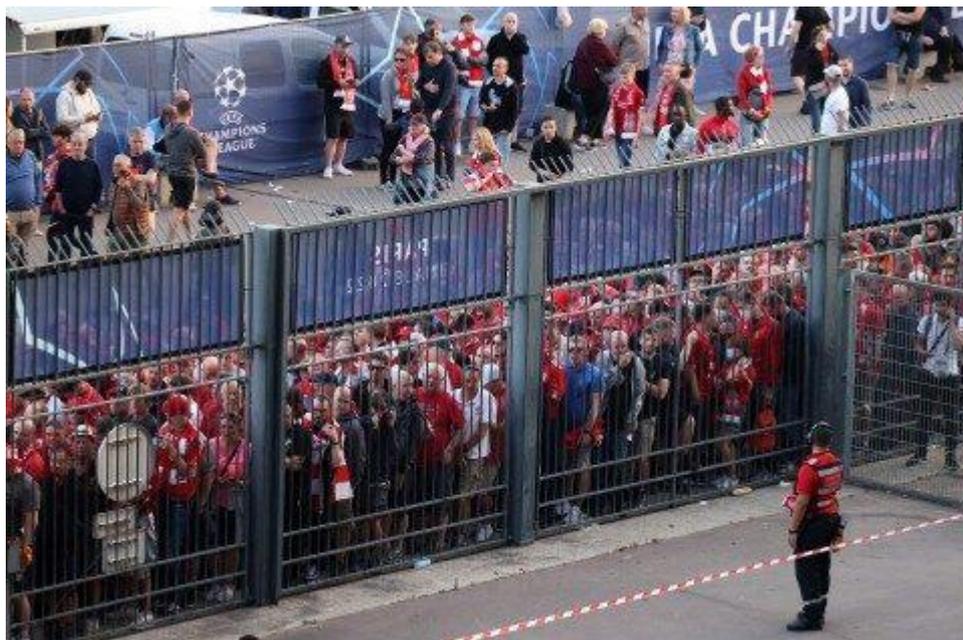
Validate pepper spraying 8yr olds, you rats @uefa
@MerPolLFC @LFC

11:32 PM · May 28, 2022

L'instance dirigeante du football européen, l'UEFA, a choisi ce moment de chaos pour publier une déclaration accusant « l'arrivée tardive » des supporters d'être à l'origine du chaos et du danger pour la vie des gens, malgré toutes les preuves du contraire. Dans une déclaration ultérieure, l'UEFA a changé son cliché de la culpabilité des supporters, passant du chronométrage des supporters aux personnes « sans billet » entrant dans le stade.

Finalement, après deux reports du coup d'envoi de la rencontre la plus planifiée et la plus attendue de l'histoire du football mondial, les portes ont été ouvertes à 21h15 et des policiers armés de matraques ont poussé les supporters vers le point d'entrée qu'ils jugeaient approprié.

Certains supporters munis de billets valides se sont vus demander des pots-de-vin par des stewards, dont la majorité avait entre 16 et 20 ans à ce qu'il semble, et qui étaient très certainement payés à peine plus que le salaire minimum, afin de pouvoir entrer dans le stade.

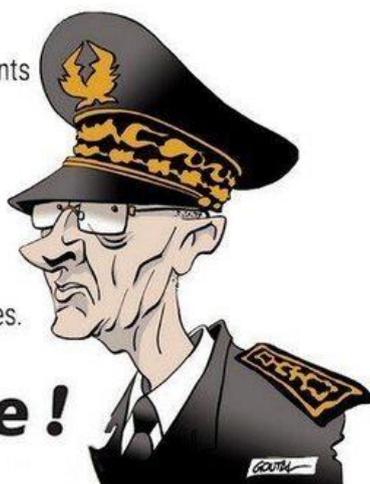


Les files d'attente et le refus d'autoriser l'entrée ont entraîné un certain écrasement.

À l'intérieur du Stade de France, il n'y avait pas d'atmosphère à proprement parler. Les visages cendrés se regardaient les uns les autres, de brefs hochements de tête indiquaient que les gens étaient secoués mais physiquement indemnes, et les supporters envoyaient des SMS aux amis et aux membres de la famille qu'ils avaient perdus de vue dans le chaos pour s'assurer de leur sécurité.

La Tactique du Connard

- Autoriser un rassemblement.
- L'interdire alors que les manifestants sont déjà sur place.
- Bloquer les issues quand ils décident d'évacuer.
- Nasser et charger durant 2h.
- Puis dénoncer des « violences inacceptables » via les éditorialistes.



En Marche !

Le match a été joué, et Liverpool a perdu, mais rien de tout cela n'avait vraiment d'importance. Je me suis senti profondément malade tout au long des 90 minutes, incapable de me concentrer sur les phases de jeu avec la peur et la panique gravées sur les visages des gens qui se répétaient encore et encore dans mon esprit. Ces fans de football, des gens qui voulaient assister à un match et soutenir leur équipe à fond, craignaient d'être gravement blessés, voire pire, et leur terreur était douloureusement visible. À la sortie du stade, un certain nombre de supporters ont été agressés et tailladés dans la rue, et la présence policière brillait par son absence au moment où elle était le plus nécessaire.



Les supporters ont été contraints de se protéger du gaz poivré



La police française a la réputation d'avoir la main lourde

Il s'agit d'un échec fondamental de la gestion des foules à une échelle immense. L'UEFA, la municipalité de Saint-Denis, la police française, sa gendarmerie et l'État dans son ensemble ont tous manqué à leur devoir de protéger les êtres humains qui leur sont confiés. La réponse de l'UEFA, de la police et de la ministre française des sports, Amélie Oudéa-Castéra, qui a imputé aux « Anglais » la responsabilité de la violence infligée aux supporters, est incroyable. Il est franchement ridicule que quiconque travaillant pour l'une de ces institutions puisse penser avoir fait son travail correctement samedi soir. [...]

L'administration d'Emmanuel Macron, qui dirige la France depuis l'élection de l'ancien banquier à la présidence en 2017, a employé une approche constamment lourde et souvent carrément barbare du maintien de l'ordre tout au long de son mandat. En septembre dernier, le centriste de cinq pieds six pouces a été contraint d'annoncer une surveillance accrue de la police face aux accusations de brutalité et de racisme systémiques dans ses forces.

Le football français a connu une saison difficile lorsque les foules sont revenues après les fermetures dues à la pandémie de Covid-19. Des joueurs ont été agressés sur le terrain par des supporters lors d'un match entre l'OGC Nice et Marseille, tandis que plusieurs clubs ont reçu l'ordre de fermer leurs stades aux spectateurs à la suite des troubles. La combinaison de la propension croissante de la police à la violence sous Macron en général et la réponse à ces incidents lors des rencontres de Ligue 1 a joué un rôle important dans le traitement des fans des Reds samedi, sans aucun doute.

Maintenant, une enquête indépendante approfondie doit avoir lieu afin d'établir quand et où les autorités ont fait leurs erreurs, et à son tour pour s'assurer que rien de semblable ne se produise à l'avenir pour tout groupe de supporters de football. Mais la probabilité qu'une enquête sincère ait lieu est en réalité très faible.

Marcel

Les images de la honte s'accumulent et ça va être difficile de masquer l'incompétence, la violence et la culture du mensonge de la police française vu qu'on ne sponsorise pas le JDD anglais... #DarmaninDemission #LallementDemission #LiverpoolVsRealMadrid



Watch on Twitter

1:35 PM · May 29, 2022

Dès que des supporters ont commencé à signaler des difficultés à entrer dans le stade et des problèmes de sécurité, certains supporters d'autres clubs de football ont immédiatement pris sur eux de rejeter la faute sur les supporters de Liverpool, en utilisant des théories et des railleries infondées et offensantes sur la catastrophe de Hillsborough pour appuyer leurs affirmations sans fondement.

En réalité, il aurait très bien pu s'agir de supporters de Manchester United, de Chelsea, du Bayern Munich ou de n'importe quel autre club de football européen, qui avaient acheté des billets pour un match et ont été traités comme du bétail.



Les portes ont fini par être ouvertes, mais la police anti-émeute a forcé les supporters à entrer dans des entrées qui ne correspondaient pas à leurs billets

Le fait que tant de personnes se rallient immédiatement aux mensonges des autorités sur la base puérile et carrément pathétique d'une rivalité footballistique tribale explique pourquoi les forces de police et les gouvernements sont capables d'avilir, de manquer de respect et de blesser les supporters de football avec une telle régularité en France, au Royaume-Uni, dans le reste de l'Europe et au-delà.

CHAOS LORS DE LA FINALE DE LA LIGUE DES CHAMPIONS : LA PRESSE ÉTRANGÈRE DÉCOUVRE LE MAINTIEN DE L'ORDRE À LA FRANÇAISE



Lorsque des incidents de ce genre sont provoqués par les autorités, des changements positifs pourraient potentiellement être apportés par différents groupes de supporters de football travaillant ensemble et refusant de laisser les mauvais traitements se produire les uns envers les autres. Mais tant qu'il ne s'agit pas d'eux, et tant qu'il y a des chiffres à gagner en postant des tweets de bantz, rien ne semble particulièrement susceptible de changer.



Jacques Vingtras

J'imagine que c'est pas la faute de la police mais de "racailles" munies de "fausses" chopes de bière (sans alcool). Incroyable la facilité qu'ont les médias de reprendre la version MENSONGÈRE de la maréchaussée qui ne les dédouanerait en absolument RIEN si elle était vraie.



Remy Buisine

@RemyBuisine

Violente charge policière dans un bar à proximité de la fan zone de Liverpool à Nation, la situation dégénère. Les personnes en terrasse reçoivent des coups de matraques. #Liverpool #LIVRMA #LiverpoolVsRealMadrid



9:20 PM · May 29, 2022

Ce sera peut-être Liverpool la prochaine fois. Ce sera peut-être quelqu'un d'autre. Cela peut même être vous.

Mais si les responsables d'un niveau de chaos qui aurait pu si facilement se terminer en catastrophe sont autorisés à blâmer une masse anonyme de fans et à ne pas être tenus responsables de leurs propres manquements, alors la seule chose dont nous pouvons être sûrs est que peu importe qui est visé la prochaine fois, il y aura très certainement une prochaine fois.

Daniel AUSTIN
lecridespeuples.fr
30 mai 2022

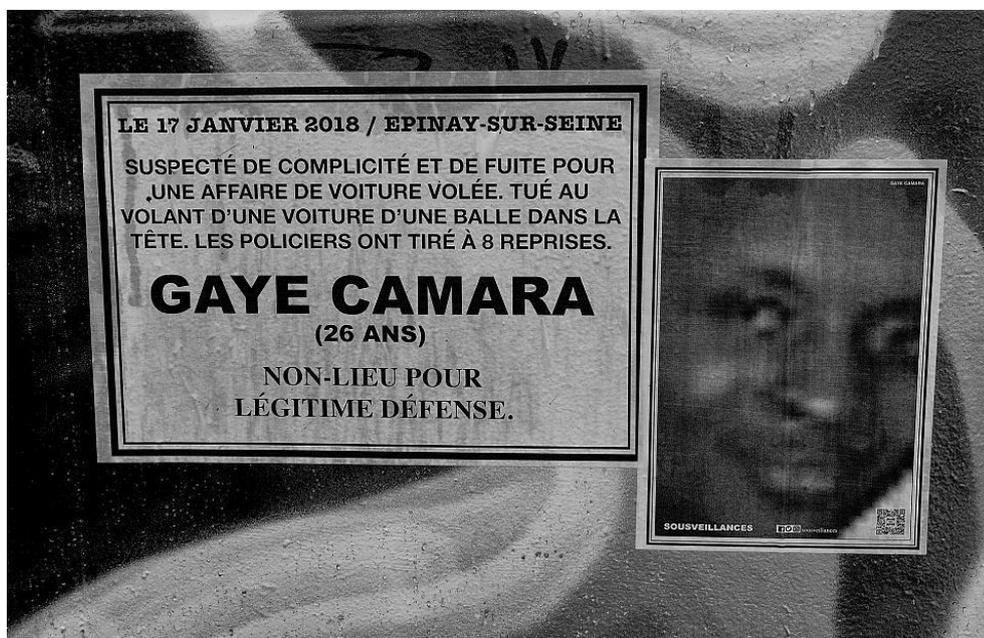
Source : metro.co.uk

Traduction : lecridespeuples.fr

<https://fr.sott.net/article/40118-Violences-policieres-au-stade-de-France-la-presse-mondiale-denonce-un-carnage>

Refus d'obtempérer : quatre fois plus de personnes tuées par des policiers depuis cinq ans

En 2022, la police a déjà abattu quatre personnes dans leur véhicule à la suite d'un refus d'obtempérer. Depuis la loi de 2017, qui assouplit la notion de légitime défense, leur nombre a considérablement augmenté.



L'image interloque. Une voiture, en travers de la route, en plein Paris, le pare-brise perforé distinctement d'au moins deux impacts de balles, la vitre côté conducteur brisée. Dans le véhicule, quatre personnes, deux hommes et deux femmes, rentraient d'une soirée le matin du samedi 4 juin. Puis, pour cause de non-port de la ceinture de sécurité, ils sont contrôlés par une brigade de police à vélo. Le conducteur, qui conduit sans permis, aurait alors refusé de s'arrêter et aurait foncé sur un des policiers selon la version des autorités.

Les fonctionnaires tirent neuf balles avec leur arme de service. La passagère, atteinte d'une balle dans la tête, est tuée. Le conducteur, touché au thorax, est grièvement blessé. Dans divers témoignages accordés à la presse, les deux autres personnes à bord du véhicule réfutent que la voiture aurait foncé sur les forces de l'ordre. « Je vois deux policiers se mettre au niveau des vitres, devant. Tout est allé très vite. Je n'ai même pas entendu "Sortez de la voiture" ou "Mains en l'air". Ils ont cassé les vitres en tapant avec leurs armes. On a entendu des coups de feu, la voiture qui repart. Tout cela s'est passé en même temps. La voiture n'est pas d'abord partie et ensuite ils ont tiré, c'est en même temps », raconte par exemple Inès, à l'arrière du véhicule, à FranceInfo. Plusieurs plaintes ont été déposées, notamment contre les policiers.



Mort après un refus d'obtempérer. Sur cette photo, prise samedi matin dans le 18^e arrondissement de Paris, on distingue nettement deux impacts de balles sur le pare-brise, côté passager. DR

21 morts dans ces circonstances depuis cinq ans, soit plus de quatre par an

Depuis le début de l'année 2022, en plus de Rayana – la passagère mortellement touchée – trois autres personnes ont été tuées par la police à la suite d'un refus d'obtempérer. Jean-Paul Benjamin est mort à Aulnay-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), le 26 mars, d'une balle dans le cœur tirée par un policier de la Brigade anti-criminalité (BAC) alors qu'il conduisait une camionnette volée. Puis, le soir du second tour de l'élection présidentielle, le 24 avril, deux frères, Boubacar et Fadjigui sont tués en plein centre de Paris sur le Pont-Neuf. Selon la police, ces tirs auraient suivi le refus d'un contrôle. La voiture aurait alors « foncé » vers un membre des forces de l'ordre qui se serait écarté avant que son collègue, 24 ans et encore stagiaire, ne tire dix cartouches de HK G36, un fusil d'assaut.



Interventions policières létales

Basta actualise chaque année sa base de données et sa visualisation des interventions policières létales, pour contribuer à mettre en lumière les circonstances de ces interventions, surtout quand elles interrogent.

Selon notre décompte effectué à l'aide de la base police de *Basta !*, sur les vingt dernières années, au moins 38 personnes ont perdu la vie dans ce type de circonstances. S'il ne s'agit pas de comparer les cas, chacun ayant ses particularités propres, le constat reste grossièrement le même. Des policiers décident de contrôler un véhicule, le conducteur refuse de s'y soumettre et accélère : les forces de l'ordre ouvrent le feu et tuent le conducteur ou l'un des passagers. Il y a vingt ans, le 2 janvier 2002 à Paris par exemple : Moussa Bradai, 17 ans, est atteint à la tempe d'une balle de pistolet-mitrailleur tirée par un agent de la BAC après que le conducteur de la voiture volée dans laquelle il se trouve a refusé de se soumettre à un contrôle. Dans cette affaire, un non-lieu fut finalement prononcé en faveur du policier au nom de la légitime défense.

Au nom de ce principe, les fonctionnaires justifient quasi systématiquement leur tir mortel, considérant le véhicule comme une « *arme par destination* ». Jusqu'à récemment, les policiers étaient des justiciables soumis au droit commun. Ils ne pouvaient attenter à la vie d'autrui qu'en cas de riposte nécessaire et proportionnée à un danger réel immédiat [1]. Du moins en théorie... Or, le 28 février 2017, la dernière loi sécuritaire du quinquennat de François Hollande, a élargi les droits des policiers à faire feu. Notamment la possibilité de tirer sur les occupants de véhicules en fuite, sous certaines conditions [2].

« Cette loi est venue mettre de la confusion dans des textes très clairs » sur la légitime défense, explique à France Info le sociologue de la police Fabien Jobard. « Elle est venue introduire une notion un peu compliquée. Désormais, le policier peut faire usage de son arme lorsqu'il y a refus d'obtempérer et qu'il peut imaginer raisonnablement que la personne est susceptible de porter atteinte à la vie des policiers ou à celle d'autrui. » Pour le chercheur, cette loi demeure « très problématique ». « Le policier peut éventuellement effectuer un calcul où il se dit que s'il y a eu un refus d'obtempérer ou un comportement dangereux du conducteur à son égard, alors la personne qui vient de passer le barrage, qui ne pose plus de danger immédiat pour lui, peut porter atteinte à l'intégrité physique d'autrui donc il tire. »

Aussitôt adoptée, aussitôt appliquée. Quelques mois après son entrée en vigueur, l'IGPN et le procureur de la République y font directement référence pour justifier la fin tragique de Luis Bico à Châlette-sur-Loing (Loiret), en août 2017. Ce franco-portugais souffrant de troubles psychiatriques est en possession d'un couteau dans sa voiture quand six policiers l'encerclent. Après l'avoir suivi sur quelques mètres, ils le tuent d'une balle dans le cœur alors que le conducteur tente de fuir. Les vidéos, consultées par *Streetpress* montrent qu'il ne fonçait pas sur eux. Le syndicat policier Alliance justifie alors la « *nécessité de l'intercepter* », en raison des « *récentes attaques à la voiture bélier* ».

Avant 2017, une personne tuée en moyenne par an pour refus d'obtempérer

Cette loi a-t-elle entraîné une hausse des personnes abattues fuyant la police ? Lors de son bilan d'activité de 2018, l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) rappelait que les tirs d'arme à feu sur des véhicules avaient augmenté de 54% en un an. Loin d'y voir la conséquence de la nouvelle législation, la « *police des polices* » l'imputait alors à l'augmentation des... refus d'obtempérer. Ces derniers s'élèveraient à 26 320 selon les chiffres du ministère de l'Intérieur relayés à l'envi depuis, par Europe 1 notamment. Dans son rapport de 2021 l'IGPN indique que ces tirs opérationnels n'ont pour tout objectif que d'immobiliser les véhicules, en tirant dans les pneus par exemple.

Pourtant, d'après notre recensement, entre la date d'entrée en vigueur de cette loi le 28 février 2017 et aujourd'hui, 21 personnes sont tombées sous les balles des forces de l'ordre alors qu'elles tentaient d'échapper à un contrôle ou une interpellation, à bord de leur véhicule. En revanche de 2002 à 2017, nous ne comptons « *que* » 17 personnes tuées dans les mêmes circonstances. En cinq ans, les forces de l'ordre ont donc abattu davantage de personnes ayant fui les uniformes en véhicules que sur les quinze années précédentes. Alors que la moyenne annuelle de personnes tuées par balles à la suite d'un refus de contrôle était légèrement supérieure à 1 entre 2002 et 2017, elle est passée à plus de 4 sur ces cinq dernières années. « *Aujourd'hui, on ne peut plus nier la dangerosité de cette loi. On ne peut instaurer un permis de tuer dans un État de droit* », s'insurge auprès de *Basta !*, Amal Bentounsi, la fondatrice du collectif Urgence Notre Police Assassine qui combat cette loi depuis son instauration. En 2012, son frère, qui n'était pas rentré d'une permission de sortie de prison, est abattu d'une balle dans le dos alors qu'il prenait la fuite à pied. Le procès de son tueur, un policier mis en examen pour homicide volontaire, a eu lieu deux mois après la promulgation de la nouvelle loi de février 2017. Relâché en première instance, il sera condamné à 5 ans de sursis en appel. « *Sans cette loi, il aurait été condamné à 15 ans de réclusion* », estime Amal Benstounsi qui appelle à son abrogation ou *a minima* sa modification.

Depuis la loi de 2017, une hausse significative de la part des policiers dans ces drames

Un autre élément factuel issu de la base Police de *Basta !* aiguille vers un lien de cause à effet entre la promulgation de cette loi et la hausse des morts par balles à la suite d'un refus d'obtempérer. Avant la loi de 2017, les policiers et les gendarmes n'étaient pas soumis aux mêmes réglementations quant à l'usage de leur arme à feu.

Les gendarmes disposaient depuis longtemps d'un régime juridique plus permissif. Ces derniers étaient par exemple autorisés à tirer, après sommation « *lorsqu'ils ne peuvent défendre autrement le terrain qu'ils occupent* » [3] ou sur un fuyard qui échapperait à leur garde, tout en devant justifier de la nécessité absolue de leur acte [4].

La loi de 2017 est venue aligner à peu près les policiers sur les gendarmes. Et d'après notre analyse, cet alignement a fait augmenter de manière significative la part des policiers dans les tirs mortels à la suite d'un refus d'obtempérer. Sur les 17 personnes tuées par balles dans un véhicule entre 2002 et 2017, la moitié l'était par un policier, l'autre moitié par un gendarme. Désormais, sur les 21 personnes tuées depuis la mise en place de la loi, les trois-quarts l'ont été par un policier. Cette hausse significative tend ainsi à montrer que la loi sur la sécurité publique de février 2017 a pu décomplexer certains policiers sur le recours à leur arme de service dans ces cas de refus d'obtempérer.

Dans l'année qui suit la promulgation de cette nouvelle législation, six hommes sont tués dans ces circonstances. Dont cinq par un policier. C'est plus que sous l'intégralité des quinquennats de Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy réunis... C'est par exemple le cas de Mickaël Simon en mai 2017, à Toulouse. Ce jeune homme originaire de Pau tente de fuir un contrôle à bord d'une voiture volée, roulant tous feux éteints. Selon la version des autorités, il aurait alors foncé sur les policiers de la BAC qui tirent douze balles et le touchent mortellement à la tête et au thorax. La police plaide la légitime défense. L'affaire, toujours en cours, traîne en longueur.

Sur 38 affaires, seules trois ont à ce jour abouti à une condamnation du policier impliqué

À la suite de ces drames, une question ne manque jamais d'apparaître dans le débat public : quelle suite judiciaire à l'encontre des dépositaires de l'autorité publique impliqués dans ce type de cas ? Plutôt rares jusqu'alors, plusieurs mises en examen pour la qualification d'homicide volontaire ont été dernièrement retenues. C'est le cas pour le membre de la BAC ayant tué Olivio Gomes qui rentrait d'une soirée entre amis en octobre 2020. Tout comme l'agent qui ôté la vie à Natalie Florès l'an dernier alors qu'elle s'était soustraite à un contrôle dans Bayonne déserté par le couvre-feu.

Idem récemment, après la mort de Boubacar et Fadjuigi sur le Pont-Neuf en avril dernier [...]. À ce stade, la légitime défense n'a pas été retenue par les juges d'instruction. Une telle décision a été qualifiée « *d'inadmissible* » par Alliance, l'un des syndicats de police majoritaire qui a aussitôt organisé une manifestation dans la foulée. Sa principale revendication ? La mise en place d'une « *présomption de légitime défense* » en faveur de la police nationale. En d'autres termes un policier ou un gendarme serait *a priori* en droit d'ouvrir le feu sur un suspect, quelle que soit la situation. Ce serait alors désormais à la victime d'un tir – ou à ses proches s'il est tué – et au parquet d'apporter des éléments contredisant l'auteur du coup de feu. Cette vieille revendication sous-entend que l'institution judiciaire serait trop sévère vis-à-vis des uniformes et les empêcherait de se défendre ou de protéger la population. Comme nous l'avons montré cette idée ne correspond pas vraiment à la réalité.

Sur les 38 personnes tuées à la suite d'un refus d'obtempérer, 8 affaires ont abouti à un non-lieu, 4 ont été classées sans suite et une a débouché sur un acquittement. Pour le reste, 15 affaires sont toujours en cours d'instruction et nous n'avons pas connaissance pas de poursuite judiciaire pour 5 autres. Selon notre décompte, seules trois affaires ont abouti à une condamnation des fonctionnaires impliqués dans ce type de décès : deux à des peines de sursis et une à 5 ans de prison (dont 3 avec sursis). Il s'agit du gendarme qui a tué Yannick Locatelli, le 11 mars 2018 en Guadeloupe. Ce dernier tentait de fuir les gendarmes qui souhaitaient l'appréhender, en raison d'une fausse plaque d'immatriculation sur sa voiture. Le gendarme a fait appel.

Des versions policières souvent émaillées de contradictions

Dans ces affaires pourtant, les versions policières sont régulièrement émaillées de contradictions, de zones d'ombres ou d'incohérences. Récemment, une enquête de nos confrères de Médiapart montre que, dans la mort de Jean-Paul Benjamin à Aulnay-sous-Bois en début d'année, la thèse de la légitime défense avancée par le mis en cause est mise à mal par les éléments de l'instruction.

En remontant dans le temps, les exemples ne manquent pas non plus. À Nantes, le CRS qui avait abattu Aboubakar Fofana début juillet 2018, a quant à lui avoué avoir menti lors de sa garde à vue. Initialement, il assurait avoir agi pour protéger des enfants à proximité de la voiture ainsi que son collègue blessé lors d'une *marche arrière à vive allure*. Suite à des vidéos de la scène, l'auteur du coup de feu mortel avait finalement évoqué un tir par accident. Inculpé pour coups et blessures, l'affaire est toujours en cours. Les premiers éléments de l'enquête dans la mort d'Olivio Gomes mettent à mal le récit policier qui parlait de refus d'obtempérer. L'équipage changera de versions lorsque le juge relève que la BAC ne s'était pas signalée aux passagers.

Pour Gaye Camara qui succombe aux sept balles tirées par un agent de la BAC à Épinay, en janvier 2018, il a fallu attendre une reconstitution 3D faite par des médias indépendants, Index et Disclose, pour établir la trajectoire de la balle mortelle. Et démontrer que le conducteur ne fonçait pas sur l'agent au moment où il a vidé son chargeur sans sommation. Verdict ? Non-lieu (voir ici).

Sur la mort de Rayana, samedi dernier dans le 18^e arrondissement de Paris, les passagers présents à l'arrière de la voiture assurent que le conducteur n'a pas démarré en trombe, contrairement à ce qu'avait avancé d'abord le gardien de la paix. À ce stade, les trois policiers auteurs des tirs sont ressortis libres le 7 juin de garde à vue. En parallèle, une information judiciaire a été ouverte et confiée à un juge d'instruction. « *Samedi, rien ne justifiait l'usage des armes à feu des policiers dans le contexte que l'on connaît* », a affirmé ce jeudi matin l'avocat du conducteur blessé, Ibrahim Shalabi. Il conclut : « *Ce n'est pas la première affaire de ce type que je vois. À chaque fois on retrouve toujours les mêmes scénarios, les mêmes schémas* ».

Pierre JEQUIER-ZALC et Ludovic SIMBILLE, 9 juin 2022 (Basta !)

Rn photo : Lors d'une manifestation contre la sécurité globale, en janvier 2021 / © Serge d'Ignazio

Notes

[1] Voir articles 122-5 et 122-7 du Code pénal.

[2] Voir article L435-1 du Code de la sécurité intérieure.

[3] Voir le Code de la défense, qui prévoit plusieurs cas d'irresponsabilité pénale.

[4] Ces dispositions n'exonéraient pas les gendarmes de poursuites judiciaires et ils restaient tenus de justifier la nécessité absolue de leur acte. Un arrêt datant de 2013 rendu par la Cour de Cassation avait assoupli la jurisprudence en matière d'usage des armes des gendarmes, en cas de refus d'obtempérer.

Violences sexuelles et crimes impunis, les métaverses en roue libre



Plusieurs avatars dans le métaverse de Meta, Horizon Worlds.
©Capture d'écran YT de la bande annonce d'Horizon Worlds

En pleine expansion, les différents métaverses, univers parallèles accessibles en réalité augmentée ou virtuelle, souvent décrits comme l'avenir d'internet, offrent à tout un chacun la possibilité de vivre une seconde vie – c'était la promesse de *Second Life* en 2003 – dans un monde numérique. Ni une ni deux, nous observons d'ores et déjà une version virtuelle des comportements humains, pour le meilleur et, surtout, pour le pire.

« Agressée sexuellement » en ligne

Fin mai, l'ONG américaine SumOfUs publiait un rapport intitulé « Métaverse : un autre cloaque de contenu toxique ».

Envoyée sur *Horizon Worlds*, réseau social en réalité virtuelle développé par Meta (anciennement Facebook), pour étudier les comportements des internautes, une chercheuse de 21 ans y a vécu une expérience pour le moins dérangeante : un « viol » virtuel.

Dans une vidéo mise en ligne, on voit assez nettement un premier avatar masculin caméra à la main, et l'on devine, en les écoutant, qu'il est en train de filmer son ami, lui-même en train de mimer une relation sexuelle avec l'avatar de la chercheuse. « *Mate ça ! C'est un spectacle gratuit !* », clame le second dans son micro, avant que le caméraman ne se décide à tendre une bouteille d'alcool à la jeune femme en lui lançant : « *Il va t'en falloir plus, petite !* »

Si tout cela n'est pas réel, notons que ce n'est pas un cas isolé et que certains psychanalystes ont jugé bon de relever le caractère immersif du métaverse, qui peut être impressionnant. Marianne rapporte les propos de Valérie Sellam-Benisty, avocate spécialiste des agressions sexuelles : « *Je pense qu'il faut surtout s'inquiéter des personnes impressionnables et fragiles psychologiquement* ».

Par ailleurs, le journal rappelle que *Second Life* « *faisait déjà l'objet de signalement pour harcèlement sexuel et pédopornographie impliquant des avatars* ». Chassez le naturel...

Responsabilité pénale et contrôle dans les mondes virtuels

Toujours sur *Horizon Worlds*, le site Jeuxvideos.com évoque « *quelques cas récurrents de toxicité* ». Par ailleurs, il souligne « *un flou juridique total concernant la possibilité de commettre des crimes et des délits virtuels* ».

À ce sujet, le 25 mai, c'est Omar Sultan Al Olama, ministre d'État à l'intelligence artificielle aux Émirats arabes unis, qui a donné de la voix : « *Dans un monde aussi réaliste que celui dont on parle avec le métaverse, si je vous assassine... cela mène vers un certain extrême contre lequel il faut lutter de façon agressive, car tout le monde s'accorde à dire que certaines choses sont inacceptables* », relate CNBC. En somme, il faut des règles.

Si les contours juridiques sont encore flous (on ne peut pas parler de « viol » sans contact réel), chaque éditeur de métaverse dispose, néanmoins, de moyens techniques pour empêcher ces dérives malsaines. C'est aussi l'avantage du numérique : tout est possible. En quelques clics, tout un chacun doit pouvoir créer un périmètre de protection autour de son avatar, choisissant qui peut y entrer ou non (avec l'habituelle liste d'amis, par exemple).

Fin 2021, après le retour d'une utilisatrice qui avait rapporté avoir subi des attouchements, via son avatar, Vivek Sharma, le responsable de développement d'*Horizon Worlds*, avait tenu à assurer de la bonne foi du groupe en mettant en avant les boutons « *Bloquer* » et « *Signaler* », soulignait Le Figaro. Reste à savoir si les aspects positifs des métaverses sauront l'emporter sur ces dérives (re)naissantes dont on doit déjà se protéger.

FRANCESOIR, Publié le 08 juin 2022

Maroc, des défenseur·es des droits humains en danger pour des posts facebook



Les autorités marocaines ont durci le harcèlement visant les défenseur·es et les militant·es des droits humains au cours des deux derniers mois : au moins quatre d'entre eux font l'objet d'informations judiciaires et de poursuites pénales liées à des publications sur les réseaux sociaux critiques à l'égard des autorités, a déclaré Amnesty International le 7 avril 2022.

La défenseure des droits humains Saida El Alami a été arrêtée le 23 mars et comparaitra devant un tribunal de Casablanca le 8 avril pour répondre d'accusations en lien avec des publications dans lesquelles elle dénonçait publiquement le harcèlement policier à son encontre et critiquait la répression visant les journalistes et les militant·es.

« Les autorités marocaines harcèlent et intimident les militant·es par le biais d'informations judiciaires infondées et d'accusations forgées de toutes pièces, en vue de faire taire les voix critiques et de faire barrage au militantisme pacifique, a déclaré Amna Guellali, directrice adjointe pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Amnesty International.

Nous appelons les autorités à libérer immédiatement et sans condition Saida El Alami et à abandonner toutes les charges retenues contre elle. La police doit cesser d'interroger et de poursuivre des militant·es au seul motif qu'ils exercent leur droit à la liberté d'expression. »

Les forces de police ont également arrêté le blogueur Mohamed Bouzlouf, qui avait exprimé sa solidarité avec Saida El Alami sur Facebook, le 26 mars ; un tribunal de Ouarzazate l'a condamné à deux mois de prison le 4 avril. Deux autres militants, Abderrazak Boughanbour et Brahim Nafai, font l'objet d'investigations et ont été convoqués pour interrogatoire au sujet de publications sur Facebook dans lesquelles ils appelaient respectivement à manifester et à un boycott du carburant.

Ardente défenseure des droits humains, Saida El Alami est membre du collectif Femmes marocaines contre la détention politique, qui rassemble des défenseures des droits humains et dénonce les détentions à caractère politique. Le 23 mars, elle a été convoquée par la Brigade nationale de la police judiciaire (BNPJ). Après son interrogatoire, elle a été placée en garde à vue pendant 48 heures avant d'être conduite au tribunal de première instance d'Ain Sebaa à Casablanca. Elle n'a pas pu consulter un avocat pendant sa garde à vue, ni pendant les 10 premiers jours de son incarcération.

Le procureur l'a interrogée au sujet de ses publications sur les réseaux sociaux, en particulier d'un post sur Facebook du 22 mars dans lequel elle critiquait le directeur de la Direction générale de la sûreté nationale (DGSN) et de la Direction générale de la surveillance du territoire (DGST) pour avoir envoyé des agents interroger ses voisins à son sujet alors qu'elle était sortie. Dans un autre post Facebook publié le 20 janvier, sur lequel s'appuient également les poursuites, Saida El Alami dénonçait la corruption au sein de la justice.

Le procureur l'a inculpée d'« outrage à un organisme réglementé par la loi », d'« outrage à des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions », de mépris des décisions judiciaires et de « diffusion et distribution de fausses allégations sans accord », aux termes des articles 265, 263, 266 et 2-477 du Code pénal, respectivement. L'un des avocats de Saida El Alami, qui a préféré garder l'anonymat pour des raisons de

sécurité, a déclaré à Amnesty International que le procureur a rejeté sa demande de libération dans l'attente du procès, sans justification.

Aux termes du droit international relatif aux droits humains, interdire l'outrage ou le manque de respect à l'égard de représentant·e·s de l'État ou de personnalités publiques, de l'armée ou d'autres institutions publiques, constitue une violation du droit à la liberté d'expression. En outre, comme l'a déterminé le Comité des droits de l'homme de l'ONU, les représentant·e·s de l'État doivent avoir une plus grande tolérance à la surveillance et à la critique que les simples citoyen·ne·s. Les lois qui criminalisent la diffamation, de personnalités publiques ou de particuliers, sont une restriction disproportionnée du droit à la liberté d'expression. La diffamation doit par conséquent être traitée uniquement au civil.

Facebook dans le radar de la police

Le 8 mars, la police de la ville de Settat a convoqué Brahim Nafai, enseignant de philosophie et secrétaire national de la branche jeunesse du parti politique Annahj Addimocrati (la Voie démocratique), au sujet d'une publication sur Facebook qu'il a relayée et qui appelait à boycotter l'achat de carburant pendant trois jours. Les autorités de Facebook ont suspendu le compte de Brahim Nafai le 8 mars, sa publication leur ayant été signalée par des sources inconnues. Lorsque ses amis l'ont aidé à récupérer l'accès à son compte quelques heures plus tard, elle avait été supprimée. Le 9 mars, Brahim Nafai a été interrogé par deux policiers au poste de Settat pendant plus de trois heures et demi. Il n'a été informé d'aucune suite à cette affaire.

Le 17 février 2022, sur ordre du procureur, la police marocaine a convoqué pour interrogatoire Abderrazak Boughanbour, ex-président de la Ligue marocaine de la défense des droits de l'homme (LMDDH). Cette convocation est survenue après qu'il a partagé une publication à trois reprises sur sa page Facebook, invitant le Front social marocain, qui est une coalition d'associations, de mouvements politiques et de syndicats, à se joindre aux manifestations prévues en commémoration du mouvement du 20 février, qui appelait à une réforme politique. Le lendemain, le 18 février, Abderrazak Boughanbour s'est rendu au poste de Skhirat-Témara, localité située à une trentaine de kilomètres de la capitale marocaine Rabat, où la police l'a interrogé pendant plus de trois heures au sujet de sa carrière politique, de son action syndicale et de son militantisme en faveur des droits humains, ainsi que de ses posts Facebook. Il ignore si son affaire est close et ne sait pas à quoi s'attendre pour la suite.

Le 26 mars, la police de Casablanca a parcouru 432 km vers le sud, jusqu'à Ouarzazate, pour arrêter Mohamed Bouzlouf, un jeune homme qui avait exprimé sa solidarité avec Saida Alami dans un post Facebook le 24 mars, a déclaré son frère à Amnesty International. Ils l'ont emmené dans une voiture banalisée jusqu'au poste de police de Ouarzazate, où ils l'ont interrogé sur ses publications sur Facebook en soutien à Saida Alami. D'après le rapport de police qu'Amnesty International a consulté, la police l'a accusé d'« atteinte aux institutions établies », d'« avoir influencé la justice » et d'« atteinte à des décisions légales » aux termes des articles 265 et 266 du Code pénal. Les policiers ont également perquisitionné son domicile le même jour. Le 4 avril, le tribunal de Ouarzazate a condamné Mohamed Bouzlouf à deux mois de prison et à une amende de 2 000 dirhams marocains (environ 190 euros).

Mohamed Bouzlouf a comparu à son procès via un appel vidéo depuis sa cellule de la prison de Ouarzazate, où il demeure détenu. Sa famille n'a pas encore été autorisée à lui rendre visite, du fait des réglementations liées à la pandémie de Covid-19.

Amnesty International demande aux autorités marocaines de mettre fin aux poursuites visant des militant·e·s qui ont critiqué des personnalités publiques, des représentant·e·s ou des institutions de l'État, et de veiller à ce que les citoyen·ne·s soient libres d'exprimer leurs opinions sans craindre de représailles. Elles doivent annuler toutes les sanctions pour insulte ou diffamation à l'encontre de représentant·e·s de l'État.

AMNESTY INTERNATIONAL, avril 2022

Osman Kavala ou l'exemple de l'injustice en Turquie



Plusieurs représentant es d'ONG et d'associations, dont Amnesty International, et aussi sa famille ont poussé un cri d'horreur quand la Cour qui jugeait Osman Kavala a rendu son verdict ce 25 avril 2022 : prison à vie sans remise de peine. Jenny Vanderlinden, notre spécialiste sur la Turquie à Amnesty International Belgique francophone revient sur cette figure importante pour les droits humains en Turquie.

Osman Kavala, défenseur des droits humains, condamné à perpétuité en Turquie

Depuis la tentative de coup d'état en 2016, les droits humains en Turquie n'ont cessé de s'éroder. La répression s'étend à toutes les voix dissidentes (ou perçues comme telles) par l'orchestration d'arrestations arbitraires, d'enquêtes abusives et de condamnations infondées.

Les violations à la liberté d'expression et d'autres droits

humains sont largement répandues et favorisées par le contrôle du gouvernement sur le pouvoir judiciaire. Ces dernières années, les Cours de justice ont condamné des personnes défendant les voix dissidentes telles que des défenseur es de droits humains et des avocat es ainsi que les opposant es politiques même si elles-mêmes ne sont pas impliquées directement. Les termes vagues de la loi antiterroriste sont utilisés pour poursuivre des personnes alors qu'aucune preuve d'activité criminelle n'a pu être établie.

Le verdict rendu dans le procès d'Osman Kavala ce lundi 25 avril illustre malheureusement bien la justice rendue par un système judiciaire défaillant.

Ce célèbre philanthrope Turc, emprisonné depuis plus de 4 ans ½, a été condamné à la prison à vie, sans remise de peine possible par la Cour Pénale No 13 d'Istanbul. Selon les juges, il est coupable d'avoir tenté de renverser le gouvernement du Président Recep Tayyip Erdoğan. Sept autres accusés dans le même procès ont été condamnés à 18 ans de prison.

L'indignation internationale est totale face à cette injustice.

Aucune preuve tangible n'a pu être avancée par les autorités et cette décision de la Cour démontre une fois de plus que la justice turque est à la solde d'un gouvernement qui met tout en œuvre pour faire taire ceux qui émettent des opinions différentes. Les juges turcs ont rendu des décisions politiquement motivées et la Turquie a ignoré outrageusement les décisions de la Cour Européenne des Droits de l'Homme qui réclamait la libération immédiate d'Osman Kavala. À moins que les Cours d'Appel n'annulent ce jugement, Osman Kavala passera le restant de ses jours en prison.

Ce verdict rendu à l'issue d'un procès inéquitable est non seulement dramatique pour Osman Kavala, sa famille et ses proches mais également pour quiconque croit en la justice et l'activisme des droits humains en Turquie.

Qui est Osman Kavala ?

Né à Paris en 1957, il fait des études d'économie au Royaume-Uni pour prendre ensuite la tête de l'entreprise familiale en Turquie. Très vite il se consacre à l'édition et inaugure en 1982 la prestigieuse maison d'édition İletişim qui publie des ouvrages consacrés à la démocratisation de la Turquie. Afin de permettre le débat sur des sujets difficiles en Turquie tels que le génocide arménien, le droit des minorités, il crée en 2002 Anadolu Kültür, une fondation qui favorise le dialogue par le biais de projets culturels. Osman Kavala est un défenseur des droits humains acharné et une figure emblématique de la société civile turque. Il soutient de nombreuses organisations de droits humains et associations dont le but est de promouvoir la diversité culturelle et religieuse en Turquie, les droits humains et la résolution de conflits de manière pacifique.

Que lui reprochent les autorités turques ?

Osman Kavala est arrêté le 18 octobre 2017 dans la foulée des arrestations massives survenues après la tentative de coup d'État en juillet 2016. Il est accusé, ainsi que d'autres membres du personnel d'Anadolu Kültür, d'avoir tenté de renverser le gouvernement en finançant et organisant les manifestations massives du parc Gezi en 2013. Pour rappel, ce mouvement de protestation pacifique contre l'aménagement du parc Gezi à Istanbul s'est très vite transformé en manifestations massives dans toutes les grandes villes turques sous l'impulsion du peuple réclamant plus de libertés et de démocratie. Ces manifestations ont été sévèrement réprimées par la police qui a fait usage de la force de manière abusive et fait plusieurs morts et de nombreux blessés.

Le « procès » d'Osman Kavala : une parodie de justice

En juillet 2019, Amnesty International est présente à l'audience du procès qui se tient dans la prison de haute sécurité Silivri où il est en détention provisoire depuis deux ans. Osman Kavala déclare alors : « Il n'y a aucune preuve de mon implication dans l'organisation des manifestations du Parc Gezi. Aucune preuve de ma participation à des réunions ou rassemblements appelant à la violence. Au contraire, j'ai joué le rôle d'intermédiaire entre les manifestants et les autorités afin d'aboutir à une issue pacifique des événements ». Pas le moindre commencement de preuve n'a pu être présenté au procès, mais Osman Kavala reste néanmoins en prison.

En décembre 2019 la Cour Européenne des Droits de L'Homme juge que la détention d'Osman Kavala est abusive et qu'il doit être immédiatement libéré, que sa détention est politique, qu'elle a pour but de le réduire au silence et de dissuader d'autres personnes de s'engager dans des activités similaires et que sa détention est en violation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

En février 2020 il est acquitté de toutes les charges retenues contre lui dans le cadre du procès Gezi mais Osman Kavala n'a pas le loisir de profiter de sa liberté : quelques heures plus tard, un nouveau mandat d'arrêt est émis et accepté par une Cour d'Istanbul. Il est cette fois accusé de vouloir renverser l'ordre constitutionnel et d'espionnage dans le cadre du putsch manqué de 2016. Ces agissements témoignent de la manière dont le système pénal turc est utilisé pour réduire la société civile et les défenseurs au silence (le président honoraire d'Amnesty International Turquie, Taner Kılıç, accusé d'appartenance à une organisation terroriste, a lui aussi été réincarcéré le 1er février 2018 par un tribunal qui avait ordonné sa libération la veille).

Le jour même où Osman Kavala retourne en prison, le Président Erdoğan critique ouvertement la décision de la Cour locale qui a prononcé l'acquittement dans une émission télévisée. De plus, le Conseil des Juges et Procureurs autorise une enquête sur les trois juges de la Cour Pénale qui ont prononcé l'acquittement. Enfin, les médias proches du gouvernement affirment que le juge principal a des liens avec des personnes condamnées ou limogées parce qu'elles sont proches du mouvement Fethullah Gülen, mouvement que le Président Erdogan affirme être à l'origine du coup d'État manqué de juillet 2016. Ceci démontre que l'appareil judiciaire turc est complètement dépendant du chef de l'État et que les juges qui osent prendre des décisions objectives et justes, risquent soit d'être démis de leurs fonctions soit emprisonnés.

Que fait Amnesty ?

Nous nous sommes mobilisés pendant plus de 4 ans pour obtenir la libération d'Osman Kavala. Nous étions présents aux audiences du procès et avons pu constater l'iniquité du système de justice turc. Nous avons fait part de nos préoccupations à l'Ambassade de Turquie à Bruxelles et demandé que la Turquie mette en pratique les décisions de la CEDH. Nous avons sollicité notre Ministère des Affaires Étrangères afin qu'il soutienne auprès du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe la mise en place de sanctions pour non-respect des décisions de la CEDH. Nous avons à plusieurs reprises contacté le Conseil de l'Europe qui conformément à notre demande a informé la Turquie qu'il saisira la CEDH sur la question du non-respect de la Turquie de se conformer à ses obligations.

La condamnation d'Osman Kavala est injuste et révoltante mais nous ne baisserons pas les bras et continuerons sans relâche notre mobilisation en sa faveur.

Jenny VANDERLINDEN, spécialiste Turquie à Amnesty International Belgique francophone

Bernardo Caal est libéré



Bonne nouvelle !

Après plus de quatre ans passés en prison pour des crimes qu'il n'a pas commis, Bernardo Caal a enfin été libéré le 24 mars dernier ! Grâce à vous, il a pu retrouver sa famille et ses proches.

Bernardo Caal est un défenseur des droits de communautés indigènes au Guatemala, qui a été incarcéré le 30 janvier 2018, puis condamné à sept ans et quatre mois de prison pour s'être opposé de manière pacifique à un projet hydroélectrique. Il est soutenu par Amnesty International depuis 2020, et nous avons renforcé la pression lors du Marathon des lettres en 2021, qui avait réuni 26 072 actions en sa faveur. Aujourd'hui, nous avons le plaisir de vous annoncer que votre action a porté ses fruits !

Si la libération de Bernardo Caal constitue une victoire pour la liberté d'expression et la défense des droits fondamentaux des communautés indigènes, celle-ci est en demi-teinte. Les charges pesant sur Bernardo Caal n'ont cependant pas encore été abandonnées. Les autorités guatémaltèques continuent de le criminaliser pour son travail de défense des droits humains et environnementaux. Amnesty International observe pourtant qu'il n'y a pas de preuves incriminant Bernardo Caal pour les faits dont il est accusé.

Libéré pour « bonne conduite », il n'aurait jamais dû passer un seul jour en prison. Ces attaques récurrentes à l'encontre des défenseurs des droits humains au Guatemala doivent cesser.

Ensemble, continuons à réclamer plus de justice !

Merci !

AMNESTY INTERNATIONAL

Libération d'un détenu en Égypte



Bonjour,

Bonne nouvelle ! Après 34 mois passés en détention, le défenseur des droits humains Ibrahim Ezz el Din a enfin été libéré le 26 avril dernier ! Grâce à vous, il a pu retrouver sa famille et ses proches. Il a été libéré avec 26 autres prisonniers politiques, dont les journalistes Mohamed Salah et Hossam Moanis.

Ibrahim Ezz el Din travaillait pour la Commission égyptienne des droits et libertés depuis février 2016, où il enquêtait sur le bilan de l'Égypte en matière de d'accès au logement. Le 11 juin 2019, il avait été enlevé en pleine rue par des agents de sécurité égyptiens au Caire. Il était depuis placé en détention provisoire et n'a jamais été traduit en justice. Amnesty International le soutenait depuis 2019, et il faisait partie des 10 cas du marathon des lettres en 2019, qui avait réuni 23 242 actions en sa faveur. Ibrahim Ezz el Din a adressé ce message à tous ceux qui ont fait campagne pour sa libération, notamment les membres et sympathisants d'Amnesty International :

« Mes collègues, défenseurs de la dignité humaine et du droit à une vie décente. Tout au long des presque trois années que j'ai passées en prison, j'ai eu l'impression de perdre chaque jour une partie de mon âme, et de perdre l'espoir de revenir à la vie, à la liberté. La seule chose qui illuminait mes journées et me donnait de l'espoir était les nouvelles que je recevais, et de savoir que des gens se souvenaient encore de moi et réclament ma libération. Dans les moments les plus sombres de désespoir [que] j'ai vécus en prison, les nouvelles des campagnes appelant à ma libération étaient ma seule motivation pour continuer et garder espoir. Je tiens à remercier tous ceux qui ont contribué à faire campagne et à me défendre, en Égypte et à l'étranger. Je remercie tout particulièrement Amnesty International, ainsi que tous ses employés et membres : vous avez été des rayons de soleil dans la nuit noire. Les mots de remerciement ne peuvent exprimer ma gratitude envers vous tous. Nous devons continuer à parler des détenus, car cela leur donnera l'espoir d'échapper à l'injustice qui leur est infligée. Merci à tous. »

Si la libération d'Ibrahim Ezz el Din constitue une victoire pour la liberté d'expression et la liberté d'opinion, de nombreux activistes restent détenu·es en Égypte sans procès ou à l'issue d'un jugement inéquitable, simplement pour avoir exprimé une opinion critique du pouvoir en place.

Ensemble, continuons à réclamer plus de justice !

Merci.

AMNESTY INTERNATIONAL BELGIQUE FRANCOPHONE

Le gouvernement français fait appel à la décision d'arrêter les activités illégales de la gendarmerie Déméter en agriculture

Madame, Monsieur,

C'est une *décision sans précédent* que le gouvernement vient de prendre au profit exclusif de l'agrobusiness : faire appel de la décision de justice ordonnant l'arrêt des activités idéologiques illégales de la cellule de gendarmerie Déméter (1).

Les pouvoirs publics assument donc qu'en France, à notre époque, *une police de la pensée puisse surveiller, intimider et museler ses propres concitoyens – en dehors de tout cadre légal et pour défendre les intérêts très contestables de quelques grosses firmes !*

Firmes dont les produits détruisent sans discernement des millions d'insectes pollinisateurs indispensables à la reproduction des plantes (2), et des milliards de micro-organismes qui assurent la fertilité des sols (3).

Et dont les produits répandent chez les agriculteurs qui les utilisent des maladies d'Alzheimer et de Parkinson, de graves cancers, et des troubles cognitifs et anxio-dépressifs (4).

Comment nos responsables politiques en sont-ils arrivés à se moquer à ce point de l'intérêt général et de tous les principes sur lesquels se sont fondées nos démocraties ?

C'est inacceptable.

Et POLLINIS s'opposera de toutes ses forces à ces dérives autoritaires de l'État.

Nous porterons l'affaire devant les tribunaux – jusqu'à la Cour européenne des Droits de l'Homme, s'il le faut ! – pour défendre la liberté des citoyens et leur droit inaliénable à défendre leur environnement.

Mais pour cela, nous avons besoin de vous.

Nous devons montrer à la Justice et aux politiques que nous sommes portés par un véritable mouvement populaire, au nom duquel nous nous battons pour faire respecter la liberté et les Droits de tous.

C'est pourquoi POLLINIS sonne le tocsin aujourd'hui, pour rassembler tous les citoyens indignés par un tel dévoiement des forces de l'ordre au seul profit de l'industrie :

- Pour s'opposer à toute dérive anti-démocratique ;
- Parce que si nous n'agissons pas vite, l'agro-industrie aura les mains libres pour *museler ses opposants avec les moyens répressifs de l'État* et décimer, par exemple, pour de longues années encore, les abeilles, les bourdons et les papillons, en *contaminant impunément l'environnement de ses poisons !*

Aidez-nous à transformer cette mobilisation citoyenne que vous avez soutenue aux côtés de plus de 60 000 citoyennes et citoyens en véritable raz-de-marée, en partageant ce mail à tous vos contacts !

Pour rappel : après un long bras de fer judiciaire entre les associations de défense du vivant et le gouvernement pour mettre fin à la répression des défenseurs de la nature par la cellule Déméter, le Tribunal administratif de Paris a estimé, le 1^{er} février 2022, que les missions idéologiques de cette cellule de renseignements ne reposaient sur aucune base légale (5), et ordonné en conséquence au gouvernement d'y mettre fin dans un délai de deux mois, sous peine d'une astreinte de 10 000 euros par jour.

Après avoir pris acte de cette décision de justice (6), le gouvernement a décidé de faire appel et de passer en force pour défendre, quoi qu'il en coûte, les missions d'intimidation et de surveillance idéologiques illégales que Déméter emploie pour étouffer la contestation de l'agrobusiness – à grand renfort de deniers publics !

Les ministres de l'Intérieur, de l'Agriculture et de la Justice (7), font désormais front commun pour défendre l'industrie des pesticides et tout le modèle agricole qui en est dépendant.

Face à eux, et au pacte illégal qui les lie à l'agro-industrie, nous devons rallier des centaines de milliers de citoyens pour nous aider à tenir bon et garantir les droits de chacun à défendre les pollinisateurs et l'environnement !

En ce moment même, les associations POLLINIS et Générations Futures préparent la riposte devant les tribunaux, aux côtés de l'avocate spécialiste des questions environnementales Corinne Lepage.

Mais dans cet affrontement décisif pour rétablir la liberté d'expression, et permettre à tous les défenseurs de la nature de mener le combat contre les ravages des pesticides, nous avons besoin de vous pour décupler nos forces par 2, par 5, voire par 10, et pour contrer tous ensemble les basses manœuvres du gouvernement !

SVP, partagez cet email sur votre réseau social favori pour qu'un maximum de citoyens puissent apporter leur voix à ce combat crucial pour défendre la liberté de s'opposer au modèle agricole destructeur des pollinisateurs et catastrophique pour la santé humaine.

En prenant la défense de Déméter contre une décision de justice républicaine, le gouvernement affiche son soutien infaillible à Syngenta, Bayer, BASF et Corteva, les 4 multinationales qui contrôlent le marché des pesticides (8) au prix d'une atteinte sans précédent à la démocratie et à la liberté d'expression, protégée par l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme (9).

Cet accaparement des forces de l'ordre par les tenants de l'agro-industrie ne doit pas durer une seconde de plus !

Depuis plus de deux ans déjà, la cellule Déméter exerce des pressions inimaginables en démocratie sur des citoyens engagés pour la transition agricole et l'abandon des pesticides :

- M. Henri Plandé, a été *mis sous surveillance* pour le seul exercice de sa fonction de président de l'association locale Alerte Pesticides Haute Gironde, et a même reçu la visite de gendarmes en armes et gilets pare-balle à son domicile.
- M. Antoine Gatet, porte-parole de l'association Sources et rivières du Limousin, a fait l'objet d'une *enquête de la gendarmerie* pour intrusion sur propriété agricole, après s'être opposé, au micro de l'antenne locale de France 3, à un projet agro-industriel.
- Mme Bettina Kaps, journaliste, a été *intimée par des gendarmes* d'effacer une interview avec un agriculteur, une pratique totalement illégale et abusive !

Tous ces cas concrets s'inscrivent dans une *stratégie évidente de criminalisation des citoyens et des associations qui défendent la biodiversité et l'environnement*, et dont toutes les actions contraires aux lobbys de l'agrochimie sont désormais susceptibles d'être traitées comme des associations de malfaiteurs, une infraction punie de 10 ans de prison et 150 000 euros d'amendes !

Car c'est bien là la véritable nature de Déméter : une force répressive et dissuasive, opposée aux associations qui, comme POLLINIS, tentent de décontaminer l'environnement des pesticides et ainsi permettre le retour des pollinisateurs et à toutes les voix citoyennes qui dénoncent l'irrationalité du modèle agricole industriel, dont l'intensification effrénée détruit à une vitesse vertigineuse tout ce dont l'industrie ne peut s'emparer et tirer profit (10).

Si nous ne remportons pas cette *bataille cruciale pour les libertés démocratiques*, et laissons l'industrie profiter de la complaisance de l'État pour étouffer définitivement la critique de l'agriculture intensive, il ne sera plus possible d'aspirer ouvertement à un environnement sain et sans pesticides sans provoquer les foudres de Déméter.

Pour stopper au plus vite cette dérive insupportable, qui renforce plus que jamais l'impunité des firmes et le système des pesticides – dont les coûts pour les citoyens européens atteignent déjà 2,3 milliards d'euros chaque année ! (11) – il n'y a pas un instant à perdre.

Apportez un soutien décisif à la mobilisation contre Déméter, en joignant ce message à 2 ou 3 proches qui pourraient être intéressés par notre lutte commune contre le coup de force du gouvernement et de l'agrochimie pour museler les opposants à l'agriculture intensive !

À l'ère de Déméter et de la répression tous azimuts des défenseurs de l'environnement sous couvert de lutter contre l'« agribashing », POLLINIS pourra-t-elle encore exposer publiquement les chiffres qui nous parviennent de récentes études scientifiques, et qui prennent la mesure :

- **Du niveau d'empoisonnement du vivant par les néonicotinoïdes**, des insecticides dont les effets neurotoxiques pourraient sérieusement endommager notre cerveau selon l'Agence sanitaire européenne (12), et que l'on a récemment *décelé dans le liquide céphalo-rachidien* – un liquide biologique vital au développement du cerveau et des fonctions cognitives – *d'enfants hospitalisés* (13) ;
- **Du niveau de toxicité des terres agricoles**, dont plus d'un tiers à l'échelle planétaire sont considérées à « *haut risque* » (14) car leur taux de concentration en pesticides est au moins 1 000 fois supérieur au seuil considéré sans effets sur la biodiversité ;
- **Du niveau critique de la sixième extinction de masse** qui, selon des chercheurs français et américains, est dangereusement sous-évalué : lors d'une récente étude, les scientifiques ont calculé que l'extinction des espèces animales était 170 à 300 fois plus élevée que les précédentes estimations publiées par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), qui négligent les populations d'invertébrés (95 % des espèces connues !) (15).

Pour sauver la liberté de contester ce système agricole insoutenable et dévastateur pour le vivant, il faut à tout prix empêcher le gouvernement de légaliser la censure des milliers d'associations et de citoyens qui défendent la nature.

Ne laissons pas s'installer une police de l'opinion privatisée par les lobbys !

Grâce à votre aide, nous pourrions faire exploser les compteurs de la mobilisation citoyenne contre la guerre intolérable que mènent les firmes agrochimiques pour étouffer la critique des pesticides !

Merci d'avance pour votre action déterminante.

L'équipe de POLLINIS

Références

1. Ministère de l'Intérieur, Appel de la décision du tribunal administratif relative au dispositif DEMETER, 21 février 2022
2. Billaud, O, Vermeersch, R-L, Porcher, E. Citizen science involving farmers as a means to document temporal trends in farmland biodiversity and relate them to agricultural practices. *J Appl Ecol.* 2021; 58: 261–273.
3. T. Gunstone *et al.*, Pesticides and Soil Invertebrates: A Hazard Assessment, *Frontiers in Environmental Science*, 4 mai 2021
4. Ouest France, Agriculture. En six ans de combat, 71 victimes des pesticides reconnues dans l'Ouest, 15 mars 2022
5. Tribunal administratif de Paris, ASSOCIATION POLLINIS FRANCE, GENERATIONS FUTURES et L214, 1 février 2022
6. Ministère de l'Intérieur, Décision du tribunal administratif relative au dispositif Demeter, 2 février 2022
7. Affiches Parisiennes, En visite au SIA, Gérald Darmanin et Éric Dupond-Moretti défendent la cellule Demeter, 7 mars 2022
8. POLLINIS, Pesticides : un marché juteux pour quatre firmes, un coût pour tous les citoyens, 30 novembre 2021
9. Conseil de l'Europe, Convention européenne des droits de l'homme
10. L'Opinion, Ces robots pollinisateurs qui remplacent les abeilles, 12 juillet 2021
11. POLLINIS, Pesticides : un marché juteux pour quatre firmes, un coût pour tous les citoyens, 30 novembre 2021
12. B. Laubsher *et al.*, Multiple neonicotinoids in children's cerebro-spinal fluid, plasma, and urine, *Environmental Health*, volume 21, Article number: 10 (2022)
13. EFSA, L'EFSA évalue un lien potentiel entre deux néonicotinoïdes et la neurotoxicité développementale, 17 décembre 2013
14. F. H. M. Tank *et al.*, Risk of pesticide pollution at the global scale, *Nature Geoscience*, volume 14, pages 206–210 (2021)
15. Robert H. Cowie, Philippe Bouchet, Benoît Fontaine, The Sixth Mass Extinction : fact, fiction or speculation?, *Biological Review*, 10 janvier 2022

POLLINIS Association à but non lucratif (Loi 1901)

Le droit de manifester est menacé au Mexique



Une année est passée depuis que des policiers s'en sont pris à 93 personnes, pour la plupart des étudiantes de l'école normale rurale de Mactumactzá, qui étaient descendues dans la rue afin de revendiquer le droit à l'éducation.

Ces étudiants s'étaient réunis au péage de Chiapa de Corzo, dans le Chiapas, l'État présentant le taux de pauvreté le plus élevé du Mexique, afin de distribuer des tracts sur lesquels était inscrite une requête simple : que les examens d'entrée à l'École normale se déroulent en présentiel et non pas sur Internet, car un grand nombre des personnes souhaitant étudier sur place vivent dans des zones reculées, avec un accès limité, voire inexistant, à Internet ou à un ordinateur.

La réaction de la police face à leurs revendications a été répressive et disproportionnée. Selon plusieurs témoignages recueillis par Amnesty International, les étudiants manifestaient de manière non violente, sans gêner la circulation, sans causer de dégâts aux biens publics, ni porter préjudice à des tiers.

Une réponse totalement disproportionnée à une manifestation pacifique

D'après les plaintes déposées par plusieurs manifestants, des membres de la police de l'État leur ont tiré les cheveux, les ont attrapés par le cou, les ont frappés à la tête, sur le dos et à l'abdomen, et leur ont donné des coups de pied dans les côtes. Ils ont enlevé le masque de certaines personnes sans leur consentement et en recourant à une force injustifiée, et ont employé un langage raciste, misogyne et teinté d'un mépris de classe contre d'autres personnes encore. Ils les ont traitées de « chiennes », de « putes » et de « salopes » pour avoir osé manifester, leur disant qu'elles n'avaient pas le droit d'étudier et qu'ils espéraient qu'elles « retiendraient la leçon ». Quand un groupe d'étudiants s'est réfugié dans un autobus, des policiers ont brisé la porte et lancé des grenades lacrymogènes à l'intérieur, faisant une fois de plus un usage illégal et excessif de la force.

Ils ont arrêté 93 étudiants en tout : 19 hommes et 74 femmes ; ainsi que deux adolescents qui n'étaient pas étudiants. Plusieurs des femmes arrêtées ont déclaré que des policiers les ont harcelées, et menacées de les déshabiller de force et de les soumettre à d'autres formes de violences sexuelles. Une manifestante a dit qu'après qu'un policier l'a fait monter à bord d'un véhicule, il lui a ordonné de se mettre à plat ventre, lui a mis la main entre les jambes et lui a touché le vagin. D'autres femmes ont déclaré que des policières leur ont touché les fesses, les seins et la vulve.

Plusieurs manifestantes arrêtées ont par ailleurs subi des actes de torture psychologique. Des policiers ont fait des allusions à la tristement célèbre disparition forcée des 43 étudiants de l'école normale rurale d'Ayotzinapa, survenue en 2014, leur disant qu'il « n'y aura pas 43 » disparus « mais 95 ». Ces références à une des pires atrocités de l'histoire moderne du Mexique sont glaçantes.

« Nous tremblions de panique, car nous ne savions pas ce qui allait nous arriver. Nous nous donnions la main, et nous nous disions : "Je ne veux pas mourir, j'ai toute la vie devant moi" », a déclaré une étudiante, qui a demandé à Amnesty International de ne pas révéler son identité, pour des raisons de sécurité.

La liberté de manifester mais aussi l'accès à l'éducation : deux droits gravement menacés au Mexique

L'accès à l'éducation est un droit fondamental. Pour les populations marginalisées et vivant dans des régions isolées, les établissements comme ceux de Mactumactzá et Ayotzinapa représentent un bastion pour la formation d'agents du changement. Il s'agit de sources essentielles de mobilité sociale et de subsistance dans des zones où les autres solutions incluent généralement la migration forcée, la délinquance organisée ou le travail dans des conditions précaires.

Les étudiants de Mactumactzá mènent régulièrement des actions en faveur de la création de places supplémentaires à l'école, ou pour obtenir des aides financières afin de pouvoir manger et couvrir leurs frais de transport et d'achat de fournitures scolaires. Le fait de demander que les examens d'entrée ne se déroulent pas exclusivement en ligne s'inscrit dans leur lutte de longue date pour accéder à des conditions d'études dignes.

Le droit de manifester pacifiquement fait l'objet d'attaques, tant au Mexique que dans le reste de l'Amérique latine et dans les Caraïbes. Les arrestations arbitraires, le recours excessif à la force, et notamment les homicides illégaux qui en ont résulté, sont quelques-unes des tactiques répressives auxquelles recourent les forces de sécurité dans divers pays de la région afin de sanctionner et dissuader celles et ceux qui osent exercer leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Dans le cas de Mactumactzá, la stigmatisation et la violence visant les étudiants illustrent une tendance observée par Amnesty International dans le cadre de la répression contre les femmes qui manifestent au Mexique, notamment le recours à la violence sexuelle comme forme d'oppression de la part des forces chargées du maintien de l'ordre public dans diverses zones du pays.

La criminalisation est une autre tactique fréquemment utilisée afin de décourager les manifestations. Si le parquet général de l'État du Chiapas a finalement décidé de ne pas ouvrir de poursuites pénales contre les 95 personnes arrêtées, celles-ci ont toujours peur de retourner manifester. Par ailleurs, les violations des droits humains commises par des policiers et des policières ce jour-là restent impunies un an plus tard.

Les autorités mexicaines, aux quatre coins du pays, doivent suspendre leurs pratiques répressives vis-à-vis des personnes exerçant leur droit de manifester. Elles doivent par ailleurs mener dans les meilleurs délais des enquêtes approfondies, indépendantes et impartiales sur les plaintes et signalements en relation avec les violences sexuelles infligées aux femmes ayant participé à la manifestation le 18 mai 2021, afin de garantir les droits des victimes à la justice, à la vérité et à des réparations intégrales.

Nous ne pouvons pas laisser la peur l'emporter sur notre droit légitime de manifester de manière pacifique. Descendre dans la rue et défendre haut et fort les droits humains sera toujours un acte courageux, mais nous devrions tous et toutes pouvoir le faire sans crainte de représailles.

Erika GUEVARA ROSAS et Edith OLIVARES FERRETO (Amnesty international)

Erika Guevara Rosas est la directrice pour les Amériques à Amnesty International.

Edith Olivares Ferreto est la directrice exécutive d'Amnesty International Mexique.

Ce billet a initialement été publié dans El País [1].

Notes

[1] <https://elpais.com/planeta-futuro/red-de-expertos/2022-05-18/el-derecho-a-la-protesta-esta-bajo-amenaza-en-mexico.html>

Entre Publicis et Renault, le « tyran » est roi

Selon de nombreux témoignages, le directeur marketing de la marque au losange impose un climat de terreur au sein de l'agence de publicité, qui gère la communication du groupe français. À la suite d'une enquête interne, la direction s'est contentée de créer... une ligne d'écoute.

Certes, il y a cette étrange fatigue ressentie la veille, comme si un nouveau cap avait été franchi, mais Chloé* ne s'inquiète pas plus que cela. Il faut sûrement encaisser. Une fois de plus. Ce matin-là, elle arrive à 8 heures pour mieux travailler seule, à l'agence du 133, avenue des Champs-Élysées, à Paris, dont la façade penchée vers le sol donne l'impression qu'elle peut s'effondrer à tout moment. Elle monte les étages. S'assied à son poste. Regarde sa liste de choses à faire. Mais, en un instant, son monde s'arrête. Un constat brutal s'impose à la jeune femme de 29 ans : « *Mon cerveau a cramé* ». À peine a-t-elle eu le temps de « participer » à une réunion – un grand mot, Chloé est restée silencieuse tout du long – qu'elle fond en larmes. Là, dans le couloir. « *Je n'arrivais pas à m'arrêter. Je ne pouvais plus bouger* », se souvient-elle.

À Publicis, où le client Renault est roi et la direction pieds et poings liés devant ce compte stratégique, le directeur marketing du constructeur, Arnaud Belloni, est « *un tyran qui aime maintenir la terreur au quotidien* ». Jusqu'au jour où l'on craque.

Arrivé chez Renault à l'automne 2020, Arnaud Belloni a été nommé par le nouveau directeur général, Luca de Meo. « *Amis de longue date* », selon *Le Monde*, les deux hommes se connaissent depuis leur passage chez Fiat, où ils occupaient déjà des postes importants quinze ans plus tôt. Ils se rejoignent chez le fleuron français encore empêtré, à l'époque, dans l'évasion spectaculaire de Carlos Ghosn et les mauvais résultats de l'entreprise. Depuis, Renault connaît une bonne reprise, portée par un plan d'économies drastique et des milliers de suppressions de postes. Bien que fragilisé par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, où il est solidement ancré, le constructeur automobile affichait en février un large bénéfice et un chiffre d'affaires en hausse. Une belle récompense pour Arnaud Belloni, qui a piloté la « *Renaulution* », le nom officiel du plan de transformation de Renault, sur le volet publicité et marketing. Avec Publicis comme prestataire.

Un quotidien où les « colères et hurlements » sont légion.

Ces succès cachent une réalité moins reluisante. Après une enquête de plusieurs mois sur les pratiques managériales du directeur, vingt salariés de Publicis et de l'agence BETC, avec laquelle il travaillait lorsqu'il était directeur marketing de Citroën, de 2015 à 2020, racontent leur expérience. « *Autoritaire* », « *tyrannique* », « *humiliant* », « *toxique* » : à l'étage de Publicis en partie réservé à Renault, nombreux sont ceux qui se plaignent de Belloni. Ils décrivent un quotidien où les « *colères et hurlements* » sont légion et les journées « *interminables* ». Un rythme effréné qui a poussé, selon nos informations, à de nombreux arrêts de travail à tous les échelons et au burn-out d'au moins cinq personnes dans les six mois qui ont suivi l'arrivée de celui que certains surnomment en interne le « *petit Napoléon* ». Contacté, Arnaud Belloni n'a pas répondu à nos sollicitations. La direction de Publicis, représentée par Agathe Bousquet, est au courant de la situation. Elle a voulu mettre en place des dispositifs pour soulager les équipes, qui les jugent « *inefficaces* », tout en ménageant le plus possible son client. À ce jour, l'option choisie par l'agence est la même que celle jadis mise en place par BETC : seuls les hauts postes participent aux réunions avec Arnaud Belloni. Après avoir été exposés pendant plusieurs mois, les profils débutants sont, autant que possible, tenus à l'écart. Informée de cette enquête, la direction de Publicis n'a pas souhaité nous répondre.

Pour l'agence, difficile d'adopter une position frontale avec Renault, qui fait partie des comptes les plus importants. « *Tout le monde connaît le pouvoir de nuisance d'Arnaud Belloni, mais personne ne voudra le contester. À la tête du marketing d'un client aussi central, il pèse trop lourd financièrement pour que les dirigeants de BETC lorsqu'il était chez Citroën, et aujourd'hui de Publicis pour Renault, ne le remettent en question. Tant pis si des gens subissent un burn-out ou démissionnent. Le lien de dépendance est trop fort. Ce phénomène existe ailleurs, mais Arnaud Belloni offre un cas d'école* », explique une commerciale de BETC.

Seize heures par jour

L'une des premières choses qui ont surpris Lara*, quand Arnaud Belloni a pris ses fonctions, mi-octobre 2020, c'est de constater qu'elle travaillait l'équivalent de deux jours en un. Certes, dans le milieu de la publicité et de la création en général, la charge de travail peut être lourde. Mais elle est passagère. Là, c'est « *un tunnel sans fin* ». « *Je travaillais douze à seize heures par jour. Je n'ai pas eu un seul jour de repos, de son arrivée jusqu'au Nouvel An inclus* », raconte-t-elle.

La peur de perdre le budget était trop grande pour que l'agence réagisse.

Camille* confirme la lourdeur de la tâche. « On s'est mis à travailler comme des poulets sans tête dans cette atmosphère hyper pesante où tout le monde avait peur de se faire virer », décrit-elle. Consultés, des mails internes indiquent des échanges à minuit et d'autres le dimanche. D'après plusieurs témoins, un salarié serait même resté plus de vingt-quatre heures au bureau pour terminer une présentation liée au projet « Renaultion ».

Si les consignes s'accumulent, c'est aussi une manière de travailler bien particulière qui bouscule les équipes : tout doit passer par Arnaud Belloni. À tel point que le télétravail, pourtant obligatoire en ce mois de novembre 2020 plongé dans un deuxième confinement, est rendu impossible. Plusieurs salariés du compte Renault disent même devoir être présents dans les locaux. Et participer à des réunions où se trouve le directeur marketing, alors que sa présence est loin d'être nécessaire. « Il a une volonté de tout contrôler. Il peut très vite monter en pression pour des détails absolument inutiles et qui font perdre du temps à tout le monde », précise Pierre. Clément abonde : « En temps normal, avec mon poste, je n'étais pas destiné à rencontrer le directeur marketing du client. Mais avec Arnaud Belloni, si. Il peut répéter vingt fois que votre présentation n'est pas bonne. Et si vous avez l'audace de répondre, gare à vous. L'ambiance était donc à la soumission générale. » Si Claire* s'efforce de placer ce comportement dans la traditionnelle relation agence-client, elle précise : « À une création inadaptée, un client nuancé dira qu'elle est à retravailler. Arnaud Belloni répondra : "C'est de la merde, vous me refaites ça pour demain". »

Plusieurs salariés pointent des « colères noires » ou des « réactions humiliantes » lors de réunions qui sont rapidement devenues des moments redoutés. « On avait tous la boule au ventre », décrit Camille. Certains, pour s'y préparer, s'imaginent qu'Arnaud Belloni « fait du théâtre ». « Ça nous enlevait un peu de stress », raconte Pierre. D'autres craignent que ce qu'ils ont préparé subisse « les foudres de Belloni ». « Ça dépendait de son humeur, explique Sophie*. Soit il est content, soit il hurle. Il aura toujours le dernier mot. »

Des enregistrements que nous nous sommes procurés laissent entendre une prise de parole où le directeur marketing pointe qu'il ne peut pas « faire le travail qui doit être fait avant la réunion ». « Je ne suis pas prof d'école, moi, ok ? [...] Je refuse tout ça, c'est incompréhensible. Quand on est à mon niveau, on n'a pas peur d'avoir cette exigence-là. Honnêtement, je ne veux plus jamais revoir ça de ma vie », poursuit-il sèchement.

Ce comportement ne daterait pas d'hier. Des témoignages qui remontent à l'époque où Arnaud Belloni était à la tête du marketing de Citroën racontent des « humiliations » en réunion. Pourtant, officiellement, tout se déroule sans accroc en interne, comme le directeur l'affirme au média en ligne Automotive Marketing : « C'est très agréable car il y a un vrai respect des individualités, des personnalités et de la vie privée. [...] Nous sommes au sein d'une organisation qui récompense l'efficacité et les succès. C'est, à mes yeux, le meilleur compromis dans la personnalité, l'organisation, la vitesse, la créativité et la capacité de faire. » Anne* ne partage pas cet enthousiasme. « Au moindre faux pas, il hurle. Si on donnait notre point de vue et qu'il ne le partageait pas, il montait dans les tours. Sans hésiter à menacer de rapporter le comportement d'untel à la direction », décrit-elle. À une réunion, devant au moins dix témoins, il aurait brisé son ordinateur de rage devant une vidéo qui fonctionnait mal. Selon nos informations, au moins un enregistrement où l'on entendrait les colères du directeur a été transmis à la direction de BETC. Contactée, sa présidente, Bertille Toledano, n'a pas souhaité commenter.

Dès 2015, quand la publicité de Citroën était gérée par l'agence Les Gaulois, certains critiquaient un comportement « méchant ». À l'instar de Christophe Lafarge, charismatique président de l'agence, parti rapidement après l'arrivée de Belloni. Il décrit un homme « colérique et néfaste car il se prend pour un despote. C'est un petit chef qui trépigne et qui veut obtenir ce qu'il veut par la terreur. Dans son équipe, les gens tombaient comme des mouches ». Délégué du personnel CGT de l'agence, Michel Drieux confirme un « nombre important d'arrêts de travail » chez Citroën, et une « pression constante » chez Les Gaulois. « Des gens de chez nous ont été dans des situations mentales très difficiles. Certains sont allés vers d'autres filiales, d'autres se sont isolés. »

« Serrer les dents »

Le syndicaliste s'était illustré en interpellant Arnaud Belloni devant le public de l'auditorium de l'agence. Face au directeur marketing, qui annonçait qu'il fallait travailler plus, il avait pris la parole pour affirmer que « des gens en souffrance » venaient le voir et que les équipes n'étaient pas « des robots » et qu'il y avait « de l'humain à gérer ». « La peur de perdre le budget était trop grande pour que la direction lui dise en face ce qui n'allait pas », conclut-il aujourd'hui.

Six ans plus tard, à Publicis, cette dépendance au client pèse toujours. Quelques semaines seulement après l'arrivée d'Arnaud Belloni, les équipes se plaignent auprès de la direction du « rythme de travail surréaliste », selon les mots de Chloé. Alertée, Agathe Bousquet aurait répondu qu'il fallait « serrer les dents » et que cette

situation allait passer. Selon nos informations, la présidente de Publicis aurait reconnu dans un cercle plus restreint qu'il existait des « excès » du côté d'Arnaud Belloni.

Les messages affluent sur « Balance ton agency ».

Le sujet enflé et occupe l'ordre du jour de nombreuses réunions entre la direction et les représentants du personnel. En décembre 2020, alors que les arrêts de travail occupent l'esprit de nombreux salariés, la direction décide de lancer une enquête interne spécialement dédiée au compte Renault via l'expertise d'un cabinet d'audit, Qualisocial. Chaque salarié reçoit un questionnaire et peut bénéficier, s'il le souhaite, d'un entretien individuel et anonyme. Quelques semaines plus tard, les résultats sont annoncés par la direction de l'agence, mais ils manquent de détails. Certains critiquent le décalage entre ce qu'ils ont subi et le manque de décisions concrètes. Au cours de la présentation, Agathe Bousquet indique la création d'une « cellule d'écoute », pilotée par Qualisocial. Chaque salarié peut joindre ce numéro en cas de problème. Une mesure que certains jugent artificielle – quelques semaines plus tard, – plusieurs finissent même par l'oublier. « *Mettre en place une ligne spéciale Belloni 24 heures sur 24... Comment pouvaient-ils penser que cette mesure allait fonctionner ?* », s'interroge Camille. La déception grandit, aussi parce que la cadence ne faiblit pas. Et devient même impossible à tenir : un matin, Camille constate qu'elle a quatre réunions à la même heure. « *J'ai commencé à craquer à ce moment-là, raconte-t-elle. En retour, on m'a proposé une formation pour mieux m'organiser. C'était la goutte de trop.* » Elle découvre quelques semaines plus tard la centaine de témoignages anonymes publiés sur le compte Instagram Balance ton agency.

Chloé se souvient précisément de ce moment. « *C'était vers 15 heures. Tout le monde s'est dit : Enfin ! Ça va bouger.* » Les messages affluent pendant deux semaines sur ce compte suivi par plus de 250 000 personnes. Chez BETC, alors que l'ancien directeur marketing est parti depuis bientôt deux ans, l'enthousiasme est partagé. Des salariés de l'agence et de Citroën échangent entre eux et n'ont qu'une hâte : que la parole continue de se libérer pour que les choses changent. « *C'était cathartique : on s'envoyait chaque nouvelle publication* », explique l'une des destinataires présentes dans la boucle.

Mais, à Publicis, le chambardement ne se produit pas. Du côté de la direction, on reprend l'idée du simple cordon sanitaire que BETC avait établi avec Citroën : le top management fait l'intermédiaire entre Arnaud Belloni et le reste des équipes. Elle débauche aussi un ancien de BETC, Hugues Reboul, qui connaît la personnalité de son ancien collègue et qui joue le rôle de tampon. Pendant un temps, le directeur marketing ne vient plus à l'agence. Et puis le soufflé retombe. Selon nos informations, le mois de mars 2021 constitue une déflagration : au moins trois personnes s'arrêtent, dont deux qui ne sont jamais revenues. De nouvelles recrues arrivent pour pallier le manque.

Pour les représentants du personnel, c'est le signe qu'il ne faut pas s'en tenir aux résultats de l'enquête interne. Des petits groupes sont créés. Ceux qui répondent à l'appel soulignent une « *panique constante* ». Ils sont peu nombreux à vouloir solliciter ces instances. Balance ton agency apparaît alors comme un défouloir libre et anonyme, tandis que le rôle des délégués du personnel reste méconnu de la plupart des salariés. « *Tant que l'on n'est pas officiellement saisi, c'est compliqué de faire monter des sujets aussi graves* », tente de justifier un représentant du milieu de la publicité. Un constat qui renforce, involontairement, ce triste adage : « *Le client est roi* ». À moins que la responsabilité de ces situations ne soit imputable à celles et ceux qui le placent sur le trône ?

Lucile*, qui a côtoyé Arnaud Belloni chez Citroën, interroge : « *Les constructeurs automobiles l'embauchent précisément pour son attitude : obtenir un rendu impeccable par la terreur. Pourquoi changerait-il de lui-même ?* »

- Les prénoms ont été modifiés.

Hugo BOURSIER (Collectif Focus) (Politis), publié le 16 mars 2022

Arabie saoudite, l'exécution de 81 hommes souligne l'urgente nécessité de l'abolition de la peine de mort

L'exécution collective de 81 personnes, saoudiennes et étrangères, qui a eu lieu samedi est le signe d'une épouvantable accélération du recours à la peine capitale en Arabie saoudite, a déclaré Amnesty International le 15 mars. Ces dernières exécutions en date portent déjà à 92 le nombre total de mises à mort recensées dans le pays depuis le début de l'année.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé [1] samedi l'exécution de 81 personnes qui avaient été condamnées pour des infractions très diverses allant d'infractions liées au « terrorisme » au meurtre, en passant par le vol à main armée et le trafic d'armes. Un certain nombre d'entre elles avaient aussi été déclarées coupables d'infractions du type « perturbation du tissu social et de la cohésion nationale » et « participation et incitation à participer à des sit-in et à des manifestations », qui font référence à des actes pourtant protégés au titre des droits à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association.

« Cette vague d'exécutions est d'autant plus terrifiante que le système judiciaire de l'Arabie saoudite est marqué par de graves irrégularités et que des peines de mort sont prononcées à l'issue de procès d'une flagrante iniquité, y compris sur la base d'« aveux » extorqués sous la torture ou au moyen d'autres mauvais traitements, a déclaré Lynn Maalouf, directrice adjointe pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient à Amnesty International.

« Ce nombre révoltant de mises à mort met également en évidence le manque de transparence de l'Arabie saoudite en ce qui concerne le recours à la peine de mort dans le pays, car nous savons que le nombre réel de condamnations à la peine capitale est toujours nettement plus élevé que celui qui est officiellement annoncé. De nombreuses personnes en Arabie saoudite risquent actuellement d'être exécutées à très brève échéance. »

Exécutés pour avoir participé à des manifestations

Selon les documents dont dispose Amnesty International, deux des 81 hommes exécutés samedi avaient été condamnés à mort pour des infractions liées à leur participation à de violentes manifestations contre le gouvernement. Le nombre total de personnes exécutées pour des accusations similaires est probablement plus élevé.

Le Tribunal pénal spécial (TPS) a condamné Mohammad al Shakhouri à la peine capitale le 21 février 2021 pour des infractions violentes qu'il aurait commises en lien avec sa participation à des manifestations contre le gouvernement. Il n'a pas eu accès aux services d'un avocat pendant sa détention et ses interrogatoires, et sa famille n'a pu lui rendre visite que huit mois après son arrestation.

Mohammad al Shakhouri a déclaré devant le tribunal qu'il souffrait de contusions et de fortes douleurs au dos, aux côtes et à la bouche dues aux actes de torture qui lui avaient été infligés. Il a perdu presque toutes ses dents à cause des coups au visage que lui ont portés des agents des services de sécurité, mais il a été privé de soins médicaux. Mohammad al Shakhouri a rétracté ses « aveux » parce qu'ils lui avaient été arrachés sous la torture. Le juge a prononcé de façon discrétionnaire une peine de mort.

As'ad Ali, qui a lui aussi été exécuté samedi, avait été condamné à mort par le TPS le 30 janvier 2021 pour des infractions du même type. Il a déclaré devant le tribunal avoir été torturé physiquement et émotionnellement pendant ses interrogatoires lors de sa détention à l'isolement, et que ses « aveux » lui avaient été extorqués au moyen de la torture. As'ad Ali a dit avoir été privé de soins médicaux alors qu'il souffrait d'intenses douleurs.

L'Arabie saoudite a procédé à deux autres exécutions collectives ces dernières années, d'une moindre ampleur cependant : en 2019, 37 personnes ont été exécutées et la plupart d'entre elles étaient des hommes chiites condamnés à l'issue de parodies de procès ; en 2016, 47 personnes ont été mises à mort, dont le dignitaire religieux chiite de premier plan Nimr al Nimr.

Amnesty International a rassemblé des informations sur les cas d'au moins 30 autres personnes qui risquent d'être exécutées du fait de leur condamnation à mort à l'issue de procès iniques et pour diverses infractions liées à leur opposition au gouvernement ou à leur participation à des manifestations contre les pouvoirs publics, ou encore pour trafic de drogue, pour de violentes attaques ou pour meurtre. Le nombre total de personnes condamnées à mort pour des infractions de ce type est probablement beaucoup plus élevé.

Dans tous les cas examinés par Amnesty International, les peines capitales ont été prononcées à l'issue de procès d'une flagrante iniquité, entachés pour beaucoup par des allégations de torture infligée pendant la détention ; ces allégations n'ont pas fait l'objet d'une enquête, en violation des obligations internationales de l'Arabie saoudite.

En mars 2022, Abdullah al Huwaiti, un jeune homme âgé de 14 ans au moment des faits qui lui étaient reprochés, a été condamné à mort à l'issue d'un nouveau procès ; il avait été condamné à mort une première fois, mais cette sentence capitale avait été annulée en novembre 2021. Il a de nouveau été condamné à mort pour meurtre et vol à main armée. Selon son dossier judiciaire, il a été maintenu en détention à l'isolement quatre mois, pendant toute la durée de son interrogatoire qui a eu lieu sans la présence de ses parents ou d'un avocat.

Condamnés à mort pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression

Fin mars 2022, l'universitaire saoudien Hassan al Maliki comparaitra devant le TPS, pour la reprise de son procès. Il risque d'être condamné à mort en raison d'accusations liées à l'exercice de la liberté d'expression. Figurent au nombre des 14 chefs d'accusation retenus contre lui : « outrage aux dirigeants et au Conseil des grands oulémas de ce pays » ; « interviews avec des journaux et des chaînes occidentaux hostiles [à l'égard du royaume] » ; « rédaction de livres et de documents de recherche [...] publiés en dehors du royaume » et « possession de 348 livres non autorisés par l'autorité compétente ».

Dans une affaire similaire, le dignitaire religieux Salman Alodah risque lui aussi d'être condamné à mort par le TPS en raison d'accusations liées au soutien qu'il aurait apporté à des dissidents emprisonnés et aux Frères musulmans, un groupe politique interdit. Salman Alodah a été maintenu en détention à l'isolement pendant les cinq premiers mois de sa détention, en violation de normes internationales telles que les Règles Nelson Mandela ; il n'a pas été autorisé à contacter sa famille ou un avocat, mis à part lors d'un bref appel téléphonique un mois après son arrestation.

En août 2018, Salman Alodah a comparu devant le TPS lors d'une audience secrète, où il a été accusé de 37 chefs, y compris du chef d'appel à la liberté d'expression et à des réformes politiques en Arabie saoudite. En mai 2019, après une autre audience secrète, son avocat a fait savoir à sa famille que le procureur avait requis la peine de mort. Il attend actuellement le verdict du tribunal.

« Hassan al Maliki et Salman Alodah doivent être libérés immédiatement et sans condition. Nul ne devrait être condamné à mort simplement pour avoir exercé le droit à la liberté d'expression. L'instrumentalisation par l'État des exécutions à des fins politiques, pour étouffer la contestation, constitue un détournement endémique de la justice », a déclaré Lynn Maalouf.

Modifications récentes concernant la peine de mort

Un décret royal promulgué en 2020 a annoncé la fin du recours à la peine de mort contre les personnes âgées de moins de 18 ans au moment des faits qui leur sont reprochés, mais uniquement dans les affaires où les juges peuvent de façon discrétionnaire prononcer la peine capitale et en dehors du cadre de la législation antiterroriste. Ce décret ne précisait pas si cette annonce concernait les mineurs également en cas de hadd (infractions passibles de peines fixes et sévères au titre de la charia) ou d'infractions sanctionnées par la règle du qisas (réparation). Ce décret royal ne respectait pas les obligations incombant à l'Arabie saoudite au titre de la Convention relative aux droits de l'enfant.

Début 2021, les autorités saoudiennes ont annoncé des modifications concernant le recours à la peine capitale, notamment un moratoire sur les exécutions en cas d'infractions liées à la législation sur les stupéfiants, la peine de mort étant dans ces affaires prononcée de façon discrétionnaire et non imposée par la charia. Ce moratoire a apparemment été appliqué, mais il n'a pas encore été formalisé et il ne sera pas officialisé tant que la législation sur les stupéfiants prévoira la peine de mort et tant que les personnes qui ont par le passé été condamnées à mort pour des infractions liées aux stupéfiants resteront dans le quartier des condamnés à mort.

De plus, des tribunaux ont continué de prononcer des peines capitales et les autorités ont continué d'exécuter des condamnés pour d'autres infractions qui ne sont sanctionnées par la peine capitale qu'à la discrétion du juge. Ja'far Sultan et Sadiq Thamer, qui sont tous deux de nationalité bahreïnite, ont été condamnés à mort de façon discrétionnaire le 7 octobre 2021 pour des infractions liées au « terrorisme », notamment pour contrebande d'explosifs, entraînement militaire en Iran, et « participation à des manifestations à Bahreïn qui appelaient au renversement du gouvernement ». Leur condamnation a été confirmée en appel en janvier 2022, mais elle peut encore être annulée par la Cour suprême.

La peine de mort est le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit, et une violation du droit à la vie. Amnesty International exhorte les autorités saoudiennes à mettre immédiatement fin aux exécutions, à mettre en place un moratoire officiel sur toutes les exécutions et à élaborer des lois instaurant l'abolition totale de la peine de mort pour tous les crimes.

L'Arabie saoudite doit également veiller à ce qu'aucun « aveu » et aucune déclaration extorquée au moyen de la torture ou d'autres mauvais traitements ne soient acceptés par les tribunaux, et à ce que toutes les plaintes dénonçant des abus fassent rapidement et efficacement l'objet d'enquêtes diligentées par des organes indépendants.

NOTES

[1] <https://www.spa.gov.sa/2336740>

AMNESTY INTERNATIONAL

Humour de Philippe Geluck dans Siné mensuel



Une victoire pour l'agriculture paysanne en RD Congo

Il y a quelques semaines, nous avons reçu une nouvelle réjouissante venue de nos partenaires de la République démocratique du Congo. Après un long combat avec les autorités congolaises, 1 000 hectares de terres ont été acquis en faveur des paysannes et paysans de Lukula dans le Kongo Central.

La Fédération provinciale des organisations paysannes du Kongo Central, avec l'appui de notre partenaire (APROFEL), militait depuis sept ans pour un transfert de terres inexploitées au profit des communautés locales.

En effet, de nombreuses parcelles de terres exploitables sont totalement laissées à l'abandon suite à la zaïrianisation et au déclin économique qui s'en est suivi. Le gouvernement congolais avait entrepris la démarche de vendre ces terrains à des acteurs privés. Mais nos partenaires ont trouvé plus juste que le gouvernement rachète ces mêmes terres, pour les réaffecter à la communauté paysanne congolaise et ainsi accroître le développement communautaire.

« Nous sommes même allés à Washington devant la Banque Mondiale pour défendre ce projet et avoir accès à ces concessions. Après des années de batailles, nous avons enfin acquis ces terres ! ». Espérance Nzunzi, Présidente de APROFEL et la CONAPAC.



Esperance Nzunzi à Lukula (RDC)

Plus de 1 000 ha de terres ont été transférées par le gouvernement provincial aux paysannes et paysans de Lukula. C'est une belle victoire dans un pays où l'accès à la terre pour les paysans restent difficile. Le travail de plaidoyer sera plus que primordial dans le futur, pour que les petits producteurs puissent, à terme, devenir propriétaires de leurs terres. Pour l'instant, les paysans ne jouissent que d'un simple droit d'usage pour une durée de 10 ans.

Pour favoriser l'accès au « titre foncier », nos partenaires, avec l'appui des ministères nationaux, travailleront entre autres à l'amélioration de la relation entre les exploitants agricoles et les concessionnaires de terres agricoles et accompagnera les producteurs dans leur quête de crédits fonciers.

(SOS Faim)

https://www.sosfaim.be/une-victoire-pour-lagriculture-paysanne-en-rdc/?utm_source=Mailchimp&utm_medium=Newsletter&utm_campaign=mai-2022/?utm_source=Mailchimp&utm_medium=Newsletter&utm_campaign=mai-2022

Gilets jaunes, violences de classe et violences d'État

Éditorial du GRESEA ÉCHOS N°109, mars 2022

Dans ce Gresea Échos, nous nous proposons de revenir sur l'impressionnante mobilisation sociale du mouvement des Gilets jaunes (GJ), qui a marqué l'actualité, fin 2018 et 2019. Elle se situe en France, mais aussi en Belgique ou à l'île de la Réunion, même si dans ces deux derniers cas, la durée du mouvement a été plus courte. Beaucoup d'encre a coulé pour expliquer les raisons, les dynamiques et les spécificités de ce mouvement populaire face aux modes de gouvernement de la France de Macron.



Cependant, très peu d'auteurs ont intégré le fait qu'une même dynamique – celle d'une opposition démocratique aux autorités politiques – s'est déroulée en même temps dans des pays distincts. Ceci permet de proposer des explications qui, détachées du seul contexte de la France, repositionnent le mouvement des Gilets jaunes dans des processus de transformation des réalités politiques beaucoup plus larges.

Une violence politique illégitime

Nous nous concentrons ici sur une seule observation, celle de la violence politique exercée durant ces mobilisations. Nous renversons le regard. Alors que les Gilets jaunes furent largement présentés dans les médias comme une bande de « casseurs », voire d'« assassins », nous interrogeons ici au contraire la légitimité de l'exercice de la violence d'un État à l'encontre d'une partie de ses citoyens qui exerce de facto un de leurs droits fondamentaux : manifester et faire entendre ses désaccords politiques. Il ne s'agit pas de nier que divers dégâts matériels ont bien eu lieu au cours de certaines mobilisations, mais plutôt, d'appliquer une autre grille de lecture sur ces micro-événements pour revenir à l'essentiel.

Si l'exercice de la démocratie a banalisé l'idée de la nécessité « d'une violence légitime et proportionnée » afin que l'État protège un ordre public social au bénéfice de tous, la thèse principale développée dans ce numéro est que cette « légitimité » de la violence de l'État est de moins en moins évidente.

Quarante ans de diffusion du néolibéralisme comme doctrine de gouvernement, quels que soient les partis au pouvoir, ont fortement érodé les pratiques démocratiques des autorités politiques. Rappelons ici que c'est la mise en place d'États sociaux de redistribution plus égalitaire des richesses, qui avait constitué le socle de la politique de refondation de la démocratie en Europe occidentale en 1944-1945. Ce déploiement démocratique était né, d'une part, d'un état particulier des rapports de force entre les classes supérieures et le reste de la société : la volonté large d'effacer les horreurs nazies, le profil bas du patronat qui avait collaboré avec les forces d'occupation, la peur de la révolution communiste avec l'attrait pour l'URSS ou via les multiples tensions sociales dans un contexte de reconstruction accélérée des économies et, d'autre part, de la généralisation des amorces d'institutions distributives testées durant l'entre-deux-guerres : les politiques fiscales de captation de « surplus » de profits, le renforcement des missions de services publics ou la mise en place de systèmes de sécurité et de protection sociales à visée universelle. Tout ceci a été invalidé par les politiques néolibérales depuis le milieu des années 1970.

Qui violente qui ?

Quand il pleut dans des écoles ou des musées, car les directions n'ont pas assez de moyens pour refaire la toiture ? Quand les trains surchargés n'arrivent plus à l'heure ou n'arrivent plus, car ils ont été supprimés ? Quand les jeunes restent indéfiniment dépendants financièrement de la famille et/ou qu'ils galèrent dans de « l'auto-entrepreneuriat », car il n'y a rien d'autre comme travail possible ? Quand travailler à plein temps (même à deux pleins temps) ne suffit plus à payer les factures ? Quand les personnes malades et invalides de longue durée sont forcées au travail pour « mériter » leurs faibles allocations sociales ? Qui violente qui ?

À un moment donné historique, sous les pressions de l'action du mouvement ouvrier (lutte pour le suffrage universel, droit à s'organiser, droit de grève, diffusion de pratiques alternatives au capitalisme...), les États d'Europe occidentale s'étaient constitués comme démocratie. Celle-ci a cependant profondément été modifiée par le néolibéralisme, cette forme contemporaine de remise en force, de remise en rapport de force du capitalisme.

Aujourd'hui, la plupart des États – et les pouvoirs politiques qui y sont associés, comme les partis et, dans une certaine mesure, les directions syndicales – sont devenus des acteurs clés de la mondialisation néolibérale. L'État néolibéral renverse la priorité des intérêts à défendre : il fait disparaître les références à l'amélioration permanente des conditions de travail et d'existence de la population, et place comme objectif principal la compétitivité économique, c'est-à-dire la valorisation maximale de la propriété capitaliste.

« They don't care about us », le slogan qui circule dans l'espace politique mondial, et dans l'espace européen depuis le mouvement des Indignés et le déploiement des politiques d'austérité par l'Union européenne, est représentatif de cette violence suprême : la grande masse n'est plus considérée par l'État comme une masse de citoyens à laquelle des droits sont attribués. Ceux-ci sont devenus des « surnuméraires », des « catégories cibles » ou « du capital humain à activer »...

L'État contre le peuple

Cette violence doit alors être analysée en termes de « violence de classe » des appareils étatiques contre les classes populaires et laborieuses, soit les classes travailleuses. C'est depuis longtemps le cas dans la plupart des pays du monde. La mondialisation a simplement étendu cette réalité d'États autoritaires contre leur population à tous les États du monde. L'Europe ne fait plus exception.

En 2018 et 2019, lors des multiples actes de manifestation du samedi, la violence inédite du pouvoir politique français à l'encontre des Gilets jaunes ne peut s'expliquer que par une volonté de continuer à invisibiliser la violence quotidienne et ordinaire qui s'exerce à travers le néolibéralisme. Cet ordre politique et économique bien déterminé désocialise depuis 40 ans l'ensemble des droits sociaux pour réorienter les ressources publiques et collectives vers l'accumulation financière capitaliste.

Les répressions policières, judiciaires et législatives ont été les éléments les plus évidents de la violence du pouvoir à l'encontre des GJ. Mais, il ne faut pas oublier que l'origine de ce mouvement s'inscrit dans la dénonciation d'une violence préalable, celle de politiques gouvernementales devenues ordinaires qui banalisent la « dépossession sociale » et la « dépossession politique ». En 40 ans, le néolibéralisme est devenu un ordre moral dans lequel n'existe plus que de « bons » ou de « mauvais » comportements, un ordre profondément dépolitisé où ceux qui sont « contre » sont à punir.

Dans le premier article, les auteures Carole Yerochewski et Fanny Theurillat-Cloutier utilisent une focale très large. Elles montrent que le mouvement des GJ rejoint nombre de contestations politiques dans le reste du monde face à un système capitaliste en crise de légitimité et devant recourir à une répression marquée. L'analyse en termes de « système-monde » met en lumière la violence des pratiques d'accumulation par

dépossession au détriment de classes travailleuses appauvries, que ce soit en Belgique, en France ou dans le Sud global. Les GJ participent ainsi à une recomposition des luttes de travailleurs et à une quête d'approfondissement de la démocratie.

Le deuxième article d'Anne Dufresne et Corinne Gobin met en exergue le travail opéré par le néolibéralisme dans la dépolitisation de la société et ses conséquences sur le plan démocratique dans le cadre particulier de l'Union européenne. Constitué en doctrine et programme de gouvernement sous un mode hégémonique, le néolibéralisme évacue toute dynamique politique d'opposition. Il se constitue sur le fondement d'une unique rationalité – la seule possible – qui doit innover l'ensemble des rapports sociaux : la rationalité du marché de libre concurrence. Ce qui s'y oppose ne peut l'être sous l'angle d'une opposition politique qui viendrait opposer une autre logique de fonctionnement sociétal, remettant en cause la légitimité du marché compétitif. Tout rapport social est appréhendé uniquement sous un angle moral et donc binaire : ce qui est adéquat pour un bon fonctionnement de ce nouvel ordre mondial s'oppose à ce qui est inadéquat ; ce qui est bien à ce qui est mal.

Dans ces conditions, le débat politique devient impossible et la question au cœur de la construction démocratique – l'égalité politique et socioéconomique – ne peut plus s'exprimer. Le salaire, par exemple, ne peut plus faire objet de négociation ni de délibération politique. Il ne s'agit plus d'un « droit », mais d'un « handicap » à réduire, car il grève le fonctionnement de l'économie. Les Gilets jaunes, en tant que mouvement social, sont le résultat de quatre décennies de délégitimation des droits au salaire et à la sécurité sociale, de déréglementation dans la stabilité des conditions et de la durée du travail et de délégitimation de l'État social de services publics. La violence de classe, au cœur de la domination capitaliste, correspond à la délégitimation de la socialisation des richesses. Elle impose dès lors la soumission des classes populaires et des petites classes moyennes à cet appauvrissement.

Le troisième article écrit par Othman Farraï fait état du bilan de la violence à l'égard des manifestants français du samedi sur trois terrains : la violence policière, la répression judiciaire (notamment, des peines de prison en comparution immédiate ou la suspension du droit de manifester) et la répression politique (« loi anticasseurs »). Il s'appuie notamment sur les sources provenant du dispositif de récolte de preuves réalisé par le journaliste David Dufresne.

L'utilisation d'armes militaires à l'encontre de simples manifestants qui a entraîné des dommages corporels invalidants de façon définitive (œil et membres arrachés) ainsi que l'emprisonnement pour avoir manifesté sont les expressions les plus visibles de la violence d'État exercée sur ce mouvement. Elles ne sont pas les seules ; des éléments plus « symboliques » et /ou « plus structurels » de violence, et surtout leur juxtaposition, nous invitent à recadrer nos analyses et à prendre acte de l'écart grandissant entre la violence d'un ordre public démocratique qui serait légitime et une violence de classe exercée par l'appareil de pouvoir des classes sociales dominantes dont le seul objectif est de renforcer les processus de domination sur les classes sociales travailleuses.

Gresea Échos N° 109 « Gilets jaunes et violence de classe »

Pour citer cet article : Anne Dufresne et Corinne Gobin, « Gilets jaunes, violences de classe et violences d'État », Gresea, avril 2022, texte disponible à l'adresse : <https://gresea.be/Gilets-jaunes-violences-de-classe-et-violences-d-Etat>

Source photo : Collectif Krasnyi